



*Paris, Amsterdam et Los Angeles : quels
héritages olympiques pour le sport
Français d'entre-deux-guerres ?*

PRESENTE PAR

Mathys Viersac

pour obtenir le diplôme de

MASTER STAPS –

**DEVELOPPEMENT INTEGRATION SPORT ET
CULTURE**

de l'Université de Rennes 2

Mémoire de recherche

Sous la direction scientifique de :

M. Michaël Attali

**Professeur des Universités à l'Université de
Rennes 2**

Année universitaire 2020/2021



Paris, Amsterdam et Los Angeles : quels héritages olympiques pour le sport Français d'entre-deux-guerres ?

PRESENTE PAR

Mathys Viersac

pour obtenir le diplôme de

MASTER STAPS –

**DEVELOPPEMENT INTEGRATION SPORT ET
CULTURE**

de l'Université de Rennes 2

Mémoire de recherche

Sous la direction scientifique de :

M. Michaël Attali

**Professeur des Universités à l'Université de
Rennes 2**

Année universitaire 2020/2021

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Michaël Attali qui, depuis un an déjà, m'encourage attentivement sur la voie de la Recherche. Son suivi assidu et ses conseils avisés font de ce mémoire les prémices d'une aventure qui, je l'espère, se poursuivra longtemps après.

Je remercie également les encadrants du Master STAPS DISC et surtout la promotion 2020-2021 dans toute sa diversité, avec laquelle se fût (et c'est toujours) un plaisir ainsi qu'une véritable richesse d'évoluer (contexte sanitaire exceptionnel ou non). Une attention particulière est portée à ma fidèle collègue de stage Christine, ainsi qu'à l'inspirante Camille.

Merci également au service d'archive du CNOSF de m'avoir offert la possibilité d'enrichir ma première exploration historique.

Je tiens également à remercier Lucas, qui subit toutes mes réflexions sur ce travail depuis près d'un an, ainsi que mes jurys d'entraînement Julie et Jean-Christophe.

Enfin, c'est certain de ne pas être le seul à avoir été encouragé par sa posture exemplaire, que mes derniers remerciements vont à Inès Magouri.

Sommaire

Remerciements.....	1
Sommaire	2
I. Introduction	4
1. L'héritage des Jeux olympiques	6
2. Analyser les effets sur le sport : une approche tridimensionnelle ...	22
3. 1924-1932 : entre Jeux et enjeux.....	30
II. Problématisation et méthodologie.....	42
1. Problématisation.....	42
2. Méthodologie	45
III. Chapitre 1 : Les Jeux olympiques : accélérateurs de la politique sportive ?	46
Introduction de chapitre	46
1. Le financement de la participation française aux Jeux olympiques : un levier politique difficile le sport.....	47
2. De l'encadrement distant de l'Etat à son engagement dans l'organisation de la préparation : une évolution significative pour le sport	83
Conclusion de chapitre	101
IV. Chapitre 2 : Les Jeux olympiques et le sport : une légitimité éducative en question	103
Introduction de chapitre	103
1. La légitimité éducative mise à mal par les Jeux olympiques	105
2. Les Jeux olympiques à l'épreuve du « sport » à l'école	138
Conclusion de chapitre	180
V. Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?	183
Introduction de chapitre	183

Sommaire

1. Les pratiques sportives face aux Jeux olympiques : des effets controversés	185
2. De nouveaux pratiquants ?	236
Conclusion de chapitre	272
VI. Conclusion générale	275
Table des abréviations	280
Table des illustrations	281
Table des concepts	283
Table des acteurs	285
Table des auteurs	288
Bibliographie & Sources	293
Bibliographie	293
Sources	309
Table des matières	312
Annexes	I
Annexes 1 : Références des Archives du CNOSF	II

I. Introduction

« Leur impact dépasse régulièrement les attentes. Leur héritage est souvent durable et profond. Si les Jeux sont attribués à Paris, il y aurait un avant et un après 2024 pour la ville, pour la région d'Île-de-France et pour le reste du pays » - site officiel de Paris 2024¹

Cent ans après les avoir accueillis pour la deuxième fois, Paris devra organiser une « *célébration et un héritage durables pour les Jeux* » (Paris, 2016, 29). Cette ambition de promouvoir des effets au-delà de l'échéance de la compétition renvoie à une tendance qui s'accélère depuis les années 1990 (Leopkey, 2009). Les Jeux olympiques apparaissent alors aux yeux des villes candidates comme un moyen de faire bénéficier le territoire hôte de retombées positives sur les pratiques physiques, la santé des individus, l'image du pays,... autant d'effets qui font des Jeux olympiques un projet de redynamisation globale d'une société.

Toutefois, la littérature se veut très prolixes à ce sujet et en relativise les perceptions. Si les Jeux olympiques sont parfois présentés comme des leviers de valeurs essentiellement positives (Grix, Brannagan, Wood & Wynne, 2017), la recherche tend à les considérer comme un assemblage de paradoxes, dont il faudrait étudier tous les angles pour en définir la véritable nature (M. Müller, 2017). Ainsi, la véracité de leur héritage est sujette aux évaluations et questionnements scientifiques. Or, le fait que les discours mélioratifs se perpétuent peut être lié à plusieurs raisons. Certes, le champ de l'héritage, notamment social, ne se développe et ne fournit des implications pratiques que depuis quelques années (Thomson et al., 2019), mais les fondements historiques en ont également scellé la représentation positive. En effet, initiés par le baron Français Pierre de Coubertin, les Jeux modernes sont porteurs d'une ambition nationale d'envergure dès leurs origines (Chatziefstathiou, 2012). Leur organisation régulière doit alors entraîner un élan de

¹ <https://www.paris2024.org/en/impact-and-legacy/>

diffusion des exercices physiques pour le plus grand nombre. Cependant, la littérature a encore peu exploré la véracité de ces effets à long terme, comme pourrait le permettre une approche historique. De surcroît, si le sport est aujourd'hui étoffé, il serait intéressant d'investiguer la manière dont les Jeux olympiques ont pu contribuer ou desservir son évolution, alors qu'il n'est pas encore une pratique dominante. En ce sens, l'étude des Jeux olympiques de l'entre-deux-guerres se révèle pertinente. Si le sport connaît un réel virage dans la trajectoire de son développement à partir du Front Populaire, à la fin des années 1930, il s'inscrit dans un processus plus long qui débute dès les années folles (Terret, 2007b). Les Jeux olympiques organisés à Paris en 1924 en constituent alors une vitrine non négligeable. Bien que le concept d'héritage ne soit pas encore élaboré à cette époque, il reste intéressant d'analyser les effets sur le temps long que ces Jeux auraient pu avoir vis-à-vis de l'essor des pratiques sportives en France. Cependant, s'intéresser au processus long après 1924 nécessite forcément de s'intéresser aux deux éditions suivantes. En effet, le retour des Allemands aux Jeux de la IX^e Olympiade à Amsterdam, ainsi que le déplacement Français aux Etats-Unis quatre ans plus tard, ne peuvent être anodins dans un contexte social d'après-guerre (Saint-Martin, 2005). Néanmoins, la littérature n'offre pas d'éclairage sur le lien concret qu'auraient pu avoir ces événements sportifs avec l'essor du sport à la même époque.

Afin de combler ce manque, nous interrogerons les potentiels effets des Jeux olympiques sur le sport Français à partir des angles politique, éducatif et pratique, qui représentent tous les trois des axes de transformation amorcés dans l'entre-deux-guerres. Cette démarche nous permettra de mettre en exergue la diversité des degrés d'effets qui rend complexe l'étude de l'héritage (Byers, Hayday & Pappous, 2019). En parallèle, ces trois optiques serviront à questionner le rôle d'acteurs multiples dans les réappropriations de l'olympisme, qui ont pu mener à de véritables innovations, plus ou moins bénéfiques au sport.

Afin de relever les enjeux de notre étude, notre propos liminaire s'organisera en trois temps. D'abord, nous mettrons en lumière les significations que renferme la notion d'héritage des grands événements sportifs, avant d'étudier les enjeux propres à l'olympisme, qui en font un projet particulier. L'analyse de la littérature mettra

ainsi en évidence les différentes variables et conditions qu'il est nécessaire de prendre en compte dans ce type d'étude. Dans un second temps, seront dégagés trois angles de recherche intéressants qui serviront à saisir au mieux la portée des effets sur le sport. Enfin, nous auront à replacer les trois Jeux olympiques étudiés dans leurs contextes social et sportif. Cette dernière analyse de la littérature relèvera la singularité de la période d'entre-deux-guerres et la manière dont les Jeux s'y imbriquent, afin de comprendre la limite des effets qui ont pu se produire.

1. L'héritage des Jeux olympiques

A. Le concept d'effet à long-terme

La question de l'héritage appliquée aux grands événements sportifs internationaux (GESI) résonne aujourd'hui dans un champ de recherche de plus en plus développé. Dans l'anticipation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris, les travaux francophones s'emparent de plus en plus du sujet. Le déploiement d'un axe de recherche « Problématique de l'héritage et du développement du durable » au sein du Groupe de Recherche Sport & Activité Physique du CNRS ainsi que la création de l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements (ORME) illustrent bien ce nouvel enjeu. L'intérêt porté à cette question est d'autant plus soutenu que les projets de candidatures, et notamment celui de la Ville de Paris pour 2024, en ont fait leur fer de lance pour remporter le processus de candidature. Les GESI font donc converger les attentions. Les espoirs que renferme le thème de l'héritage en font donc un objet social et scientifique pertinent au sens de Prost (2010). Il convient donc de décliner les principaux résultats que son étude met en exergue.

a. Différents termes, différentes variables

Les études francophones sur l'héritage se développent progressivement (Attali, 2019 ; Collinet & Schut, 2020). Elles empruntent un lexique majoritairement issu de la littérature anglo-saxonne qui se révèle de plus en plus prolix sur le sujet depuis

2007 (Thomson et al., 2019). Mais l'intérêt pour ce thème n'est pas anodin et demeure en réalité très lié avec le monde sportif. En effet, c'est d'abord par l'intermédiaire du mouvement olympique que le terme est utilisé dans les dossiers de candidatures en 1956 puis devient un élément de langage commun à la fin du XX^{ème} siècle (Leopkey, 2009; Leopkey & Parent, 2012a). La banalisation de ce terme a également entraîné avec elle tout un système d'institutionnalisation, comme le démontrent Leopkey et Parent (2012b) ainsi que Chappelet (2018a) en déclinant les différents temps et standards de préparation du temps après les Jeux Olympiques. Dès lors, l'essor de l'héritage a pour fonction de légitimer l'organisation des GESI en les présentant comme facteurs de bénéfices pour le territoire hôte, assurant *in fine* l'avenir des institutions qui les promeuvent (comme pour le CIO ; Chappelet, 2008). L'avènement de la notion d'héritage se traduit par l'utilisation du terme anglo-saxon *legacy*. Mais comme le démontre l'analyse de McAloon (2008), l'utilisation de ce terme rentre dans un discours managérial qui conduit à exacerber sa désirabilité en lui accordant un caractère essentiellement positif. Grix, Brannagan, Wood et Wynne (2017, 206) le rejoignent à travers l'analyse de l'utilisation de ce terme par les acteurs promoteurs du sport (la « coalition de bénéficiaires ») et de leur discours, étant essentiellement mélioratifs. Ainsi, tel qu'il est abordé par le mouvement sportif et notamment olympique, le *legacy* tendrait à n'être qu'un bénéfice. Or, la littérature tend à mettre en perspective cette acception. En effectuant un état des lieux de la notion d'« héritage », Viersac et Attali (2021) mettent en exergue toute une dynamique de conceptualisation du *legacy* qui tend à faire émerger un ensemble de variables. La prise en compte d'un panel de paramètres relativise l'idée d'une essence strictement positive. Par exemple, l'étude de Gratton et Preuss (2008) sur la conceptualisation du terme prouve qu'il peut également être négatif, voire neutre (Preuss, 2019), mais aussi attendu ou encore inattendu, comme l'illustrent les dettes résultants de l'organisation de GESI ou encore les déplacements de populations qui peuvent en être induites (Andreff, 2012 ; Watt, 2013). Par ailleurs, les deux auteurs évoquent sa capacité à être tangible (e.g. équipements sportifs) ou intangible (e.g. réseaux de télécommunication), ce qui détaille davantage la manière dont peut se manifester ce qui est produit par les GESI. Ces précisions sont complétées par les différences d'échelles abordées par les études : il peut s'agir d'effets sur tout un territoire, local comme national, ou sur des personnes plus ou moins impliquées dans

les manifestations (Chappelet, 2012). Cependant, comme le montrent certains auteurs depuis quelques années, les définitions du *legacy* se renouvellent, ce qui rend complexe une appréhension unifiée par la communauté scientifique (Thomson, Schlenker & Schulenkorf, 2013 ; Viersac & Attali, *op. cit.*). Mais l'apport qu'elle fournit n'en est pas moindre puisqu'elle remet en cause la croyance en un *legacy* strictement positif par lequel le territoire accueillant un GESI obtiendrait mécaniquement des bénéfices. Par conséquent, afin de favoriser le développement d'effets positifs, il paraît essentiel qu'il fasse partie d'une programmation plus globale limitant les risques, comme le résume Attali (*op. cit.*, 134) : « *il n'y a d'héritage que lorsqu'il se constitue en amont, qu'il est valorisé par l'intermédiaire de l'événement et qu'il est entretenu en aval* ». Comprendre le concept d'« héritage » et sa préparation oblige désormais à prendre en compte le caractère protéiforme et incertain du *legacy*.

La revue systématique de Scheu et Preuss (2017) met en évidence que le terme de *legacy* est celui qui est privilégié dans les études anglo-saxonnes. Néanmoins, les auteurs s'accordent à dire qu'il cohabite avec d'autres termes, à la fois dans le champ académique et dans le domaine événementiel, ce qui complexifie son acception francophone en un unique élément lexical. En réalité, cette diversité met en évidence plusieurs variables sémantiques, propres à chacun des termes employés (MacAloon, 2008 ; Preuss, 2015 ; Viersac & Attali, 2021). Dès lors, l'utilisation du terme d'*impact* fait référence à un effet à court terme, alors que le *legacy* se veut plus long (au moins quinze années après l'événement ; Gratton et Preuss, *op. cit.*). De cette manière, une augmentation des pratiques après un GESI qui ne perdure pas dans le temps, comme le montre celle connue autour des Jeux de Londres en 2012 (Kokolakakis, Lera-López & Ramchandani, 2019) est plus pertinente sous l'appellation d'*impact*. Le terme de *sustainability*, faisant écho à celui de développement durable, une notion de plus en plus intégrée à la logique du CIO, est lui aussi utilisé (Chappelet, 2008). Bien qu'elle soit amenée à être traitée à long terme, la *sustainability* se concentre autour de trois pôles (social, économique, environnemental ; Horton & Zakus, 2010) et permet ainsi restreindre le type de résultats qui aurait pu guider une étude par le *legacy*, à l'inverse défini comme multidimensionnel (Byers, Hayday & Pappous, 2019 ; Viersac & Attali, *op. cit.*). D'autre part, les travaux mettent en exergue le terme de *leveraging*. Il fait écho à

une préoccupation montante de l'évaluation des programmes et mesures, déployés en amont de l'événement, pour en optimiser les effets. Ce type d'étude, que Thomson et al. nomment le « Legacy delivery » (2019, 303) offre donc un moyen de commencer à examiner les potentiels effets avant même que l'événement n'est débuté. C'est notamment dans cette logique que Chalip (2006) rend compte de différents dispositifs de leviers sociaux autour d'événements sportifs. Dès lors, ce terme permet de préciser la temporalité de l'étude de l'« héritage », dans la mesure où le *leveraging* s'ancre dans l'amont des effets, venant compléter les études en aval et à plus long terme. Aussi, une distinction avec l'*heritage* paraît pertinente. En effet, ce terme, qui équivaut à celui de patrimoine dans le langage francophone, ne considère pas uniquement ce qui est légué après les JO, mais place ces effets dans un « capital » historique continu (MacAloon, *op. cit.*, 2068). Cette inscription dans un temps très long est amenée à être de plus en plus étudiée, comme le prouve l'intérêt porté par Pinson (2017) pour l'étude des événements patrimoniaux, ancrés dans le territoire, et celui de Chappelet (2018b) pour les effets patrimoniaux des GESI. Au-delà des termes de *legacy*, *impact*, *sustainability* et *heritage*, d'autres éléments de lexique ont pu être employés sans pourtant générer autant de travaux sur leur conceptualisation. Par exemple, l'utilisation de l'*outcome*, c'est-à-dire de conséquence, permettrait selon Hiller (2003) d'évoquer des effets tout en les appréhendant comme neutres et potentiellement inattendus. Cependant, cette notion implique une évaluation ponctuelle des effets et se confronte donc à la dimension processuelle du *legacy* qui apparaît pertinente à l'analyse du temps long (Preuss, 2019). A l'instar de la définition de l'héritage, le panel de termes pouvant être utilisés semble extensible. Si bien, que plus récemment, Prüschenk (2020) évoque dans sa thèse la « valeur ajoutée » que pourrait avoir les Jeux Olympiques.

Les travaux s'accordent donc à dire que ce qui est qualifié d'« héritage » dans le langage francophone ne renvoie pas qu'à des effets positifs mais à une pluralité de caractéristiques à prendre en compte dans sa définition. De plus, le lexique déployé dans le champ de recherche anglo-saxon qui lui est consacré et lui aussi très divers. Ce constat appelle donc à la vigilance quant au caractère complexe et inattendu des effets, ainsi qu'aux termes employés pour les évoquer.

b. Différents champs d'application

La littérature est très prolifique quant aux différentes dimensions de l'« héritage ». Le panel de classification mis en exergue à travers les différentes revues de littérature traduit à la fois un intérêt grandissant pour le thème au sein de la communauté scientifique internationale, et une dynamique continue qui tente de « cadrer » les types d'effets observables (Thomson, Schlenker & Schlenker, *op. cit.* ; Thomson et al., *op. cit.* ; Viersac & Attali, *op. cit.*). De cette manière, les travaux cherchent perpétuellement à identifier les effets des GESI dans un répertoire plus ou moins large de dimensions, ce qui, en parallèle, légitime l'intervention d'une multitude de disciplines. Les effets des GESI ont d'abord été étudiés sous l'angle économique. Cette approche a permis de relativiser les attentes excédentaires pouvant être portées par les candidatures des villes hôtes en rendant notamment compte de la croissance des coûts budgétaires associés aux GESI, phénomène que l'économiste Andreff appelle la « malédiction du gagnant » (Andreff, *op. cit.*). Bien que ce type d'études soit encore très important aujourd'hui, il est complété par d'autres domaines de recherche. La sociologie s'est notamment saisie du thème pour comprendre la manière dont les communautés pouvaient être affectées. Lovett, Bloyce et Smith (2020) analysent par exemple les expériences des travailleurs sportifs au cours des Jeux de Londres (2012) et à la façon dont ils ont répondu à la hausse du taux d'activité sportive attendue. L'intégration d'autres champs de recherches dans l'étude de la question de l'« héritage » s'illustre aussi par un agrandissement du panel d'effets possibles. Dans cette dynamique, le CIO a même impulsé l'organisation d'un symposium en 2002 dans l'objectif d'éclaircir et de faire converger les définitions des effets. A cette occasion, Cashman (2003) rend compte d'un tableau à six dimensions (e.g. économique ; infrastructure ; sportive), qui sera remodelé dix ans plus tard par Veal, Toohey et Frawley (2012) dans une nouvelle définition (e.g. performance des élites ; santé ; vie publique, politique et culture). Par ailleurs, il est d'autant plus complexe d'employer une liste fixe des effets que le travail de certains auteurs se veut de plus en plus précis. Ainsi, Charrier et al. (2020) s'intéressent au volet social des effets des GESI et lui accordent six catégories (e.g. éducation et capacitation) sous-jacentes ainsi que trente-et-une sous-catégories. Malgré le fait que ces travaux permettent de spécifier les résultats et *in fine* de comprendre plus profondément l'« héritage » des GESI, ils caractérisent

également la démarche *ad infinitum* de sa classification (Chappelet, 2013). En conséquence de cela, Byers, Hayday et Pappous (2019) concluent que les manières dont un GESI affectent les différentes parties prenantes concernées, sont infinies. En ce sens, il est admis que les types d'effets ne peuvent être identifiés de manière exhaustive, ce qui rend pertinent l'intervention de toute discipline scientifique, voire l'approche interdisciplinaire.

Pour autant, l'« héritage » des GESI n'est pas investi de manière équivalente par toutes les disciplines. Le cas de l'histoire est révélateur. Alors que la revue *The International Journal of the History of Sport*, est la plus prolifique sur le thème du *legacy* selon la revue de littérature systématique de Thomson et al. (2019), la démarche historique est encore peu présente. Le travail de Bridges (2008) qui s'intéresse à différents effets des Jeux olympiques de Séoul en 1988, et celui de Dyreson et Llewellyn (2008) au regard des Jeux de Los Angeles de 1932 et 1984, traduisent pourtant la pertinence que peut avoir une approche à très long terme des GESI. Or, comme l'indiquent Scheu et Preuss (2017), deux des défis auxquels fait face le champ du *legacy*, persistent: celui d'une appréhension des événements de manière rétrospective et celui d'une étude à court terme. Dès lors, les effets des grands événements sportifs sont anticipés ou évalués très tôt, ce qui contraint une analyse du temps long, inhérente au concept-même de *legacy* et à laquelle l'histoire pourrait répondre. Par conséquent, malgré le fait que la question de l'« héritage », à travers une typologie d'effets de plus en plus étendue, soit davantage ouverte aux différentes disciplines, des démarches, comme l'histoire, restent peu exploitées.

Investir la littérature permet de formuler plusieurs constats. Le thème, très actuel, de l'« héritage » des grands événements sportifs internationaux, est un thème très mobilisé par la recherche, ce qui démontre sa pertinence académique. Cependant, les travaux tendent à appréhender les effets comme des objets complexes et incertains, ce qui contredit les croyances de certaines institutions. Par ailleurs, le lexique déployé à ce sujet dans les différents travaux, n'est pas unifié. La diversité des termes amènent les scientifiques à prêter attention aux notions qu'ils soulèvent. Le concept d'« héritage » est donc lourd de charge sémantique et est à manier avec précautions. Il ne peut être l'objet d'une simple traduction

francophone mais doit se spécifier au regard des besoins de l'étude. La notion d'héritage sera acceptée comme des effets à long terme soit

« des conséquences potentielles, sans préjuger de leur qualité (négatif, positifs, ambivalents, ect.) autant que de leur réalité (présence ou absence d'effets), de situations particulières occasionnées par les événements ou constituées avec leur déroulement pouvant conduire à des transformations, à des évolutions sur différents volets » (Viersac & Attali, op. cit.)

Cette définition permet de compléter la dimension temporelle de ce qui sera accepté comme héritage, tout en portant attention aux risques évoqués et relatifs à sa complexité.

B. L'olympisme : éléments de définition

« Que nul doute ne pouvant exister sur les avantages que présente le rétablissement des Jeux Olympiques, tant au point de vue de l'athlétisme qu'au point de vue moral et international, ces jeux soient rétablis sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne » (cité dans Combeau-Mari, 2010, 170-171)

Le discours que Pierre de Coubertin énonce le samedi 23 juin 1894 inscrit les Jeux olympiques dans un projet global d'éducation par le sport : l'olympisme. Si cette notion peut paraître floue de prime abord, il convient de l'éclairer au moyen de la vision que les organisateurs en ont, pour en saisir les enjeux sous-jacents. Or, cette analyse peut nous amener à considérer les dimensions parfois utopiques des discours comme avérées. Alors, il s'agit par la suite de relativiser les discours à l'appui des réalités que connaissent l'olympisme et le sport. Dans la poursuite de cela, nous pourrions questionner la mise en place des Jeux olympiques au regard des différents acteurs qu'ils doivent prendre en compte, rendant complexe l'apparition d'effets idéaux.

a. Promouvoir un projet éducatif par les Jeux olympiques

La manière dont le Comité International Olympique présente le projet des Jeux renvoie à l'idée d'une diffusion d'un modèle éducatif, dont il conviendra de discuter les fondements plus tard. Pierre de Coubertin considère dans un article du 3 avril 1928 extrait de *La Suisse*, que les

« jeux olympiques constituent le foyer nécessaire d'émulation musculaire à la jeunesse, le concours quadriennal où sont couronnés les exploits individuels de l'élite. Ils ne doivent subir aucune contrainte : leur caractère et leur autonomie s'imposent. Mais dans le domaine de l'éducation, le sport doit être considéré comme un levier puissant et en même temps délicat, qui ne saurait être manié par n'importe qui et de n'importe quelle façon » (Saint-Martin, 2004, 15)

Grands événements sportifs internationaux, ils sont conçus dès leur réapparition comme des supports de transmission fondés sur la mise en scène de prouesses sportives censées être inspirantes. Ainsi l'avènement des JO ne relève pas seulement d'un intérêt pour les événements sportifs mais suppose également le soutien à un projet éducatif global d'alimenter « la République d'hommes vertueux et talentueux » : celui de l'olympisme (Chatziefstathiou, 2012 ; Clastres, 2005, 283). Mais la croyance en ce projet ne dépend pas uniquement de son soi-disant contenu, mais surtout des discours qui l'alimentent et le légitime auprès des autorités. Brown (2012) analyse à cet effet ces procédés discursifs et démontre qu'ils supposent d'apporter des solutions à différentes « crises ». D'abord, une crise de « régénérescence », qui fait à la fois écho au traumatisme de Sedan et aux nouveaux défis de la modernité, dans lesquels Pierre de Coubertin évolue. Ce dernier imagine au travers des JO un moyen de pallier aux défis sociaux (comme la pauvreté) accélérés par l'industrialisation et l'urbanisation croissantes de la fin du XIX^{ème} siècle (Chatziefstathiou, 2007 ; *op. cit.*). De ce point de vue nous pouvons mieux comprendre les motivations des autorités Françaises d'accueillir deux fois les éditions olympiques d'été au début du XX^{ème} siècle, notamment après l'épreuve de la guerre. Le discours « d'égalité » est également sous-entendu. En effet, ces événements sont présentés comme des supports de diffusion démocratique, qui

découlerait jusqu'aux populations traditionnellement éloignées de la pratique. L'avènement du discours plaidant « tous les sports pour tous » trouve donc une place dans les projets des responsables sportifs. Démocratisés, le sport, tel qu'il est représenté, pourrait participer au bien des nations entières dans la mesure où il serait accessible à tous. En ce sens, la transmission des valeurs promises ne dépendrait pas des positions sociales des individus mais d'un processus d'apprentissage moderne de citoyenneté, exposant alors un modèle sportif accessible. Par ailleurs, un discours « de droit Humain et de paix » vient enrichir la facilité d'adhésion aux Jeux olympiques. En effet, celui-ci expose à la fois des moments de compétitions qui se veulent apolitiques, ainsi que l'accès à une pratique uniformément développée. Bien qu'encore une fois cet idéal reste à être étudié au regard des réalités, c'est un argument qui valorise l'image de la nation, d'autant plus lorsque son identité est fragilisée après un conflit international (comme il est possible de l'illustrer avec les Jeux d'après-guerre). Tout cet argumentaire traduit la manière dont les Jeux olympiques sont saisis comme opportunités de pallier certaines difficultés ou aspirer à des améliorations. Par ailleurs, plusieurs auteurs se sont intéressés aux domaines à travers lesquels les acteurs olympiques pouvaient concevoir les changements promis. Wassong (2006), relève qu'il est considéré comme un levier de formation du citoyen qui permettrait de remédier aux difficultés du système éducatif traditionnel, au début du XX^{ème}. Cette démarche donne alors de l'importance aux discours des acteurs qui remettent en cause l'enseignement, comme celui de Jules Simon et de Coubertin qui dénonce la passivité des élèves à l'école. Mais Müller (2008, cité par Chatziefstathiou, 2012) prolonge ce raisonnement en identifiant cinq implications scolaires déduites du modèle des Jeux olympiques. Par exemple, la promotion des concepts de tolérance, de respect mais aussi celui d'un « développement harmonieux de tout l'être humain » seraient directement transposables à l'enseignement scolaires (Müller, *op. cit.*, 394). Chatziefstathiou (*op. cit.*) va plus loin en comparant les différentes interprétations académiques des idées promues, et indique que ces implications éducatives peuvent autant s'inscrire dans le domaine scolaire que dans le domaine extra-scolaire. La légitimation des Jeux olympiques mais également du sport qui en découle, prend donc son sens dans une multitude de pratiques. Mais le mécanisme par lequel ces changements s'effectueraient reste l'exposition de champions olympiques lors des Jeux. En effet,

toutes ces valeurs mises en exergue seraient perceptibles à travers les sportifs. Et, étant théoriquement rendus visibles par le plus grand nombre, ils faciliteraient cette transmission à travers les exploits produits. Il revient donc légitime d'organiser ces manifestations, autant que de promouvoir d'importantes performances grâce à des sportifs de haut niveau. La manière dont est perçue les Jeux olympiques par les organisateurs rappelle donc les enjeux qui les traversent. Les Jeux olympiques semblent donc « adaptés » puisqu'ils constituent des solutions aux problématiques sociales perçues notamment par les autorités qui les organisent. Si bien que leur conception s'adaptera même davantage dans le cours du XX^{ème} siècle pour répondre à d'autres enjeux (Chatziefstathiou, 2009, 2011). Mais plus particulièrement aux années 1920, Chatziefstathiou (2011) identifie plusieurs changements qui ouvrent la conception des Jeux olympiques à d'autres types de pratiquants. En effet, selon elle, même si aucun changement radical n'est perceptible, certaines adaptations des Jeux olympiques peuvent traduire un changement notable. Elle l'illustre avec trois exemples, l'ouverture aux populations « colonisées » par le développement des Jeux Régionaux, la promotion de la conception démocratique et populaire de l'olympisme par l'appel à la gratuité de certains gymnases, ainsi que les débuts de féminisation des épreuves notamment aux travers celles d'athlétisme en 1928. Bien que chacune de ces initiatives répondent à des enjeux qui mettent en péril l'olympisme à cette époque, l'auteur préconise de les prendre en compte pour l'analyse des potentielles mutations, ici dans le domaine sportif. Dès lors, même si certains rouages traditionnels persistent, il serait possible d'observer des changements dans les pratiques effectives.

Une analyse de la littérature nous permet d'appréhender la manière dont les Jeux olympiques sont perçus et saisis. Ils apparaissent comme des remèdes modernes à certaines crises que peuvent traverser les nations. Mais cette appropriation est à mettre en parallèle avec le contexte social connu, puisqu'il peut laisser voir certaines mutations, notamment dans les pratiques sportives.

b. Mythe, valeurs et discours

Par ailleurs, comprendre les Jeux olympiques nécessite également de comprendre les fondements de l'aura symbolique qui lui est attribuée :

« On le voit, le sport demeure une école de la vie pour ceux qui ont la responsabilité de son organisation et de son développement. (...) On refuse d'entendre que les valeurs du sport peuvent aussi être assimilées à la transgression ou à l'individualisme »

Comme le soulignent Attali et al. (2009, 21), le sport, et notamment l'olympisme, ferait référence à tout un modèle éducatif reposant sur l'acceptation d'un ensemble de valeurs. Cependant, cette attribution, rythmée par les acteurs du sport eux-mêmes, ne serait que méliorative et occulterait ainsi tout une partie de la réalité. Dès lors, l'analyse des discours autour des JO se doit d'avoir un regard critique à l'égard de ses valeurs, basé sur la connaissance des fondements de celles-ci.

La définition de l'olympisme représente la première étape de l'acceptation d'un modèle de valeurs consubstantielles. Bien qu'il ne soit pas défini dès ses premières utilisations, Pierre de Coubertin le fait l'année des Jeux d'Anvers :

« L'olympisme est une grande machinerie silencieuse dont les rouages ne grincent pas et dont le mouvement ne s'arrête point malgré les poignées de sable que certains jettent sur elle avec autant de persévérance que d'insuccès pour tâcher d'entraver son fonctionnement » (Combeau-Mari, 2010, 161)

Cette prise de position permet d'entrevoir la volonté de placer l'olympisme au rang de modèle global, intangible et intouchable. Cependant, plusieurs auteurs ont observé différentes mutations de cette définition ce qui complexifie une identification claire (DaCosta, 2006). Pour faciliter son appréhension de l'olympisme, Schantz (1998) rend compte de plusieurs valeurs centrales qui lui sont attribuées. Ainsi, l'entente mutuelle, le développement harmonieux de l'être humain, l'éthique sportive et le *fair play* (puis la formation à une conscience

écologique, qui est plus présente aujourd'hui) apparaissent comme les fondements des discours. Ceux-ci relèvent donc plus d'une dimension symbolique que d'une position pragmatique, si bien qu'olympisme pourrait se rapprocher d'une dimension religieuse, que son fondateur rappelle à la fin de sa vie (Saint-Martin, 2004). Cela permet ainsi de constituer une première base servant à ériger l'idée olympique comme idéal. De cette manière, il incarnerait plus qu'une simple pratique mais tout un mode de vie, qu'incarnerait ce qu'appelle Simonnot l'*homo sportivus* (1988). Ce modèle social est donc basé sur l'intégration de comportements et valeurs qui seraient issus de l'espace sportif. Ainsi, cette idée utopique peut s'ancrer dans les représentations, si bien qu'elle est toujours présente dans les dernières définitions de l'olympisme :

« L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie de l'effort la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels » (Comité International Olympique, 2020, 11)

Ce principe olympique, toujours valable aujourd'hui, a donc su légitimer un projet sportif en le convertissant en une réelle éthique positive.

Un des facteurs d'acceptation de cette « philosophie » est notamment le fait qu'il repose sur un ensemble structuré de symboles qui l'ancre dans un imaginaire collectif (Attali, 2004 ; Augustin & Gillon, 2004). Si la lecture de la Charte Olympique peut nous éclairer sur les sens qui leur sont attribués, la littérature nous donne à voir combien l'utilisation de ces symboles dans des contextes opportuns, a pu contribuer à asseoir le modèle olympique. Plus précisément, la période d'entre-deux-guerres constitue un temps singulier de la mobilisation des symboles. En effet, le lâcher de colombes, et le drapeau olympique mis en exergue lors des Jeux de 1920, dont le choix de la ville (Anvers) n'est pas non plus anodin, représentent l'instauration d'un temps pacifié, en rupture avec le conflit militaire encore dans les mémoires. Cette manœuvre, facilite l'identification des Jeux olympiques à un moment supérieur et universel (Chappelet, 1991). Mais cette tentative se confronte

à des contre-exemples qui mènent à relativiser ce modèle. L'interruption du cycle olympique, illustrée par le non déroulement des Jeux 1916 à cause de la Grande Guerre, vient contrer l'idée de trêve réclamée. De plus, les Jeux olympiques s'affirment comme des terrains d'expression privilégiés des nationalismes. Les boycotts des pays vaincus ainsi que les incidents liés à l'exacerbation du patriotisme entre 1920 et 1924 (Terret, Ottogalli-Mazzacavallo & Saint-Martin, 2007 ; Terret, 2008b), sont autant de phénomènes renforcés par ces symboles olympiques. S'ils se déroulent, c'est en effet parce que l'instauration du podium olympique et de l'hymne nationale en 1932 (Los Angeles) participent à amplifier la compétition internationale et favorisent *in fine*, la perméabilité des JO aux événements politiques (Chappelet, 1991). Cela a inéluctablement amené les Jeux de Berlin en 1936, à être une instance de promotion de régime fasciste, en reliant les performances allemandes au drapeau nazi brandi dans le stade (Saint-Martin, 2007). Dès lors, si ce caractère pacifiste avait été avéré, les Jeux de 1924 n'auraient surement pas connu la nécessité d'être surnommés « Les Jeux de la paix » (Grosset, 2010). L'apolitisme déclaré par le projet olympique renvoie donc à l'illusion d'une séparation entre la compétition sportive et les intérêts politiques. Les JO prennent donc place dans un contexte qui leur est propre. Chatziefstathiou (2011) s'intéresse d'ailleurs à cette dimension contextuelle et plus spécifiquement aux trajectoires des promoteurs de l'olympisme et leur effet sur la manière dont ils le conçoivent. Dès lors, la situation historique, sociale et politique que connaît un individu forge sa manière d'appréhender la réalité. Le cas de Pierre de Coubertin l'illustre puisque le contexte aristocratique dans lequel il a vécu a façonné sa manière de voir la pratique féminine et l'amateurisme, excluant par conséquent les sportives et les pratiquants populaires du sport olympique (Chatziefstathiou, 2011). Cela se cumule avec le contexte impérialiste duquel certaines des personnalités émergent au à la fin du XIX^{ème} siècle, influençant amplement les perceptions de la « race » et des peuples « indigènes ». Dès lors, les Jeux olympiques et la manière dont ils sont valorisés doivent systématiquement être mis en corrélation avec le contexte dans lequel ils prennent place, afin de mieux comprendre els enjeux auxquels ils font écho (Schantz, *op. cit.* ; Chatziefstathiou, *op. cit.*).

Les Jeux olympiques se veulent donc porteurs de valeurs qu'ils ne peuvent que difficilement représenter. Les Jeux olympiques et le sport en lui-même peuvent alors être séparés par la réalité. Ainsi, Chappelet avertie qu'entre « *le monde sportif tel qu'il est et le sport olympique tel qu'il devrait être, il y a la distance qui sépare la réalité de l'idéal* » (1991, 252). Or, la tâche est d'autant plus difficile que le sport même est lui aussi soumis à tout un système d'attribution valorisante. Chapron (2004) identifie à cet effet les principes de justice et d'égalité comme piliers du socle moral sportif. La garantie de ces deux valeurs serait théoriquement assurée par la règle sportive et la présence de l'arbitre, édictant les comportements et certifiant le respect des contraintes. La finalité recherchée est ainsi celle d'un précepte méritocratique, pour lequel seules des efforts physiques, admis comme accessibles par tous, seraient déterminants dans la victoire. Or, cette vision que prônent certains acteurs admet ici que le sport ne serait être influencé par d'autres faits sociaux. Cependant, Chapron (*op. cit.*) le démontre bien en appuyant le fait que le sport prenne place dans des réalités sociales, économiques et politiques. Alors on ne pourrait en faire l'économie puisqu'elles peuvent engendrer des préjudices comme le dopage et son acceptation, ou encore de la corruption, portant atteinte à la « morale sportive ». De plus, le principe d'égalité serait mis à mal au regard de la logique même du concours sportif, et surtout olympique, puisqu'il admet *a priori* l'inégalité en sélectionnant un champion (puisque l'idée d'une championne a connu certaines réticences historiques notamment au sein du CIO ; Rosol, 2000). Cette hiérarchie et son acceptation rentre ainsi en contradiction avec le modèle égalitaire revendiqué au départ. Mais si l'olympisme perdure, c'est notamment parce que ces paradoxes sont contrés par l'affichage de héros plus ou moins accessibles, mais qui sont censés matérialiser ces valeurs comme nous l'avons évoqué. Le sport et les Jeux olympiques organisent en effet des espaces d'héroïsation des sportifs. Comme le rappelle Chappelet (2021), par le biais de leurs performances, certains sportifs peuvent bénéficier d'une aura, comme ce fût le cas de Paavo Nurmi à l'occasion des JO de 1924, alors surnommé le « finlandais volant ». Cette aura est liée au fait qu'ils incarnent un ensemble de qualités esthétiques, corporelles, morales et intellectuelles en respectant les contraintes règlementaires et symboliques (SaintMartin, 2004). Par exemple, le serment de l'athlète mis en place à Anvers en 1920, garantie symboliquement la pureté de la pratique de l'individu. Cela rejoint

donc le constat d'Attali qui conclue qu'incarnant « *des valeurs que l'on souhaite voir mises en évidence, le champion se fait le pourvoyeur et le symbole d'une image profitant d'une adhésion quasi-générale* » (2004, 168). Le processus d'héroïsation est accentué pour autant que ces individus parviennent battre un record. C'est de cette manière que Vigarello conçoit l'entrée « dans la légende », c'est-à-dire un espace qui « ne se décrit pas, mais [dans lequel] ceux qui y sont les plus honorés ont une histoire, un itinéraire profondément ancré dans les valeurs collectives » (2002, 194). C'est dans ce sens que Pierre de Coubertin entendait inspirer les pratiques : en promouvant des modèles sportifs. Cependant, fort est de constater qu'encore une fois ces « modèles » peuvent être sujets à des préjudices. En s'attardant sur le caractère éducatif prôné par les acteurs du sport, Attali (2004) met en exergue le fait qu'en s'engageant dans le système sportif compétitif et inégalitaire, l'individu se soumet à certaines pressions pouvant l'entraîner à aller à l'encontre des valeurs admises. La consommation de produits dopants (Chapron, *op. cit.*) et même les comportements excessifs des spectateurs (Terret, 2008b) illustrent ainsi bien le « miroir à double face » que constitue le sport, interdisant mais provoquant de manière inéluctable certaines dérives (Attali, *op. cit.*). La scène sportive et notamment les GESI, représentent donc un moyen significatif de perpétuer l'olympisme à travers l'ancrage de ses valeurs, permis par les athlètes eux-mêmes.

La littérature le démontre, le mythe du sport et de l'olympisme est fragile. Cependant, il parvient à perdurer, et le discours des acteurs du sport n'y est pas anodin. Chapron (*op. cit.*) qualifie d'ailleurs le CIO de « garde des sceaux » en ce qu'il tend à rappeler que les valeurs attribuées seraient avérées, universelle et éternelle. Au niveau institutionnel, les usages politiques du sport envers une finalité sociale (Defrance, 2012), sont rendus légitimes au regard de l'étendue des vertus imaginées. Ce principe de valorisation se retrouve également au niveau des relais médiatiques. Abbassi (2010) étudie la dimension atemporelle parfois évoquée dans la presse écrite sportive, et note que cette rhétorique favorise la pérennité du mythe. Aussi, l'implication de certains journalistes dans le domaine sportif accentue ce phénomène (Attali & Froissart, 2008b). En racontant les événements sportifs, la presse lie alors le spectateur au mythe qui lui est inaccessible (Vigarello, 2002). En cela, le rôle des médias paraît considérable dans l'établissement de la mythologie sportive. D'autres auteurs se sont également penchés sur le rôle de la dimension

mémorielle de l'olympisme dans sa perpétuité. Par exemple, en analysant les démarches de certains acteurs liés au mouvement olympique comme Geoffroy de Navacelle, et d'autres institutions, tels que le CIO lui-même, Violette et Attali (2020) démontrent que la logique prédominante consiste à assurer une continuité temporelle du mouvement pour garantir son avenir. Ainsi, la politique du patrimoine olympique tend à asseoir la légitimité de l'institution. L'investigation de la représentation de Léon Stulkelj de Froissart (2008a) est significative de ces manœuvres. Alors qu'il s'affirme comme un sportif d'envergure aux épreuves olympiques de gymnastique en 1924, le CIO ne le représente peu comme tel mais davantage comme une figure de la longévité qui aurait été permise par la pratique sportive.

L'efficacité du « machiavélisme de Pierre de Coubertin » réside d'une part dans l'association de son œuvre à un système de valeurs mélioratives (Saint-Martin, 2004, 21). Cette liaison facilite dès lors son adhésion au sein de l'opinion publique, reléguant l'olympisme au rang d'une idéologie intouchable (Saint-Martin, *op. cit.*). L'idéologie est d'autant plus structurante qu'elle s'adapte aux problématiques sociales qu'elle rencontre, devenant ainsi une « philosophie processuelle » dynamique (DaCosta, 2006, 169). Cependant, la littérature remet en cause la véracité de l'invocation de ces valeurs en déclinant à la fois plusieurs événements historiques et paradoxes de « l'éthique sportive » qui rentrent en contradiction avec les revendications (Liotard, 2004). Le sport demeure en réalité très imbriqué aux réalités sociales, économiques et politiques qui le produisent, ce qui tend à rejoindre le constat de Jeu, définissant sport comme « *une contre-société où se projette avec force un idéal qui vient de la société mais que la société se révèle précisément incapable de réaliser elle-même* » (1973, 391-393). Ainsi, de manière générale, la croyance en ce système admis de valeurs rend opaque une partie des réalités connues et pousse la communauté académique à adopter un nouveau regard sur le sport que Chapron formalise :

« envisager le sport dans une nouvelle perspective, non plus en tant que vitrine où seraient exposées les valeurs démocratiques absolues mais en tant qu'espace social égalitaire à construire dans un projet

sociétal global répondant aux mêmes aspirations de justice et d'équité » (op. cit., 115).

Il advient donc nécessaire de rattacher systématiquement le sport au le contexte dans lequel il prend place (Chatsiefstathiou, 2011).

Certains auteurs l'ont mis en exergue, les Jeux olympiques représentent un projet de formation du citoyen qui se base sur la promotion du mythe sportif. S'il apparaît important d'éclairer les motivations sociales et politiques sous-jacentes à l'organisation des Jeux, il semble aussi essentiel d'avoir conscience du décalage entre les croyances et les réalités. Ces mythes contraignent en effet le développement concret des pratiques sportives puisqu'ils ignorent le contexte plus complexe dans lequel le sport prend place. Les discours des autorités publiques mais aussi des médias, sont donc à prendre en compte dans la compréhension de l'évolution des pratiques puisqu'ils permettent de mettre en exergue leurs motivations, parfois utopiques. Cependant, l'analyse doit se compléter d'une comparaison avec la pratique effective du sport, qui révèle alors les difficultés pragmatiques qui peuvent persister.

2. Analyser les effets sur le sport : une approche tridimensionnelle

« Les Jeux de Paris 2024 serviront de catalyseurs pour définir et déployer des programmes éducatifs visant à promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques, la pratique sportive et les modes de vie sain » (Paris, op. cit., 19)

Comme l'illustre cet extrait, le projet des Jeux olympiques de Paris 2024 doit diffuser au plus grand nombre un style de vie particulier, dont la pratique du sport fait partie. Cette ambition permet plus largement de contrer les potentielles contestations émises par l'opinion publique en invoquant un bénéfice dont tout le monde pourrait profiter (Bourbillères & Koebel, 2020). Or, qu'advient-il des retombées effectives ? Dans la continuité des grands événements sportifs

internationaux, une grande partie des recherches sur l' « héritage » s'est consacrée à l'estimation de ces effets sur les pratiques générales des pays hôtes (Thomson et al., 2019). Weed et al. (2015) effectuent à ce propos une revue littérature internationale en s'interrogeant, plus spécifiquement, sur la capacité d'un événement sportif ou du succès des athlètes à produire un « demonstration effect » ou « trickle down effect », c'est-à-dire un effet qui susciterait plusieurs modifications de la pratique sportive populaire. Ces changements peuvent être autant quantitatifs que qualitatifs comme le précisent Cleland, Ellaway, Clark et Kearns (2020) en investiguant le cas des Jeux du Commonwealth de 2014 (Glasgow). De cette manière, la fréquence, la durée et l'intensité d'exercice sont susceptibles d'être affectées pour la population pratiquante, tout comme le développement de l'intérêt et d'attitudes envers le sport pour la population qui ne l'est pas. Les GESI s'apparentent donc théoriquement à des occasions de rendre la population nationale plus « sportive », ce qui justifie en partie les candidatures aux Jeux olympiques. Cependant, il convient de s'interroger sur les manières dont les évolutions de pratiques peuvent être appréhendées. En analysant les résultats et en questionnant les méthodes d'analyse employées dans la littérature, nous pourrions dégager plusieurs angles d'attaque intéressants dans le cadre des Jeux olympiques.

A. Faire des Jeux « une affaire d'Etat » : l'accompagnement politique

Le support d'une édition des Jeux olympiques s'illustre par une implication des autorités publiques, puisqu'au-delà de la ville candidate, c'est l'image de tout un pays qui est affichée (Li & Kaplanidou, 2013). Les ambitions sont optimistes et comptent sur la « magie » des Jeux olympiques et du sport pour impulser mécaniquement de nouvelles pratiques. Cependant, le consensus qui peut être constaté dans le champ académique est celui d'une relativisation de ces effets. En d'autres termes, comme le formulent Weed et al. (*op. cit.*), cet héritage vis-à-vis des pratiques sportives serait loin d'être inhérent aux événements seuls et relèverait plutôt d'une potentialité qu'il s'agirait alors d'accompagner pour rendre effective. En effet, les événements sportifs s'inscrivent dans un cadre global et structurant qui appelle à des efforts concrets pour que des résultats convoités puissent se produire.

C'est un premier constat qui donne tort à une posture qui consisterait à conférer « naturellement » des qualités inhérentes et exclusivement positives à un événement sportif. La nature des effets serait donc corrélée au degré d'accompagnement, notamment politique, de l'événement. Kirakosyan (2020) l'affirme dans l'étude des programmes déployés lors des JO de Beijing (2008), Vancouver (2010) et Londres (2012) en rappelant le caractère éphémère que peuvent avoir les effets si les efforts ne sont pas soutenus *a posteriori* des Jeux. L'étude de l'influence de la politique austère autour des Jeux de Londres confirme également. En inhibant les potentiels programmes de développement des pratiques, cette politique nuit à l'essor du sport (Gérard, Brittain, Jones & Thomas, 2020 ; Lovett, Bloyce & Smith, 2020). L'importance des politiques sportives apparaît donc significative et l'analyse des effets sur les pratiques nécessite de les prendre en compte.

Or, les politiques sportives n'ont pas toujours été aussi structurées qu'aujourd'hui. Callède (2000) le démontre en rendant compte du processus de construction d'une réelle politique sportive tout au long du XX^{ème} siècle. Mais les Jeux olympiques ne peuvent-ils pas justement jouer un rôle dans cette construction ? Les exigences d'organisation, de préparation et les enjeux qu'ils sous-entendent ne sont-ils pas propices au développement de projets politiques en matière sportive ? En effet, ces questions se posent puisque comme nous avons pu le constater, de grands espoirs sont entendus derrière les candidatures des Jeux olympiques. Aussi, ils nécessitent un certain degré de convergence entre le monde sportif et les autorités publiques pour pouvoir les organiser. Si bien, qu'en anticipant les Jeux de Berlin initialement prévus en 1916, l'Etat suggère deux ans avant la création d'un Ministère des sports. Même si ce projet se confronte au refus du mouvement sportif, en quête de monopole politique (Grosset, 2010), nous pouvons noter que les Jeux impulsent bien une innovation politique. De plus, les années 1920 et 1930 constituent les prémices d'une structuration administrative en matière sportive alors que la France accueille les Jeux en 1924. De surcroît, elle y participe à Amsterdam en 1928 face aux Ennemis de la Grande Guerre, à peine réinvités, ainsi qu'aux Etats-Unis, représentés comme le peuple sportif par excellence. Dès lors, les années d'entre-deux-guerres antérieures au début d'une politique sportive en 1936 (Callède, *op. cit.*) en parallèle de ces trois éditions, apparaissent opportunes à de potentielles innovations et expérimentations.

B. Jeux olympiques et légitimité de la pratique sportive

Si l'analyse des effets politiques constitue un premier angle d'approche, il ne peut cependant être le seul dans l'investigation des effets sur les pratiques sportives. En effet, ce premier niveau macroscopique ne suffit pas toujours à dynamiser concrètement le sport. Hogan et Norton (2000) vont dans ce sens en corrélant la hausse d'investissement dans la politique sportive australienne et l'augmentation du taux de sédentarité de près de 10% sur près de vingt ans. Il apparaît donc pertinent, à un second niveau d'analyser, de concevoir les évolutions de l'acceptation du sport en tant que pratique. Dès lors, une analyse doit compléter ce premier niveau d'étude avec des indicateurs qui appréhendent plus profondément les rouages à l'œuvre dans les évolutions.

De cette manière, plusieurs études se sont employées à rendre compte des mécanismes sociaux à penser dans l'analyse des effets. Mackintosh et al. (2015) rappellent, en ce sens, la prédominance du rôle du contexte social. Ils précisent d'ailleurs que la socialisation familiale est un paramètre considérable, dans la mesure où les parents aménageront plus ou moins d'opportunités de pratique pour les enfants, parallèlement à un événement. Il faut donc porter une attention particulière aux rouages sociaux profonds dans lesquels sont intégrées les logiques de pratiques. Aussi, Brown et Pappous (2018) ont observé, au prisme des personnes en situation de handicap, que les stratégies déployées avec l'événement doivent être en accord avec les attentes des futurs pratiquants au risque de ne pas pouvoir déclencher de changements. Alors, le contexte social doit être pris en compte dans l'étude des effets puisqu'il conditionne l'engouement pour la pratique. Autrement, Mutter et Pawlowski (2014) étudient les effets du sport de haut niveau sur la pratique populaire. Cet angle apparaît intéressant, notamment dans la mesure où les Jeux olympiques donnent à voir des sportifs de niveau international. Or, les auteurs notent que les sportifs de haut niveau ne sont pas forcément aptes à entraîner un nouvel élan de pratique dans la mesure où leur distance vis-à-vis des individus les empêche d'être les cibles d'identification. Ainsi, la seule mise en avant de champions au moment d'événements sportifs ne peut être considérée comme suffisante pour

inspirer de nouvelles pratiques. Il convient donc de considérer les figures sportives comme des sources conditionnées d'effets sur le sport.

Or, nous ne pouvons envisager ce sport comme une pratique unifiée qui ne référerait qu'à un mode d'exercice. En effet, les travaux d'historiens du sport démontrent clairement différentes formes de sport à travers les époques (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, 1992 ; Terret, 2007b). Par exemple, cohabitent encore au début du XX^{ème} siècle, les sociétés gymnastiques républicaines fédérées par l'Union des Sociétés Gymniques de France, la pratique de l'éducation physique en milieu scolaire aux modèles d'enseignement variables, ou encore les clubs sportifs ludiques dominés par les populations bourgeoises. Chaque « sport » renvoie donc à différentes caractéristiques de populations pour lesquels la pratique est perçue comme légitime. Par ailleurs, la légitimité du sport est conditionnée par son caractère éducatif perçu (Attali, 2004). De cette manière, c'est parce qu'il est considéré comme un outil de formation des individus que sa pratique est socialement approuvée. Or, cet aspect éducatif n'est pas arrêté mais varie plutôt au gré des enjeux contextuels traversés. Ainsi, chacune des pratiques peut être valorisée différemment par rapport aux besoins nécessaires à la société. Par exemple, la conception de l'éducation et de l'exercice physiques d'après-guerre par les médecins, s'éloigne du modèle sportif qui apparaît alors comme un danger pour les corps déjà abimés (Saint-Martin, 2005). Ce sport doit alors être comme l'aboutissement d'un processus d'apprentissage jalonné par la pratique de l'éducation ou culture physique. La mise en exergue de ces déterminants de la pratique permet alors une approche plus pragmatique de l'imprégnation, plus ou moins accentuée, du sport. En effet, celui-ci étant socialement construit, l'investigation des déterminants du passage à l'acte est primordiale pour comprendre son intégration culturelle. Attali définit à cet effet le concept des générations, utilisé comme un « *outil d'intelligibilité des comportements, des attitudes, des positions pouvant présenter un caractère homogène lié à la proximité des premières expériences* » (2014, 45). En ce sens, il s'agit d'étudier si un moment ou un événement clé a pu exposer « les masses » à des déclencheurs de nouvelles pratiques. Or, cette démarche se veut historique puisque le développement des savoirs et des représentations dépend d'un processus, plus ou moins propice à l'avènement d'une génération (Attali, *op. cit.*). Il devient donc intéressant d'étudier le rôle d'événements au cours d'une période historique durant

laquelle des changements notables se déroulent. A ce titre, le sport connaît une phase de diffusion importante à partir les années 1920. Ce temps est justement marqué par la multiplication des fédérations sportives, tout en sachant que les Jeux olympiques de Paris en 1924 sont organisés au début de ce processus. Cet événement sportif, qui apparaît comme la consécration sport et de son spectacle (Lê-Germain & Tétart, 2007), n'a-t-il pas joué le rôle de mécanisme dans le processus diffusion que connaît le sport ? Cette implication s'ancre-t-elle dans le temps dans la perspective des Jeux suivants ? De quelle manière les Jeux olympiques offrent une réponse en adéquation avec les besoins sociaux contextuels ? Plus précisément, les Jeux olympiques, prônant une propagation générale du sport, ont-ils participé à son acceptation en tant que pratique légitime dans les milieux scolaire et extra-scolaire ? Répondre à ces questions pourrait ainsi participer à éclairer le rôle qu'auraient pu jouer les Jeux olympiques dans l'évolution de la place du sport dans la société de l'entre-deux-guerres.

C. Pratiques et pratiquant.e.s : les populations sportives

Pour qu'une évolution se soit produite, il est nécessaire d'identifier un changement culturel conséquent sur les pratiques. Plusieurs auteurs ont alors adopté des approches quantitatives afin de se pencher sur l'accroissement du nombre de sportifs. Cette démarche, déjà largement employée dans la littérature, permet de rendre compte de l'évolution concrète des pratiques (Kokolakakis, Lera-López & Ramchandani, 2019 ; Carmichael, Grix & Marqués, 2013). Aizawa, Wu, Inoue et Sato (2018) constatent par exemple une hausse quantitative de la pratique physique sur près d'un demi-siècle au Japon après les Jeux de Tokyo en 1964. Or, ces enquêtes peuvent s'avérer complexes dans une approche historique. En effet, Defrance (2007) identifie plusieurs biais d'amalgame dans les recensements des pratiquants. Ainsi, le membre d'une société de gymnastique peut parfois être confondu avec un sportif, ce qui ignore les différences fondamentales de pratique. De plus, un simple adhérent peut être assimilé à un pratiquant, alors que ces deux statuts comportent des distinctions notables dans un club. Dès lors, ce deuxième type d'approche nécessite d'être humble dans l'appréhension de résultat, d'autant plus que les biais s'accroissent avant les Jeux olympiques (Defrance, *op. cit.*). Alors, il est possible de

s'intéresser à l'aspect qualitatif de ces pratiques. En d'autres termes, il s'agirait surtout d'analyser la logique et la nature des activités pour déceler des changements ou innovations culturelles. Par exemple, Terret (1996) observe qu'entre 1922 et 1939 des transformations techniques dans l'entraînement en natation opèrent en France. Or, si elles sous-entendent la diffusion quantitative de certaines caractéristiques de nage, l'absence d'évolution qualitative vis-à-vis des méthodes d'entraînement nous démontre que l'évolution n'est pas profonde. L'approche qualitative des pratiques permet donc de rendre compte des effets culturels profonds, ou non, que peuvent induire les événements.

Par ailleurs, la notion de culture, bien qu'elle connaisse différentes acceptions dans les sciences humaines et sociales (Cuche, 2016), fait écho à la définition que donne Attali (*op. cit.*) dans le cadre des générations. Il renvoie ainsi « *au sens d'ensemble des représentations collectives propres à une société et des pratiques sociales nécessaires à leur production, leur diffusion et leur réception* » (*op. cit.*, 44). Les individus seraient donc marqués par certaines caractéristiques normatives et symboliques qui facilitent leur intégration au « tout » social. Or, ce que l'on peut définir en tant que « tronc générationnel », soit l'ensemble des évolutions culturelles majeures, n'est pas unifié et nécessite de détailler les différentes appropriations des changements (Balmand, 1987, 6, cité dans Attali, *op. cit.*). Cette nécessité l'est d'autant plus que le sport apparaît lui-même comme la scène de différentes représentations. Pociello (1999), le met en exergue appuyant le lien entre les appartenances socio-économiques et engagement dans les activités. Ainsi, selon leur classe sociale, les individus ne s'approprieront pas forcément les mêmes pratiques. Les travaux d'histoire du sport vont dans ce sens en démontrant que la pratique et l'adhésion au club, implique traditionnellement une logique amateur, excluant les potentiels pratiquants populaires (Terret, 2007b). Dans lors, les pratiques sportives impliquent non seulement des cultures parfois différentes, mais aussi, par conséquent, divers pratiquants. Or, justement, les Jeux olympiques ne peuvent-ils pas participer à l'avènement de nouveaux pratiquants ? Dans ce prolongement, il advient de replacer les Jeux au regard des enjeux géosymboliques qu'ils revêtent (Saint-Martin, 2008). C'est-à-dire qu'ils sont capables d'impacter, plus moins négativement, l'image de tout un pays. Or, historiquement, les faibles performances produites à l'occasion des grands événements sportifs, comme pour les Jeux

interalliés, mettent bien en évidence la manière dont l'identité Française a pu être fragilisée (Terret, 2000). Dès lors, les autorités Françaises ne souhaitent-ils pas utiliser au mieux les foyers de recrutements dont ils disposent ? Le contexte d'après-guerre peut être ici intéressant. Le territoire colonial Français étendu après le conflit de 1914-1918 n'est-il pas envisagé comme un « vivier » de champions en parallèle des Jeux olympiques de Paris, Amsterdam et Los Angeles (Terret & Roger, 2009) ? Ainsi, les JO pourraient être un moyen de mobiliser ces pratiquants de sports et impulser des changements culturels vis-à-vis de ceux-ci. Il convient alors d'étudier ce lien potentiel, mais également la nature et l'étendue, plus ou moins grande, de ses effets. Dans cette extension, d'autres effectifs pourraient être investigués. Séguillon (2002) montre par exemple que les sports sourds et muets se saisissent des Jeux olympiques de 1924 pour impulser leurs propres événements sportifs. Cette initiative nous indique que d'autres dispositifs ont pu être entraînés dans le courant des Jeux olympiques de l'époque. D'autant plus que le contexte socio-démographique est particulier après la Grande Guerre. Les classes d'âge jeunes et moyennes ayant été réduites, les personnes âgées ont pu être les cibles de préoccupations grandissantes. Néanmoins, si certaines études se sont penchées sur le développement du sport lié aux personnes âgées (Morales, Saint-Martin, Travaillet & Lebecq, 2018 ; Perrier, 2021), il existe un silence particulier quant à la période d'entre-deux-guerres. Pourtant, cet angle apparaît intéressant, notamment au prisme des Jeux olympiques, dont l'occurrence aurait pu contribuer à l'apparition de nouveaux dispositifs de pratiques.

Comme nous avons pu l'observer à l'aide de la littérature, analyser l'héritage des Jeux olympiques nécessitent quelques précautions et affirment certaines perspectives d'études. Les concepts d'héritage et d'olympisme sont tous les deux chargés de sens. Si ce le premier ne peut être conçu comme un ensemble d'effets strictement positifs et naturels, le deuxième renvoie à un projet global de formation du citoyen qu'il est intéressant d'analyser au regard des réalités sociales et politiques. Les Jeux olympiques et leurs effets sont donc porteurs de sens mais n'assouissent pas forcément les ambitions initiales. Il est donc intéressant d'étudier les effets qu'ils ont pu avoir dans une période dans laquelle certaines innovations

sportives sont connues. Cependant, il advient nécessaire de relativiser ces effets avec les contextes dans lesquels ils sont organisés, au risque de leur conférer un rôle trop important.

3. 1924-1932 : entre Jeux et enjeux

La période d'entre-deux-guerres est particulière dans la mesure où elle est traversée par plusieurs bouleversements. Certes, le fait que les Jeux olympiques de plus en plus spectaculaires soient organisés dans cette période n'est pas anodin (Lê-Germain & Tétart, 2007), mais l'analyse peut se compléter de l'examen des changements sociaux et culturels. L'avènement d'une culture de masse promeut l'accès à la presse ainsi qu'au sport (Kalifa, 2001), mais cache tout de même la persistance de freins sociaux et politiques. Ainsi, il convient de s'intéresser à la manière dont les enjeux de l'époque peuvent conditionner autant la situation du sport dans l'entre-deux-guerres, que l'occurrence des Jeux olympiques. L'intérêt pour cet angle permet non seulement de mieux comprendre le caractère déterminant du contexte pour le développement d'un héritage, mais aussi les limites selon lesquelles il peut être construit. Ainsi, les Jeux olympiques de 1924 peuvent faire l'objet d'une attention singulière puisqu'ils s'implantent pour la deuxième fois dans la capitale Française (Lê-Germain & Saint-Martin, 2008), là où se recouperont divers enjeux. D'autre part, même si les deux olympiades suivantes ne se déroulent pas sur le territoire national, il s'agit d'indiquer la mesure selon laquelle ils sont particuliers pour le contexte traversé.

A. Les Jeux olympiques de Paris 1924

a. Les enjeux sociaux du début de l'entre-deux-guerres

Au lendemain de la guerre, le bilan démographique est lourd. La France, déficitaire en hommes valides, doit faire face à des pertes estimées à près d'un million et demi de Français, et plus de la surmortalité civile (Sirinelli, 2012). Plus

qu'un traumatisme, la fin du conflit met en avant la nécessité de « régénérer la race » alors en péril (Saint-Martin, 2005). Bien que le système scolaire tende à se généraliser depuis les lois Ferry de la fin du XIX^{ème} siècle (Prost, 1992), il est aussi atteint par le bilan du conflit. Ce bouleversement rend difficile sa fonction éducative au regard du nombre amoindri d'élèves. De cette manière, peu nombreuses sont les innovations dans les pratiques traditionnelles. C'est notamment le cas pour les rapports sociaux de sexes qui tendent à se maintenir autant dans le système scolaire qu'en dehors. Les contenus d'enseignement et les scolarisations sont différenciés, et, plus généralement, les représentations continuent à amener les individus à des rôles sociaux et pratiques distincts (Guionnet & Neveu, 2009). L'analyse de Saint-Martin (*op. cit.*) à travers l'exemple de l'éducation physique scolaire en donne un exemple éloquent. En effet, malgré le décret du 18 janvier 1882 censé l'instaurer dans l'éducation scolaire féminine, l'éducation physique est encore largement négligée dans les pratiques des enseignants (Saint-Martin, *op. cit.*). Dans ce prolongement, un clivage social est toujours visible. La division entre la paysannerie, les ouvriers et les bourgeois, persiste (Prost, 1992). Ainsi, dès le plus jeune âge, les individus sont impliqués dans des dynamiques scolaires et professionnelles différentes selon leur classe sociale, ce qui perpétue des trajectoires de vies différentes (Prost, 1987). Nous pouvons alors constater que le début de l'entre-deux-guerres, bien qu'il soit marqué par une ambition de remédier aux maux provoqués par le conflit mondial, est propice au maintien d'ordres garantissant des pratiques et habitudes distinctes. Le sport, qui est traditionnellement une activité bourgeoise et masculine (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, 1992), s'inscrit pleinement dans cette logique.

Cependant, le début des années 1920 laisse également apparaître quelques mutations culturelles qui tendent à rassembler les populations. Kalifa (2001) observe à cet effet la diffusion d'objets culturels communs au plus grand nombre, ce qui dessine la définition d'une autre culture, la culture de masse. Cette dynamique, initiée dès la Belle Epoque, accorde une importance particulière à la presse et au sport. La production et la consommation de presse écrite s'accroissent mutuellement et permettent l'essor de certains périodiques, comme *L'Auto* (Caritey & Montéréal, 2020). Le sport devient donc progressivement l'affaire de tous, et de surcroît, les pratiques culturelles connaissent plusieurs mutations. Le spectacle

urbain (circassien, forain mais aussi sportif) gagne en importance et cristallise des moments de rassemblement. Par ce biais, le sport-spectacle rythme de plus en plus la culture de masse en devenant jalon important (Kalifa, *op. cit.*). Aussi, les diverses jeunessees se rejoignent dans certaines logiques. En effet, Prost (*op. cit.*) analyse les trajectoires des jeunessees populaires et bourgeoises de l'entre-deux-guerres et identifie dans chacune des volontés nouvelles de rassemblement. Cela s'illustre d'ailleurs par le développement des mouvements de jeunesse et du scoutisme. Cette dynamique confirme en parallèle la montée des contestations du surmenage, notamment scolaire, qui laisse de plus en plus de place aux loisirs (Vigarello, 2002). Une fois encore, de potentielles mutations culturelles sont amorcées et permettent de relativiser une approche du début des années 1920 qui se voudrait stable et uniforme. Nous pouvons l'observer, le début de l'entre-deux-guerres constitue une période particulière dont les enjeux sociaux sont prégnants. Derrière le marquage des traditions dont la perpétuation est en partie favorisée par les ravages de la Grande Guerre, certains changements sont impulsés dans ces années folles (Retailaud-Bajac, 2010) et nécessitent d'être pris en compte dans l'analyse plus précise du sport.

b. Le sport en France au début des années 1920

L'entre-deux-guerres est caractérisé par Terret (2007b) comme une période de diffusion et de mutation idéologique. Nous tenterons donc de comprendre le sport et son évolution dans le début de cette période, au regard de deux grandes perspectives que la littérature met en exergue : son organisation politique et le développement de ses pratiques.

Les années folles sont une étape cruciale dans la structuration administrative du sport. Elle vient apporter un cadre d'action primordial au développement du sport sur le territoire. En effet, ce processus permet de compléter les initiatives municipales déployées à l'échelle locale, dont rend compte Callède (2007). Ainsi, la municipalité de Lyon, dont le maire E. Hériot sera à la tête du Cartel des Gauches élu en 1924 (Prost, *op. cit.*), se veut proactif en la matière. Dès 1919, la ville est dotée d'un grand stade (Gerland), qui sera le foyer d'événements sportifs. La multiplication de ces mesures envers les équipements permet par la suite

d'aménager matériellement les pratiques. Ces dernières seront davantage favorisées dans les années 1920 que les législations stimuleront le développement d'équipements². L'axe sportif s'affirme donc de plus en plus en matière de politique. Mais c'est à l'échelle nationale que s'effectuent les plus grandes ruptures avec les années précédentes. En effet, l'éducation physique, laquelle rentre dans les différentes conceptions du « sport », est traditionnellement sous l'égide du Ministère de la Guerre. Le rôle qu'elle joue dans la préparation militaire traduit alors la priorité donnée à l'Armée, encore visible dans la création du Comité national d'éducation physique et sportive et d'hygiène social sous la tutelle d'Henry Paté. Cependant, le début des années 1920 laisse paraître la fin de l'hégémonie militaire. En janvier 1921, Henry Paté est promu haut-commissaire auprès du Ministère de la Guerre, chargé de l'éducation physique et de la préparation militaire. Or, Gaston Vidal le complète en sa qualité de sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique chargé de l'éducation physique. Ce premier partage de compétences, assisté d'un budget spécifique dédié à l'éducation physique, qualifie son appréhension en dehors de la perspective militaire (Callède, 2000). Le sport trouve ainsi une place dans la politique, surtout que G. Vidal est lui-même investi au sein de l' Union des Fédérations Françaises de Sports Athlétiques. Dès lors, le contexte administratif devient propice à certaines innovations, d'autant plus que la place croissante du corps médical dans la structuration de l'éducation physique diminue l'influence des Préparatistes. Cependant, le cadre institutionnel en matière sportive connaît encore beaucoup de balbutiements. La mise à l'écart du projet d'Office National des Sports depuis 1920 représente encore les résistances rencontrées à l'égard de la pleine autonomie du sport (Grosset, 2010). Le sport connaît autant de réticences au Ministère de l'Instruction Publique, duquel les enseignants craignent l'image de violences visibles dans le rugby à l'époque, qu'au sein du Ministère de la Guerre et de celui de la Santé et de l'Hygiène Publique, pour lesquels il s'éloigne de toute valeur éducative. Bien que le sport se structure progressivement dans l'administration publique, il n'est entendu que dans un sens large, se mêlant à

² e.g. la loi Cornudet du 14 mars 1919 exige de la ville de rapporter l'état des équipements sportifs.

l'éducation physique, ce qui le laisse encore à l'écart de certains débats. Le développement d'une pratique sportive unifiée semble difficile, d'autant plus que les clubs, relativement bourgeois, tendent à faire preuve d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics (Defrance, 2007).

D'un autre côté, les auteurs mettent en valeur l'essor particulier que connaît le mouvement associatif. Dès le début des années folles, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, qui rassemblait traditionnellement les sociétés sportives, éclate. Cet événement catalyse la création de fédérations autonomes unisportives, comme les fédérations françaises d'athlétisme, de rugby à XV ou encore de natation en 1920 (Grosset, 2010 ; Defrance, *op. cit.*). Les pratiques se spécialisent grâce à la diversification de l'offre sportive. En parallèle, d'autres types de pratiquants s'imposent dans le maillage sportif. Par exemple, le sport féminin se développe au sein de clubs de plus en plus exclusifs aux femmes, en opposition au courant gymnique qui prône les valeurs traditionnelles accordées à la féminité (Rosol, 2000). En s'intéressant plus spécifiquement au Comité National des Sports, Grosset (*op. cit.*) observe que ce dernier intègre de plus en plus de « sociétés d'application » comme notamment le Comité des Colonies de Vacances et des sociétés de sport de loisirs. Le mouvement affinitaire propose également un élargissement des horizons de pratiques. Les clubs, majoritairement prisés par les populations bourgeoises (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, *op. cit.*), voient se développer des sociétés ouvrières, ce qui s'illustre par la création de la Fédération Sportive du Travail en 1919. Alors, le spectre des pratiques sportives s'étend peu à peu. Cependant, cette prolifération des associations reste à mettre en perspective avec les pratiques dominantes. Fort de son effectif de cent vingt-six mille adhérents en 1922, le poids de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) est par exemple considérable dans les années 20 (Grosset, *op. cit.*). Une relativisation qui s'effectue aussi dans la gouvernance du mouvement sportif puisque dans l'anticipation des Jeux de 1924, les fédérations olympiques revendiquent la gouvernance du Comité Olympique Français.

Au-delà de l'étoffe du mouvement associatif, la littérature s'intéresse au phénomène de spectacularisation que connaît le sport. En effet, le nombre d'épreuves augmente dans les années 1920 (les 24 Heures du Mans sont créées en

1923) et mettent en exergue les exploits sportifs de plus en plus appréciés (Loudcher, 2007). Ces événements mettent en scène des champions, de plus en plus sacralisés et dont la portée sociale n'est pas négligeable (Vigarello, 1992). Connaissant un phénomène de starisation, des stades leur sont dédiés comme l'illustre celui construit en l'honneur de Jean Bouin, champion olympique, en 1926. De cette manière, Lê-Germain et Tétart en concluent que le « *champion, qu'il le veuille ou non, est désormais investi d'une responsabilité* » (2007, 254). Le champion se veut en effet représentant de sa nation, notamment dans les concours internationaux. Il est donc possible de voir à travers la multiplication des manifestations sportives, internationales ou non, et leur spectacularisation attirant de plus en plus de foules, une rupture avec la pratique sportive traditionnelle, généralement intime et caractéristique d'un entre-soi bourgeois (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, 1992). L'essor que connaît le sport grâce aux événements sportifs internationaux, s'accompagne alors de l'avènement de nouvelles figures et pratiquants. En ouvrant sa pratique et participation à un nombre croissant d'individus, il devient un phénomène social de plus en plus attractif: il regroupe les pratiquants, afflue les spectateurs et promeut des champions dont l'utilité n'est pas perçue comme anodine. Par son organisation, il s'ancre progressivement dans des temps et espaces qui lui sont dédiés (Tétart & Villaret, 2007). Cette banalisation du phénomène semble d'ailleurs constituer un vecteur important de changements sociaux puisqu'il vient perturber l'ordre traditionnel en promouvant de nouveaux pratiquants.

Les débuts des années 1920 constituent une étape majeure dans le développement et la diffusion du sport. Les prémices de sa structuration publique et associative ainsi que l'essor du sport-spectacle en font un objet culturel de plus en plus intéressant. Cependant, il serait illusoire de penser qu'en quelques années il puisse connaître un changement radical. Le sport prend place dans un contexte encore marqué par certaines résistances, qui amènent à le placer dans un processus de transformation plus long

c. Les Jeux de 1924 en accord avec les enjeux sociaux de l'époque ?

Les Jeux olympiques de 1924 se déroulent donc en France, au moment où le sport connaît un développement sans pareil à l'époque. Ils illustrent d'ailleurs les prémices de l'engagement des autorités dans ce genre de manifestations. Alors que des doutes importants planaient sur la capacité de la capitale Française à organiser les Jeux olympiques après le désastre de 1900, les pouvoirs publics s'investissent timidement (Lê-Germain & Saint-Martin, 2008). Les partisans du Bloc National, dont le Président du Conseil, A. Millérand, y voient en effet un moyen de « *redorer le prestige géopolitique d'une France en pleine reconstruction* » (Lê-Germain & Saint-Martin, *op. cit.*, 54 ; Callède, 2007). La France, traversée par les enjeux nationalistes, doit donc apparaître aux yeux du monde comme une organisatrice moderne du sport (Saint-Martin, 2007). Cet enjeu identitaire est si prégnant, qu'il engendrera plusieurs « incidents » chauvins, mettant parfois à mal le déroulement des épreuves sportives (Terret, 2008b).

L'édition de Paris traduit également le développement du sport-spectacle connu à l'époque. Ces JO apparaissent comme une réelle rupture avec ceux de 1900, notamment au regard des foules qu'ils rassemblent (Vigarello, 2002). Néanmoins, la préparation des Jeux olympiques connaît beaucoup de difficultés d'organisation, comme le démontrent plusieurs auteurs à travers les tensions et enjeux internes au Comité d'organisation (Attali et al., 2008a) ou encore les hésitations liées aux coûts financiers (Schut & Terret, 2008). Mais ces balbutiements caractérisent justement la dimension inédite d'un tel projet en France et ouvrent ainsi la voie à d'autres initiatives. Le début du gigantisme se lit également dans la médiatisation des Jeux, qui mobilise par exemple près de quatre cents soixante-treize journalistes (Lê-Germain & Tétart, 2007). Les débuts des diffusions radiophoniques, mais surtout la presse écrite, sont donc censés relayer l'événement en mettant en scène les exploits des champions, comme ceux des Finlandais qui domineront les épreuves athlétiques de fond (Roger, 2008). Mais la presse a cependant pu rencontrer quelques difficultés puisque la privatisation des images par le Comité d'organisation (Dyreson, 2005) ainsi que la concentration des épreuves autour de Paris, sont autant d'éléments qui fragilisent le traitement médiatique dans tout le pays (Attali et al., 2008b). Ainsi,

les Jeux ne sont pas forcément ceux de toute la France, ce qui est à prendre en compte dans la portée de leurs potentiels effets.

Entre innovations et résistances, les Jeux olympiques prennent place dans un contexte ambivalent. Si le sport se développe largement dans les années 1920, accompagnant les mutations culturelles des années folles, les Jeux olympiques et les pratiques qu'ils supposent ne concernent pas forcément tout le monde. Les années folles sont une période effervescente au regard des changements qu'elle amorce, mais doit tout de même être comprise dans un contexte plus global, conditionnant certains freins sociaux, culturels et politiques.

B. Les Jeux olympiques d'Amsterdam et de Los Angeles au prisme de la France

a. Les enjeux socio-culturels Français

La fin des années 1920 et le début des années 1930 s'inscrivent dans la continuité des dynamiques engagées auparavant. Les années se poursuivent avec la volonté d'oublier les atrocités de la guerre. Cela permet aux loisirs et aux événements de se développer davantage au sein de la culture de masse (Kalifa, *op. cit.*). Cependant, plusieurs crises surviennent à ce moment. La crise financière du jeudi noir de Wall Street en 1929 (Prost, *op. cit.*) perturbe les espoirs de prospérité. Aussi, si les masses connaissent une certaine émulation, elle n'est cependant pas canalisée par une politique stable. En effet, les gouvernements se succèdent jusqu'aux années 1930. La crise financière, couplée à des incidents politiques (Prost, *op. cit.*) crée une alternance entre le Cartel des Gauches, le gouvernement d'Union nationale puis le retour de la droite au tournant de la décennie (Sirinelli, 2012). Dans ce prolongement, seize gouvernements se relayeront entre 1930 et 1936 (Callède, 2007). Cette discontinuité fragilise donc une gouvernance stable, ainsi que les volontés de construire des mutations durables notamment au regard du sport. Pourtant, les comparaisons des régimes politiques internationaux s'accroissent avec

l'avènement des régimes fascistes dès la fin des années 1920, et renforcent les volontés de réaffirmer l'identité Française dans le concert des nations.

Le contexte social dans lequel prend place le sport est donc ambigu. Alors que la fin des années folles est propice à la conception des activités de loisirs, les difficultés économiques et politiques déstabilisent cette ambition.

b. Le développement du sport au tournant des années 1930

La trajectoire politique du sport se poursuit dans les années 1920 et 1930. A l'échelle locale, les initiatives municipales se multiplient dès les élections de 1925, mais restent isolées les unes des autres (Callède, 2000). Le stade Gerland achevé en 1919 à Lyon et rénové en 1925, constitue l'une des rares infrastructures capables d'accueillir des grands événements internationaux (Lê-Germain & Tétart, *op. cit.*). Au regard du maillage administratif, le budget du sport est encore éparpillé entre différents Ministères et notamment celui des Affaires Etrangères, celui de la Guerre ainsi que celui de l'Instruction Publique. La gouvernance du sport est donc encore désordonnée. Il faut attendre les élections législatives de 1928 pour voir H. Paté nommé sous-secrétaire au Ministère de l'Instruction Publique chargé de l'Education Physique, et constitué une première réelle compétence en matière sportive (bien que le rôle de l'armée soit prépondérant). Un an plus tard, les discussions budgétaires pour l'année 1930 attribuent un budget spécifique à l'éducation physique et le sous-secrétaire charge G. Vidal, engagé au Comité National des Sports, du dossier sportif. D'autres questions sont également traitées comme la formation des éducateurs (Callède, *op. cit.*). Le sport rentre donc dans un processus de structuration accéléré. Néanmoins, il sera ralenti par un changement constant des responsables des sports entre 1930 et 1936, date à laquelle L. Lagrange sera à la tête d'un sous-secrétariat d'Etat chargé des Loisirs et des Sports (au Ministère de la Santé Publique puis à l'Education Nationale).

En parallèle, le mouvement sportif continue de se développer. Des stades continuent d'être construits en l'honneur des champions, à l'instar du stade Roland Garros en référence aux Mousquetaires en 1928, et les épreuves internationales se multiplient (Lê-Germain & Tétart, *op. cit.*). Par ailleurs, la direction nationale que

tente de donner le Comité National des Sports, intègre de plus en plus de sociétés. L'affiliation de la Fédération Sportives des Sourds et Muets, de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, de la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France et de la Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France à la fin des années 1920, qualifie la tentative de convergence du mouvement sportif. Le monde sportif semble donc se démocratiser à travers la reconnaissance de différents types de pratiquants. Cependant, il reste difficile de l'appréhender comme unifié. En effet, les logiques traditionnelles tendent à persister comme le montrent les codes amateuristes, (Lassus, 2000). Le sport renvoie donc encore aux logiques bourgeoises et élitistes d'avant-guerre. Au-delà des tensions entre les représentations, les distinctions entre les sports sont notables. La Fédération Française de Rugby se scinde pour s'ouvrir au professionnalisme, tout comme le football, au début des années 30 (Defrance, 2007). L'évolution des sports n'est ainsi pas uniforme et implique de remettre la pratique sportive en parallèle des représentations sociales qu'elle sous-entend et des distinctions existantes entre les disciplines. D'autant plus que le sport est cible de critiques. Par exemple, G. Hébert, dans son ouvrage *Le sport contre l'éducation physique* remet en cause la portée éducative du sport en lui-même. Ce genre d'initiatives rend difficile son intégration dans les programmes scolaires (Terret, *op. cit.*) ainsi que son acceptation sociale plus générale.

Au tournant de la fin de l'année 1920, le sport connaît des évolutions considérables que ce soit au niveau politique, associatif ou des pratiques concrètes. Or, son étude rentre dans le découpage de Defrance (*op. cit.*), qui n'identifie pas une dynamique de développement claire et unique, mais plutôt plusieurs évolutions autour de deux pôles du sports, plus ou moins proches des normes sociales prégnantes.

c. Les JO de 1928 et 1932 : une adéquation au contexte d'entre-deux-guerres Français ?

Contrairement aux Jeux de 1924, ceux de 1928 et de 1932 n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt dans la littérature vis-à-vis du contexte Français de l'époque. Il

convient alors de relever ces manques, tout en essayant d'identifier la manière dont ils sont imbriqués aux enjeux connus.

Les Jeux d'Amsterdam en 1928 n'ont connu que peu d'études empiriques dans la littérature anglo-saxonne et francophone (alors qu'existent des travaux rédigés en néerlandais ; e.g. Arnoldussen, 1995). La documentation qui les traite s'intéresse surtout aux records et champions marquants de cette édition. Par exemple, l'ouvrage de Berlioux (1967) décrit l'édition dans son organisation ainsi qu'à travers la participation Française, sans faire part d'analyse scientifique. Parienté et Gérard (1964) effectueront la même démarche au prisme de figures sportives telles qu'A. B. El Ouafi, J. Ladoumègue ou L. Gaudin. Or, cette documentation ne permet pas de répondre à un enjeu scientifique. C'est ainsi que nous pouvons trouver quelques articles académiques qui traitent des Jeux de 1928, à travers une analyse des épreuves athlétiques. D'abord, trois articles sont consacrés à l'épreuve du marathon, qui met en scène des sportifs plus ou moins bien représentés dans les presses française, sud-américaine, américaine et mexicaine (Torres, 2009 ; Dyreson, 2009 ; Terret & Roger, 2009). Cependant, elles ne mettent pas forcément en exergue une épreuve favorite des Français, puisque la FFA investie peu, à l'époque, le marathon (Terret & Roger, *op. cit.*). Or, les auteurs mettent en avant une figure particulière puisque la seule médaille athlétique Française est celle d'Ahmed Boughéra El Ouafi, né en Algérie, et que la presse relaie relativement peu (Terret & Roger, *op. cit.*). Ce constat nous permet alors de noter que les Jeux d'Amsterdam ont pu mettre en évidence de nouveaux champions. Par ailleurs, les épreuves athlétiques féminines ont aussi été l'objet d'étude. En effet, ce type d'épreuves est représenté pour la première fois dans l'histoire des JO, alors que l'ancien président Français du CIO, Pierre de Coubertin, s'y oppose encore fermement (English, 2019 ; Ottogalli-Mazzacavallo, Prudhomme-Poncet & Velez, 2008). Si bien, que les auteurs démontrent que la course de 800 mètres provoque une polémique aux fondements douteux (English, 2019), que certains responsables Français relaieront quand même (Castant-Vincente, 2020). Alors, nous pouvons observer que les études consacrées aux Jeux de 1928 analysent surtout les figures qui en émergent ou les effets de certains épreuves sur les représentations. Il serait alors intéressant d'accorder davantage d'attention au rapport entre leur occurrence et la manière dont se déploie plus largement le sport en France.

En effet, le retour aux JO de l'Allemagne « aux pas cadencés » attise les colères des Français, qui avaient réussi à les exclure depuis la Grande Guerre (Auger, 1998, 269). Cette édition olympique se veut alors la vitrine des nationalismes, en cohérence avec le contexte géopolitique d'après-guerre, surtout que le sport est très investi par les régimes fascistes (Saint-Martin, 2007). Cependant, malgré cette dimension internationale et les enjeux financiers croissants du sport (que les organisateurs ne peuvent plus ignorer ; Dyreson, 2005), les Jeux d'Amsterdam se veulent d'une envergure moindre que celle de Paris 1924. En effet, valorisant des Jeux plus « cosy » (Westerbeek, 2009) les organisateurs mettent en avant une vision des Jeux qui s'écarte de la dimension spectaculaire à laquelle s'habituent progressivement les Français à la fin des années 1920. Nous pouvons donc nous interroger sur les limites de la valorisation de ces Jeux par les Français, quatre ans après qu'ils les aient accueillis.

Quant aux Jeux de Los Angeles en 1932, ils ont surtout été saisis par la littérature internationale (e. g. Nendel, 2008 ; Dyreson & Llewellyn, 2008). Or, les intérêts se sont surtout centrés sur les retombées au sein des Etats-Unis. Dyreson et Llewellyn (2008) analysent par exemple les retombées de l'édition de 1932 sur le sport en Californie ainsi que sur l'olympisme. La littérature francophone offre, elle, quasiment pas d'étude empirique. Lassus (*op. cit.*) étudie le professionnalisme sportif Français au prisme de l'olympisme. Elle démontre notamment l'ampleur que prend « l'affaire Ladoumègue » suite à l'exclusion des JO de 1932 de ce champion populaire. Cet examen laisse donc voir que les Jeux olympiques Américains sont l'occasion de remises en question et de potentiels changements pour le sport Français. Ces remises en cause pourraient être plus généralisées puisque comme l'indique Terret (2000), les Américains dominent la scène sportive internationale depuis 1919. Erigée en figures exemplaires, ils sont alors de potentielles sources de débats conséquents. Il paraît alors intéressant de se pencher sur l'étendue de ces bouleversements afin d'identifier un lien potentiel avec les innovations sportives de l'époque. Comme le traduit le manque de recherches dédiées, l'étude de ces deux olympiades au regard du sport Français serait assez novateur. Si des pistes s'en dégagent, il reste effectivement à lier le degré d'adéquation entre le contexte Français de l'entre-deux-guerres et les JO de 1928-1932 afin de pouvoir identifier des effets.

Nous avons pu observer que si les Jeux olympiques de Paris, d'Amsterdam et de Los Angeles ne sont pas investis de manière équivalente dans la littérature, ils prennent place dans des problématiques sociales et sportives particulières. Ils illustrent autant l'intérêt politique et culturel qui commence à être porté au sport dans l'entre-deux-guerres, que les enjeux nationaux et internationaux que représente la scène olympique. C'est dans ces dynamiques entremêlées que certaines ruptures se développent progressivement, entre traditions et bouleversements. Les Jeux s'en imprègnent et peuvent donc autant avoir joué le rôle de catalyseurs d'innovations sportives, que d'avoir renforcé certaines des résistances.

II. Problématisation et méthodologie

1. Problématisation

En plus de puiser des enjeux dans l'actualité des Jeux olympiques et paralympiques, et notamment ceux de Paris 2024, la littérature prolifique sur le thème de l'héritage nous indique à quel point il devient important d'analyser et d'évaluer les effets des grands événements sportifs internationaux. Une analyse des processus à long terme peut justement éclairer la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans l'une des missions qui leur sont traditionnellement attribuées : le développement du sport.

Nous chercherons donc à comprendre si les Jeux olympiques de Paris en 1924, Amsterdam et Los Angeles ont été saisis comme des leviers au service du développement du sport, ou bien s'ils ont été des occasions manquées.

Notre premier objectif consiste à éclairer le rôle des Jeux olympiques dans la construction d'une politique sportive propre. En effet, si la période d'entre-deux-

guerres aboutit à l'établissement d'une première véritable politique en 1936 (Callède, 2000), la littérature apporte peu d'éléments sur le rôle concret qu'auraient pu avoir les JO. Néanmoins, nous émettons l'hypothèse selon laquelle les JO n'ont pas pu automatiquement produire d'effets, mais ont plutôt suscité un processus tumultueux qui a abouti à un sursaut politique. En ce sens, si ce sont bien les autorités publiques qui portent le projet des Jeux de 1924 dès 1920, Schut et Terret (2008, 151) démontrent aussi un écart paradoxal de « culture sportive » entre les responsables politiques et les acteurs sportifs. Alors, nous supposons observer certains conflits autour des trois olympiades, qui auraient cependant permis un héritage commun.

Aussi, nous pouvons émettre l'hypothèse d'effets peu conséquents immédiatement après les Jeux olympiques. Dans la mesure où ce n'est qu'en 1936 que s'organise une politique sportive concrète, nous négligeons pouvoir découvrir une révolution politique. Nous supposons plutôt que les olympiades ont été les supports de discussions, voire d'expérimentations, qui auraient servi aux actions du Front Populaire par la suite.

Nous souhaitons également saisir la manière selon laquelle les JO ont participé, ou non, à rendre le sport plus éducatif. Si le sport est de plus en plus pratiqué durant l'entre-deux-guerres (Terret, 2007b), il n'est pas le mode de pratique physique qui s'impose, notamment dans le système scolaire. C'est davantage l'éducation physique qui apparaît comme la plus éducative (Saint-Martin, 2005). Or, ce sont plus les discours qui gravitent autour d'une activité, et moins sa nature, qui la rendent éducative (Attali, 2004). Nous supposons donc que les JO n'ont pu participer à rendre le sport plus éducatif qu'à partir du moment où la majorité des discours qui en découlent le permettent.

Il est donc nécessaire aux trois olympiades successives d'incarner aux yeux de tous des modèles exemplaires de pratiques. Cependant, nous savons aussi que les Jeux de Paris ont déjà pu être la vitrine de dérives, voire de violences (Terret, 2008b). Cela nous amène alors une autre hypothèse, selon laquelle ces événements sportifs n'ont pu, à eux-seuls, renverser la domination de l'éducation physique à l'époque.

Notre dernier objectif sera de comprendre l'effet des JO sur les pratiques ainsi que sur le spectre des pratiquants Français. Cela nous permettrait de montrer si la diffusion du sport à l'époque (Terret, 2007b) a pu bénéficier, ou non, d'un effet des Jeux. En cela, la littérature a soutenu que dès les Jeux de Paris en 1924, la manière de concevoir la préparation des athlètes est remise en question, surtout lorsque les performances ont été faibles (Roger, 2008). Néanmoins, nous savons que les résultats ne sont pas radicalement améliorés en 1928 (Terret & Roger, 2009). Nous émettons donc l'hypothèse selon laquelle les Jeux ont fait émerger des projets en faveur du développement des pratiques, mais qu'ils n'ont abouti qu'à long terme.

Aussi, les Jeux olympiques mettent en scène une diversité d'épreuves qui nécessitent une certaine spécialisation. Or, nous connaissons également le rôle proactif de la presse envers l'organisation d'épreuves (Caritey & Montéréal, 2020). Nous supposons donc que si les JO ont favorisé le développement d'épreuves sportives, la presse a été un relai considérable et n'a surtout organisé des épreuves unidisciplinaires.

Par ailleurs, nous serons amenés à appréhender les potentiels nouveaux pratiquants qui auraient émergé ou non avec les Jeux olympiques. La domination de figures Algériennes importantes dans les épreuves nationales mais aussi olympiques (Combeau-Mari, 2006 ; Terret & Roger, *op. cit.*) nous montre que certains changements ont pu être impulsés. Or, nous ne pensons pas observer de modifications radicales des pratiquants émigrés des colonies puisque le sport « indigène » est encore mal perçu au tournant des années 1930 (Dumont, 2006). Cela nous guidera vers l'étude de cas d'autres profils de pratiquants. En effet, la littérature a indiqué certains acteurs sportifs se saisissant des JO pour mettre en avant des pratiquants encore peu considérés par la littérature (Séguillon, 2002). Nous supposons donc qu'il est possible de voir de « nouvelles » populations bénéficier des effets des JO.

2. Méthodologie

L'effervescence sportive dont témoigne l'entre-deux-guerres (Terret, *op. cit.*) nous a amenés à investiguer une diversité de sources. D'abord, la consultation des rapports officiels des Jeux olympiques (1924, 1928, 1932, 1936 ; Centre d'Etudes Olympiques) nous a autorisé à suivre la création de mesures et dispositifs, ainsi que la trajectoire sportive des olympiens engagés à l'époque. Dans ce prolongement, des ouvrages d'époque issus des archives du CNOSF (rapports de délégations olympiques de 1928 et de 1936 ; rapport officiel du Congrès International d'Education Physique de 1928) ont complété ce premier angle.

Par ailleurs, nous avons pu rendre compte du degré de réappropriation des initiatives lancées à travers un suivi longitudinal sur dix ans (1924-1934) dans d'autres types d'archives. La définition de cet intervalle nous a permis d'éclairer le contexte sportif et les effets des JO de Paris, Amsterdam et Los Angeles, sans trop empiéter sur ceux de Berlin (1936) qui relèvent d'enjeux particuliers (Bloz, 2007). Ainsi, la presse sportive (*L'Auto*, *Le Miroir des Sports*) et les registres du Comité National des Sports ainsi que du Comité Olympique Français (Archives du Comité National Olympique et Sportif Français) ont été investigués.

Une fois cela fait, nous avons pu effectuer des recherches par mots-clés dans d'autres sources pour à la fois étendre le suivi des initiatives identifiées, et mettre en lumière les effets des JO sur d'autres acteurs. De cette manière nous avons pu préciser notre propos grâce au *Journal Officiel de la République Française* et étudier des revues fédérales (*L'Athlétisme*, *Athletic*, *L'Education Physique*) ainsi que *L'Echo d'Alger*.

III. Chapitre 1 : Les Jeux olympiques : accélérateurs de la politique sportive ?

Introduction de chapitre

« C'est tout vu qu'on ne prend pas là-haut notre mouvement au sérieux ! Courir après un ballon ou entre deux lignes blanches, distraction de gosses, pense-t-on !... Qu'est-ce qu'à côté de la Politique ! Les Jeux Olympiques, oui, oui, une agréable manifestation renouvelée de l'antique, quelque chose comme les défilés de chars au cortège de Mi-Carême ! »³

Cette plainte du journaliste sportif Marcel Delarbre en 1927 nous traduit la façon dont les Jeux olympiques sont des moments de remise en question de la politique sportive. En effet, ils permettent notamment d'évaluer le manque d'efforts de la part des pouvoirs publics. Or, la raison pour laquelle on n'engage « là-haut » que peu de moyens concrets est inhérente au contexte politique de l'époque. Le sport est associé à l'éducation physique, qui plus est, se disperse à travers différents ministères (Callède, 2000). Alors, l'identification d'une politique strictement sportive est très floue. C'est ainsi que les Jeux olympiques pourraient jouer le rôle de catalyseurs dans la mesure où ils canaliserait les différents efforts en une direction : le succès des Français. Il convient alors de s'intéresser à ces efforts mais aussi à ce qui en résulte vis-à-vis de la situation politique du sport.

Or, l'extrait nous laisse également entrevoir que si effets il y a pu avoir, ils ont surtout dû résulter d'une confrontation entre le « mouvement » sportif et les pouvoirs politiques. Une des raisons de cette tension est notamment l'absence d'un poste clair de responsable politique. L'alternance entre sous-secrétaires, hauts-commissaires, commissaires généraux voire ministres (Arnaud & Saint-Martin, 1998)

³ Marcel Berger, « Le parlement ne vote toujours pas la subvention olympique pour 1928 ! », *L'Auto*, n°9660, 28 mai 1927.

place les acteurs sportifs en situation instable et incertaine. Or, comme le sous-entend le propos de Marcel Berger, les Jeux olympiques nécessitent une attention en amont, surtout liée à la préparation des athlètes, et donc une certaine considération des pouvoirs publics. Il s'agirait alors d'étudier l'importance que lui accorde l'Etat, et si cela a pu déclencher la création ou des modifications de responsabilités politiques vis-à-vis du sport.

Dans ce prolongement, nous analyserons la manière selon laquelle les Jeux olympiques offrent de plus en plus de place aux pouvoirs sportifs spécifiques, malgré la présence traditionnelle du Ministère des Affaires Etrangères dans le sport de haut niveau. Cela nous amènera à une analyse politique plus globale qui permettra d'éclairer la prise de conscience de l'importance de la préparation olympique, au prisme de la relation entre l'Etat et le mouvement sportif.

Par la suite, nous poursuivrons l'analyse des efforts publics en nous penchant sur les fonctions et postes politiques que la préparation olympique a pu impulser. Cela nous permettra d'en déduire un effort, plus ou moins prononcé, envers la construction légitime d'une politique sportive. Nous terminerons alors par étudier la mesure selon laquelle les Jeux de l'époque ont permis de transformer la tutelle qu'a la Guerre vis-à-vis de la section olympique de Joinville, dispositif davantage sportif que militaire.

1. Le financement de la participation française aux Jeux olympiques : un levier politique difficile le sport

Le premier moyen d'action dont dispose l'Etat vis-à-vis des Jeux olympiques est financier. En effet, il attribue une subvention sportive exceptionnelle qui détermine la marge de manœuvre du mouvement sportif envers la préparation des athlètes Français. Or, l'enjeu politique de cette subvention se trouve d'abord dans le choix de l'organisme qui aura à la gérer. En ce sens, si les JO ont pu jouer en faveur d'une politique sportive, les moyens financiers qu'ils sous-entendent ont forcément dû s'aligner avec le budget de l'éducation physique et du sport. Cependant, nous verrons que la place du Ministère des Affaires Etrangères dans le sport de haut niveau (Auger, 1998) n'a pas facilité l'initiation de cette convergence.

Autrement, l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des Jeux olympiques en dit long sur la fonction que ces derniers pourraient avoir pour le sport. En suscitant un effort, ils pourraient rendre l'Etat proactif et ainsi amorcer des efforts significatifs. Mais nous montrerons que son action pour les JO dépend encore largement d'autres acteurs, et notamment d'une relation conflictuelle avec le mouvement sportif.

A. À la recherche du ministère olympique

a. Enjeux internationaux et JO : la mainmise des Affaires Étrangères

Fort est de remarquer que la littérature a mis en exergue la pluralité des tutelles de l'éducation physique, dont le sport est corolaire. Arnaud et Saint-Martin (1998) ont tracé la trajectoire du rattachement de l'éducation physique et du sport, ce qui a permis d'indiquer qu'au cours de l'entre-deux-guerres, ils sont majoritairement affectés aux Ministères de la Guerre, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ainsi qu'à celui de l'Hygiène Sociale (bien que ces deux derniers ministères aient pu changer d'appellation au gré des gouvernements). Ces rattachements pluriels dispersent les financements et les directives, et complexifient ainsi l'établissement d'une politique sportive spécifique. Pour autant, cette période reste propice aux changements puisqu'aboutira, à la fin des années 1930, une polarisation de la politique sportive au sein de l'Education Nationale (Callède, 2000). D'un autre côté, les Jeux olympiques mettent en scène un autre ministère, celui des Affaires Etrangères. Cette tutelle spécifique dilue le caractère sportif de ces événements au sein de la gouvernance des enjeux politiques et internationaux, prégnants après la Grande Guerre. Cependant, les JO traduisent l'évolution culturelle que connaît le sport, dans la mesure où ils mobilisent des centaines d'athlètes, rassemblent des foules et provoquent des records (Lê-Germain & Tétart, 2007). En ce sens, le caractère sportif des Jeux olympiques pourrait représenter un motif suffisant pour provoquer leur rattachement aux organes qui gèrent traditionnellement le sport, et par là, participer à sa structuration politique. Dès lors, il convient de s'intéresser aux effets politiques qu'ont pu provoquer les JO en identifiant l'évolution du rôle du Ministère des Affaires Etrangères dans la gestion

de la manne olympique, afin de relever ou non une participation à l'établissement d'une politique sportive.

Malgré le fait que le Ministère de l'Instruction Publique soit signataire du projet de loi, c'est bien à celui des Affaires Etrangères qu'est attribuée une subvention olympique de six millions de francs⁴ en 1922. Les Jeux de Paris sont donc politiquement conduits par ce ministère et rentrent ainsi dans une démarche initiée par ce dernier dès le début des années vingt. La création en 1920 d'une Section du Tourisme et des Sports au sein du Service des Œuvres Françaises à l'Etranger (SOFE) illustre la portée internationale voire géopolitique du sport et des JO (Auger, 1998 ; Lê-Germain & Saint-Martin, 2008). Comme l'analyse J. Saint-Martin (2004) en examinant la véracité des valeurs attribuées au sport et aux Jeux olympiques, ces derniers font bien intégralement partie d'un projet politique au service de la Nation. Rassemblant de multiples pays et mettant en évidence l'image de chacun, c'est donc logiquement que les Affaires Etrangères s'emparent du financement des Jeux olympiques de 1924. Or, cela rentre en contradiction avec l'institution de deux organes en 1921, un haut-commissariat à la Guerre et un sous-secrétariat d'Etat à l'Instruction Publique (Callède, *op. cit.*), qui devait débiter la structuration d'une politique sportive. Cet éparpillement a valu au Comité National des Sports (CNS) et au Comité Olympique Français (COF) la réception de crédits d'origines multiples et aurait dû pousser le mouvement sportif à réclamer le regroupement des financements. En d'autres termes, la présence d'un autre Ministère dans la gouvernance du sport aurait pu servir d'argument au mouvement sportif qui, en plus, revendique une direction politique unifiée (Grosset, 2010). Cependant, ces acteurs ne formulent pas de plainte dans les procès-verbaux ni dans la presse sportive lors la période étudiée, si bien que le ministère restera présent dans les discussions liées aux Jeux. D'ailleurs, c'est par son biais qu'il sera demandé au COF de réorganiser les Jeux olympiques d'hiver de 1928 juste après ceux de Chamonix⁵. Ainsi, la portée

⁴ Loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit pour l'organisation des jeux olympiques de 1924 (VIII^e Olympiade), *Journal Officiel de la République Française*, 27 juillet 1922.

⁵ Plus précisément, le Capitaine Linden du Comité olympique Hollandais a sollicité du Ministère des Affaires Etrangères par courrier, sans forcément avoir l'aval de ses collègues. Par son caractère isolé, cette démarche n'aboutira pas. Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 30 décembre 1924.

internationale apportée aux Jeux olympiques à la France est encore ce qui préoccupe majoritairement les esprits et motive leur rattachement à un autre ministère. Les propos de la circulaire du SOFE transmise aux Fédérations par le CNS en sont la parfaite illustration. En effet, un an après les Jeux de 1924, elle appuie la « *nécessité de n'envoyer à prendre part à des réunions sportives à l'étranger que des équipes bien préparées à défendre avantageusement notre renom sportif* »⁶ et rappelle que

*« tantôt la défaite de nos couleurs a entraîné des commentaires désobligeants pour notre pays, tantôt les victoires remportées par nos équipes ont soulevé des manifestations d'amour-propre national humilié nuisible aux bons rapports internationaux »*⁷

Le prestige français éclairé par les JO de Paris est donc plus une affaire géopolitique que strictement sportive. Dans l'immédiateté, les JO favorisent la dispersion de la politique sportive, et cela d'autant plus que le SOFE demandera à être informé de chaque rencontre internationale après les Jeux de Paris⁸.

Dans la préparation d'Amsterdam 1928, les difficultés d'organisation de la participation Française remettent en évidence le rôle que joue le Ministère des Affaires Etrangères. Le problème du logement des athlètes amène le COF à le solliciter⁹, et du point de vue politique, l'entretien de ce lien tend à asseoir sa légitimité. Bénéficiant de ressources à l'étranger, le ministère apparaît comme l'interlocuteur le plus apte de résoudre ce genre de problèmes. Or, inévitablement, le fait qu'il soit surtout réquisitionné pour ce genre de questions nous amène à percevoir les Jeux olympiques comme un voyage international plutôt qu'un déplacement sportif. Bien que les commissions porteuses du projet de loi relèvent autant des Affaires Etrangères, que de la Guerre et de l'Instruction Publique¹⁰, c'est bien le premier qui le réalise, le dépose et bénéficie de la subvention olympique¹¹.

⁶ Archives du CNSOF, procès-verbal de la réunion du CNS, 14 mai 1925.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ « Le C.N.S. et le C.O.F. se sont réunis hier », *L'Auto*, n° 9506, 25 décembre 1926.

¹⁰ Sans oublier les Finances ; M. O., « Le projet de loi de subvention olympique », *L'Auto*, n°9821, 5 novembre 1927.

¹¹ « Le projet de loi pour les crédits des J.O. est en bonne voie ». *L'Auto*, n° 9593, 22 mars 1927.

Mais la poursuite de la gouvernance des Affaires Etrangères doit être comprise plus largement dans la situation politique de l'éducation physique et du sport. Entre les JO de Paris et d'Amsterdam, leur rattachement varie au gré des gouvernements puisqu'avec le retour de Raymond Poincaré, qui constitue un gouvernement d'Union Nationale en 1926, le sous-secrétariat d'Etat dédié à l'EP disparaît (Callède, *op. cit.*). Ce retour en arrière dans le processus de structuration de la politique sportive laisse donc plus de place aux enjeux géopolitiques portés par le sport olympique et, *in fine*, à la place des Affaires Etrangères. De plus, le retour de l'Allemagne sur l'échiquier olympique en 1928 (Auger, *op. cit.*) participe à ce phénomène en exacerbant le patriotisme Français. Il s'agit donc de faire briller la France sur la scène internationale grâce aux résultats sportifs, sans pour autant rattacher la délégation olympique Française à un organe politique compétent en matière sportive. C'est par cela que la diversité des rattachements du sport se conserve. Néanmoins, les Jeux néerlandais sont un indicateur supplémentaire du besoin d'une politique sportive concrète. S'ils rassemblent cinquante-neuf pays autour de quatorze disciplines sportives¹², ils ne permettent à la France de remporter que dix-sept médailles, soit deux fois moins que le nombre obtenu quatre auparavant. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien explicite, à partir des archives investiguées, nous pouvons supposer que les JO de 1928 ont pu encourager un changement. En effet, le 11 novembre de la même année, un sous-secrétariat d'Etat chargé de l'éducation physique est réinstauré (Arnaud & Saint-Martin, *op. cit.*). L'urgence sportive observée à Amsterdam aurait ainsi pu jouer le rôle d'accélérateur envers cette nouvelle appropriation du sport à l'échelle politique. De plus, J-P. Callède (*op. cit.*) souligne qu'il s'agit bien, jusqu'à lors, de la structure la proche d'un ministère puisqu'elle traite seule des questions relatives au sport. Ainsi, la France doit compter sur un organe politique dont les compétences faciliteront de meilleures performances à Los Angeles. L'illustration de cet effet serait donc que la subvention

¹² Le concours artistique et les démonstrations (Lacross et Korfball) n'étant pas comptés ; Comité Olympique Hollandais (1931). *IX^e Olympiade. Rapport officiel des Jeux de la IX^e Olympiade Amsterdam 1928*. Amsterdam : J. H. de Bussy.

olympique soit désormais gérée et répartie dans cette orientation, soit par ce nouveau sous-secrétariat.

Mais une fois de plus, la situation ne semble pas changer immédiatement après les Jeux. Un procès-verbal de l'assemblée générale du CNS-COF laisse même paraître une dépense de subvention des Affaires Etrangères en 1929¹³. Cela nous amène à constater que le rôle du ministère tend à s'ancrer dans le fonctionnement du mouvement sportif, alors que les recettes de ce dernier proviennent bien d'autres organes et notamment encore de la Guerre. De plus, les discussions entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics concernant la subvention olympique impliquent encore le Ministère des Affaires Etrangères. En mai 1930, MM. Vidal, Reichel et le Comte Clary effectuent une demande de subvention qui devra être inscrite au budget de ce Ministère¹⁴. C'est d'ailleurs toujours avec des représentants de cet organe que le Président du COF s'entretient en janvier 1932¹⁵. Entre le sous-secrétariat d'E. Morinaud attaché à l'Instruction Publique, certains services du Ministère de la Santé Publique (Arnaud & Saint-Martin, *op. cit.*) ainsi que celui des Affaires Etrangères pour les Jeux olympiques, la politique sportive globale reste à première vue éclatée. Les enjeux géopolitiques et patriotiques sont aussi accentués puisque l'olympiade de 1932 se déroule chez les Américains, qui ont dominé les Jeux de Paris en 1924 (Roger, 2008). Dans ce contexte, le poids de l'image du Pays reflétée lors des Jeux prend de l'importance. On peut même lire dans la presse qu'un

*« Carpentier, un Cochet, un Padou, un Rigoulot, font plus, pour le prestige de notre pays, que bien des diplomates. Ne disait-on pas, tout dernièrement encore, que si l'équipe de France de rugby avait triomphé de celle d'Angleterre notre nation se serait trouvée en meilleure posture à la Conférence de Londres »*¹⁶

¹³ Archives du CNOSF, procès-verbal de l'Assemblée générale du CNS et du COF, 20 mars 1930.

¹⁴ H. G., « Où en est la subvention des Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10898, 17 octobre 1930.

¹⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 5 janvier 1932.

¹⁶ Rolland-Leinad, « La propagande nationale par le sport », *L'Auto*, *op. cit.*.

Toutefois, la préparation des Jeux de Los Angeles aboutit cette fois-ci à une nouvelle appropriation des enjeux internationaux. En effet, le 18 janvier 1932, ce n'est plus aux Affaires Etrangères mais à l'Instruction Publique et Beaux-Arts qu'est attribuée la subvention olympique¹⁷. De cette manière, c'est bien le Ministère en charge du sous-secrétariat d'Etat à l'éducation physique qui apparaît compétent pour organiser et diriger le financement des Jeux. Ce phénomène traduit la reconnaissance d'une compétence politique à l'Instruction Publique et, plus particulièrement, au sous-secrétariat justement chargé en partie du sport. Cette initiative apparaît aussi comme l'aboutissement des échecs sportifs constatés à l'issue des olympiades précédentes, qui auraient finalement servi de déclenchement à cette mesure innovante. Cependant, même si elle représente un changement non négligeable, cette légitimité en matière de politique sportive sera mise à l'épreuve des changements de gouvernements dans les années 1930 et à l'implication du Ministère de la Santé Publique et de l'Education Physique en 1934. De plus, la domination traditionnelle des Affaires Etrangères semble avoir des effets sur la conduite de la préparation des événements sportifs. En effet, le CNS sollicitera toujours cette instance au sujet de la subvention olympique avant les Jeux de Berlin de 1936¹⁸. Cette légitimité que conserve les Affaires Etrangère est d'autant plus visible que deux mois après l'instauration du Ministère de la Santé Publique et de l'Education Physique de Louis Marin, le COF s'entretient avec ce dernier tout « *en le priant d'insister auprès de son collègue des Affaires étrangères pour que satisfaction soit donnée à la demande d'audience* »¹⁹. Ainsi, les Jeux olympiques, par les enjeux géopolitiques qui leurs sont attribués (Auger, *op. cit.*), mettent toujours en scène une gouvernance différente de celle de l'éducation physique, et participent ainsi à une déstructuration d'une politique sportive. De manière plus générale, le Ministère des Affaires Etrangères gardera un rôle dans la préparation de certains événements sportifs internationaux. L'exemple de la participation française

¹⁷ Loi portant ouverture de crédits applicables à la participation de la France aux jeux olympiques de 1932, *Journal Officiel*, n°15, 18 et 19 janvier 1932.

¹⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 22 février 1934.

¹⁹ « Les bureaux du C.N.S. et du C.O.F. sont reçus aujourd'hui par M. Louis Marin », *L'Auto*, n° 12176, 18 avril 1934.

aux Jeux universitaires de 1933 est éloquent, puisque le Ministère viendra notamment y apporter une aide financière précieuse par l'intermédiaire du CNS²⁰.

Par conséquent, fort est de constater que les Jeux olympiques, exacerbant les identités nationales (Saint-Martin, *op.cit.*), constituent des supports d'action géopolitique dont se saisissent les pouvoirs publics. En France cette appropriation s'effectue par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères, à qui est donnée la responsabilité de les subventionner. Or, à l'heure où la politique sportive tend à s'unifier grâce à des initiatives inconstantes (Callède, *op. cit.*), les Jeux olympiques ont un effet négatif sur sa structuration. Ils étendent davantage le panel d'acteurs impliqués, alors qu'ils auraient justement pu encourager la convergence des efforts sportifs. Bien que les Jeux de 1924, organisés en France, étaient l'occasion de conférer la responsabilité aux organes politiques sportifs pour exploiter au mieux le potentiel national par des compétences concrètes, il faut attendre huit ans pour que l'Instruction Publique soit au-devant de la scène politique olympique. De plus, ce rattachement ne semble pas pallier la présence concrète de l'autre ministère dans les affaires sportives. Cependant, cette responsabilisation de l'Instruction ne peut se comprendre sans considérer le rôle qu'a joué « son »²¹ sous-secrétariat, apparaissant comme contrepoids face aux Affaires Etrangères.

b. L'appropriation progressive du dossier olympique par le sous-secrétariat d'Etat

Si la montée des enjeux internationaux donne de la place au Ministère d'Aristide Briand, elle est aussi propice au renforcement de la structuration des organes sportifs. A l'échelle européenne, les régimes totalitaires donnent de plus en plus d'importance et de ressources à leurs organismes sportifs (Saint-Martin, 2007). Au même moment en France, des sous-secrétariats s'organisent progressivement

²⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission mixte d'organisation des Jeux universitaires internationaux, 26 mai 1933 ; Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des finances, 8 février 1934.

²¹ Le sous-secrétariat a en réalité changé d'affiliation et d'appellation plusieurs fois durant la période étudiée (Arnaud et Saint-Martin, *op. cit.*)

autour du Ministère de l'Instruction Publique. Or, ces initiatives, qui délimitent un cadre politique spécifique au sport, ne traitent pas la question des Jeux olympiques dès leur fondement. Ce phénomène est symptomatique des tâtonnements et difficultés de la politique sportive en devenir. Pourtant, une prise en compte des Jeux olympiques traduirait bien l'accapuration au sein d'un même organe de la diversité du thème sportif, et notamment du haut-niveau, encore peu considéré. Il s'agit alors d'analyser les évolutions potentielles de la responsabilité des sous-secrétariats qu'auraient tout de même pu impulser les JO.

Pour comprendre le processus par lequel l'Instruction Publique et les sous-secrétariats d'Etat à l'éducation physique se sont appropriés les Jeux olympiques, il convient d'abord de revenir sur ce que ces événements ont pu représenter pour les pouvoirs publics. En effet, les JO et le sport qu'ils mettent en évidence, ne renvoient pas seulement à un rayonnement international mais représentent aussi un modèle de formation propice au rétablissement de la « race », sur lequel nous reviendront plus tard. Mais ce qui est à souligner est que, dans cette période, cette conception prend davantage de sens. Les traumatismes de la guerre ont pressé la nécessité de diffuser au plus grand nombre des leviers de redressement du pays. Pour les politiques, l'éducation à l'exercice physique fait partie de ces leviers. Il est d'ailleurs présenté au Conseil Consultatif de l'Education Physique comme étant « la base de l'éducation moderne » qui servira à reconstruire la robustesse du pays²². Cette perspective éducative est traduite à l'échelle politique par la création d'organes spécifiques à l'éducation physique et au sport en 1921, puis au rattachement constant de ces sous-secrétariats au Ministère de l'Instruction Publique entre 1928 et 1934 (Callède, 2000). Par ailleurs, la présence de ce ministère dans les discussions des projets de loi de subvention olympique dès 1922²³ confirme l'inscription du sport, même de haut-niveau, à cette perspective éducative. Dès lors, bien que la tutelle de la question olympique soit surtout située aux Affaires

²² « Au Comité consultatif de l'éducation physique », *L'Auto*, n° 11032, 28 février 1931.

²³ Loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit pour l'organisation des jeux olympiques de 1924 (VIII^e Olympiade), *Journal Officiel de la République Française*, *op. cit.*

Etrangères, elle reste bicéphale²⁴. Si bien, qu'en 1927, au moment de défendre le projet de participation Française aux Jeux d'Amsterdam²⁵ face à un de ces détracteurs, M. Faure, c'est le ministre de l'Instruction Publique E. Herriot qui remplace A. Briand. Il rappellera le rôle que le sport doit jouer dans l'éducation du peuple Français de la manière suivante :

*« Le ministère de l'Instruction Publique ne permettrait pas que le développement du sport causât dommage au développement de l'esprit. Il pense qu'il est de notre rôle, au lendemain de la guerre, d'encourager, au contraire, par tous les moyens possibles, ce développement parallèle et harmonieux du corps et de l'esprit, qui maintiendra à notre race tout ce qu'elle a su acquérir, dans le passé, de prestige par cette alliance de forme et de grâce qui fait son caractère et son charme ».*²⁶

La liaison de ce discours au contexte de son allocution démontre à quel point l'Instruction Publique lie aux JO un certain nombre de vertus attribuées au sport. Cependant, jusque-là, le ministère n'avait tenu qu'un rôle secondaire dans les débats olympiques. Or, cette prise de parole à un an des Jeux néerlandais semble avoir participé à déclencher un investissement plus prononcé du ministère, par l'intermédiaire du sous-secrétariat d'Etat.

Les prémices d'un Conseil Supérieur des Sports

En 1925, le Commissaire Général à la Guerre chargé de l'Education Physique (Paul Bénazet) envisage de créer un nouvel organisme qui réunirait les présidents d'unions et de fédérations sportives²⁷. L'occurrence de ce projet, à peine un an après les Jeux olympiques de Paris laisse penser que ces derniers n'y sont pas pour rien. De plus, la

²⁴ ET non à trois têtes puisque la Guerre n'est pas toujours présentée.

²⁵ Marcel Oger, « Par 279 voix contre... Une le Sénat vote les crédits pour la préparation olympique », *L'Auto*, n° 9832, 16 novembre 1927.

²⁶ Henri Desgrange, « Le Ministre a dit... », *L'Auto*, n°9852, 6 décembre 1927.

²⁷ « Contre le projet d'un Conseil supérieur des Présidents », *L'Auto*, n°8965, 2 juillet 1925.

motivation de Bénazet est bien de conserver des « relations constantes et directes avec les fédérations sportives »²⁸, ce qui peut apparaître comme la conséquence de la relation complexe entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif durant l'organisation de l'olympiade (Schut & Terret, *op. cit.*). D'autant plus que P. Bénazet ne souhaite d'abord avoir que « quelques têtes de Présidents autour de lui »²⁹. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse d'un lien dans la mesure où ces quelques présidents auraient pu être les responsables des fédérations sportives les plus visibles à l'époque, et donc potentiellement les fédérations olympiques. Même si le CNS voit dans ce « Conseil supérieur des Présidents »³⁰ une atteinte à son monopole sportif (Grosset, 2010), il semble tout de même institué par arrêté le 22 juillet 1925³¹. Il conviendrait d'étudier plus profondément les archives institutionnelles pour tenter d'éclairer ce lien probable. L'enjeu qui en découle peut être considérable, notamment puisqu'il pourrait avoir des effets à plus long terme. Dès novembre 1925, on envisage de fusionner cet organisme avec le « Conseil des Présidents d'Unions et de Fédérations de gymnastique, d'éducation physique et de préparation au service militaire »³² pour en déduire un « Conseil Suprême »³³ qui peut s'apparenter aux prémices du Conseil Supérieur des Sports de 1936 (Callède, 2000). Ce nouvel angle permettrait aussi d'éclairer la véracité de la rumeur du projet d'un « Bureau Olympique » à la Guerre en 1927³⁴, qui pourrait, dans la même logique, constituer un effet notable des Jeux de l'époque sur la politique sportive.

En effet, avant l'attribution de la subvention pour 1932 à l'Instruction Publique, le sous-secrétariat devient un acteur de plus en plus présent dans les sollicitations.

²⁸ P. O., « M. Paul Bénazet dit à « L'Auto » pour quelles raisons il a créé le Comité Consultatif des Sports », *L'Auto*, n°8993, 30 juillet 1925.

²⁹ Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS, 30 juin 1925.

³⁰ « Contre le projet d'un Conseil supérieur des Présidents », *L'Auto*, *op. cit.*

³¹ P. O., « M. Paul Bénazet dit à « L'Auto » pour quelles raisons il a créé le Comité Consultatif des Sports », *L'Auto*, *op. cit.*

³² Ce Conseil est créé en 1924, ce qui pourrait également être une piste de lien avec les Jeux olympiques ; M. O., « M. Bénazet propose un Conseil suprême de l'Éducation Physique », *L'Auto*, n°9100, 14 novembre 1925.

³³ *Ibid.*

³⁴ Pierre Benoist, « Le bruit avait couru qu'un bureau olympique allait être créé au ministère de la Guerre », *L'Auto*, n°9650, 18 mai 1927.

Dès janvier 1931, M. Tricard-Graveron, sous-secrétaire, reçoit le Comte Clary et F. Reichel pour les rassurer au sujet du retard de la subvention³⁵. Cette prise de contact, qui impose le sous-secrétariat d'Etat en acteur concret, ouvre la voie à une collaboration qui se poursuit malgré les remaniements politiques. De cette manière, le sous-secrétaire suivant, E. Morinaud, reprend la responsabilité du dossier olympique. Son investissement est également plus prononcé puisqu'il pousse le Conseil des Ministres à aborder la question du financement des Jeux³⁶ et s'intéresse à la sélection des athlètes³⁷. Fort de cela, le Président du Conseil P. Laval le chargera d'instruire le projet olympique³⁸. Ainsi, l'instance d'E. Morinaud débute une collaboration avec les responsables du mouvement sportif. Il propose des solutions concrètes et significatives aux problèmes que rencontre le COF avant 1932. Il devient notamment un appui financier conséquent et garant de la participation française aux Jeux de Los Angeles. En cela, alors que les procédures parlementaires tardent, il est effectivement convenu avec J. Rimet, président du CNS, qu'un million de francs puissent être débloqués à partir de trois financements : celui du sous-secrétariat d'Etat (300 000 francs), celui du Ministère des Affaires Etrangères (300 000 francs) et un dernier issu du COF lui-même (400 000 francs)³⁹. Si à première vue le Ministère d'Aristide Briand tient toujours un rôle, le sous-secrétaire est impliqué au même niveau financier. De plus, le ministre du budget, M. Pietri, interviendra pour préciser que la démarche des Affaires Etrangères ne se fera que « si besoin est »⁴⁰. Cette intervention renforce donc la fonction d'E. Morinaud dans la gouvernance Française des JO, pour lesquels le sous-secrétaire consacre une subvention exceptionnelle pour un motif jugé urgent⁴¹. En ce sens, il impute un subside au budget de l'Education Physique, ce qui est lourd de sens pour le COF. La démarche représente à la fois une considération réelle de la part des pouvoirs publics sportifs, mais aussi la garantie

³⁵ Marcel Oger, « A l'étranger, les sportifs contribuent aux frais de leur représentation aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, n° 10995, 22 janvier 1931.

³⁶ « Les crédits pour la préparation olympique », *L'Auto*, n°11020, 16 février 1931.

³⁷ « La préparation olympique touchera la subvention du gouvernement », *L'Auto*, n°11185, 31 juillet 1931.

³⁸ « Les crédits pour les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11039, 7 mars 1931.

³⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 1^{er} août 1931.

⁴⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 1^{er} août 1932.

⁴¹ Marcel Oger, « A quoi pense le bureau du C.O.F. ? », *L'Auto*, n°11305, 28 novembre 1931.

concrète que le CNS sera remboursé par la suite. C'est alors grâce à cela que, le mouvement sportif Français peut engager les dépenses en vue de la préparation olympique.

Toutefois, la montée des considérations des Jeux olympiques à cette époque, par les sous-secrétariats d'Etat successifs, n'est pas entièrement tributaire de leur seul aspect sportif et reste à comprendre dans une perspective globale. Les revendications de l'autonomie politique du sport se poursuivent (Grosset, *op. cit.*) et aboutissent en partie à l'équivalent d'un Ministère des sports en 1928 (Callède, *op. cit.*). C'est ainsi que s'efface de plus de plus le rôle du Ministère de la Guerre et que de se dessine un pouvoir politique spécifique au sport. Un des successeurs d'H. Paté, E. Morinaud, incarne cette volonté lorsqu'il déclare dans *L'Auto* que :

*« le sous-secrétariat doit devenir un ministère indépendant ou rester ce qu'il est. Notre égide logique et efficace c'est le ministère de l'Instruction Publique dont dépendent les instituteurs et les professeurs. [...] Nul n'est mieux qualifié que le grand maître des pédagogues pour faire prospérer la culture physique et faciliter notre action ».*⁴²

Le contexte offre donc au cadre de la politique sportive en construction une certaine stabilité grâce à un rattachement plus clair. Les Jeux olympiques faisant partie du phénomène sportif, rentrent logiquement dans la démarche proactive du sous-secrétariat. Cette démarche est d'ailleurs parfaitement illustrée par les discours émis par la presse et notamment par les propos provocateurs de M. Oger : « *Nous avons un sous-secrétariat d'Etat de l'Education physique et des sports. Il n'a pas été fait pour les chiens* »⁴³. De cette manière, le sous-secrétariat s'empare de plus en plus légitimement des questions sportives, et donc des JO, et cela d'autant plus que les sous-secrétaires eux-mêmes s'engagent de manière prononcée. La

⁴² J. M., « M. Morinaud veut être un ministre indépendant ou rester attaché à l'Instruction Publique », *L'Auto*, n°10692, 25 mars 1930.

⁴³ Marcel Oger, « Le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Physique doit être l'unique interprète de la volonté du législateur », *L'Auto*, n°10300, 26 février 1929.

devise entreprenante et viriliste d'E. Morinaud, « *Les paroles sont femelles, les actes sont mâles* »⁴⁴, permet en effet de mieux saisir son implication dans le sujet olympique. C'est donc dans le sens de la structuration de la politique sportive que ces responsables d'Etat tentent de se saisir des Jeux olympiques.

Comme nous avons pu l'évoquer, l'instabilité gouvernementale est facteur de discontinuité des efforts amorcés par chacun des responsables politiques. Cependant, cette implication croissante entre Amsterdam et Los Angeles semble avoir des effets à court et moyen termes. Dès la fin de l'année 1932, le nouveau responsable M. Marcombes est chargé du sport. Il tente alors de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur en établissant un plan de préparation fédérale, sur lequel nous reviendront plus tard. Cette tentative reprend l'implication qu'a pu avoir E. Morinaud dans la préparation des Français pour Los Angeles, et qui continue tout de même après lui. Par ailleurs, le 11 mai 1934, Louis Marin, ministre de la Santé Publique et de l'Education Physique, convient d'un projet de financement avec le président du COF Armand Massard et le Président du Conseil⁴⁵. Il y décide également de présenter lui-même le projet de subvention olympique devant le Conseil des Ministres, reprenant ainsi symboliquement le rôle que tenaient les Affaires Etrangères. Les initiatives ont bien des effets au-delà de l'immédiateté si bien que même la solution financière qu'avait apportée E. Morinaud est également imitée en 1933. Le sous-secrétaire d'Etat de l'époque décide effectivement de réserver cent mille francs de son budget au bénéfice de la préparation olympique Française⁴⁶. Néanmoins, cette démarche ne fait pas l'unanimité puisque son successeur M. Le Gorgueu ne la réalise pas, ce qui lui vaut d'être pressé par le journaliste sportif Marcel Oger⁴⁷. Il faudra attendre la nomination suivante d'A. Chéron pour que

⁴⁴ Marcel Oger, « M. Morinaud expose à la presse son programme et sa devise », *L'Auto*, n°10676, 9 mars 1930.

⁴⁵ Guy Dassonville, « M. Gaston Doumergue a reçu hier matin les membres du Comité Olympique Français », *L'Auto*, n°12200, 12 mai 1934.

⁴⁶ Marcel Oger, « Le Comité Olympique Français demande 4.900.000 francs de subventions pour les Jeux Olympiques de Berlin en 1936 », *L'Auto*, n°12029, 21 novembre 1933.

⁴⁷ *Ibid.*

l'initiative aboutisse entre 1933 et 1934⁴⁸, ce qui nuance la capacité des responsables politiques à s'approprier comme ils le souhaitent les Jeux olympiques.

Dès lors, même si les sous-secrétariats et hauts commissariats ont pu étudier la question des Jeux olympiques au début des années vingt, c'est au tournant des années trente qu'ils semblent s'en saisir pour servir le projet éducatif de l'Instruction Publique. Leur investissement se traduit autant par une présence dans les débats que par des aides concrètes ; un engagement dont s'inspireront les responsables suivants en anticipant Berlin 1936. Même si ces initiatives ne provoquent pas de changement radical dans la « politique sportive », elles incarnent tout de même un certain degré de renforcement. Dans la mesure où ils intègrent les Jeux olympiques dans leurs préoccupations, ces organes publics les rattachent au projet éducatif de l'éducation physique et du sport mené par l'Instruction Publique. Plus globalement, ce phénomène participe à éclaircir l'étendue du cadre politique qui se dessine au sein des organes sportifs en y incluant la question du haut niveau. Cependant, ces tentatives n'empêcheront pas les Affaires Etrangères de garder un rôle dans la direction des Jeux, comme nous avons pu le voir auparavant. Donc si les Jeux ont pu être des leviers dont se sont saisis progressivement les autorités sportives légitimes, les entreprises menées n'impliquent pas de révolution complète mais représentent plus une étape supplémentaire de la structuration de la politique sportive.

B. Vers l'établissement d'un financement méthodique efficace pour les JO ?

a. Le processus tumultueux d'une prise de conscience

Si d'un côté le rattachement des Jeux olympiques permet de traduire l'orientation qui leur est attribuée, d'un autre côté une attention portée à la fonction de la subvention olympique reflète les intentions publiques concrètes. Si

⁴⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 décembre 1933.

ces crédits sont la garantie d'une représentation digne de l'image patriotique, il convient de saisir la manière dont l'Etat s'est approprié cette opportunité de faire briller le pays aux JO. Cette démarche permet d'identifier la mesure dans laquelle ils sont considérés et accompagnés, et autorise ainsi à déterminer les conditions dans lesquelles des effets envers une politique sportive ont pu se produire. Il s'agit désormais de tenter d'analyser les effets des Jeux sur la relation qu'entretiennent les pouvoirs politiques et sportifs, avant de se pencher sur les effets qu'ils ont pu avoir sur la prise de conscience de préparer les sportifs pour la mission patriotique qui leur est accordée. Après avoir analysé les rebondissements provoqués, nous tenterons enfin d'examiner les causes de ces derniers sous l'angle de la contestation.

a.1 Déclarer forfait : le moyen de faire réagir les pouvoirs publics en faveur du sport

Les difficultés d'organisation des Jeux olympiques de Paris en 1924 ont gravé dans les esprits l'importance d'accompagner financièrement le mouvement sportif français face aux coûts qui lui sont imposés (Schut & Terret, 2008). A l'heure où se préparent les Jeux d'Amsterdam, Frantz Reichel n'hésite pas à rappeler dans le journal *L'Auto* le besoin qu'avait eu le COF d'utiliser les assurances pour pallier le déficit causé par l'événement⁴⁹. La presse écrite représente à ce titre une vitrine fidèle des opinions qui gravitent autour de cette responsabilité de soutien. En effet, selon Reichel, « l'âme de l'organisation des Jeux de 1924 », c'est à l'Etat qu'incombe cette responsabilité et préfère écarter la possibilité d'un financement privé⁵⁰. De ce point de vue, le financement public serait gage de fiabilité dans l'accompagnement des Français aux JO. Cet investissement public, s'il est effectué, matérialiserait plus globalement l'intérêt porté au sport, dans la mesure où au-delà des discours mélioratifs, il bénéficierait de subventions suffisantes pour organiser une bonne représentation. Alors, au regard de l'expérience de 1924, le mouvement

⁴⁹ J. R., « « La France pourra être présente aux Jeux de 1928 à Amsterdam » », *L'Auto*, n°9717, 24 juillet 1927.

⁵⁰ R.P., « Frantz-Reichel n'est pas un partisan d'une surtaxe olympique », *L'Auto*, n°9589, 18 mars 1927.

sportif ne peut s'attendre à un désengagement financier de la part des pouvoirs publics, au risque de vivre encore une fois l'incertitude de la participation française (Schut & Terret, *op. cit.*). Un rapport du CNS évoque d'ailleurs les difficultés qui devront sûrement être rencontrées :

« [Q]uand viendra l'heure de préparer la participation de la France aux futurs Jeux Olympiques et que les subventions se feront encore attendre ou, ce qui est plus grave hélas, si nous devons voir les subventions du Comité National des Sports dominées, ou même supprimées »⁵¹.

Ces attentes sont d'autant plus profondes que, dans l'expectation du retour des Allemands aux Jeux de 1928, les comparaisons aux modèles étrangers se multiplient dans la presse. Les Américains, « qui sont riches »⁵² ont déjà la certitude de faire le voyage tandis que le COF n'est toujours pas positionné en 1926. Cette comparaison avec les autres nations fragilise l'image du sport Français et cela davantage lorsqu'il s'agit de l'ennemi d'outre Rhin :

« A Amsterdam dans quatorze mois, l'humanité va prendre le pouls, en quelque sorte, des peuples sains et jeunes. Partout on s'apprête ; partout, des subventions grandioses (plus de 20 millions de francs en Allemagne) sont votées et sont réparties. Tout reste chez nous à l'état de parlottes et d'espérances vagues. Nos gouvernants ne comprennent pas »⁵³

Si les enjeux internationaux des participations aux JO sont palpables, comme nous avons pu le démontrer précédemment, il reste à trouver un terrain d'entente entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif, qui traduirait l'engagement concret de l'Etat. Comme Schut et Terret (*op. cit.*) ont pu le constater, les Jeux olympiques de Paris ont mis en exergue un fossé culturel sportif entre les deux

⁵¹ Archives du CNOSF, rapport des comptes de L. Denués, 26 mars 1926.

⁵² M. O., « Les Jeux de 1928 », *L'Auto*, n°9372, 13 août 1926.

⁵³ Marcel Berger, « Le parlement ne vote toujours pas la subvention olympique pour 1928 ! », *L'Auto*, n°9660, 28 mai 1927.

parties prenantes. Dès lors, il s'agit désormais de le combler pour pouvoir établir les bases saines d'une politique sportive. Les pourparlers commencent ainsi en août 1926 et sont l'opportunité pour M. Vidal de rappeler à M. Poincaré, ministre en charge de la subvention olympique et président du Conseil, le besoin pressé d'un positionnement⁵⁴. Cependant, après un an d'échanges, durant lesquels M. Poincaré réitère son intérêt auprès de représentants du COF et du CNS⁵⁵, aucun budget n'est attribué aux dirigeants sportifs. De ce fait, à moins d'une année des Jeux, l'incertitude augmente quant à la capacité de préparer la participation Française. En effet, la préoccupation du COF n'est pas tant le voyage mais la « préparation olympique méthodique »⁵⁶ des sportifs qui nécessite le financement de programmes en amont de l'échéance mais qui ne semble pas encore inquiéter les pouvoirs publics. C'est alors que, le 20 juillet 1927, les CNS et COF se déclarent inaptes à préparer correctement les olympiens et accusent la passivité publique en votant à l'unanimité le forfait français. Mais si la décision paraît forte, elle a surtout vocation à faire réagir l'Etat. La suggestion de financement privé par M. Delarbre indique en effet que le forfait n'est pas censé être définitif⁵⁷. Dès lors, le gouvernement tente rapidement d'apaiser la situation, sans appuyer le rôle qu'il tient dans ce retard mais en invoquant un autre incident, sur lequel nous reviendrons plus tard⁵⁸. Cette réaction en sursaut qui traduit l'importance des enjeux internationaux sous-jacents à la participation française, mène alors le Sénat à voter la fameuse subvention le 15 novembre 1927 après le rapport de M. Paganon⁵⁹, soit presque six mois avant le début des Jeux⁶⁰.

Ces tribulations reflètent un certain dissensus entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics. Plus précisément il se situe dans un déséquilibre entre les

⁵⁴ Marcel Oger, « L'Unité de l'Education Physique nationale est sauvegardée », *L'Auto*, n°9374, 15 août 1926.

⁵⁵ « Le Comité Olympique Français reçu par M. Raymond Poincaré », *L'Auto*, n°9449, 24 octobre 1926.

⁵⁶ Robert Perrier, « La France n'ira pas à Amsterdam », *L'Auto*, n°9714, 21 juillet 1927.

⁵⁷ *Ibidem*

⁵⁸ J. R., « Le Comité Olympique Français prend la décision de participer à la IX^e Olympiade », *L'Auto*, n°9722, 29 juillet 1927.

⁵⁹ M. Paganon est désigné rapporteur de la Commission des Finances en juin 1927

⁶⁰ Les Jeux d'Amsterdam débutant officiellement avec le tournoi de hockey le 17 mai 1928 ; Comité Olympique Hollandais, *IX^e Olympiade. Rapport officiel des Jeux de la IX^e Olympiade Amsterdam 1928*. Amsterdam : J. H. de Bussy., 1931, p. 82.

volontés et les mesures concrètement prises. Le plaidoyer de M. Herriot devant le Sénat pour défendre la subvention olympique laisse clairement transparaître la valeur donnée aux JO, et surtout au sport, dans l'accomplissement de la nation :

« Je ne crains pas, pour le développement intellectuel de notre pays, cette pratique du Sport considéré, au moins dans ses présentations les plus harmonieuses, non pas comme la manifestation d'une qualité physique choisie parmi d'autres et poussée à l'excès, mais, au contraire, comme l'occasion de développer, dans une parfaite unité, dans un parfait ensemble, le corps, compagnon forcé de l'intelligence »⁶¹.

Mais cette représentation du sport, ici corrélée à celle des Jeux olympiques, n'est pourtant pas la garantie d'un investissement public efficace qui aurait pu permettre au CNS et au COF d'engager des projets au préalable, puisqu'il nécessite une intervention brusque de la part des dirigeants sportifs pour voir le jour. Cet écart est dû au fait que l'Etat ne perçoit pas encore cette mission comme une des siennes. En effet, après avoir constaté le forfait du COF, le Ministre des Finances, M. Fournier, promet de reprendre le dossier olympique mais rappelle tout de même que le Comité National des Sports aurait pu assurer le financement de la préparation olympique lui-même⁶². Cela nous indique plus généralement que le rôle que s'attribue l'Etat au regard du fonctionnement du sport est encore à distance de ce dernier. Quoiqu'il en soit, ce manque de temps de préparation aboutit à de faibles résultats aux Jeux, notamment en athlétisme où seules trois médailles sont décrochées⁶³. Par conséquent, cette expérience appuie davantage l'importance de l'attribution rapide des fonds nécessaires la préparation olympique.

⁶¹ Henri Desgrange, « Le Ministre a dit... », *L'Auto*, n°9852, 6 décembre 1927.

⁶² Robert Perrier, « La France n'ira pas à Amsterdam », *op. cit.*

⁶³ C. Ménard remporte la troisième place en saut en hauteur, J. Ladoumègue décroche la deuxième place aux 1500 mètres, et A. B. El Ouafi s'inscrit premier au marathon olympique ; Comité Olympique Hollandais, *op. cit.*

Frantz-Reichel au Commissariat Général à l'Education Physique

Les Jeux olympiques semblent avoir provoqué une prise de conscience politique de la nécessité de prendre en compte les besoins du mouvement sportif pour établir un projet commun efficace. Ainsi, il est possible de corréler les Jeux de Paris avec la nomination, l'année suivante, d'un « secrétaire général pour les sports » au Commissaire Général à l'Education Physique: Frantz-Reichel⁶⁴. Non seulement, cette personnalité est un « véritable apôtre des sports »⁶⁵ compte-tenu de ses multiples engagements dans le monde fédéral (CNS, COF, Fédération Française de Boxe, ...) mais il est également la pierre angulaire de l'organisation de l'olympiade de 1924 (Attali et al., 2008a). Nous pouvons alors émettre l'hypothèse selon laquelle la nomination de Reichel incarnerait un effet des JO sur l'élaboration de la politique sportive. En ce sens, il sera chargé d'écrire un rapport au CNS qui traitera de la situation réelle de l'EP et du sport ainsi que des intentions des pouvoirs publics (Grosset, *op. cit.*). Cette mission que lui attribue le mouvement sportif traduit l'espoir de voir avancer les questions des subventions, des taxes, du brevet militaire, de la création d'un Office National des Sports mais également de la préparation des Jeux olympiques de 1928⁶⁶. Ainsi, les Jeux auraient pu faciliter l'enclenchement de débats autour de la politique sportive. Pour autant, son rôle au sein du Commissariat Général reste assez flou à travers l'étude de la presse sportive⁶⁷. Il serait intéressant d'approfondir cela en investissant *Le Figaro*, dont il rédige la rubrique sportive en 1926 mais surtout les archives institutionnelles qui permettraient d'éclairer ces débats. Toutefois, fort est de constater que quelques temps après sa nomination, P. Bénazet dépose un rapport sur la création d'un « Brevet de Préparation Militaire Élémentaire »⁶⁸. Créé officiellement en 1923 (Pabion, 2020), celui-ci remplace le

⁶⁴ « Secrétaire général pour les sports », *Journal Officiel de la République Française*, n°261, 6 novembre 1925.

⁶⁵ « Médaille d'honneur de l'éducation physique », « *Journal Officiel de la République Française*, n°181, 3 août 1929.

⁶⁶ Marcel Oger, « Que Frantz-Reichel nous dise clairement qui dirige en France l'Education Physique », *L'Auto*, n°9096, 10 novembre 1925.

⁶⁷ R. G., « Ce que pensent les Fédérations de la nomination de Frantz-Reichel comme Conseiller technique des sports auprès du Gouvernement », *L'Auto*, n°9097, 11 novembre 1925.

⁶⁸ Marcel Oger, « On projette une préparation physique obligatoire au service militaire », *L'Auto*, n°9106, 20 novembre 1925.

Brevet d'Aptitude Militaire qui imposait aux mobilisés des épreuves majoritairement gymniques⁶⁹. Or, le rapport communique des épreuves sportives comme des courses de 100 et 1.500 mètres⁷⁰. Il est donc probable que la nomination de Reichel après 1924, mais aussi de son collègue sportif M. Delarbre après Amsterdam 1928⁷¹, ait provoqué le développement de mesures politiques en faveur du sport.

L'approche des Jeux de 1932 est une nouvelle occasion de mettre le sport français à l'épreuve de celui des autres pays engagés et de questionner l'engagement public. Encore une fois, la presse expose les financements déjà reçus à l'étranger, rappelant ainsi la mise en péril du prestige français :

« Notons qu'à l'étranger, les comités olympiques nationaux sont plus avancés que nous. Le gouvernement suédois a déjà donné 375.000 couronnes (2 millions 1/2 de francs) et ce n'est, paraît-il, qu'une première subvention. Le gouvernement finlandais a mis à la disposition de son Comité olympique 750.000 marks finlandais (environ 475.000 francs). [...] L'Allemagne a, depuis longtemps, assuré sa participation financière. Le gouvernement français est donc en retard. »⁷².

Si le COF ne reçoit l'invitation du comité national américain qu'en février 1930⁷³, il dépose une demande de subvention de près de 7 millions de francs, auprès du président du Conseil, au mois de mai de la même année⁷⁴. Or, n'ayant toujours pas bénéficié de la dotation à un an des Jeux, les dirigeants sportifs décident une

⁶⁹ une course de 60 mètres et de 2km, de la marche et des sauts, mais surtout des mouvements de gymnastiques, de la grimpe et des tractions aux barres fixes ; Pabion, *op. cit.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ « Cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique », *Journal Officiel de la République Française*, n°272, 17 novembre 1928.

⁷² Marcel Oger, « A l'étranger, les sportifs contribuent aux frais de leur représentation aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10995, 22 janvier 1931.

⁷³ « Le Comité Olympique Français renonce à aller à Los Angeles », *L'Auto*, n°11178, 24 juillet 1931.

⁷⁴ H. G., « Où en est la subvention des Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10898, 17 octobre 1930.

nouvelle fois que, « *regrettant que ses démarches n'aient pas abouti, le C.O.F. déclare ne pouvoir assumer les responsabilités d'une participation officielle et digne de la France aux Jeux Olympiques de 1932* »⁷⁵. Bien que la décision ne fût pas totalement unanime mais majoritairement appuyée par la Fédération Française d'Athlétisme⁷⁶, qui est l'une des seules fédérations à avoir un programme de préparation olympique en tant que tel, le vote illustre encore une fois le besoin de rentrer en conflit avec les pouvoirs publics pour obtenir une réaction favorable au sport. La presse sportive propose même d'autres sources de financement pour faire face à la carence de l'Etat, comme une dotation du comité olympique américain lui-même⁷⁷ ou encore un prélèvement des spectateurs sportifs⁷⁸. Cette recherche de solutions à la situation permet alors de mieux comprendre la manière dont l'Etat est de moins en moins perçu comme une source fiable pour le financement du sport puisque dès janvier 1931 Marcel Oger annonçait qu'en France « *on ne compte que sur la participation gouvernementale qui est toujours en retard... quand elle n'est pas insuffisante* »⁷⁹. Ce n'est d'ailleurs que le 17 novembre 1931 que seront votés les crédits, réduits de moitié, soit 8 mois avant le début des Jeux⁸⁰. Encore une fois, les promesses des sous-secrétaires et les relances de ces derniers en direction du Parlement n'auront pas suffi à attribuer au plus vite un budget. Les Jeux olympiques sont l'occasion pour le mouvement sportif de solliciter l'Etat pour une subvention dédiée au sport. Cette dernière est d'autant plus importante qu'elle nécessite d'être attribuée en amont des Jeux pour pouvoir enclencher les programmes de préparation olympique et ainsi faire rayonner le prestige Français. Cependant, cette sollicitation devient brusque et se manifeste à l'époque par la nécessité de déclarer forfait pour Amsterdam et Los Angeles. Mais ces ultimatums sont symptomatiques de l'absence d'une politique sportive concrète qui aurait pu placer les pouvoirs publics en tant

⁷⁵ « Le Comité Olympique Français renonce à aller à Los Angeles », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷⁶ Fernand Lomazzi, « Le C.O.F. a décidé, hier, de surseoir à la déclaration du forfait de la France aux Jeux Olympiques de 1932 », *L'Auto*, n°11262, 16 octobre 1931.

⁷⁷ *Ibidem*

⁷⁸ Marcel Oger, « A l'étranger, les sportifs contribuent aux frais de leur représentation aux Jeux Olympiques », *op. cit.*

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ The Xth Olympiad Committee, *The Games of the Xth Olympiad. Los Angeles 1932. Official Report*. Los Angeles : The Xth Olympiad Committee of the Games of Los Angeles, 1933, p. 108.

qu'acteurs centraux du financement olympique. Dès lors, toutes les discussions qui jonchent les quatre années de préparation et qui n'aboutissent finalement pas, mettent en lumière le rôle encore distant que tient l'Etat vis-à-vis du sport. Non seulement, ces épisodes traduisent le fait que les dépenses sportives ne sont pas encore profondément légitimes, mais ils démontrent plus globalement que les Jeux olympiques ne sont pas saisis comme une opportunité. Ils représentent en réalité des dépenses en plus dans un contexte financier national déjà fragilisé (Prost, 1992).

Entre Paris 1924 et le début des années 1930, les Jeux olympiques ont eu des effets négatifs sur la relation entre les pouvoirs politiques et sportifs. De prime abord, les rebondissements auraient facilement pu participer à l'effritement l'espoir de voir un jour une politique sportive tant ils manifestent l'absence d'une réelle convergence entre les dirigeants sportifs et l'Etat. Si bien que Marcel Oger, après avoir énoncé les enjeux patriotiques que revêtent les Jeux de Berlin en 1936, avertit l'Etat en 1933 :

« Mais il ne faut pas recommencer les erreurs passées : voter les crédits pour 1928 le 15 novembre 1927, et les crédits pour 1932 le 17 novembre 1931 ! [...] Si l'on ne connaît les crédits de préparation olympique pour 1936 que les 15 ou 17 novembre 1935, mieux vaut - et nous partageons sur ce point le sentiment de nombreux dirigeants - renoncer aux Jeux de Berlin, maintenant et une fois pour toutes »⁸¹

Mais les tribulations semblent quand même avoir eu des effets positifs à plus long terme sur le financement des Jeux de 1936 puisqu'en 1934 une première tranche de cinq cents mille francs est attribuée au CNS-COF⁸². Cette dotation constitue ainsi un progrès vis-à-vis des éditions précédentes. Certes, le fait que ces événements se déroulent désormais dans la capitale allemande attise le patriotisme Français (Saint-Martin, 2005) mais les difficultés rencontrées entre Paris et Los Angeles ont permis aux pouvoirs publics d'expérimenter des écueils qui leurs seront utiles pour la suite.

⁸¹ Marcel Oger, « Il faut que le Gouvernement indique, cette année au C.O.F., les crédits qu'il veut accorder à la préparation olympique pour 1936 », *L'Auto*, n°11942, 26 août 1933.

⁸² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 mai 1934.

Fort de cela, une approche à long terme est pertinente pour révéler l'effectivité d'un héritage. Elle nous permet d'admettre que le processus des effets peut mettre en avant des événements négatifs. Néanmoins, ces derniers peuvent tout de même constituer des expériences sur lesquelles les acteurs peuvent s'appuyer pour produire des effets positifs par la suite. Par ailleurs, pour mieux comprendre l'occurrence de cette prise de conscience en 1934, il faut questionner l'émergence de la notion de préparation olympique impulsée par ces conflits. Bien que les délais qu'elle incombe ne soient pas respectés comme nous avons pu le voir, une attention portée aux parts des financements publics dédiées à la préparation, et à leur appropriation par le mouvement sportif apparaît utile. Elle permettrait de comprendre plus profondément les effets que les JO ont pu produire ou non dans l'interaction entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics, essentiel au développement d'une politique publique.

a.2 L'Etat et le mouvement sportif au prisme de la « préparation olympique » : vers un succès à tout prix ?

Les montants des subventions olympiques révèlent la valeur attribuée par les pouvoirs publics à l'accomplissement des missions attribuées aux Jeux olympiques, d'autant plus significativement que le contexte financier difficile oblige à focaliser les dotations sur ce qui apparaît comme nécessaire (Prost, 1992). Plus précisément, alors que l'Etat perçoit dans les olympiades de 1924 à 1932 des enjeux utiles au rétablissement du prestige du pays, il semble intéressant de se pencher sur l'importance concrète qu'il accorde à la préparation des athlètes. En effet, c'est sur eux que repose le système de valeurs mélioratives attribué au sport (Saint-Martin, 2004) et c'est donc en direction de ces mêmes agents que doit revenir une part considérable des subventions. Or si nous reviendrons dans un autre chapitre sur l'évolution de la préparation olympique, il convient de comprendre la mesure dans laquelle les JO ont permis aux autorités publiques de prendre conscience de l'importance de ce temps de préparation. Cette prise de conscience est significative notamment parce qu'elle garantit aux responsables sportifs la dotation d'un

certain montant tous les quatre ans, et en parallèle, maintient le lien entre les deux parties prenantes.

Au début des années 1920, les Jeux olympiques représentent pour la France le moyen de prouver sa capacité à organiser de grandes compétitions sportives internationales (Lê-Germain & Saint-Martin, 2008). Or, inévitablement, il lui est nécessaire d'être convenablement représentée pour pouvoir briller. C'est en ce sens que trois cents athlètes Français seront représentés Paris en 1924⁸³. Si ce chiffre représente une hausse de trente athlètes vis-à-vis des Jeux d'Anvers en 1920⁸⁴, il reste tout de même loin des cinq cents dix athlètes prévus en avril 1924 pour les Jeux d'été⁸⁵. Si les raisons de cette réduction ne sont pas claires, il convient de penser qu'elles sont d'abord d'ordre financier et qu'elles concernent les crédits de préparation olympique. Attali et al. (2008) démontrent en ce sens à quel point cet élément a pu pâtir des restrictions budgétaires effectuées par le délégué gouvernemental de la commission exécutive. Ces fonds sont donc susceptibles d'être relégués au second rang dans la mesure où ils se distinguent des sommes consacrées à la « participation » olympique en elle-même, qui concerne particulièrement les frais de voyage et de logement (voire à « l'organisation » pour 1924). Pour 1924, alors que 6 000 000 francs⁸⁶ sont initialement alloués à l'organisation des Jeux, ce sont 1 572 000 francs qui sont utilisées par les fédérations⁸⁷ dont un montant de préparation situé entre 980 000⁸⁸ et 1 150 000 francs⁸⁹, selon les procès-verbaux des réunions du COF. Cette somme n'a donc pas suffi à satisfaire les besoins des fédérations dans la préparation de leurs athlètes, surtout qu'elle ne leur est versée qu'à partir du mois d'avril 1924⁹⁰. L'incapacité de préparer autant d'athlètes Français que prévu est donc paradoxalement imputable, en partie, aux pouvoirs

⁸³ Marcel Oger, « La réduction à 3 millions des crédits olympiques sera acceptée à regret mais acceptée... par le C.O.F. », *L'Auto*, n°11299, 22 novembre 1931.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Archives du CNS, procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif, 8 avril 1924.

⁸⁶ Loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit pour l'organisation des jeux olympiques de 1924 (VIII^e Olympiade), *Journal Officiel de la République Française*, *op. cit.*

⁸⁷ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 12 mars 1926.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du comité exécutif, 13 mai 1924.

⁹⁰ Archives du CNS, procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif, 8 avril 1924.

publics, et cela d'autant plus qu'une fois le montant arrêté, l'utilisation de celui-ci est surveillée par un délégué gouvernemental ce qui empêche tout écart (Attali, Saint-Martin, Schut, Liotard et Terret, 2008). Le mouvement sportif se chargera donc lui-même de pallier ces restrictions en utilisant les 383 387 francs de souscription nationale⁹¹ en direction de la préparation olympique⁹². Celle-ci sera d'ailleurs complétée par un homme d'affaire américain, Jesse Winburn, qui allouera cents mille francs de son don d'un million, à certaines fédérations qu'il choisira⁹³. Bien que ce manque soit symptomatique de l'ignorance des autorités publiques de la notion de préparation olympique, les résultats des Jeux olympiques de Paris, dominés par les Etats-Unis, nous amène à penser que les JO ont pu servir de révélateurs pour la suite.

Comme nous avons pu l'aborder, les Jeux olympiques suivants se déroulent à l'étranger et en présence des Allemands (Auger, 1998). La presse sportive se saisit de l'opportunité en utilisant les préparations étrangères pour pousser les autorités à réagir. De cette manière, il est mis en évidence que l'Allemagne met à disposition des sportifs dès 1926 une somme équivalente à 1 400 000 francs⁹⁴ mais qui est souvent exagérée dans les articles (jusqu'à vingt millions de francs⁹⁵). En France, initialement estimée à 2 000 000⁹⁶, la subvention pour Amsterdam 1928 est rapidement réévaluée à 3 250 000 francs au regard du contexte monétaire (rapport) dont un million sont accordés à la préparation. Ce sont 276 olympiens⁹⁷ qui seront préparés bien qu'il soit possible que les responsables sportifs aient anticipé une carence de l'Etat en prévoyant un nombre inférieur d'athlètes. Frantz Reichel commentait en ce sens en 1926 en prévenant que « *nous enverrons à Amsterdam que les seuls athlètes susceptibles de figurer fort honorablement dans une épreuve, un*

⁹¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des commissaires et du bureau, 17 septembre 1924.

⁹² Archives du CNS, procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif, 8 avril 1924.

⁹³ *Ibid.* ; « Comment un Américain M. Jesse Winburne a donné 100 000 francs au Comité Olympique Français », *L'Auto*, n°8438, 22 janvier 1924.

⁹⁴ « L'Allemagne vient de voter 8 millions de francs pour la préparation olympique de ses athlètes », *L'Auto*, n°9476, 25 novembre 1926.

⁹⁵ Marcel Berger, « Le parlement ne vote toujours pas la subvention olympique pour 1928 ! », *L'Auto*, *op. cit.*

⁹⁶ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 12 mars 1926.

⁹⁷ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 7 novembre 1929.

match ou un concours... »⁹⁸. Quoiqu'il en soit, si en comparaison avec les Jeux Français quatre ans plus tôt, des frais de voyages supplémentaires sont nécessaires, il est notable qu'à peu près le même montant est alloué pour un volume inférieur de sportif. Ce premier constat nous permet de déduire une première évolution dans la prise de conscience de cette nécessité d'entraîner les athlètes pour l'échéance. Mais les retards que nous avons évoqués plus tôt amènent à relativiser cela. De plus, le mouvement sportif est encore une fois poussé à se replier sur les initiatives privées. Comme l'explique le Comte Clary, ce sont

*« deux gestes inspirés par le plus ardent patriotisme et par la compréhension la plus éclairée de l'utilité du sport, qui ont alors permis au Comité Olympique d'attendre la bonne volonté du Sénat sans compromettre la préparation des Fédérations »*⁹⁹

Ces deux démarches sont une avance d'un million de francs de la part du directeur du *Figaro*, M. Coty, et une souscription nationale lancée par le *Journal*¹⁰⁰, et plus précisément G. Vidal¹⁰¹. Cette dernière initiative est d'autant plus significative qu'elle s'élèvera à plus 760 000 francs¹⁰² et permettra au COF de disposer d'un « fond de propagande et de prévoyance »¹⁰³ qu'il utilisera par la suite. Encore une fois, les démarches publiques ne satisfont pas les demandes du monde sportif et cela entraîne une réflexion sur la nécessité de rester lié à l'Etat. E-G. Drigny, dirigeant de la natation propose par exemple une aide des Banques tandis que l'on peut lire dans la *Presse* qu'il vaudrait mieux faire appel à une souscription publique¹⁰⁴. Bien que, ponctuellement, des rencontres sportives s'improvisent à l'époque sources de financement de préparation olympique¹⁰⁵, un débat de fond

⁹⁸ G.V., « Le devis financier français pour les Jeux de 1928 va être présenté à bref délai au Gouvernement », *L'Auto*, n°9364, 5 août 1926.

⁹⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion ordinaire de l'assemblée générale du CNS, 29 mars 1928.

¹⁰⁰ J. R., « Le Comité Olympique Français prend la décision de participer à la IX^e Olympiade », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁰¹ « Une souscription nationale est ouverte pour assurer notre préparation olympique », *L'Auto*, n°9716, 23 juillet 1927.

¹⁰² Archives du CNOSF, rapport financier de l'assemblée générale du CNS et du COF, 16 mai 1929.

¹⁰³ J. R., « Le Comité Olympique Français prend la décision de participer à la IX^e Olympiade », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁰⁴ « Revue de presse », *L'Auto*, n°9715, 22 juillet 1927.

¹⁰⁵ « La fête de l'U.A. Intergadz'arts au profit de la préparation olympique », *L'Auto*, n°9814, 29 octobre 1927.

commencent à prendre forme. En effet, le mouvement sportif envisage de plus en plus de se déconnecter de l'aide publique directe en imitant le modèle italien. Il s'agirait de compléter les subventions par une taxe à l'image de celle mise en place par Mussolini, un système qui « paraît être le plus rationnel et le plus logique »¹⁰⁶. Si ce principe n'est adopté que par quelques clubs en France à l'époque¹⁰⁷, cette idée se développera¹⁰⁸ jusqu'à donner naissance à un dispositif de « loterie express », sur le même principe, en 1934¹⁰⁹. Cette appropriation croissante de la préparation olympique par la sphère privée apparaît comme un effet direct des Jeux de l'époque. Si à terme il est bénéfique au mouvement sportif, il est néfaste à son interaction avec les pouvoirs publics, lesquels n'ont pas encore saisis l'enjeu de la préparation athlétique. Ne mettant toujours pas à disposition du mouvement sportif les moyens nécessaires pour produire les meilleures performances aux Jeux, l'Etat s'en éloigne petit à petit. Les Jeux d'Amsterdam sont la vitrine de la continuité de la posture distante que les pouvoirs publics adoptaient déjà en 1924 lors d'organisation de ceux de Paris (Schut & Terret, *op. cit.*). La poursuite de cela tend à rendre ce positionnement structurel et limite l'occurrence d'effet positif des JO sur l'appropriation de la préparation athlétique.

Emile Morinaud et la polémique de la sélection olympique

Au moment où le COF négocie avec le sous-secrétariat d'Etat d'E. Morinaud d'une avance pour financer la préparation olympique, le responsable public précise qu'il maîtrisera « de très près » le chiffre des athlètes sélectionnés¹¹⁰. En ce sens, il tentera d'exercer une pression sur le COF pour réduire au maximum le nombre d'athlètes pour 1932, afin d'optimiser le financement. En octobre 1931, il communique au COF qu'il ne versera une avance qu'à partir du moment où il aura

¹⁰⁶ R. P., « La « surtaxe » olympique existe en Italie et donne de bons résultats », *L'Auto*, n°9591, 20 mars 1927.

¹⁰⁷ M. O., « A l'instar des clubs parisiens de football le Comité Olympique Français pourrait trouver l'argent nécessaire à notre préparation », *L'Auto*, n°9561, 18 février 1927.

¹⁰⁸ Marcel Oger, « A l'étranger, les sportifs contribuent aux frais de leur représentation aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁰⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des finances, 21 février 1934.

¹¹⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 1^{er} août 1931.

reçu les programmes de préparation olympique, joints à la liste des noms des sélectionnés¹¹¹. Or, la préparation n'ayant justement pas pu commencer à cause du retard de la subvention, on peut observer ici l'écart profond de compréhension qui demeure entre les deux parties prenantes. Si bien, que la pression du sous-secrétariat sera transformée dans la presse une polémique. Le subterfuge du responsable politique est représenté comme une tentative d'invasion dans les compétences du mouvement sportif. On reprochera à Morinaud de vouloir « présider la sélection des athlètes »¹¹², ce qui sera démenti par la suite¹¹³. Néanmoins, cet épisode a provoqué une réaction en chaîne qui a poussé le COF à réaffirmé le monopole des fédérations olympiques sur la sélection des athlètes¹¹⁴, ce qui a, *in fine*, entretenu l'écart qui devait être comblé à l'occasion des JO. Si les Jeux olympiques auraient pu n'être qu'un moment de rapprochement entre les différents acteurs du monde sportif, nous pouvons constater que l'analyse d'événements, plus ou moins discrets, nous permet d'observer des effets nuisibles à une entente.

Bien que la subvention pour Los Angeles 1932 soit réduite de moitié pour atteindre 3 000 000 de francs¹¹⁵, cette diminution est liée à la nature de l'édition. Le voyage vers le continent américain amenant de très gros frais, la balance financière donne plus d'importance à la participation qu'à la préparation olympique. La priorité pour les acteurs sportifs est donc d'au moins pouvoir assurer un voyage, puis, en fonction des fonds restant, des athlètes seront préparés. C'est ainsi qu'uniquement soixante athlètes¹¹⁶ sont préparés pour les Jeux de Los Angeles grâce aux 500 000 francs disponibles¹¹⁷, soit un effectif olympique inférieur de deux cents vingt individus comparé à Amsterdam. Inévitablement, cela réduit davantage le rôle

¹¹¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 8 octobre 1931.

¹¹² Jacques Goddet, « N'y touchez pas, M. Morinaud ! », *L'Auto*, n°11196, 11 août 1931.

¹¹³ Archives du CNOSF, procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du CNS et du COF et de la réunion plénière du COF, 15 octobre 1931.

¹¹⁴ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 19 août 1932.

¹¹⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 26 novembre 1931.

¹¹⁶ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Finances, 22 novembre 1931.

¹¹⁷ Le montant de départ ayant été fixé à un million de francs ; « La réduction des crédits olympiques est acceptée – à regret – par le C.O.F. », *L'Auto*, n°11299, 22 novembre 1931.

de l'Etat dans la préparation olympique. Si bien, que M. Jurgenson, membre de la FFA, demande au CNS de financer lui-même la préparation olympique¹¹⁸. En effet, il est à l'époque en possession d'un fond de prévoyance impulsé au moment des Jeux d'Amsterdam qui se révèle plus conséquent que ce que l'Etat propose (le montant s'élevant à près de 750 000 francs en 1929¹¹⁹). Sans se détacher de l'Etat, le COF utilisera une partie de ce fond pour préparer les Jeux¹²⁰, ce qui légitime tout de même la position de la sphère privée dans ce type de financement. Au prisme de la préparation des Jeux olympiques, fort est de constater que l'implication publique s'amenuise. L'édition américaine semble être l'apogée de ce processus qui permettrait d'affirmer que, dans les actes concrets, l'Etat n'a plus qu'un rôle secondaire. En conséquence de ces événements le mouvement sportif lui-même commence à être réfractaire aux JO. Lors d'une réunion du CNS et du COF, il est déclaré :

« Le C.O.F. ne peut se prêter à cette éternelle équivoque qui le place dans la situation d'un solliciteur auquel il est, tous les quatre ans, par grâce, accordé des subsides. Les dirigeants des Fédérations n'ont pas demandé à aller à Los Angeles; c'est le Gouvernement qui en a prié le Comité Olympique Français. Il est de son devoir de l'y aider. S'il n'en a pas la possibilité, les fédérations s'abstiendront »¹²¹.

De prime abord, la position contradictoire de l'Etat poussant le COF à préparer les Jeux sans l'en lui donner les moyens réels, amène le mouvement sportif à s'en détacher. Le fossé culturel constaté en 1924 s'est creusé au fil des éditions tout en fragilisant le lien entre les deux parties prenantes. Toutefois, cette conclusion est hâtive si l'on ne prend pas en compte le début des dispositions établies pour Berlin 1936 puisqu'encore une fois le « *Gouvernement déclare indispensable la*

¹¹⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 avril 1931.

¹¹⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 7 novembre 1929.

¹²⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 3 décembre 1931.

¹²¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 juillet 1931.

participation française aux Jeux de Berlin »¹²². L'enjeu patriotique est alors palpable et le COF sollicite les autorités publiques malgré les événements passés. Il soumet un projet qui précise même que la balance financière doit cette fois-ci être en faveur de la préparation olympique, cette dernière s'élevant à 4,3 millions contre 1,6 millions de francs de frais de participation¹²³. Cette inversion des proportions, combinée aux enjeux géopolitiques planant autour de l'édition allemande, a dû être un élément décisif dans la prise de conscience de la nécessité de bien préparer la délégation française puisqu'elle a même dérouté la presse sportive¹²⁴. En effet, un compromis est trouvé avec L. Marin pour pallier à l'importance du montant de préparation sous la forme d'un plan pluriannuel. Entre 1934 et 1936 des montants croissants sont alloués au COF¹²⁵ pour lui permettre d'enclencher le plus tôt possible le recrutement des quatre cents cinquante athlètes évoqués¹²⁶. Cependant cette décision n'est pas anodine et puise ses fondements dans les solutions trouvées à l'occasion d'Amsterdam 1928. La subvention avait en effet été divisée en deux temps, entre 1927 et 1928, pour pouvoir limiter son poids sur le budget public¹²⁷. Ce lien permet donc d'identifier un effet positif entre les difficultés rencontrées lors des Jeux précédents et l'appropriation publique de la préparation olympique, ce qui réfute l'idée selon laquelle cette prise de conscience serait exclusivement issue des enjeux patriotiques liés aux JO de 1936. Ce lien rétablit également une certaine stabilité dans la dialectique Etat-mouvement sportif, bien que ce dernier se soit également tourné vers la sphère privée. Pour A. Massard il s'agit bien de « *la première fois qu'un projet est déposé suffisamment à temps pour que les fédérations puissent entreprendre utilement la préparation olympique* »¹²⁸. De cette manière, dix ans après l'édition olympique de Paris 1924, cet accord représente le premier acte qui atteste d'une prise de conscience du besoin de

¹²² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 22 février 1934.

¹²³ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 décembre 1933.

¹²⁴ « Préparation et participation », *L'Auto*, n°12068, 30 décembre 1933.

¹²⁵ S'élevant à 500 000 (1934), 900 000 (1935) et 1 000 000 francs (1936), il est fort possible que la demande initiale de 4,3 millions du COF pas été satisfaite.

¹²⁶ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 22 février.

¹²⁷ « Le projet de loi pour les crédits des J.O. est en bonne voie ». *L'Auto*, *op. cit.*

¹²⁸ « Le gouvernement a décidé la participation de la France aux Jeux de 1936 », *L'Auto*, n°12220, 1 juin 1934.

préparation du COF. En d'autres termes, les pouvoirs publics, après une série d'ultimatums et un éloignement progressif du mouvement sportif, se donne enfin les moyens de satisfaire les enjeux d'une représentation internationale.

Cette analyse met en évidence les effets des Jeux olympiques au regard de deux perspectives : la relation entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics ; ainsi que la considération de la préparation olympique, condition *sine qua non* à un succès aux olympiades. Pour le premier aspect, les tribulations laissent penser que les effets ont pu être négatifs. Or, dix ans après les Jeux de Paris les acteurs sportifs semblent pouvoir faire de nouveau confiance à l'Etat pour le financement, à temps, des Jeux. Mais dans la seconde perspective, les effets sont plus complexes. D'un côté, le COF a trouvé des solutions pour compenser les potentielles carences de l'Etat, et d'un autre, les tumultes connus entre Paris et Los Angeles déclenchent chez les responsables publics une prise de conscience du besoin d'être proactifs envers les JO. Le premier aspect peut être considéré comme négatif puisqu'il sépare les deux parties prenantes à l'échelle du financement, mais le deuxième illustre une retombée positive traduite par un enseignement utile pour la suite. Ces effets étant intangibles nous ne pouvant les additionner pour en déduire un bilan soit positif soit négatif. Nous considérons alors, par leur complexité, qu'ils révèlent plutôt de l'ordre de la neutralité (Preuss, 2019), n'étant ni complètement négatifs, ni totalement positifs. Mais connaître leur teneur reste indispensable. En effet, comme l'indique Callède (2000), le tournant des années 1920-1930 établit les fondements de la politique sportive. Les JO y tiennent donc un rôle important puisqu'ils participent à asseoir les principes de bases de l'interaction entre les responsables politiques et le mouvement sportif, spécialement à travers les cycles de préparation olympique. Le paradoxe de départ montre que le sport athlétique, mis en exergue par les Jeux olympiques, reste surtout valorisé dans les discours (Saint-Martin, 2004) sans bénéficier de dispositions concrètes. Le mouvement sportif se saisira de ces événements sportifs internationaux pour urger les besoins qu'ils sous-entendent et ainsi provoquer une réaction de l'Etat. Cependant, une analyse plus fine de la cause des freins présents dans les procédures de financement pourrait éclairer la réelle adhésion au projet Jeux olympiques dans la sphère politique. Cela apparaît

important puisqu'une contestation des JO aurait pu avoir des effets sur le développement de la politique sportive.

b. Les Jeux olympiques comme instruments de contestation politique

Durant l'entre-deux-guerres, l'olympisme incarne une « utopie éducative » par laquelle

« les fameuses compétitions quadriennales (...) visent à produire, pratiquement et théoriquement, des êtres d'exception, issus des meilleures écoles et universités, armés au physique comme au moral par les jeux du stade, et voués à servir la cause de la paix et de la patrie » (Clastres, 2007, 209)

En ce sens, les Jeux olympiques mettraient en avant des modèles sociaux et deviendraient grâce des facteurs d'inspiration pour le plus grand nombre. Cette démarche rend, *de facto*, illégitime toute tentative de contestation. Pourtant, fort est de constater que ces JO ne sont pas exempts de désapprobations. En effet, ils peuvent être les cibles de contestations et se transformer en instruments politiques (Bourbillères & Koebel, *op. cit.*). Or, pour étudier la contestation des Jeux olympiques, il est intéressant de questionner ce qu'ils représentent pour les politiques. Grix, Brannagan, Wood et Wynne (2017, 206) indiquent que les acteurs politiques font partie d'une « coalition de bénéficiaires » qui vantent et perpétuent l'existence des Jeux olympiques. Mais au-delà de valeurs mélioratives parfois contradictoires (Attali, 2004) il s'agit d'éclairer la représentation du sport athlétique en tant qu'objet légitime de politique puisqu'il n'est pas le seul modèle d'exercice physique qui existe à l'époque. Il coexiste avec la gymnastique, l'éducation et la culture physiques qui renvoient toute à des modalités de pratiques et caractéristiques sociales propres (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, 1992). Ainsi, il apparaît légitime d'étudier au prisme, de la contestation, la mesure selon laquelle les Jeux olympiques servent une adhésion politique au sport.

Alors que le projet de subvention olympique en vue des JO d'Amsterdam est enfin soumis au vote du Sénat en juillet 1927, un représentant vote contre son

acceptation. Le sénateur de Corrèze, Joseph Faure¹²⁹, ralentit sciemment les démarches du COF. Son geste aura des répercussions conséquentes puisqu'il rallongera les délais d'obtention des fonds de préparation olympique. Ces procédures parlementaires à l'égard desquelles le mouvement sportif est critique, provoqueront d'ailleurs le forfait du COF pour l'olympiade. F. Reichel les décrivait déjà comme « *l'épouvantable, la lourde machine administrative que nous traitons depuis un siècle et quart, à qui il faudra bien se décider un jour à remettre un moteur neuf, à moins qu'on ne juge plus expédient... de la basculer dans le fossé !* »¹³⁰. Mais alors quels sont les motivations du geste de M. Faure ? Le premier argument est économique. Il plaide en effet pour la réduction des crédits olympiques, jugeant que le Ministère de l'Agriculture en manquait¹³¹. Cela fait en effet écho au contexte économique difficile. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du retour de Poincaré, l'année d'après, que le franc se stabilisera (Prost, 1992). Pour cela, J. Faure réclamera un rabais d'1,5 millions de francs pour les crédits olympiques¹³². Mais ce n'est pas le seul motif invoqué. Il se justifie auprès de *L'Auto* à travers cette déclaration :

*« J'aime l'éducation physique, surtout la gymnastique, les gymnastes, mais je n'aime pas les Jeux olympiques, qui sont des acrobaties où l'on essaie de sauter dix mètres, de donner des coups de poing dans la figure de son adversaire, ou de courir jusqu'à se détraquer l'organisme... »*¹³³

Cette position souligne les critiques développées à l'égard des Jeux olympiques. En effet, ils mettent scène une activité sportive qui est jugée moins pertinente que l'éducation physique au regard des enjeux sanitaires et sociaux traversés par le pays. Par conséquent, les Jeux olympiques sont saisis par le sénateur comme un levier de contestation du modèle sportif dont la valeur est encore honnie (un aspect que nous développerons plus tard à l'échelle culturelle). Bien qu'il soit compliqué, à partir

¹²⁹ Marcel Oger, « Le Sénat n'a pas voté les crédits olympiques », *L'Auto*, n°9709, 16 juillet 1927.

¹³⁰ Marcel Berger, « Et la subvention olympique ? », *L'Auto*, n°9642, 10 mai 1927.

¹³¹ Marcel Oger, « Le Sénat n'a pas voté les crédits olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

¹³² Marcel Oger, « Par 279 voix contre... Une le Sénat vote les crédits pour le préparation olympique », *L'Auto*, *op. cit.*

¹³³ Marcel Oger, « Le Sénat n'a pas voté les crédits olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

des sources explorées, d'identifier un effet de contestation plus large qui aurait pu se produire dans les débats parlementaires, un événement survenant quatre ans plus tard nous amène à penser cet incident dans le temps.

En juillet 1931, de manière similaire, un élu se confronte au projet olympique. Il s'agit cette fois-ci de L. Lamoureux, député et rapporteur général des finances de la Chambre¹³⁴. Son geste vaudra également un forfait du COF et un retard dans l'avancement du dossier sportif. Si pour lui le vote de la subvention porterait aussi atteinte au budget de l'Etat, il invoque rapidement un argument sportif dans la presse :

« Le rapporteur général (...) a souligné que les chances de l'athlétisme français dans ces compétitions internationales n'étaient pas en rapport avec les déplacements dispendieux envisagés, et qu'il lui paraissait déraisonnable que « l'Etat supportât les frais de voyage de tourisme que trop nombreux officiels et athlètes qui ne pouvaient prétendre qu'à tenir aux jeux l'emploi de figurants obscurs et de parasites inutiles » »¹³⁵

A travers ces propos, L. Lamoureux précise qu'il considère que l'excellence sportive ne touche qu'une infime proportion des pratiquants. Par conséquent, il juge qu'un recrutement plus large ne servirait qu'à faire voyager des « *figurants obscurs* », des « *parasites inutiles* »¹³⁶. En d'autres termes le sport n'est pas encore perçu par tous les responsables politiques comme l'affaire du plus grand nombre. Au contraire, il peut être représenté comme limité à une certaine élite qui, par son caractère restreint, ne mériterait pas forcément d'attention politique particulière. Encore une fois, les Jeux olympiques ne paraissent pas entièrement pertinents et relèveraient plus d'une affaire touristique que d'un potentiel outil de diffusion de la pratique physique. Cela appuie le fait que le sport ne soit pas encore considéré

¹³⁴ M. O., « Le Parlement s'est séparé sans voter les crédits... », *L'Auto*, n°11159, 5 juillet 1931.

¹³⁵ « La Commission des Finances de la Chambre fixe à 3 millions les crédits olympiques », *L'Auto*, n°11298, 21 novembre 1931.

¹³⁶ Gautier-Chaumet, « Les faits et les gens, revus et corrigés », *L'Auto*, n°11301, 24 novembre 1931.

comme une réponse valable aux enjeux sociaux traversés par la France. La pratique qui le reste est bien celle de l'éducation physique, qui apparaît explicitement dans les appellations des sous-secrétariats à l'époque. D'autant plus que l'éducation physique n'est pas inconnue pour L. Lamoureux¹³⁷. En tant que ministre de l'Instruction Publique en 1926, c'est lui qui est en charge du sous-secrétaire M. Bénazet (Arnaud & Saint-Martin, *op. cit.*). Ce détail vient asseoir l'opposition réalisée entre l'éducation physique et le sport qui est mis en exergue tous les quatre ans. Si la première fait partie des représentations valorisées et de la politique menée à l'époque, le sport doit encore prouver son utilité, et les Jeux olympiques n'en sont pas la meilleure illustration. Au contraire, même s'ils n'ont pas provoqué un effet généralisé de contestation, ils ont contribué à diffuser un climat d'incertitude autour du sport. L'incident déclenché par M. Faure reste ancré dans les mémoires et rappelé dans la presse avant, mais aussi après¹³⁸, celui de L. Lamoureux. M. Oger écrit dans *L'Auto* à cet effet que « depuis des mois, nous disions au Comité Olympique Français : « *Attention ! vous vous exposez en 1931 au coup du sénateur Joseph Faure... qui fit ajourner les crédits avant les grandes vacances de 1928* »¹³⁹. Par conséquent, les responsables sportifs seront toujours inquiets de voir leur demande remise en cause lorsqu'elle est en lien avec les Jeux olympiques. E. Morinaud, alors sous-secrétaire d'Etat, reprendra l'expression de M. Lamoureux en alertant le COF que Los Angeles ne pourra « consister en une promenade touristique »¹⁴⁰. Les JO mettent en exergue l'illégitimité du financement du sport, par l'intermédiaire du haut niveau. Ils représentent donc un prisme de compréhension des difficultés que le sport peut avoir à bénéficier d'une politique à part entière. Effectivement, en appelant les responsables politiques à se positionner sur la pertinence de leur financement, ils éclairent et ravivent les représentations hostiles envers le sport.

¹³⁷ Bien que son prénom ne soit pas précisé dans les articles de *L'Auto*, il est précisé dans *L'Auto* qu'il s'agit bien d'un ancien ministre de l'Instruction Publique ; Gautier-Chaumet, « Les faits et les gens, revus et corrigés », *L'Auto*, *op. cit.*

¹³⁸ « La réduction des crédits olympiques est acceptée – à regret – par le C.O.F. », *L'Auto*, *op. cit.*

¹³⁹ M. O., « Le Parlement s'est séparé sans voter les crédits... », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁴⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 1^{er} août 1932.

Si de nos jours l'organisation d'un GESI doit de plus en plus être justifié au regard des besoins des pays hôtes (Bourbillères & Koebel, *op. cit.*) cette analyse nous permet de noter que les JO l'étaient déjà durant l'entre-deux-guerres. De plus, si l'organisation de Paris 1924 a connu plusieurs écueils (Schut & Terret, *op. cit.*), c'est la participation même à ce type d'événements qui doit être justifiée et légitimée. Cela revient à questionner les fondements des représentations de l'époque gravitant autour des pratiques physiques. Si l'éducation physique a fait ses preuves et s'est inscrite comme un objet politique légitime, le sport, lui, doit encore être appuyé de justification. Pour autant, les Jeux olympiques ne sont pas complètement décriés. Ils sont en réalité autant prônés comme moyen de redorer le blason du pays en impulsant la pratique physique, qu'utilisé pour contester certains modèles de pratique et particulièrement le sport. Ils illustrent à quel point les valeurs du « sport » s'inscrivent dans un ensemble nébuleux qui peut autant provoquer l'adhésion que la contestation. En ce sens, il est possible de les rapprocher de la notion de paradoxe qu'emploie M. Müller (2017) pour décrire les GESI et qui revient à admettre qu'on les aime autant qu'on ne les aime pas. Par conséquent, les effets qui en découlent et qui dépendent justement de la manière dont les JO sont appropriés, peuvent être divers et inattendus comme l'ont pu le mettre en évidence Gratton et Preuss (2008).

2. De l'encadrement distant de l'Etat à son engagement dans l'organisation de la préparation : une évolution significative pour le sport

Au-delà de la subvention olympique, la préparation des athlètes olympiques est un champ d'action potentiel pour les pouvoirs publics. Par cela, plus leur investissement est prononcé, plus l'on pourrait considérer que la considération politique du sport est importante. Or, si l'Etat désigne un délégué public dans la gestion dès 1924 (Attali et al., 2008), sa fonction reste peu liée au sport, tout comme son rattachement aux Affaires Etrangères l'illustre. Ainsi il s'agirait alors d'étudier la manière dont les JO ont poussé l'Etat à faire converger en une direction les

prémices de sa politique sportive, ainsi qu'à s'engager davantage vis-à-vis de la préparation olympique.

Toutefois, cela ne signifie pas qu'aucun effort n'a jamais été réalisé puisque le ministère de la Guerre engage dès 1920 un dispositif à Joinville. Néanmoins, comme sa gouvernance l'indique, il est au départ assez éloigné de la direction sportive qui se dessine à l'horizon de 1936. Il s'agirait alors de se pencher sur les évolutions que cette mesure a connues, notamment en conséquences des résultats olympiques.

A. Passer à l'action pour les JO : l'implication croissante de l'Etat

a. Les gendarmes du financement : les Délégués Gouvernementaux aux JO

Portée par la montée des idées technocratiques (Defrance, 2007), une politique du sport tend donc à structurer, délimiter et préciser les compétences sportives des gouvernements. L'institution d'un corps d'inspecteur propre à l'éducation physique au tournant des années 1930 témoigne de l'ampleur prise par la reconnaissance du « sport » en tant que champ politique puisqu'il bénéficie de techniciens propres. C'est ainsi que des missions sont accordées à un personnel politique de plus en plus spécifique et propre au sport, dans la perspective de satisfaire les besoins techniques d'un objet encore mal saisi. Or, qu'en est-il au prisme des JO ?

Alors que l'organisation des Jeux de Paris bat son plein et qu'un accord avec l'Etat est difficilement accepté, une personnalité politique est assignée à la Commission Exécutive du COF. Il s'agit de Gilbert Peycelon, directeur des Journaux Officiels. Sa mission consiste à contrôler le portefeuille du COF a priori et a posteriori de chacune des dépenses. Son assignation contraint l'indépendance de l'organe sportif si bien que M. Attali et al. (2008) ont noté que son statut a fait l'objet d'un litige. Si l'Etat le considérait d'abord comme secrétaire général administratif ainsi que représentant du gouvernement, quelques mois de débats feront officiellement de lui un délégué gouvernemental. Son recrutement traduit alors une certaine mainmise de la part des pouvoirs publics et donc la volonté de contrôler en partie le domaine sportif. Or, c'est la valeur de cette mainmise qu'il s'agit d'investiguer. En

effet, elle représente de prime abord un réel intérêt de la part des pouvoirs publics, manifesté par l'affectation directe d'un de ses membres pour les Jeux olympiques. Pour autant, il est nécessaire de comparer cette délégation avec sa réelle fonction pour pouvoir déterminer un réel changement d'attitude de la part des pouvoirs publics. Dans le cas de Paris 1924, G. peyclon ne représente pas de changement significatif. En tant que collaborateur d'Aristide Briand, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, c'est bien ce dernier qui détermine le statut du délégué. Ainsi, cette initiative rentre dans la continuité de ce que nous avons démontré auparavant vis-à-vis de la présence de ce dernier Ministère dans la gouvernance olympique Française. En ce sens, cette affectation n'a que peu avoir avec le sport en lui-même et, par conséquent. Il s'agit surtout de contrôler une manne financière pour éviter un trop lourd impact sur le budget public et non pas de développer une compétence favorable à la représentation Française aux Jeux. Les restrictions sévères de G. Peycelon vaudront d'ailleurs une économie de quatre millions de francs sur la subvention publique initiale¹⁴¹. Plus généralement, cela appuie le fait que l'on considère à l'époque le sport comme un objet de dépenses supplémentaires qui ne comporterait pas enjeux particuliers.

Cette simple mission financière incarnée par G. Peycelon semble donc refléter les attentes de l'Etat. Pour cela, il sera promu Commandeur de la Légion d'honneur un an après Paris 1924¹⁴². Cette préoccupation de simple contrôle financier limite l'implication publique véritable envers la sphère sportive. Les JO n'apparaissent donc pas comme des accélérateurs d'engagement public mais plutôt comme stabilisateurs d'une relation distante ou descendante. Les effets paraissent davantage limités que pour 1928, G. Peycelon est nommé une nouvelle fois délégué du gouvernement. Il perpétue son rôle de gendarme financier en demandant justification de toute dépense émise par les fédérations sportives, notamment celles qui concernent la préparation des athlètes¹⁴³. L'économie de 250 000 francs sur le

¹⁴¹ H. G., « Où en est la subvention des Jeux Olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁴² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 3 février 1925.

¹⁴³ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 octobre 1928.

budget olympique est témoin son zèle¹⁴⁴. Son rôle s'ancrera même après sa nomination puisque le CIOF continuera à le solliciter en tant que directeur du cabinet des Affaires Etrangères¹⁴⁵. De cette manière, les JO offre un terrain d'interaction avec le mouvement sportif, propice à l'implication de l'Etat. Or, à l'occasion des Jeux de Paris, ce dernier ne se l'approprie que de manière distance, ce qui a un effet sur les années suivantes. Néanmoins, nous avons pu mettre en exergue le fait que le Ministère des Affaires Etrangères se désengage progressivement des JO. La diminution de cette emprise a donc pu être bénéfique à cette interaction politico-sportive, et il convient d'analyser la manière dont elle a été appropriée.

Les Jeux olympiques de Los Angeles représentent un tournant pour cette interaction. En coïncidence avec l'affirmation du Ministère de l'Instruction Publique dans l'affaire olympique, la personnalité nommée est l'occasion d'exploiter et développer les techniciens sportifs à disposition. Ainsi, Jules Coulon sera chargé « *d'exercer le contrôle général du Gouvernement sur l'ensemble des opérations du comité des Jeux Olympiques, et d'assurer la liaison entre le comité et les diverses administrations publiques* » et de « *de contrôler la gestion financière du comité et, en particulier, l'emploi des fonds de subvention mis à sa disposition* »¹⁴⁶. Cette délégation est particulière puisqu'elle met en évidence la volonté d'engager davantage les responsables sportifs compétents. En effet, Jules Coulon est familier avec le « sport ». Il est d'abord technicien responsable des services de l'éducation physique à l'Instruction Publique au moment où aucun sous-secrétaire n'est désigné (Callède, 2000) avant d'être nommé Inspecteur général à l'éducation physique en 1930. En cela, sa mission est spécifique au domaine « sportif » dans la mesure où son travail de terrain auprès des enseignants d'éducation physique¹⁴⁷ fait de lui un intervenant légitime. C'est donc la première fois qu'un « sportif » est assigné à l'organisation de la participation de la France aux Jeux olympiques. De surcroît, il est nommé chef adjoint du cabinet du sous-secrétariat d'Etat de M. Tricard-

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ H. G., « Où en est la subvention des Jeux Olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁴⁶ Décret du 10 février 1932, *Journal Officiel de la République Française*, n°34, 10 février 1932.

¹⁴⁷ R. L., « M. Coulon nous précise le rôle important des inspecteurs généraux d'Education Physique », *L'Auto*, n°10969, 27 décembre 1930.

Graveron, ce qui fait de lui un véritable émissaire des pouvoirs sportifs. Quant à sa fonction concrète, si G. Peycelon était seulement délégué, J. Coulon est aussi parfois présenté comme « Contrôleur du Gouvernement »¹⁴⁸. Ce qui en dit long sur la sévérité des restrictions qu'il pourra émettre, renseigne également sur la manière dont ses compétences seront mises à profit. Grâce à son expérience, il doit utiliser les indicateurs sportifs les plus pertinents pour assurer le maintien du budget public autant que les bonnes conditions de participation olympique. En ce sens, il réclame à la FFA d'importantes justifications pour les demandes qu'elle effectue¹⁴⁹ et tente d'imposer le contexte du recrutement des athlètes. Selon lui, il est clair qu'« *il est absolument indispensable de n'envoyer que des hommes dont on est sûr qu'ils figureront, afin de réduire les frais de voyage et de séjour* »¹⁵⁰. Il en résulte que le bilan financier de la participation est jugé parfait. C'est-à-dire qu'il ne subit pas d'observation de la part du contrôleur public, L. Lamoureux, pourtant réfractaire aux JO. Son efficacité, qui aura valu une économie de près de 450 000 francs est donc reconnue par les autorités¹⁵¹, ce qui indique également une certaine reconnaissance de l'utilité d'une telle délégation. Mais il est aussi jugé pertinent par le COF, qui n'hésite pas à se diriger de lui-même vers le nouveau ministre L. Marin, pour solliciter le retour de J. Coulon¹⁵². Cette interaction à travers les JO est donc, à terme, constructive. Alors que G. Peycelon a pu connaître certaines hostilités à ces débuts (Attali et al., *op. cit.*) le nouveau délégué gouvernemental est approuvé par l'Etat et le mouvement sportif. Plus précisément, c'est sa fonction et ses compétences qui sont jugées pertinentes dans l'organisation de la participation Française aux JO. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de limiter les dépenses pour sauvegarder le budget public, mais d'optimiser celles-ci à partir de réelles compétences en matière sportives. Par conséquent, le sport de haut niveau n'est plus seulement une contrainte budgétaire à cerner (bien que cela reste en partie le cas), mais également un objet légitime d'un intérêt public. Cette nomination semble

¹⁴⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des Finances, 20 mai 1932.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués Olympiques, 9 juin 1932.

¹⁵¹ Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 18 mai 1933.

¹⁵² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 18 juillet 1934.

même avoir des effets au-delà du cadre olympique. En effet, les dépenses effectuées en lien avec les Jeux universitaires internationaux de 1933 sont aussi contrôlées par un « représentant d[u] Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Physique » et Inspecteur général, M. Faubert¹⁵³.

Toutefois, ces effets positifs restent à relativiser. La fonction du délégué gouvernemental évolue dans le sens d'une considération accrue mais se limite tout de même au domaine financier. Alors que J. Coulon aurait pu être une force de proposition vis-à-vis de diverses problématiques soulevées par les Jeux olympiques, ce cantonnement limite l'investissement de l'Etat. Cette délimitation s'inscrit en plus à long terme. Pour la participation aux Jeux de Berlin, c'est encore une personnalité sportive qui est nommé en 1934. Pierre Leroi, chef adjoint du cabinet du ministre de la Santé Publique et de l'Education Physique¹⁵⁴ et représentant de la commission Sports et Compétitions du Conseil Supérieur d'EP, est nommé délégué gouvernemental au COF¹⁵⁵. Il est alors présenté dans la presse comme un « *sportif pratiquant, connaissant bien le monde du sport, [et qui] jouit auprès des fédérations sportives d'une autorité justifiée* »¹⁵⁶. Néanmoins, le décret de sa nomination l'introduit surtout comme Chef de bureau du Ministère des Finances et ce point de vue illustre les motivations sous-jacentes. Alors que l'implication de l'Inspecteur Coulon aurait justement pu impulser de nouvelles préoccupations plus « sportives » à travers ce lien, il est possible de constater que l'enjeu prioritaire reste celui du budget. Si bien qu'au moment où le COF décide d'affiner le contrôle de la préparation olympique en portant une plus grande attention à l'activité des clubs¹⁵⁷, le rôle du futur délégué n'est pas envisagé.

Le recrutement de délégués gouvernementaux dans l'organisation de la participation aux JO est l'opportunité de lier les mondes politique et sportif. Si cette fonction est surtout saisie comme un moyen de contrôler le mouvement sportif

¹⁵³ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission scolaire et universitaire, 6 novembre 1933.

¹⁵⁴ Arrêté du 11 février 1934, *Le Journal Officiel de la République Française*, n°37, 12-13 février 1934

¹⁵⁵ Décret du 17 août 1934, *Journal Officiel de la République Française*, n°192, 17 août 1934.

¹⁵⁶ G. M. « M. Pierre Leroi est nommé commissaire du gouvernement pour les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°12298, 18 août 1934.

¹⁵⁷ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 18 juillet 1934.

olympique, il est clair qu'il est aussi l'occasion de mettre à profit les compétences sportives que développent les gouvernements. Leur mission a un réel effet sur les dépenses du COF, qui en vient à organiser une « réserve » budgétaire même avant qu'un délégué ne soit nommé¹⁵⁸. Cependant, ces représentants fonctionnent surtout vis-à-vis de la manne financière ce qui restreint les effets possibles. Mais le tournant que représente les Jeux de Los Angeles au regard de l'activité politique n'a-t-il pas été propice à d'autres changements ?

b. Une innovation politique pour le sport : le premier poste de Conseiller Technique à la préparation olympique

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, l'importance prise par les JO ont permis d'accentuer l'urgence de la préparation olympique. Distincte de la stricte « participation » aux Jeux olympiques, cette notion n'est cependant pas immédiatement comprise par les pouvoirs publics. Elle émerge en effet à travers les conflits auxquels ils se confrontent avec le COF. Pour autant, jusqu'au tournant des années 1930, le rôle de l'Etat envers la préparation olympique se limite au financement. Il agit sur elle par cet unique intermédiaire, et plus précisément en lui allouant une part des crédits olympiques et grâce au contrôle du délégué gouvernemental. Dès lors, bien que cette notion soit de plus en plus prise en compte dans le calcul olympique, elle peine à engager concrètement un positionnement de l'autorité publique. Mais les Jeux de Los Angeles pressent les choses. Nous l'avons étudié, le Ministère de l'Instruction Publique prend l'organisation de la participation Française en main et initie avec cela une dynamique propice aux interactions. Les Jeux de 1932, qui sont nommés en hommage à Pierre de Coubertin¹⁵⁹, doivent être l'occasion de représenter le pays correctement. La manière dont Massard décrit sa déception quant aux habits des olympiens traduit les préoccupations qui gravitent autour de l'image nationale : « *Qui a passé commande de costumes aussi ridicules*

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 21 janvier 1932.

*et d'aussi mauvaise qualité que ceux dont étaient gratifiés nos athlètes, dont la tenue a fait honte à nos compatriotes en territoire américain ? »*¹⁶⁰. De plus, les Américains, qui dominent le terrain sportif dès les Jeux interalliés de 1919 (Terret, 2000), n'ont fait que réaffirmer la valeur physique de leur peuple à travers les Olympiades. Se confronter à eux par l'intermédiaire des compétitions internationales est donc l'occasion de mettre à niveau la vitalité de la France. Et de prime abord, cela semble être accompli. Le bilan sportif global peut être considéré comme satisfaisant lorsque Delarbre tente d'établir un classement général des JO de 1932. La France se classe deuxième aux côtés de l'Italie, juste derrière les Américains¹⁶¹, ce qui aurait pu être perçu comme suffisant. En réalité, ces olympiades provoquent des déceptions. En effet, les épreuves d'athlétisme, qui constituent le réel baromètre sportif (Clastres, 2007) illustrent encore la carence de la France. Si A.B. El Ouafi avait pu sauver l'honneur Français en remportant l'or du marathon olympique d'Amsterdam, cette fois-ci la donne est différente. Le recrutement déterminé par les frais considérables nécessaires au voyage, et donc à la participation stricte, a réduit les chances de victoires. La stratégie consistait donc à ne recruter que les meilleurs « possibles » Français pour ainsi optimiser le nombre de médaille Françaises¹⁶². Mais sur les seize athlètes, seul Paul Winter figurera sur le podium à la troisième place des épreuves de lancer de disque¹⁶³. Ce constat, s'il exprime aussi l'importance du volume de recrutement dans les tournois, éclaire considérablement la mauvaise préparation des athlètes Français. Dès lors, ces olympiades doivent provoquer une réaction de l'Etat pour combler les manques de cette préparation olympique.

En rompant avec leur posture distante, les pouvoirs publics sont appelés à se saisir de ce bilan. D'abord, la presse sportive évoque une initiative effectuée sous la gouvernance de M. Marcombes, qui consiste en un rapprochement entre le sous-

¹⁶⁰ Archives CNOSE, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 22 octobre 1932.

¹⁶¹ Le document le mentionnant est signé par le secrétaire Marcel Delarbre et semble être le rapport moral de l'année 1932 (CNS-COF AR16, p. 771-774). S'il n'est pas daté, nous supposons qu'il a été rédigé le 16 février 1933, comme le rapport financier qui le suit.

¹⁶² Archives du CNOSE, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués Olympiques, 9 juin 1932.

¹⁶³ The Xth Olympiad Committee (1933). *The Games of the Xth Olympiad. Los Angeles 1932. Official Report*. Los Angeles : The Xth Olympiad Committee of the Games of Los Angeles.

secrétaire d'Etat et G. Roux¹⁶⁴. Ces discussions qui devaient aboutir à une étude plus approfondie de la préparation olympique, mentionnent M. Marcombes. Or, étant justement sous-secrétaire d'Etat en place entre 1932-1933, le lien avec Los Angeles 1932 est clair. Le fait que G. Roux ait pu être appelé par le sous-secrétariat à s'impliquer dans la préparation nous amène à penser que le sous-secrétariat souhaite se saisir de la question en la confiant spécifiquement à quelqu'un. Qui plus est, G. Roux est une personnalité qui a déjà été impliquée dans le « sport » dans les gouvernements précédents, et particulièrement dans la préparation militaire (Callède, *op. cit.*). Dès lors, se dessine une initiative qui confierait la préparation olympique à une personne compétente en la matière, pour donner les moyens à la France de briller aux prochains Jeux. Cependant, ce rapprochement avec Roux reste à l'état de discussion, sûrement à cause de l'instabilité du poste de sous-secrétaire d'Etat. Mais cet effet positif potentiel n'est pas abandonné longtemps puisque l'idée semble avoir inspiré les successeurs de Marcombes. En août 1934, le Ministère de la Santé Publique et de l'Education Physique organise un poste de « *Conseiller technique au ministère de l'Education Physique. Chargé de la préparation de la participation de la France aux Jeux Olympiques* », occupé par le capitaine André Clayeux¹⁶⁵. La création de ce poste, en plus d'être une opération innovante, caractérise la croissance de l'implication publique. Les Jeux olympiques ont servi ici de catalyseurs en suscitant une urgence, celle de préparer les athlètes en vue de la représentation nationale. En parallèle, une attention portée à André Clayeux nous précise davantage cette volonté. Ancien champion de France d'athlétisme en 1924, il est entraîné et recruté à Joinville pour figurer aux Jeux de Paris en triple saut. Par la suite, il dirige la préparation olympique de la FFA aux côtés de MM. Baquet et Beaupuis¹⁶⁶. Dès lors, c'est au regard de son expérience olympique et sportive que la préparation des athlètes de 1936 lui est confiée. En bref, les initiatives favorisées

¹⁶⁴ Gaston Meyer, « Le Capitaine Clayeux est nommé conseiller technique chargé de la P.O. », *L'Auto*, n°12303, 23 août 1934.

¹⁶⁵ Gaston Meyer, « Le Capitaine Clayeux est nommé conseiller technique chargé de la P.O. », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁶⁶ « Le Plan de campagne de la F.F.A. », *L'Auto*, n°9814, 29 octobre 1927.

par les Jeux olympiques représentent un changement considérable du point de vue politique :

« M. Pierre Leroi, du point de vue officiel ; M. André Clayeux, du point de vue technique, sont donc chargés de la préparation des J.O. de Berlin. (...) Nous n'avons pas le droit de négliger cet immense levier pas plus que de risquer l'insuffisance en aussi haute compagnie ». ¹⁶⁷

La création de ce poste semble d'ailleurs avoir eu des effets au-delà des Jeux olympiques. A. Clayeux apparaît effectivement au moment des Championnats Européens d'athlétisme (Figure 1.) ce qui laisse penser qu'il a été sollicité dans la préparation des performances Françaises. Ainsi, à partir de l'urgence rappelée à Los Angeles en 1932, l'Etat souhaite contribuer de manière concrète et tangible à la performance sportive en dessinant un cadre de compétences et d'attributions propres au domaine sportif. La démarche incarne donc un effet positif entraîné par les résultats des Jeux de 1932. Néanmoins, le choix du recrutement reflète également un certain frein dans le sport. En ce sens, André Clayeux est un colonel qui a été instructeur à Joinville durant huit années avant dirigeant de deux centres d'éducation physique (Metz puis Reims). La devise de son « programme » décrit à quel point la perspective militaire et autoritaire sera présente dans l'organisation de la préparation. Il s'agit pour lui de « perfectionner l'élite et augmenter le nombre » pour une « réussite (...) conditionnée par l'autorité dans la confiance mutuelle » ¹⁶⁸. Dès lors, les Jeux ont certes appuyé le besoin d'une préparation olympique méthodique mais ils ont aussi éclairé le fait que le mouvement sportif n'est pas encore disposé à fournir des personnes compétentes. En effet, l'Armée a longtemps été impliquée dans les pratiques politiques « sportives » (Arnaud & Saint-martin, *op. cit.*). Cependant, l'entre-deux-guerres est traversé par un courant antimilitariste propice à l'effacement du rôle du Ministère de la Guerre dans le sport et au renforcement de celui du mouvement sportif. Au tournant des années 1930, la

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸¹⁶⁸ Gaston Meyer, « Le Capitaine Clayeux est nommé conseiller technique chargé de la P.O. », *L'Auto, op. cit.*

Guerre n'a d'ailleurs plus la responsabilité des crédits de l'éducation physique. Alors le recrutement d'un conseiller technique à la préparation olympique comme André Clayeux, à la fois engagé dans l'Armée et avec la FFA, signifie qu'une convergence entre l'Etat et le mouvement sportif est encore compliqué. Le sport n'est pas encore assez développé dans la sphère privée pour pouvoir fournir un personnel plus compétent que les effectifs militaires.

Nous l'avons vu, les Jeux olympiques sont appropriés par les gouvernements d'une manière particulière. Ils sont l'occasion de désigner des effectifs avec une fonction spécifique, dont les missions se « sportivisent » progressivement au fil des Jeux olympiques. Par ailleurs, le caractère militaire que révèle la dernière nomination d'A. Clayeux au poste de Conseiller Technique à la Préparation Olympique est tributaire de l'empreinte de l'Armée sur le sport en général mais aussi sur les Jeux. En effet, elle a longtemps été le premier élément de contribution des pouvoirs publics, et donc un foyer à part entière de potentiels effets.



Figure 1. A. Clayeux au Championnat d'Europe (Le Miroir des Sports, n°789, 11 septembre 1934, p. 295.)

B. L'Armée au service des JO : les tâtonnements de l'engagement de l'Etat

Au début du XX^{ème} siècle, la direction du « sport » est encore dispersée dans plusieurs ministères (Arnaud & Saint-Martin, *op. cit.*). Celui de la Guerre bénéficie encore jusqu'à la fin des années 1920 d'une part des crédits de l'éducation physique¹⁶⁹ ce qui rend légitimes ses interventions. Or, cela complexifie également l'identification d'un axe clair pour la politique sportive. En effet, Callède (*op. cit.*) invoque différents modèles institutionnels qui privilégient divers modes d'exercices physiques, et dans le cas de la Guerre, légitime la gymnastique au sport. Dès lors, la manière dont le Ministère de la Guerre se saisira du domaine sportif n'aura pas forcément les effets souhaités pour l'établissement d'une politique sportive à part entière. De ce fait, il est intéressant d'étudier la manière dont les Jeux olympiques, qui sont bels et bien des compétitions sportives, ont pu être appropriés par cette instance.

La gymnastique est ancrée dans l'entre-deux-guerres au regard d'enjeux spécifiques. Elle doit servir les idées nationalistes de régénérescence de la « race » si bien que la France tente de développer sa propre méthode (Saint-Martin, 2007). Pour autant, le sport a aussi sa place dans l'Armée. La guerre a constitué un canal de sa diffusion (Terret, 2007b) et il se développe tellement dans les corps militaires qu'à la fin des années 1920 le Ministère de la Guerre devra limiter les rencontres avec les civils pour éviter les fuites¹⁷⁰. En effet, le fait que de plus en plus de clubs cherchent à recruter des militaires prouve la qualité de leur valeur sportive¹⁷¹. Le fait qu'avant les Jeux d'Anvers de 1920 des Jeux militaires « Interalliés » aient pu être organisés en France démontre à quel point le sportif de l'Armée est légitime. Dans cette perspective, les régiments sont perçus comme un véritable vivier pour les Jeux olympiques. Le Ministère de la Guerre décide alors d'organiser après 1918 une « section olympique » issue des corps d'Armée¹⁷². Elle est organisée dans le centre

¹⁶⁹ « La répartition des crédits votés par la Chambre des Députés pour l'Education Physique », *L'Auto*, n°10600, 23 décembre 1929.

¹⁷⁰ M. O., « Il est interdit aux civils de jouer le dimanche contre des militaires », *L'Auto*, n°9959, 23 mars 1928.

¹⁷¹ M. Oger, « Gardons-nous de toutes les exagérations », *L'Auto*, n°10162, 11 octobre 1928.

¹⁷² « Et la section olympique de Joinville ? », *L'Auto*, n°11345, 7 janvier 1932.

d'expérimentation des méthodes sportives de l'époque, l'Ecole Supérieure de Joinville (Roger, 2003). Alors que cette initiative, en approvisionnant les Jeux olympiques, pourrait traduire la continuité de l'empreinte militaire sur le sport, une étude dans le temps apparaît indispensable. En effet, l'entre-deux-guerres est paradoxalement une période traversée par la baisse des opinions militaristes (Saint-Martin, 2008), ce qui tend au contraire à réduire l'influence de la Guerre sur la sphère sportive. Le député Paul Boncour, soutien d'Henry Paté, s'inscrit dans cette dynamique dans la mesure où il considère qu' « *il ne doit s'agir de préparation militaire proprement dite, mais bien de sport et d'éducation physique* »¹⁷³. Dès lors, les JO peuvent amorcer un changement dans cette mainmise des préparatistes sur le sport.

Dans la préparation tardive des athlètes en vue des Jeux de Paris en 1924, Henry Paté, haut-commissaire en charge de l'éducation physique, fait savoir qu'il met à disposition des fédérations des centres régionaux d'Instruction Physique à partir de 17h. Or le fait qu'une faible minorité en fasse usage¹⁷⁴ a du renforcer son action autour de l'autre dispositif mis en place : les stages de Joinville de la section olympique. Il accueille d'ailleurs les athlètes lui-même, aux côtés d'autres officiels dont M. Martin¹⁷⁵. Ce stage consiste en un regroupement des meilleurs athlètes (hommes), ou des « possibles » qui ont été repérés au préalable par les fédérations sportives ou les responsables militaires. La volonté est ici claire : utiliser l'Armée pour redorer le prestige Français et essayer d'organiser une préparation méthodique en faisant converger les efforts en un seul lieu. Plus implicitement peut-être, il s'agit aussi de contrer le monopole des fédérations qui n'ont alors qu'un rôle de soutien financier¹⁷⁶. Ainsi, soixante-treize candidats sont présentés au début de l'année 1924. Représentant huit disciplines sportives, ils sont réparties dans sept sections puis regroupés en cinq groupe de préparation : athlétisme, cyclisme, boxe-lutte-poids et haltères, natation, aviron). Cette catégorisation permet au personnel

¹⁷³ Henri Desgranges, « Allons-nous aboutir ? », *L'Auto*, n°8767, 16 décembre 1924.

¹⁷⁴ « Dans les C.R.I.P. », *L'Auto*, n°8516, 8 avril 1924.

¹⁷⁵ « La Municipalité de Joinville reçoit les athlètes », *L'Auto*, n°8444, 28 janvier 1924.

¹⁷⁶ Gaston Bénac, « Où en est la Préparation Olympique Française ? », *L'Auto*, n°8579, 11 juin 1924.

Joinvillais de strictement planifier et « doser » leur entraînement¹⁷⁷. Par exemple, chaque matin, un athlète commence entre 7h45 et 8h45 par pratiquer son éducation physique accompagnée de jeux collectifs et d'une étude en salle, cela six jours par semaine. Le soir, il s'entraîne à sa spécialité et bénéficie de massage et de douche¹⁷⁸. Le dispositif semble a priori assez poussé et illustrer un effort considérable impulsé par les Jeux olympiques, ce qui permet d'asseoir la Guerre dans le domaine sportif. Si bien que trois phases sont distinguées entre mars et juillet 1924, alternant des entraînements à Joinville et sur le terrain de Saumur¹⁷⁹. Grâce à cela, un des frères Murlon, Marchal et Bontemps seront détectés et remporteront une médaille. Néanmoins, les athlètes critiquent la logistique et l'équipement de ce stage olympique (Roger, 2008), ce qui laisse penser que d'un point de vue pragmatique, les responsables militaires n'accordent pas énormément d'importance à la compétition sportive et que les résultats seront faibles. S'il semble que le stage ait été initié à l'occasion d'Anvers, ces critiques remettent en cause la validité sportive du dispositif. De plus, les maigres réussites pour Paris urgent la nécessité de renforcer les efforts initiés mais aussi d'adopter un meilleur modèle que celui que la Guerre propose. Ce phénomène donne alors un nouvel élan aux pouvoirs publics pour mieux anticiper les Jeux de la IX^{ème} Olympiade.

Mais alors que l'on aura pu attendre que le sous-secrétariat se saisisse rapidement de ce dispositif pour préparer de meilleures performances, l'absence de cet organe jusqu'en 1928 donne davantage de présence à la Guerre. Pour autant, ce dernier ministère accroît son effort au regard des résultats de 1924. Le stage débute cette fois-ci en mai 1927, soit plus d'un an avant le cœur des Jeux¹⁸⁰. Alors que la préparation fédérale balbutie encore, les Joinvillais sont accueillis à part du 27 mai 1927 pour bénéficier d'une préparation temporellement cadrée jusqu'en juillet 1928¹⁸¹. Pour certains d'entre eux, ils sont mêmes encadrés par des entraîneurs

¹⁷⁷ « La Préparation olympique des athlètes militaires », *L'Auto*, n°8482, 6 mars 1924.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ « La Préparation Olympique des Athlètes militaires bat son plein à Joinville », *L'Auto*, n°8480, 4 mars 1924.

¹⁸⁰ « La préparation française aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°9659, 27 mai 1927.

¹⁸¹ « Ce que sera la contribution de l'armée à la préparation des athlètes pour les Jeux d'Amsterdam », *L'Auto*, n°9835, 19 novembre 1927.

étrangers¹⁸². Alors, plus que l'expression de l'utilisation des militaires pour les compétitions sportives internationales, le stage olympique représente de réelles expérimentations pour l'Armée. Les Jeux olympiques ont donc jusqu'ici un rôle catalyseur pour l'engagement du Ministère de la Guerre dans le secteur sportif. Plus globalement, il est possible de questionner ces effets sur le sport même, organisé dans l'Armée. En ce sens, il est possible de constater qu'au début de l'année 1928 des Coupes d'encouragement en football et rugby sont rendues obligatoires, et que la création de commissions sportives militaires de garnison est recommandée par le ministère¹⁸³. Si le lien avec le rugby est réfutable au regard de son exclusion du programme olympique, le cas du foot est parlant puisqu'il est précisé que les sportifs Joinvillais en sont exclus. En d'autres termes, cette mesure souhaite renforcer la valeur sportive générale de l'Armée pour pouvoir par la suite alimenter l'élite sportive qui se présenterait aux Jeux. De ce point de vue, la politique militariste appuie davantage son maintien dans la sphère sportive. Quoiqu'il en soit, le stage permet de détecter certaines figures comme J. Ladoumègues, dont le destin tragique est relaté par M. Lassus (2000), S. Martin, P. Winter ou encore Ménard¹⁸⁴. Or le fait que seul A. B. El Ouafi remporte une médaille d'or aux Jeux d'Amsterdam ravive le déclin athlétique Français et la carence du stage de Joinville. De plus, la réduction du service militaire à un an n'a pas dû jouer en la faveur d'une considération de l'Armée en tant que vivier sportif. L'impossibilité de « former des sportifs » n'a pu qu'alimenter l'hémorragie vers les clubs civils¹⁸⁵. Le stage semble alors supprimé pour 1932, à l'exception de section de « Perfectionnement olympique » réservée aux cyclistes, dont les résultats sont jugés plus probables¹⁸⁶. C'est ainsi que l'on reconnaît le caractère obsolète de la Guerre quand il s'agit de préparer les grandes compétitions internationales. Les appels à changements déjà lancés à l'occasion des

¹⁸² « La F.F.F.A. mettra un entraîneur à la disposition de l'Ecole de Joinville », *L'Auto*, 9840, 24 novembre 1927.

¹⁸³ M. Oger, « La nouvelle réglementation a considérablement augmenté le nombre des équipes dans tous les régiments », *L'Auto*, n°9949, 13 mars 1928.

¹⁸⁴ « Ce que sera la contribution de l'armée à la préparation des athlètes pour les Jeux d'Amsterdam », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁸⁵ Robert Perrier, « L'opinion de nos grands chefs militaires sur la crise du sport dans l'armée », *L'Auto*, n°10357, 24 avril 1929.

¹⁸⁶ « Pour que les « sélectionnables » sous les armes puissent aller à Joinville », *L'Auto*, n°11371, 2 février 1932.

Jeux de Paris aboutissent au recul de la place de ce Ministère dans la préparation olympique tout en confirmant l'importance de l'entraînement. En réalité, la fédération sollicitera tout de même la Guerre à propos du stage de Joinville. Cependant, cet appel n'est envisagé qu'au dernier moment, ce qui confirme tout de même que ce ministère n'apparaît plus réellement pertinent au regard d'une préparation sportive¹⁸⁷.

Grâce aux Jeux olympiques, le Ministère de la Guerre renforce sa présence dans le domaine sportif. Mais d'un autre côté, son dispositif de section olympique à Joinville n'apporte pas énormément de plus value aux performances Françaises entre 1924 et 1928, ce qui baisse son en réalité sa crédibilité. Cependant, l'effet le plus surprenant est celui de l'engouement que remporte ce stage militaire. En effet, son arrêt en 1932 révèle qu'il est tout de même perçu comme indispensable. La presse sportive tente alors d'obtenir son rétablissement dès 1932 interpellant les pouvoirs publics :

« Ces soldats, en caserne sur tous les points du territoire, comment peut-on espérer les entraîner rationnellement ? Ne convient-il pas tout d'abord de les grouper, puis de les confier à des entraîneurs éprouvés ? Pour tout dire, « Joinville » n'apparaît-il pas, pour eux, le havre de salut... sportif ? »¹⁸⁸

S'il n'est cependant pas reconduit pour Los Angeles, encore une fois, les performances minimales lui redorent le blason. Ainsi, la section olympique est reconnue comme une démarche obligatoire si la France aspire à lutter comme il se doit sur l'échiquier sportif international¹⁸⁹. Ce renouveau nous amène alors à penser que le Ministère de la Guerre assoit considérablement son empreinte. Cependant, c'est le sous-secrétariat qui souhaite s'en saisir cette fois-ci. C'est lui qui demande à la direction de Joinville de lui faire parvenir un projet qui permettrait d'organiser

¹⁸⁷ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 1^{er} février 1932, *L'Athlétisme*, n°138, février 1932.

¹⁸⁸ « Et la section olympique de Joinville ? », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁸⁹ « Le projet pour la préparation de nos athlètes en vue des Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11693, 20 décembre 1932.

des stages annuels et des réunions six mois avant les JO¹⁹⁰. Il souhaite d'ailleurs inclure davantage le mouvement sportif dans ce projet. Il communique à *L'Auto* :

« L'Ecole Supérieure d'Education Physique peut participer activement, dans un plan général tracé, à la préparation des prochains Jeux Olympiques de Berlin. Pour que cette participation soit efficace, il est nécessaire d'organiser la collaboration entre l'Ecole et les fédérations »¹⁹¹

En ce sens, il est prévu que les « services techniques des fédérations » et de Joinville organise mutuellement la préparation et que seuls les pouvoirs fédéraux soient habilités à sélectionner les athlètes¹⁹². Cette innovation inscrit le dispositif dans un cadre proprement sportif, justifié par la nouvelle présence du sous-secrétariat et le déclin de la pertinence de la Guerre. En continuité, M. Marcombes détaillera son programme en précisant dans la presse sportive un « enseignement et travail physique », des « conditions de vie », le matériel à fournir, la périodicité des stages ainsi qu'une augmentation de l'effectif à cent cinquante candidats¹⁹³. Néanmoins, le sous-secrétariat Marcombes tombe avant de voir le projet se réaliser avant 1934. Pour autant, ce relai de la Guerre au sous-secrétaire « sportif » compétent montre à quel point les JO suscitent le besoin d'une préparation Française digne de représenter le pays. Les enjeux qu'ils soulèvent sont si considérés qu'ils poussent les pouvoirs publics et renforcer leurs efforts au fil des années. Or à terme, ils révèlent également que cela ne peut se faire uniquement par l'intermédiaire d'une politique sportive a proprement dite, ce qui exclut le Ministère de la Guerre après 1932. Par ailleurs, la presse sportive laisse penser que cet engouement des représentants de l'Etat ne s'arrête pas. Le nouveau ministre en

¹⁹⁰ « Le S.S.E. à l'Education physique se préoccupe déjà de la préparation olympique », *L'Auto*, n°11653, 10 novembre 1932.

¹⁹¹ « Le projet pour la préparation de nos athlètes en vue des Jeux Olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

¹⁹² F. L., « L'esprit de l'offre de M. Marcombes aux Fédérations pour la préparation olympique », *L'Auto*, n° 11694, 21 décembre 1932.

¹⁹³ « Le projet pour la préparation de nos athlètes en vue des Jeux Olympiques », *L'Auto*, *op. cit.*

charge de l'éducation physique, M. Queuille, demande aux généraux commandants de régions un rapport sur les « possibles », dans lequel il écrit :

« Par l'intermédiaire des officiers chefs des Services départementaux de l'Education Physique et des moniteurs militaires dont l'action s'étend jusqu'aux plus petites Sociétés agréées, les jeunes gens particulièrement bien doués physiquement et spécialisés dans certains sports, capables de devenir grâce à un entraînement méthodique, des concurrents susceptibles de porter à Berlin les couleurs françaises dans les sports olympiques suivants : athlétisme, natation, aviron, gymnastique, boxe, lutte, escrime, poids et haltères, cyclisme, hockey, tir, sports d'hiver, régates à voiles »¹⁹⁴

Si l'enjeu géopolitique rappelé par l'organisation des JO de 1936 en Allemagne ont pu faciliter cette appropriation de la section olympique, il est également possible de constater que cela n'aura pas pu être le cas si le dispositif n'avait pas été confronté aux Jeux précédents. Grâce à cela, le stage de Joinville fait désormais partie intégrante des outils à disposition des pouvoirs politiques sportifs pour assurer le prestige Français aux prochains Jeux olympiques.

¹⁹⁴ « La préparation olympique dans l'armée », *L'Auto*, n° 12393, 21 novembre 1934.

Conclusion de chapitre

Globalement, nous avons pu constater que les Jeux olympiques ont eu des effets favorables au développement d'une politique sportive. Or, nous constatons que ces effets n'ont pas été automatiques mais rentrent bien dans un processus de construction qui, en plus, connaît certaines complications. En ce sens, la portée internationale des JO a d'abord justifié la présence d'autres ministères dans le sport, notamment de haut niveau. Ce n'est qu'au tournant des années 1930 qu'ils apparaissent comme suffisamment importants pour provoquer une prise en main de la part des pouvoirs publics responsables en matière sportive. Cela s'illustre alors par la réduction progressive de l'implication des Affaires Etrangères au profit de celle de l'Instruction Publique, et surtout des sous-secrétariats d'Etat chargés de l'Education Physique, dans l'encadrement et la gestion de la subvention olympique.

Par ailleurs, les JO engendrent certaines innovations politiques. En cela, nous avons pu voir qu'en exigeant des efforts considérables, ils amènent les autorités publiques à créer des postes spécifiques au sport. La délégation de responsables publics sportifs au sein du COF pour chacun des Jeux traduit certes ce phénomène, mais la création d'un poste de conseiller technique à la préparation olympique vient aboutir cet engagement. Le cas de la section olympique de Joinville, est aussi éloquent. La Guerre, qui initie ce dispositif après le conflit mondial, est perçue de moins en moins légitime à cause des résultats olympiques, ce qui donne une place croissante au « ministère » des sports.

Néanmoins, ces effets sont à relativiser. Si l'on aurait pu croire que les JO eurent impulsé le début d'une révolution en matière politique, nous constatons que leur rôle est plus complexe. Ils représentent plutôt des temps de remise en question qui aboutiront, après Los Angeles, à certains changements. Ainsi, les acteurs politiques n'auraient pas forcément amorcé ces changements d'eux-mêmes. C'est surtout dans leur dialectique avec le mouvement sportif, directement concernés par les JO, qu'ils ont pris conscience de la nécessité d'un effort. Dès lors, il ne s'agit pas seulement d'étudier l'accompagnement des JO, essentiel à la production d'un héritage (Weed et al., *op. cit.*), mais d'analyser la manière dont il est construit, afin d'établir un constat. Aussi, nous avons pu noter que les effets n'ont pas été strictement positifs, mais ont pu être négatifs pour certains organes politiques

(Ministère de la Guerre) voire neutres lorsqu'on s'intéresse à la relation Etat-mouvement sportif. De cette manière, les JO de Paris à Los Angeles sont bien la vitrine d'un panel d'effets politiques dont la complexité doit être dénouée. D'ailleurs, le fait qu'ils ont été les cibles de contestation politique démontre bien que plus globalement, les JO s'attachent à une représentation du sport particulière. Plus encore, au regard des changements politiques qui s'opèrent, on pourrait considérer qu'ils ont pu avoir un effet sur cette représentation. Il s'agirait donc d'approfondir ce lien entre les Jeux olympiques et la manière dont le sport apparaît légitime à l'époque.

IV. Chapitre 2 : Les Jeux olympiques et le sport : une légitimité éducative en question

Introduction de chapitre

« Elle [la France] a entre les mains une machine neuve, brillante, prête à donner des résultats immédiats : la machine sportive. Pour la faire fonctionner, elle tient à sa disposition des ouvriers de premier ordre : les sportifs. Pour sa publicité, pour sa propagande à l'étranger, elle possède un moyen unique et d'une portée considérable : le sport »¹⁹⁵

Comme l'illustre cet extrait d'article de *L'Auto*, le sport et les événements sportifs internationaux peuvent être considérés comme des outils utiles à la France. Analyser les fondements et l'étendue de cette représentation est alors primordial pour comprendre la manière dont de nouvelles pratiques peuvent être entraînées avec les Jeux olympiques. En effet, c'est moins la véracité de l'essence éducative du sport que les discours qui gravitent autour, qui perpétue sa légitimité (Attali, 2004). En ce sens, il convient de s'intéresser à la manière dont le sport est plus ou moins valorisé. Alors, c'est en servant la formation de citoyens modèles, après les ravages de la Guerre (Saint-Martin, 2005), que le sport peut être socialement accepté. En d'autres termes, le sport doit être perçu comme éducatif, au risque de voir sa pratique refoulée. A ce titre, le cas des Jeux olympiques est pertinent puisque la régularité de leur organisation et de la participation Française pourrait nous laisser penser qu'ils sont unanimement approuvés. De prime abord, le sport qu'ils mettent en exergue pourrait être considéré comme légitime. Or, ce postulat est à relativiser vis-à-vis de plusieurs éléments.

D'abord, le sport n'est pas la seule pratique physique qui existe à l'époque (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, 1992), et même, c'est surtout dans l'entre-deux-guerres qu'il connaîtra une diffusion importante (Terret, 2007b). Dès lors, les

¹⁹⁵ Rolland-Leinad, « La propagande nationale par le sport », *L'Auto*, n° 10728, 30 avril 1930.

pratiques culturellement traditionnelles, telle que celle de l'éducation physique, peuvent apparaître plus légitimes. Il s'agirait donc d'investiguer la manière dont la conception, plus ou moins plurielle, du sport s'articule dans la presse écrite au regard des Jeux olympiques. Cela permettrait de noter si, et de quelles façons, le sport olympique est saisi en tant que levier vertueux vis-à-vis des enjeux éducatifs Français.

D'autre part, l'accroissement de la place du sport au sein des institutions éducatives, notamment l'Ecole et l'Université, pourrait illustrer un effet olympique positif. Etant elles-mêmes chargées de la formation des futures générations, ces instances sont la vitrine de changements de représentations concrètes. Or, les pratiques physiques n'y sont pas non plus homogènes. C'est surtout l'éducation physique qui y règne, ce qui rend nécessaire des efforts concrets envers le sport. Les Jeux olympiques pourraient donc avoir joué le rôle de catalyseurs de dispositifs en faveur de l'insertion du sport dans les contenus d'enseignement. De surcroît, les sports scolaire et universitaire se structurent durant cette période. Or, même s'ils ne suivent pas le même rythme de développement (Arnaud, 1993), il apparaît pertinent de s'intéresser à la mesure selon laquelle l'Ecole et l'Université se saisissent des Jeux olympiques pour augmenter la pratique sportive.

Dans ces perspectives, nous nous intéresserons aux différentes représentations des Jeux olympiques et leurs effets sur la légitimation du sport dans la presse. Nous examinerons non seulement l'adéquation entre les besoins éducatifs contextuels et la réalité des Jeux olympiques, mais aussi les potentielles réappropriations des événements envers d'autres types de pratiques. Après cela, nous pourrions nous pencher sur le cas des institutions éducatives en étudiant les effets d'un dispositif initié lors des Jeux de Paris. Cela nous amènera également à analyser la cohérence entre les JO et les enjeux d'éducation scolaire, avant d'étudier les effets olympiques sur la structuration du sport universitaire.

1. La légitimité éducative mise à mal par les Jeux olympiques

Si à leurs origines contemporaines le baron Pierre de Coubertin a pu accorder aux Jeux olympiques une valeur éducative pour la population Française (Chatziefstathiou, 2012 ; Clastres, 2005), qu'en advient-il en réalité ? En effet, il ne s'agit pas seulement de s'intéresser au modèle idéalisé d'éducation olympique mais d'examiner les discours qui gravitent autour des événements qui se déroulent concrètement. Cela nous permettra de mieux saisir la façon dont les JO influencent l'image du sport et, *in fine*, facilitent ou non sa promotion. Cet aspect promotionnel est d'ailleurs déterminant puisqu'à la même époque, des personnalités du monde éducatif tentent de raviver l'éducation physique. Or justement, l'organisation des Jeux olympiques doit être en accord avec ce que l'on attend du sport vis-à-vis des problématiques sociales, au risque d'alimenter les démarches de ces détracteurs.

A. La formation de l'« homme équilibré » : les Jeux comme leviers utopiques

a. Les attentes vis-à-vis d'un modèle éducatif

a.1 Instrumentaliser les Jeux olympiques pour en faire un levier social

« Un pays n'est vraiment sportif que le jour où le plus grand nombre de ses nationaux éprouvent le besoin personnel du sport »¹⁹⁶. Le propos du baron Pierre de Coubertin a un an des Jeux d'Amsterdam, nous indique le rôle que l'on attribue au sport durant l'entre-deux-guerres. En effet, le projet olympique s'ancre dans un contexte traversé par différents enjeux, auxquels il propose des solutions (Chatsiefstathiou, 2011). Pour comprendre la mesure dans laquelle les Jeux

¹⁹⁶ Jules Amar, « La lettre de M. de Coubertin », L'Auto, n°9776, 21 septembre 1927.

olympiques peuvent être compris, et potentiellement appropriés, il apparaît nécessaire d'expliciter ces enjeux en parallèle de l'usage du sport. Après la Grande Guerre, l'empreinte de l'Armée devient de moins en moins légitime, un phénomène dont découle courant de démilitarisation. En ce sens, il ne s'agit plus de donner la priorité de la formation de l'individu, notamment celle des hommes, à la caserne mais d'essayer d'y arriver par des moyens civils¹⁹⁷. Par ailleurs, ces enjeux d'éducation sont particuliers. Ils visent à faire un « *citoyen si parfaitement équilibré par le travail de la pensée et par le travail musculaire* »¹⁹⁸. En effet, le primat de l'intellect s'amenuise et donne de l'importance à la dimension corporelle de l'individu, surtout dans une période frappée par le fléau de la tuberculose. C'est de cette manière que le sport peut se faire une place dans les représentations de l'éducation du citoyen. Le sport est ainsi enclin à l'attribution de toutes les vertus possibles, pourvu qu'il accomplisse sa mission éducative en formant des individus physiquement et moralement équilibrés. De ce fait, la presse sportive le représente autant comme un moyen de remettre les chômeurs en activité¹⁹⁹, qu'à l'image d'un facteur de paix entre les pays²⁰⁰. Fort de cela, le sport serait capable de provoquer des changements profonds dans la société en éduquant les individus à combattre les obstacles contemporains, et par conséquent, revigorer la France après le grand conflit mondial. Plus précisément, cette conception du sport, parfois élevée au rang de « religion sportive »²⁰¹, met en scène un individu physiquement robuste, dont la santé n'est pas menacée par la maladie, mais aussi intellectuellement et moralement développé. Dès lors, la pratique sportive n'est pas forcément perçue comme un simple jeu mais plutôt comme un véritable acte éducatif. Et les Jeux olympiques entrent dans la continuité de ces représentations. Plus que de simples rencontres sportives, ils sont jugés comme la vitrine de la vigueur de la « race » Française²⁰².

¹⁹⁷ Jules Amar, « Education physique et Défense nationale », *L'Auto*, n°9589, 18 mars 1927.

¹⁹⁸ Henri Desgrange, « Le parfait équilibre », *L'Auto*, n°8550, 13 mai 1924.

¹⁹⁹ Le Speaker, « Le sport pour les chômeurs », *Le Miroir des Sports*, n°660, 12 juillet 1932.

²⁰⁰ Fernand Lomazzi, « Le sport messie de paix », *L'Auto*, n°9927, 19 février 1928.

²⁰¹ Jules Amar, « Education physique et Défense nationale », *L'Auto*, *op. cit.*

²⁰² F. Fraisse, « Quel est le sport qui fait les plus beaux athlètes ? », *L'Auto*, 8796, 14 janvier 1925.

Si l'ouvrage d'Attali (2004) montre en quoi le sport et l'olympisme peuvent être aujourd'hui portés à une certaine mythification, ses fondements sont constatables dès l'entre-deux-guerres. Les Jeux olympiques sont mis en valeur dans la presse sportive comme un instrument utilisé par les Grecs pour démontrer la beauté de leur peuple. Quelques temps après le décès de l'écrivain Pierre Louys, un extrait d'une de ses œuvres publié dans *L'Auto* le démontre :

« (...) ce que les Jeux Olympiques étaient pour les Grecs une solennité dont nous ne trouvons aujourd'hui nulle part. Lourdes ou la Mecque ne sont que des pèlerinages religieux, Bayreuth n'est que musical, Deauville n'est que sportif, l'Exposition de Paris n'est qu'artistique et foraine : Olympie était tout cela, et plus encore »²⁰³

Un an après Paris 1924, il est possible de constater à travers les Jeux olympiques qu'un parallèle est fait entre les enjeux de « beauté » du peuple Grec et les besoins de renouvellement de la « race » Française. C'est notamment un des mécanismes par lesquels ces événements sportifs vont s'ancrer dans l'imaginaire collectif comme des moyens éducatifs, que nous détaillerons par la suite. Et cela se poursuit au-delà des Jeux de Paris puisque dix ans après, le journal *L'Auto* publie à travers une vingtaine de numéros, un travail d'E-A. Féraud sur les Jeux olympiques antiques. Ils sont l'occasion de rappeler les « *origines légendaires des Jeux olympiques* » tout comme la place centrale qu'avaient les exercices physiques dans la formation du peuple Grec²⁰⁴. De ce point de vue, les JO modernes sont également jugés comme pouvant avoir un effet sur la société Française contemporaine. Si bien, que l'on en vient à se demander en 1934 ce que le sport Français serait devenu si les Jeux n'avaient pas existé²⁰⁵. Dans les consciences, une place importante est donc attribuée aux JO. Ils doivent refléter l'idéal d'une citoyenneté basée sur une éducation par le sport. La publication d'un numéro de la République des Lettres des

²⁰³ Pierre Louys, « Les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°8946, 13 juin 1925.

²⁰⁴ E-A. Féraud, « Aux Jeux Olympiques il y a deux mille cinq cents ans », *L'Auto*, n°12304, 24 août 1934.

²⁰⁵ Michel Boutin, « Si les J. O. modernes n'existaient pas... », *L'Auto*, n°12305, 25 août 1934.

Sciences et des Arts²⁰⁶ en 1927 uniquement consacré au Sport illustre l'importance que prend le sport à un an des Jeux d'Amsterdam. Mais plus précisément, il convient de questionner les principaux moyens d'effets de ces manifestations : la figure du champion. Cette figure doit en effet être mise en avant comme étant un modèle à suivre. Il s'agit de sportifs (majoritairement des hommes) présentés comme des individus remplissant tous les critères pour combattre les obstacles contemporains. Le champion doit notamment être « bon travailleur, bon époux et bon père »²⁰⁷. Sa pratique sportive rentre donc dans une panoplie de qualités qui s'exercent également dans son style de vie. De cette manière, le champion doit résister aux « tentations » et pratiquer en tant qu'amateur, c'est-à-dire ne pas percevoir de compensations sportives financières, pour pouvoir être réellement utile à la société :

« Nous disons donc que la crise musculaire, ou plutôt athlétique, que nous subissons depuis plusieurs années vient de ce que l'athlète n'exerce pas une profession à côté de ses occupations sportives. Nous disons qu'un métier subalterne, c'est-à-dire sans responsabilités lui est indispensable pour arriver à être champion »²⁰⁸

Les champions sont alors des modèles totaux, dans la mesure où leur activité sportive bénéficie à leur métier, et *in fine*, à la société en général. Cette éthique amateuriste, est en réalité exacerbée par l'olympisme (Chatziefstathiou, *op. cit.* ; Aclastres, 2005) puisque le sport, de ses origines anglo-saxonnes à la composition du CIO, est surtout l'affaire que de bourgeois (Hubshcer, Jeu et Garrier, *op. cit.*). Elle reste si liée à l'image du champion, que le fait que Jules Ladoumègue et Séraphin Martin ne fassent rien d'autre que de s'entraîner à Joinville, pour les JO

²⁰⁶ Antoine, J., Berger, M., Bernard, T., Carco, F., Cocteau, J., Doré, R., Dubech, L. & Haurigot, P., « Sport », *Les Cahiers de la République des Lettres, des Sciences et des Arts*, n°6, mai 1927, Paris : Les Beaux-Arts. ; Cet ouvrage d'époque se situe dans les archives du CNOSF. Le fait qu'il comporte des témoignages de personnalités sportives de l'époque comme H. Desgrange, F. Reichel, G. Vidal, A. Milliat ou encore G. Hébert, mériterait que l'on y porte attention dans le cadre d'une recherche plus approfondie.

²⁰⁷ Henri Desgrange, « Profession et professionisme », *L'Auto*, 9026, 1 septembre 1925.

²⁰⁸ Ibid.

d'Amsterdam, est particulièrement mal perçu²⁰⁹. Mais les milieux sportifs restent tout de même pourvoyeurs de ces figures, mises en avant au moment des Jeux olympiques. L'exemple de Géo André, le « meilleur garçon du monde » est ainsi éloquent²¹⁰. Présenté comme étant athlète, footballeur, rugbyman, tennisman, footballeur, boxeur, lutteur, nageur, G. André participe aux Jeux de Londres (1908), Stockholm (1912) ainsi que ceux d'Anvers (1920) avant de prêter serment à ceux de Paris²¹¹. Pour autant, ses qualités sportives ne sont pas les seules à être exploitées puisqu'en parallèle il est pensé comme un ingénieur électricien doué, un mécanicien, un aviateur et un journaliste²¹². Plus qu'un citoyen exemplaire, le modèle du champion doit être un réel couteau-suisse, dans la vie quotidienne autant que dans les sports. En ce sens, il doit pouvoir être performant dans le plus grand nombre de sport possible, comme le démontre l'exemple du sportif « complet » G. André, pour pouvoir être jugé « utile » au bien commun. Dès lors, les champions continueront d'être présentés comme tels à l'exemple de Louis Zwahlen²¹³, étudiant en médecine, cycliste et athlète dans plusieurs disciplines, ou encore Raoul Paoli²¹⁴, un athlète, boxeur et lutteur, pour qui l'expérience de la guerre n'a pas freiné les records. Pour résumer, la figure du champion se doit d'être exemplaire en tout point. Majoritairement lus à travers des exemples masculins, ils doivent servir de référence dans les sphères sportives, professionnelles et familiales. On ira même jusqu'à émettre la possibilité de leur interdire le mariage pour ne se consacrer qu'à leur mission d'exemplarité²¹⁵.

Le champion est donc le levier sportif par excellence qui doit être mis en évidence par les Jeux olympiques. Mais comment peuvent-ils avoir un effet sur tout

²⁰⁹ Géo André, « Les coureurs Français de Cross, vainqueurs des Dix Nations, mènent une vie qui n'est ni oisive, ni indolente, ni facile », *Le Miroir des Sports*, n°477, 9 avril 1929.

²¹⁰ André Glarner, « L'homme sportif du jour : Géo André », *Le Miroir des Sports*, n°204, 29 mai 1924.

²¹¹ Ibid.

²¹² Ibid.

²¹³ Raymond Huttier, « Un type remarquable de sportif complet : l'étudiant en médecine Louis Zwahlen, champion de saut en hauteur, coureur de haies, gagnant de la médaille cycliste », *Le Miroir des Sports*, n°363, 29 mars 1927.

²¹⁴ Géo André, « Un des meilleurs athlètes complets de notre pays, Raoul Paoli, va quitter la France pour l'Amérique », *Le Miroir des Sports*, n°345, 23 novembre 1926.

²¹⁵ L. G., « Un champion doit-il se marier ? », *L'Auto*, n°8709, 19 octobre 1924.

la « race » Française ? Pour cela, il convient de s'attarder sur les mécanismes qu'idéalise la presse sportive. Bien que les champions soient mystifiés, le fait qu'Henri Desgrange n'appelle pas seulement à les « admirer » mais aussi à les « comprendre »²¹⁶, nous amène à penser que les champions ne sont que des rouages dans un processus plus large. Les journalistes expriment effectivement que les Jeux olympiques ne doivent pas simplement être des moments d'allégresse mais représenter les moyens d'inspirer à la pratique sportive. Les propos du Pr. Jules Amar, au moment où même Pierre de Coubertin questionne l'avenir des JO, démontrent à quel point cette idée est ancrée :

« Qui ne voit l'erreur de ce jugement mieux que M. de Coubertin lui-même, puisqu'il ajoute que ces Jeux « honorent et mettent en relief les athlètes dont les prouesses exceptionnelles entretiennent l'ambition et l'émulation nécessaire au maintien de l'activité sportive générale » ? »²¹⁷

Par l'intermédiaire de ses champions, les Jeux doivent donc bien être les impulsions d'une dynamique de développement sportif. Cet effet attendu, que la littérature a saisi sous différentes appellations mais qu'il convient de nommer effet de ruissellement (trickle down effect ; Veal, Toohey & Frawley, 2012) fait écho à la pyramide coubertinienne. Selon ce modèle, grâce aux exploits sportifs de cinq pourcents de la population, vingt autres pourcents se spécialiseront pour que cinquante autres pourcents pratiquent du sport et qu'enfin, toute la population puisse faire de l'exercice (Clastres, 2005). Alors, les Jeux olympiques doivent être capables d'impulser de nouvelles générations (Attali, 2014) familiarisées à la pratique physique. Plus précisément, ils mettent en exergue le caractère éducatif du sport pour pouvoir diffuser sa pratique par la suite. Et cette place accordée à la pratique populaire est poursuivie jusqu'aux années 1930. Le Docteur Bellin du Coteau

²¹⁶ Henri Desgrange, « Plus près de nos Dieux ! », *L'Auto*, n°8893, 21 avril 1925.

²¹⁷ Jules Amar, « La lettre de M. de Coubertin », *L'Auto*, *op. cit.*

rappelle que les Jeux olympiques sont plus un moyen qu'une finalité à travers les faibles résultats Allemands aux Jeux olympiques :

« (...) faut-il rappeler la déception qui accueillit les résultats obtenus par les Allemands aux Jeux Olympiques d'Amsterdam, alors qu'ils avaient fait dans leur pays une propagande ultra-active, groupé une grande quantité de sujets prédisposés, organisé une sélection méthodique, instauré un entraînement raisonné. En dépit de quoi, les finales olympiques ne réunirent que quelques rares représentants d'outre-Rhin »²¹⁸

Il ne s'agit pas seulement de faire concourir quelques athlètes nationaux, potentiellement perdants malgré une sélection et un entraînement strictes, mais de mettre en mouvement tout un pays. Ainsi, de manière assez constante, les Jeux olympiques offrent une vitrine par laquelle la qualité de la « race » Française est exposée, et conjointement, un levier dont elle doit se saisir pour se régénérer.

Fort de ce constat, le sport entretient un lien particulier avec les enjeux connus à l'époque. Il apparaît comme une solution aux obstacles contemporains et, plus généralement, comme un des rouages d'une éducation moderne. Les Jeux olympiques, sont considérés en ce temps comme les pourvoyeurs de figures sportives, dont la mission est d'inspirer une nouvelle génération apte à faire face à ces enjeux. Cependant, il serait maladroit d'accorder aux JO des effets automatiques (Weed et al., 2015). Pouvant être divers, voire inattendus (Gratton & Preuss, *op. cit.*), il paraît essentiel d'en évaluer la nature.

a.2 Un engouement minoritaire pour un sport olympique éducatif

Les Jeux olympiques, dans la perspective de leur mission formatrice, doivent relayer une image du sport louable aux valeurs éducatives. Pour cela, l'analyse de la presse sportive permet de mettre en exergue l'évolution des conceptions du sport

²¹⁸ Docteur Bellin du Coteau, « La race française est-elle inférieure ? », *L'Auto*, 12061, 23 décembre 1933.

à travers les discours. Or, la littérature a également mis en évidence que les Jeux olympiques étaient relayés dans la presse d'une manière assez hétérogène, laissant paraître des logiques politiques différentes (Attali & Froissart, 2008a, 2008b ; Attali et al., 2008b). Ainsi, les conceptions du sport ne sont pas forcément unifiées, voire, peuvent être contradictoires vis-à-vis des attentes initiales (Gratton & Preuss, *op. cit.*). Dès lors, si les JO sont bel et bien des moments où l'urgence du sport est rappelée (Attali & Froissart, *op. cit.*), il reste à s'intéresser sur la manière dont cela est effectué. Dans cette perspective, il est possible de remarquer que les effets ne sont pas homogènes mais relèvent plutôt de nuances dont il est nécessaire de rendre compte. Deux camps, non hermétiques, peuvent alors être identifiés : un premier pour lequel le sport athlétique tel qu'il est représenté aux Jeux olympiques, et un deuxième qui, lui, se sert des JO pour prôner une pratique sportive non compétitive.

D'un côté, alors que les Jeux olympiques de Paris ne battent pas encore le plein, des revendications « pro-sportives » sont déjà identifiables. En ce sens, un « grand débat sportif »²¹⁹ est organisé au Club du Faubourg, pour discuter des bénéfices et tares potentiels que peuvent entraîner le sport. Mais la manière dont *L'Auto* en fait la promotion *a priori* nous renseigne sur la place donnée au sport :

*« Adversaires et partisans du sport se combattront... sportivement. Au cours de cette pittoresque soirée, le public prendra la parole pour accuser ou pour défendre le sport. Espérons que les accusateurs seront nombreux, car le sport, et principalement les Jeux Olympiques, peuvent se défendre seuls »*²²⁰

Le sport et les Jeux sont donnés à voir comme des éléments dont la légitimité ne nécessiterait même pas d'être justifiée, tellement elle paraîtrait évidente. Le journaliste Henry Decoin conclura la même chose à l'issue du débat :

« (...) cette importance séance nous a démontré que le sport avait conquis toutes les masse, même que chacun s'employer à jouer des

²¹⁹ « Un grand débat sportif », *L'Auto*, n°8585 17 juin 1924.

²²⁰ Ibid.

*coudes, des poings et des chaussons. Ah ! sacrés intellectuels, va... »*²²¹

La place du sport dans la société Française serait donc patente, tout comme sa légitimité éducative. En ce sens, Géo André appuiera après les Jeux olympiques, l'importance que doit avoir le rôle des sociétés sportives dans la formation globale des individus²²². Selon lui, bien que les sports puissent produire quelques malformations physiques, ils ne peuvent être remplacés mais seulement complétés par des exercices correctifs. Le sport, en tant que tel, s'affirme dans ce type de discours comme une réponse valable aux enjeux sanitaires que la France connaît après la Guerre (Sirinelli, 2012). C'est à cet effet que l'écrivain et journaliste Louis-Henry Destel définira les sportifs comme « le pivot raisonnable de l'humanité »²²³. Pour ce dernier, le sport fait partie intégrante de l'idée de progrès, à laquelle s'associe A. Comte, par lequel « nous avons repris une notion exacte des distances que nous pouvons parcourir, des étendues que nous pouvons occuper »²²⁴. Ainsi, le sport athlétique directement mis en évidence par les Jeux olympiques, est conçu comme ayant une place à part entière dans le contexte Français de l'époque. Si bien qu'en 1934, F. Reichel et J. Rimet, imputent aux Jeux olympiques une part non négligeable dans le processus de développement de certains sports en France²²⁵. Même si les mécanismes ne sont pas forcément détaillés, il est aisé de remarquer que certains acteurs se saisissent des JO comme un moyen de revendiquer une pratique légitime du sport olympique. Terret (2007b) a en effet noté que le sport se développe considérablement durant l'entre-deux-guerres, ce qui donne sens à l'affirmation de ces idées pro-olympiques. Mais ces positionnement trouvent également une cause dans le lien entre ses thuriféraires et le sport en lui-même. Comme nous avons pu le voir, le lien entre Géo André et le sport olympique n'est plus à prouver. Il est donc presque logique que les articles du journaliste sportifs

²²¹ Henry Decoin, « Le Sport au Club du Faubourg », *L'Auto*, n°8588, 20 juin 1924.

²²² Géo André, « Ce sont les clubs de sports athlétiques qui sont les mieux placés pour faire pratiquer à leurs sociétaires une culture physique utile », *Le Miroir des Sports*, n° 233, 26 novembre 1924.

²²³ Louis-Henry Destel, « L'escalier de l'homme complet », *L'Auto*, n°9643, 11 mai 1927.

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Michel Boutin, « Si les J. O. modernes n'existaient pas... », *L'Auto*, *op cit*.

soient favorables au sport olympique. Mais il en est de même des autres auteurs évoqués. Louis-Henry Destel entre dans cette catégorie dans la mesure où son lien avec le sport, et notamment avec le rugby qui lui a valu une victoire du championnat militaire, n'est plus à débattre (Bauer & Vincent, 2019). Il en est de même pour Henri Decoin qui a, quant à lui, directement participé aux Jeux de 1908 et 1912 (Voilley, 1998). L'avis des deux dirigeants de fédérations, F. Reichel (FFA) et J. Rimet (FFFA) est également justifié vis-à-vis de leur contribution aux Jeux passés. L'identification de ces liens traduit plus généralement que les opinions favorables à la conception sport éducatif entraînée par les JO, restent l'affaire des « sportifs » eux-mêmes. Cela relègue donc cet effet à une minorité des opinions et nous empêche de déduire des Jeux olympiques un effet de climat entièrement propice au sport tel qu'il est exposé par les JO. Pourtant, cela ne veut pas forcément dire que le sport en lui-même est décrié mais plutôt que les Jeux ne sont pas appropriés de la façon attendue.

b. « Il faut rénover. Il faut reconstruire. C'est urgent. »²²⁶ : les Jeux modernes comme dérives sociales

b.1 De la décadence des Jeux olympiques

D'un autre côté, un deuxième camp, plus diffus, s'inspire des Jeux olympiques pour, à l'inverse, valoriser une forme de sport différente de celle présentée lors de ces événements. Au fil des olympiades et de manière croissante, le sport est présenté comme étant en péril. Il convient alors d'analyser l'évolution de la considération des Jeux olympiques et les effets qu'elle aurait pu avoir sur la représentation d'un sport éducatif.

Si les Jeux de Paris étaient l'occasion d'initier une dynamique sportive, ils sont aussi l'avènement du sport-spectacle en France (Lê-Germain & Tétart, 2007). Or, cet aspect du sport est particulièrement décrié dans la presse. Cette

²²⁶ P.-J. Cathala, « Ce qu'ils ont été et ce qu'ils devraient être », *L'Auto*, n° 10116, 26 août 1928.

spectacularisation représente effectivement un éloignement certain du modèle olympique utopique inspiré de la Grèce antique.

« Les incidents des matches (...) Italie-Hongrie, au Stade de Paris, les hurlements de supporters exaspérés pendant et après certaines courses olympiques, tout cela constitue une hérésie qui ne correspond ni au passé ni à l'idéal que tout vrai sportsman se forge des Jeux Olympiques »²²⁷

L'exacerbation des chauvinismes attire les foudres de la presse qui dénonce alors un éloignement prononcé entre la réalisation des Jeux olympiques et les intentions qui la guidaient au préalable. En ce sens, ce n'est pas tant les JO conçus comme moyen d'éducation qui sont rejetés, mais plutôt la manière dont ils ont été appropriés²²⁸. Au-delà des incidents chauvins, c'est aussi le programme olympique qui commence à être remis en question. Le Pr. Jules Amar émet certains doutes sur la légitimité éducative de plusieurs sports comme la marche ou le 3000 mètres par équipes, *« dont l'utilité nous paraît, en effet, des plus contestables »²²⁹*. C'est donc précisément la capacité des JO à pourvoir des modèles d'athlètes complets qui est remise en question, dans la mesure où plusieurs épreuves ne sont pas jugées utiles à la société contemporaine. Aussi, le caractère compétitif des événements subit plusieurs critiques :

« Les sports n'ont qu'un but vrai : améliorer la valeur sociale de l'être humain (...). Au lendemain des Jeux Olympiques, il semble, me dit-on, que l'enthousiasme pour les sports soit tombé, et que beaucoup s'en détournent (...). Mais nos vagues succès à Colombes, nos défaillances imprévues ont contribué, je le crains, à accréditer deux fausses croyances. L'une est que nos anciens dirigeants avaient organisé quelque chose en athlétisme, ce qui ne fut aucun degré.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ Léon Baranger, « De l'esprit sportif », *L'Auto*, n°9160, 13 janvier 1926.

²²⁹ Jules Amar, « La course aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°8644, 15 août 1924.

L'autre est que le but des sport soit nécessairement le triomphe olympique »²³⁰

Dans cette perspective, les JO auraient échoué puisqu'ils n'auraient pas permis à la France de mettre en jeu des athlètes dignes de représenter la « race ». Les faibles performances, notamment en athlétisme, ont laissé l'avantage aux Finlandais et Américains, reléguant la France au second rang (Roger, 2008). Mais plus encore, c'est la logique compétitive-même qui est critiquée. Les JO auraient effectivement reflété une image donnant trop d'importance à l'échéance compétitive. Or, c'est précisément ce qui est critiqué, le sport étant considéré comme un moyen d'accès une éducation générale, et non une fin en soi. C'est de cette manière que les JO de 1924 sont jugés inaptes à produire une nouvelle génération de citoyens. Cela prouve donc que les effets sur un sport considéré comme éducatif ne sont pas d'emblée avérés. En fonction de l'organisation effective, la presse sportive se charge d'estimer un rapproche ou éloignement du modèle utopique olympique.

Pour autant, quatre années plus tard, les Jeux semblent s'écarter encore un peu plus de cette utopie. Robert Guérin déclare dans *L'Auto* :

« J'en suis toujours sorti enthousiasmé autant qu'écoeuré. Enthousiasmé par la beauté de la lutte, du geste, par cet art si parfait qui devrait lui-même enthousiasmer les artistes ; écoeuré de toute cette mascarade sportive qui fait des Jeux Olympiques une sorte de foire du muscle sans beauté, sans grandeur »²³¹

La déception est claire et le motif impliqué est encore ce décalage avec l'idéal Grec, initialement voulu par Pierre de Coubertin. En ce sens, le journaliste ajoute dans son article :

« Qui a raison, de nous qui prétendons faire des Jeux Olympiques l'idéal de la plastique humaine, le trait d'union artistique qu'elle

²³⁰ Jules Amar, « Sports et rendement humain », *L'Auto*, n°8663, 3 septembre 1924.

²³¹ Rober Guérin, « L'esprit français et l'esprit international », *L'Auto*, n°10117, 27 août 1928.

peut offrir, de nous, qui voyons peut-être les Jeux Olympiques antiques avec des jumelles merveilleuses, ou des autres qui se moquent de la plastique, de l'art, de la beauté (...) ? »²³²

Les Jeux d'Amsterdam confirment la qualité de « foire »²³³ qui se dégage petit à petit des manifestations sportives. En d'autres termes, la persistance du chauvinisme des supporters est encore accusée²³⁴ mais également le modèle de champion olympique. Ces derniers sont jugés trop nombreux, ce qui donnerait encore trop de place à la compétition²³⁵. En bref, les réflexions déjà présentes aux Jeux de Paris s'entretiennent voire se renforcent. La question du programme olympique est d'ailleurs réellement prise en main par Lucien Dubech, journaliste de *L'Auto* :

« Les Jeux Olympiques ont maintenant trente ans d'existence, il faut se rendre compte qu'ils sont, comme le sport lui-même, à la période de croissance et d'organisation. Convaincu qu'ils constituent la clef de voûte du sport universel, nous voudrions ouvrir le débat et poser le problème dans les colonnes de l'Auto : quel peut, doit être le rôle des Jeux Olympiques au point où nous en sommes rendus de l'histoire du sport ? »²³⁶

Cette fois-ci, la situation est jugée en crise et doit aboutir à un débat concret sur l'idée olympique. Cette appropriation de la question du programme traduit bien la volonté de revenir à ce qui pourrait être jugée comme « l'essence » du sport, ou du moins à sa représentation éducative. Ainsi, se perpétue l'idée selon laquelle les Jeux olympiques peuvent être des leviers efficaces d'une éducation sportive, mais qu'au tournant des années 1930, les olympiades modernes ne le reflètent pas encore.

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

²³⁴ P.-J. Cathala, « Ce qu'ils ont été et ce qu'ils devraient être », *L'Auto*, *op. cit.*

²³⁵ Lucien Dubech, « Après les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10124, 3 septembre 1928.

²³⁶ Lucien Dubech, « Après les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10112, 22 août 1928.

Dans la continuité, les Jeux de la X^e Olympiade viennent sonner l'apogée de la décadence olympique. Les réactions, même après quelques mois, laissent comprendre que les JO sont en totale déconnexion avec les attentes qui gravitent autour d'eux dans la presse sportive :

« Le mauvais besoin voulu que l'idéal de M. de Coubertin coïncidât juste avec son contraire (...). Pour se maintenir à la première place, les Américains ont fabriqué des champions : on sait ce que ces mots veulent dire. Parce qu'ils étaient les plus forts, et qu'à un moment de l'histoire ils ont paru les plus puissants et les plus riches, le monde entier s'est mis à leur école. Le bienfait physique de cette école est à débattre. Le méfait moral est certain, immédiat, grave »²³⁷

La manière dont les Américains se sont saisis des JO est ainsi particulièrement décriée. Ils auraient « fabriqué » des champions pour l'échéance sans forcément prendre en compte, encore une fois, le processus d'éducation générale, valorisé dans l'idée olympique. Toutefois, il est possible de trouver dans ces critiques un sentiment revanchard envers la nation qui malmène le prestige sportif Français depuis 1919 (Terret, 2000). Mais la façon dont elle est appréhendée par la presse est bien dans l'objectif de renouveler un appel urgent à réagir. Il apparaît nécessaire de rebâtir le modèle de la compétition au risque de perdre la « véritable » valeur des JO. Le rôle qui est donnée à la France est aussi important. C'est elle qui devrait, notamment au regard du rôle initiateur de Pierre de Coubertin, débiter ce mouvement de contestation. Ce contrepoids Français s'illustre d'abord par une demande claire : La France doit-elle continuer à participer aux Jeux olympiques ?²³⁸ Les champions seraient eux-mêmes pris au piège des JO, ne pouvant donc plus assurer leur mission éducatrice. A cet effet, une initiative des Anglais est posée en exemple. Alors qu'ils devaient se rendre en France pour disputer un concours athlétique, le voyage est

²³⁷ Lucien Dubech, « Après les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11631, 19 octobre 1932.

²³⁸ U-E. Heim, « Devons-nous continuer à participer aux Jeux olympiques ? », *L'Auto*, n°11633, 21 octobre 1932.

finalement annulé puisque les athlètes sont jugés trop fatigués par Los Angeles²³⁹. Ce procédé subtil démontre bien une rupture entre l'exposition d'athlètes sains devant produire des exploits sportifs aux JO, et la mise en danger de la santé des athlètes par l'aspect trop compétitif des manifestations. D'un autre côté, le monde olympique connaît un bouleversement conséquent de sa logique amateuriste. En effet, alors que les thuriféraires olympiques ne juge le champion exemplaire qu'à partir du moment où il n'est pas rémunéré de quelque sorte, un débat grandissant pose l'option d'athlètes professionnels. Avant même que les Jeux ne se déroulent, plusieurs propositions notamment portées par les dirigeants de fédérations eux-mêmes, comme J. Rimet²⁴⁰ ou Paul Rousseau²⁴¹ pour noter le caractère obsolète de l'amateurisme aux Jeux olympiques. Plus encore, c'est l'affaire Ladoumègue qui sert d'élément de rupture dans la presse sportive Française. Alors que le stage de Joinville, préparant les athlètes pour Amsterdam 1928, avait révélé en l'athlète de Jules Ladoumègue un des plus grands espoirs olympiques, son passé de « professionnel » le rattrape et lui vaut une élimination pour 1932 (Lassus, 2000). Cette « affaire Ladoumègue » provoque une vague de contestation contre l'amateurisme olympique. Or, cette levée d'opinions paraît paradoxale avec ce qui est invoqué depuis presque dix ans, soit le retour aux « véritables » Jeux olympiques. Par exemple, le nouveau directeur de *L'Auto*, Jacques Goddet, fait valoir l'intégration des professionnels aux Jeux olympiques. Or, d'un autre côté, il invoque le projet éducatif coubertinien :

« Il n'y a plus de Jeux Olympiques. Il y a des championnats du monde disputés par des nations sans scrupules, et la France. Oui, la France, toute seule de son espère, s'entêtant à tenir aussi complètement que possible la promesse d'honneur qu'un Français, M. de Coubertin a, pour la confusion du sport dans sa portée sociale, imaginé »²⁴²

²³⁹ L. M., « Un bel exemple... », *L'Auto*, n°11606, 24 septembre 1932.

²⁴⁰ Herman Grégoire, « Doit-on créer une catégorie spéciale pour le champion international ? », *L'Auto*, n°11392, 23 février 1932.

²⁴¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 18 mai 1933.

²⁴² Jacques Goddet, « Seule la France voit clair dans l'avenir du sport », *L'Auto*, n°11585, 3 septembre 1932.

Or cette perspective, qui sera suivie par d'autres journalistes²⁴³, se veut contradictoire au regard de la logique amateuriste initiale des Jeux modernes (Clastres, 2007). Néanmoins, ce paradoxe nous permet d'appréhender plus clairement ce qui est revendiqué à ce moment-là. Jusqu'aux Jeux d'Amsterdam, les manifestations sont considérées comme trop éloignées de l'utopie olympique qui serait la seule à produire un sport éducatif. Symptomatique du sport qui s'ancre culturellement à cette période, les incidents chauvins, les blessures et les records font l'objet de critiques. Ainsi, c'est bien le sport, non comme éducation idéale de l'individu, mais plutôt comme l'activité contemporaine en développement, qui est décrié. Or, si les JO de Los Angeles rentrent dans cette continuité, il laisse aussi entrevoir un changement de mentalité. La déchéance de Ladoumègue sert de prétexte pour accoler les caractéristiques du sport contemporain, et surtout le professionnalisme, à l'idéal olympique. Le fait que l'on évoque les « fortunes » que touchaient les Grecs aux Jeux antiques, nous renseigne sur ces tentatives de légitimation du professionnalisme au regard de cette utopie éducative²⁴⁴.

Par conséquent, les Jeux olympiques sont la vitrine d'un gouffre qui se creuse entre un idéal et la réalité. Si le concept des Jeux olympiques est toujours comme étant le levier d'une éducation citoyenne par le sport, sa réalité est décrite comme sa totale opposition. Plus généralement, cela nous indique que l'olympisme et le sport, sont ancrés dans l'imaginaire collectif comme des éléments aux vertus inébranlables (Attali, 2004). Malgré les excès et mises à mal de cet idéal, ce dernier se conserve dans le temps et démontre sa réelle capacité d'adaptation aux contextes (DaCosta, 2006). Cependant, cela renseigne également sur son caractère obsolète vis-à-vis du sort qui se développe dans l'entre-deux-guerres (Terret, 2007b). Le sport devient une pratique culturelle, appropriée par les masses, et n'est pas forcément saisie à travers cet idéal éducatif. Fort du constat d'une évolution inattendue des JO par certains acteurs, il convient d'analyser les effets que ces tribulations ont pu avoir sur les réflexions éducatives autour du sport.

²⁴³ Maurice Pefferkorn, « Les Allemands exigeront pour les Jeux de 1936 un tournoi de football », *L'Auto*, n°11582, 31 août 1932.

²⁴⁴ F. Estèbe, « Oh ! O...lympie ! », *L'Auto*, n°12242, 23 juin 1934.

b.2 Les effets sur la conception d'un sport éducatif

D'un premier abord, il aurait été possible d'imaginer qu'étant encore les plus importantes compétitions sportives internationales de l'époque, les Jeux olympiques puissent participer à légitimer le sport de compétition. L'analyse de la presse dont nous avons fait part montre que ce lien est plus complexe. Ce n'est pas tant les Jeux olympiques en eux-mêmes qui sont valorisés mais plutôt l'idéal auquel ils réfèrent. Et cela a des effets notables sur la manière dont le sport sera conçu comme éducatif.

En 1926, une définition du sport est donnée dans le journal *L'Auto* :

« Ensemble d'exercices physiques, dont la pratique raisonnée a POUR BUT : d'entretenir la souplesse des muscles et le bon fonctionnement des organes internes (lutte contre la vieillesse) et POUR CONSEQUENCES : la beauté et la propreté physiques, la tempérance et aussi l'exercice de la volonté »²⁴⁵

Cette représentation démontre à quel point le sport pourrait être un outil de vigueur pour le pratiquant, mais aussi d'utilité pour la « race » Française. Cependant, la mention d'une « pratique raisonnée » fait référence à une nuance dans l'idée du sport. En effet, ce qui est considéré comme le « sport besoin social » est clairement distingué du « sport compétition ». Si le premier « pratiqué par la masse anonyme, dans le seul but de s'éloigner de la vieillesse », le deuxième n'est l'affaire que d'une exception de « jeunes et vieux, qui veulent servir d'exemple ou qui cherchent une satisfaction à être remarqué »²⁴⁶. Ce procédé fait clairement écho à la logique du projet olympique qui doit promouvoir des champions exemplaires pour inspirer la masse. Mais la pratique de cette masse est clairement identifiée comme différente de tout aspect compétitif. Même s'il s'agit bien d'une éducation sportive ²⁴⁷ et donc de sa pratique du sport en tant que tel, la décadence observée

²⁴⁵ « Le sport social réclame un mécène », *L'Auto*, n°9394, 4 septembre 1926.

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ Jules Amar, « Sports et rendement humain », *L'Auto*, n°8663, 3 septembre 1924.

dès les Jeux de Paris est à lier avec cette conception du sport. Déjà en 1924, Henri Desgrange écrivait :

« Supposons que des efforts considérables et renouvelés chaque année, (...) semblables à tous ceux que font les Américains, supposons que ces efforts nous permettent enfin d'amener aux Jeux Olympiques de 193... une demi-douzaine d'hommes de la valeur de Bouin ou, si vous le préférez, une demi-douzaine de champions capables de faire hisser en haut du mât olympique le drapeau français. [...] Serons-nous au point de vue social, plus avancés ? Notre race sera-t-elle améliorée ? [...] Pensons enfin aux choses sérieuses, c'est-à-dire à nos enfants. Bâtissons leurs corps harmonieusement ; faisons-leur des épaules pour porter, des bras pour étreindre, des mains pour frapper, des reins pour pousser, des jambes pour courir, des pieds pour marcher, des poumons pour souffler. [...] Mais laissons les Jeux Olympiques, de grâce, au 20^e rang de nos préoccupations sociales »²⁴⁸

Les Jeux et leurs dérives ont donc appuyé la nécessité de reléguer au second rang l'idée de compétition pour se consacrer entièrement à une pratique massive d'un sport « raisonné ». En d'autres termes, les Jeux olympiques ont donné à voir un exemple du fait que le sport peut nuire à l'éducation du citoyen. Pour y remédier, la solution qui est trouvée donc d'amputer à ce sport son aspect compétitif. Jean Dalbiez précise d'ailleurs que ce genre de compétitions internationales constitue une « erreur utile » servant à propager, paradoxalement, l'importance du « besoin social du sport »²⁴⁹. Les Jeux sont donc appréhendés comme un moyen de diffuser le sport mais sous une forme bien particulière. Sous peine d'être « dérivatif », il doit être écarté de tout exploit particulier pour pouvoir se concentrer sur l'aspect « moralisateur »²⁵⁰ qu'on lui accorde. De manière plus concrète, on reproche à la

²⁴⁸ Henri Desgrange, « Après les Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°8655, 26 août 1924.

²⁴⁹ Jean Dalbiez, « Le sport menacé », *L'Auto*, 8837, 25 février 1925.

²⁵⁰ Rober Perrier, « Le Sport doit être moralisateur ; il n'est souvent qu'un dérivatif », *L'Auto*, n°8848, 7 mars 1925.

compétition de ne développer que des vertus temporaires, qui disparaîtraient après l'échéance²⁵¹ et rendrait éphémère tout essai d'éducation à long terme. Cette idée sera perpétuée jusqu'aux années 1930. On considérera que les enfants doivent s'écarter de la compétition dans la mesure où elles représentent une mise en péril de leur croissance et de leur bien-être moral²⁵². Plus encore, juste après les Jeux olympiques de Los Angeles, Henri Desgrange trouvera nécessaire de rédiger un *Essai d'éducation corporelle*, qui paraîtra à travers une dizaine de numéros de *L'Auto*. Si cet essai suggère une doctrine sportive, cette dernière précise que toute compétition doit être proscrite entre treize et dix-huit ans, à moins qu'elles ne soient « complètes »²⁵³. En d'autres termes, seuls le pentathlon et le décathlon, qui impliquent de multiples sports athlétiques, pourraient être pratiqués sous forme de compétition. Leur caractère éclectique permettrait justement de pallier les effets d'une compétition spécialisée. H. Desgrange va jusqu'à imaginer une « classe internationale » spécifiquement et sévèrement limitée à une infime minorité de la population²⁵⁴. En découlerait trois types de citoyens : « *les débiles* », dont on suppose qu'ils ne pratiqueraient pas de sport, « *les normaux* », représentant de la population générale pratiquante, et ces « *grandes et magnifiques bêtes de course* » :

« *Ceux-là, enfin affranchis par leur classe internationale de tout souci d'amateurisme, seront les joyaux de la France sportive et nous les enverrons aux Los Angeles de l'avenir avec l'orgueil de les avoir produit et l'espérance qu'ils nous représenteront dignement* »²⁵⁵

Cette classe internationale aurait alors la mission de concentrer tous les aspects de la compétition, jusqu'à une rémunération, pour laisser le reste de la population pratiquer librement une activité sportive. On distingue de manière évidente les effets des Jeux de Los Angeles dans cette dernière conception. Au regard des dangers éclairés par les différentes olympiades, la compétition est

²⁵¹ Ibid.

²⁵² H. M., « La compétition hâtive », *L'Auto*, n°11432, 3 avril 1932.

²⁵³ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11606, 24 septembre 1932.

²⁵⁴ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11608, 26 septembre 1932.

²⁵⁵ Ibid.

amplement proscrite pour la masse. Néanmoins, lorsqu'elle est autorisée à une infime minorité au début des années 1930, elle se doit de prendre en compte les nouveaux obstacles de l'olympisme, notamment le souci du professionnalisme propulsé par l'affaire Ladoumègue.

Par conséquent, les Jeux olympiques et leur réalité ont participé au renforcement de la crainte envers la compétition sportive. Cette dernière apparaît lors des Jeux comme antinomique aux enjeux éducatifs de l'époque. Pour autant, elle n'a effacé la place du sport dans ce processus de formation du citoyen moderne. De plus, le léger changement dans les représentations de la compétition, amorcé par Los Angeles 1932 et l'affaire Ladoumègue, laisse penser que d'autres modifications à plus long terme pourraient apparaître. Cependant, le sport, même s'il est valorisé ici, n'est pas le seul mode d'exercice physique à l'époque. Pour dégager une orientation claire des effets, il convient alors de s'intéresser à celle qui est traditionnellement présente dans le système éducatif : l'éducation physique.

B. Le sport olympique face à la tradition de l'éducation physique

a. Les JO : une porte d'entrée pour la revendication de la pratique d'éducation physique

Les Jeux olympiques doivent inspirer, par effet de ruissellement, une pratique de l'exercice physique généralisée. Nous avons pu voir que le sport est saisi, sous certaines conditions, comme un mode d'exercice éducatif. Alors que les JO participent à mettre en scène les meilleurs sportifs internationaux de l'époque, il ne semble pas anodin que ce soit le sport qui apparaissent le plus légitime par leur intermédiaire. Or, traditionnellement, d'autres modes d'exercice physique cohabitent avec le sport (Hubscher, Durry, Jeu & Garrier, *op. cit.*). En effet, c'est surtout après la Grande Guerre que la pratique du sport connaît une véritable diffusion (Terret, *op. cit.*), ce qui nous amène à émettre l'hypothèse selon laquelle sa pratique ne fût pas la seule à être revendiquée au moment des Jeux, surtout s'il n'est pas forcément érçu comme éducatif.

Une autre perception des enseignements tirés de la déchéance athlétique Française aux Jeux d'Amsterdam peut être effectivement résumée par les propos d'Henri Desgrange : « *Ainsi voilà l'aboutissement de notre « championnite » aiguë, voilà le résultat de nos méthodes de cabotinage, voici la rançon de notre mépris de l'Education physique et de toute méthode de généralisation* »²⁵⁶. Ce n'est pas la carence du sport qui est ici accusée mais bien celle de l'éducation physique. Cela indique que la pratique qui reste considérée comme nécessaire au développement des Français est bien celle de l'EP, mais aussi, comme A. Roger (*op. cit.*) a pu le constater après Paris 1924, le sport reste encore majoritairement une affaire bourgeoise. Le nombre n'est donc pas encore enclin à toutes les pratiques physiques. Si bien que pour certains, les Jeux olympiques apparaissent totalement déconnectés des enjeux de l'époque. La réaction contestataire du sénateur J. Faure, au moment du vote de la subvention olympique, rentre dans cette logique et vaudra même quelques caricatures éloquentes dans la presse (Figure 2.).

Du point de vue éducatif, les Jeux olympiques de l'entre-deux-guerres sont parfois représentés comme le miroir déformé de la figure du sportif. Si le champion doit être complet pour être utile à la nation, l'olympien est quant à lui perçu comme très, voire trop spécialisé.

²⁵⁶ Henri Desgrange, « Les Enseignements d'Amsterdam », *l'Auto*, n°10097, 7 août 1928.

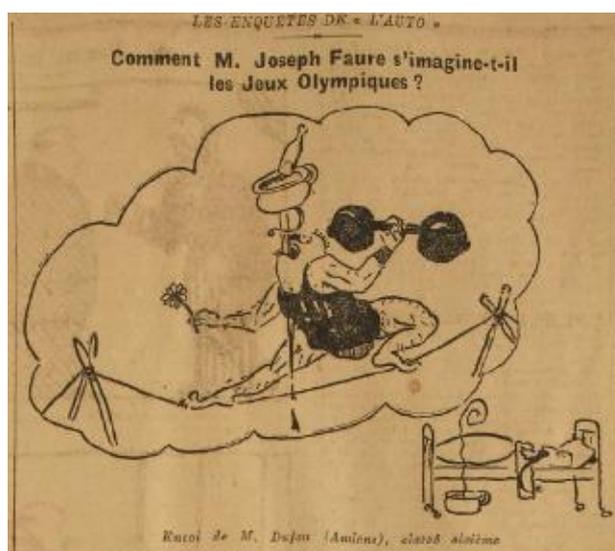


Figure 2. Caricature de M. Dufau représentant les JO imaginés par J. Faure (L'Auto, n°9750, 26 août 1927, p. 5.)

« Aux Jeux olympiques de Los Angeles, nous avons vu que des Spécialistes, qui avaient d'ailleurs eu raison de se spécialiser et que l'on a fait justement reproche à Paris d'avoir nagé le 400 et le 1.500, qui ne se ressemblent pas du tout. Mais le scolaire, lui, n'a pas à imiter Paris. Son devoir c'est de devenir un homme complet (physiquement, moralement et intellectuellement), et pas nageur aux performances mondiales »²⁵⁷

Cette spécialisation évidente, puisqu'essentielle à la performance olympique, fonctionne alors parfois comme un repoussoir éducatif. Les déformations physiques qui en résultent sont associées à une déformation morale de l'individu²⁵⁸. La caricature de M. Cortet (Figure 3.) illustre à quel point ces sportifs de haut niveau sont perçus comme de véritables « phénomènes » de plus en plus difformes au fil des années. Si bien, qu'un an après les Jeux de Paris, on remettait déjà en question l'existence réelle d'un athlète complet²⁵⁹ (ce qui aura des répercussions sur

²⁵⁷ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », L'Auto, n°11605, 23 septembre 1932.

²⁵⁸ Ibid.

²⁵⁹ Dr C. C. Pagès, « Concours croissant de différences croissantes dans les exercices du corps », L'Auto, n°9002, 8 août 1925.

lesquelles nous reviendrons plus tard). Or, alors que ces irrégularités pourraient être compensées par des exercices correctifs comme le recommande Géo André²⁶⁰, certains acteurs se servent de l'occasion pour prôner un autre type d'exercice physique.

« Je crois (...) qu'on exagère en général l'importance des Jeux Olympiques. Ils sont devenus le plus grand spectacle sportif du monde et le terrain d'exploits extraordinaires qui font négliger l'activité sportive générale des pays. [...] Notre but est d'amener les masses à la culture physique, et, croyez-moi, le fait d'obtenir l'Insigne National des Sports (qui est un brevet d'aptitude physique), par des millions de citoyens est plus impressionnant que qu'un record du monde battu par un champion »²⁶¹

La publication de cet extrait de lettre d'un chef d'institut d'EP de Pologne, le Colonel Kilinski, renseigne effectivement sur une manière alternative d'appréhension des JO. En fin de compte, ils sont aussi un moyen de décrédibiliser le sport au regard des enjeux de formation du citoyen. Néanmoins, la confusion entre les termes de « sport » et « culture physique » dans cette traduction, mais aussi entre « éducation physique » et « athlétisme » par ailleurs²⁶², montrent que les pratiques sont assez perméables et mal délimitées. Pour autant, fort est de constater que la place de l'éducation physique persiste dans l'imaginaire collectif. Si le sport s'affirme culturellement, l'EP est toujours légitimée²⁶³. Cela pourrait d'ailleurs être imputable à la diffusion des Jeux par la presse. Alors que nous avons pu voir que certains acteurs s'en saisissent pour mettre en avant le sport, la portée limitée des JO à travers la presse réduit les potentialités d'effet. Attali et al. (2008b) démontrent que, déjà en 1924, les JO n'étaient pas relayés de la même manière en France. Leur écho dépendait du mouvement sportif local mais aussi de la présence

²⁶⁰ Géo André, « Ce sont les clubs de sports athlétiques qui sont les mieux placés pour faire pratiquer à leurs sociétaires une culture physique utile », *Le Miroir des Sports*, op. cit.

²⁶¹ Dr. Bialkowski, « N'exagérons pas l'importance des Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11603, 21 septembre 1932.

²⁶² Jules Amar, « Education physique et Défense nationale », *L'Auto*, op. cit.

²⁶³ « Il n'y a pas d'opposition « de principe » entre gymnastes et sportifs mais des cas d'espèces », *L'Auto*, n°9719, 26 juillet 1927.

ou non d'épreuves dans le territoire visé. Or, les Jeux des Olympiades suivantes se déroulant à l'étranger, ainsi que la privatisation de l'information pour Amsterdam (Dyreson, 2005), n'ont pu que renforcer cette distance. Les résultats d'une enquête relevés par Fernand Lomazzi donne une appréciation éloquente pour 1932 : « *Le public n'a pas l'air de s'y intéresser. Il faut dire qu'on a pas de tuyaux là-dessus. Et puis, les Américains, avec leurs dépêches pleines de bobards, n'inspirent pas confiance. C'est trop loin, aussi, Los Angeles* »²⁶⁴. Cet éloignement géographique favorise donc un manque d'adhésion. Le sport olympique lointain n'est donc pas suffisant pour provoquer un changement radical dans les représentations de l'activité physique. En effet, à peine six mois après Paris 1924, on considère toujours que le sportif complet est celui qui aménage son entraînement avec une éducation physique générale. « Le » boxeur est par exemple valorisé dans la mesure où il passe plus de temps à pratiquer de l'éducation physique que de se livrer aux combats²⁶⁵. C'est donc l'EP, même au sein de l'activité sportive, qui apparaît parfois comme l'élément primordiale de l'éducation. Aussi, Henri Desgrange résume l'éducation morale que doivent suivre les nouvelles générations à travers la notion de « Volonté »²⁶⁶. Celle-ci doit garantir la pérennité des efforts et luttés des individus malgré les obstacles rencontrés dans la vie moderne. Or, on reconnaît ici une certaine convergence avec l'enjeu du *struggle for life* que prône le baron Pierre de Coubertin à travers les Jeux olympiques (Clastres, *op. cit.*). Néanmoins, il est accepté que le moyen le plus efficace pour assurer le développement de cette qualité morale reste l'éducation physique, et cela même à l'approche des Jeux olympiques :

« Il n'est pas niable que si le jeune athlète avait été élevé dans les bons principes de l'éducation physique, s'il avait été préparé à ne voir dans le sport qu'une époque transitoire de sa vie, une époque de jeux et d'amusement, si vous voulez ; si on lui avait dit qu'après le Sport, après la Compétition, après le Championnat, il y avait la

²⁶⁴ F. Lomazzi, « Tour de France, Coupe Davis, Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11546, 26 juillet 1932.

²⁶⁵ F. Fraisse, « Quel est le sport qui fait les plus beaux athlètes ? », *L'Auto*, *op. cit.*

²⁶⁶ Henri Desgranges, « Je ne peux pas = Je ne veux pas », *L'Auto*, n°9222, 16 mars 1926.

Vie, toute la vie qui l'attendait et qui serait d'autant plus belle et meilleure qu'il aurait pris l'habitude de la volonté et de la bonne santé »²⁶⁷

Le sport est ainsi parfois relégué au second rang dans le processus d'éducation dans la mesure où il ne serait qu'un artifice camouflant les réels enjeux de formation. Dès lors, pour ce courant d'opinion, « *le sport commence quand il s'agit d'empêcher le sujet de s'évader de la culture physique* »²⁶⁸. Cette nécessité de garder les nouvelles générations proches de l'éducation physique est aussi une conséquence de la prégnance des enjeux sanitaires de l'époque. La tuberculose mais aussi la stagnation des mensurations des jeunes recrues militaires laissent croire que la « race » est soumise au péril de la dégénérescence²⁶⁹. Or, nous avons pu voir que le sport pouvait être considéré comme contraire à cela à cause des déformations corporelles que pourraient causer. C'est par cette attention accrue portée au corps des individus que l'éducation physique persiste également. Ainsi, malgré les JO, l'EP constitue encore un des leviers éducatifs légitimes pouvant être saisis, et cela davantage que les médecins s'emparent de la question (Saint-Martin, 2005). Le Dr Pagès considère à cet effet que le sport n'est qu'une illustration du cœur de l'éducation qui se retrouve dans la « culture physique »²⁷⁰. Son avis sera le même après les JO de Los Angeles²⁷¹ ce qui démontre bien que l'éducation physique garde une place considérable dans les esprits en tant que pratique culturelle légitime.

En résumé, les Jeux olympiques ne sont pas facteurs d'une révolution totale de la conception de l'activité physique éducative. Les enjeux sanitaires amènent à une attention pointilleuse envers le développement des corps ce qui participe à rejeter le sport des Jeux olympiques. De plus, ces derniers ne sont pas encore assez diffusés par la presse, ce qui réfute l'idée d'un relai positif efficace et généralisé. Par conséquent, les JO sont aussi l'opportunité de raviver la pratique d'une l'éducation

²⁶⁷ Henri Desgrange, « Les Sports et la Volonté », *L'Auto*, n°9894, 17 janvier 1928.

²⁶⁸ Henri Desgrange, « Sport et compétition », *L'Auto*, n°10314, 12 mars 1929.

²⁶⁹ Roger Lapeyre, « Les mensurations de recrues révèlent l'état stationnaire de la santé des jeunes », *L'Auto*, n°12094, 25 janvier 1934.

²⁷⁰ Dr C. C. Pagès, « Concours croissant de différences croissantes dans les exercices du corps », *L'Auto*, *op. cit.*

²⁷¹ Dr. C-C. Pagès, « Qu'est-ce donc la culture physique ? », *L'Auto*, n°11765, 2 mars 1933.

physique saine. Le fait que le terme « sport » n'apparaisse pas dans les titres des sous-secrétariats succincts avant 1936 est d'ailleurs symptomatique d'une tradition de l'EP. Cette tradition est aussi prégnante dans l'entre-deux-guerres dans la mesure où elle est invoquée comme le véritable fer de lance de la régénérescence Française par certains acteurs. Alors, il s'agit désormais d'appréhender la manière dont un courant en particulier, l'hébertisme, s'est spécifiquement approprié les Jeux olympiques dans ses revendications.

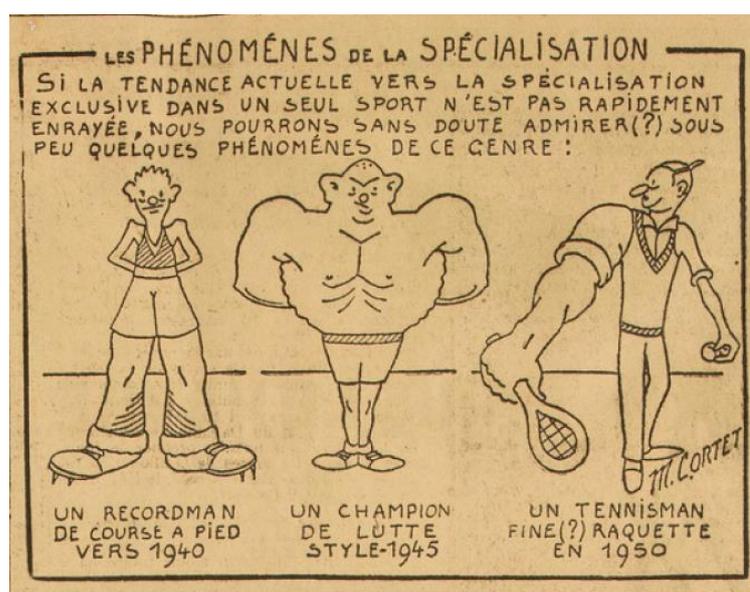


Figure 3. Caricature de M. Cortet illustrant des Spécialistes sportifs (L'Auto, n°10719, 21 avril 1930, p. 7.)

b. Une réappropriation de l'olympisme pour prôner la pratique physique éducative : l'hébertisme en contrepoids

« L'éducation physique cherche à éduquer la masse et ne s'attache pas spécialement à faire ressortir de brillantes individualités. Seuls, les résultats obtenus par un ensemble de sujets sont considérés comme représentant une valeur. Le sport recherche le champion, l'être exceptionnel, et, pour le découvrir, sacrifie au besoin tous les autres » (Hébert, 1993, 42)

Cet extrait de l'ouvrage du lieutenant de vaisseau Georges Hébert illustre à quel point ce dernier distingue le sport de l'éducation. Le titre de l'œuvre, *Le sport*

contre l'éducation, est d'ailleurs éloquent. Or, l'opposition entre le « champion » et « tous les autres », faisant écho aux critiques évoquées plus tôt, en plus de la date de publication du livre, à peine un an après Jeux de Paris, tracent un lien explicite entre les JO et l'hébertisme. Mais bien qu'il tente de diffuser sa doctrine d'éducation physique, notamment par l'intermédiaire de sa revue *L'Education Physique*, les Jeux, eux, se poursuivent au fil des années. Il convient alors d'identifier la manière dont le courant « hébertiste » s'est saisi des olympiades pour promouvoir de manière inattendue une méthode d'éducation physique, avant de pouvoir en déduire les effets potentiels.

G. Hébert est l'une des figures de l'éducation physique qui tente durant l'entre-deux-guerres de diffuser une méthode efficace pour faire face aux enjeux de dégénérescence. Alors qu'il estime que cinquante-trois pourcents des jeunes de 1928 sont inaptes au service militaire²⁷², il s'agit pour lui de favoriser le développement le plus « complet » possible des nouvelles générations. Dans cette optique, il érige la méthode naturelle qui a pour objectif d'accroître la débrouillardise des individus en les entraînant à des exercices variés : la marche, le saut, le porter, la grimpe, la course, le lancer, la nage et la lutte (Delaplace, 2005). Cette volonté de diffuser de la pratique physique aménage ainsi un espace de convergence avec le projet soutenu par les Jeux olympiques. Le travail respectif de Pierre de Coubertin et de Georges Hébert sont même rapprochés lorsqu'il s'agit de parler de la « rénovation athlétique » qui se déroule en France²⁷³. Pourtant, c'est une relation conflictuelle voire contestataire qu'entretient l'hébertisme avec l'olympisme. Déjà en 1912, à l'issue des Jeux olympiques de Stockholm, le protagoniste les considère comme la décadence de la « race ». Il le rappelle dans son ouvrage en 1925 :

« La leçon des Jeux Olympiques depuis leur fondation, mais surtout depuis 1912, devrait finir par convaincre de leurs erreurs les sportifs les plus extrémistes qui ne raisonnent que sur l'être exceptionnel,

²⁷² Georges Hébert, « Le néant des Jeux Olympiques », *L'Education Physique*, n°53, juillet 1928.

²⁷³ Paul Labarre, « Un précurseur – peu connu des jeunes générations actuelles – de l'éducation physique, de la méthode naturelle, des jeux sportifs de plein air : le journaliste et homme politique Paschal Grousset », *Le Miroir des Sports*, n°582, 17 février 1931.

le champion, et en déduisent à tort d'ailleurs, la valeur physique d'une race d'après le nombre des phénomènes vainqueurs. »
(Hébert, op. cit., 132-133)

En ce sens, les JO ne sont pas conçus comme un moyen d'inspirer à la pratique mais plutôt comme la simple mise en scène de certaines personnalités sportives. Ils ne pourraient alors répondre aux enjeux pressants de la société Française, dont les citoyens pâtaient du fléau de la tuberculose. Déjà à l'époque, l'arrivée au sixième rang à Stockholm avait provoqué une certaine prise de conscience. L'*Opinion* lançait une enquête pour faire converger les idées pour la prochaine revanche olympique, ce qui avait abouti à l'idée d'un Collège d'Athlètes (Delaplace, op. cit.). Hébert, qui en sera à la tête jusqu'au début de la Grande Guerre, s'en saisit comme l'opportunité d'implanter sa méthode naturelle. Ainsi, les Jeux olympiques avaient déjà joué le rôle d'accélérateur indirect pour l'éducation physique d'Hébert. Pour autant, la rivalité entre les hébertistes et le sport ne s'estompe pas, si bien que l'on peut lire dans sa revue au début des Jeux de Paris : « *Aucun des reproches qu'on peut faire au sport n'atteint l'éducation physique ; il faut le dire et le redire à la veille des excès que vont provoquer les Jeux Olympiques* »²⁷⁴.

A peine la compétition commencée, les tournois olympiques sont présentés comme trop violents, mettant en scène des individus « amochés » par la lutte sportive²⁷⁵. Le chauvinisme exacerbé lors des épreuves, notamment en rugby et en escrime (Terret, 2008b) ont effectivement mis à mal l'idéal olympique mais aussi ouvert à la porte à la critique des partisans d'Hébert. Alors, le constat qu'établit le lieutenant de vaisseau est le même que celui de 1912 :

« Douze ans ont passé ! L'échec de nos représentants aux derniers Jeux est encore plus significatif que les précédents. Le sport spécialisé, outrancier, a pris une place prépondérante et supplanté l'éducation physique préalable et indispensable à la jeunesse. La

²⁷⁴ Henry de Montherlant, « A travers Journaux et Revues », *L'Education Physique*, n°21, 15 mai 1924.

²⁷⁵ M. Mæterlinck, « Ce que nous pensons... », *L'Education Physique*, n° 22, 15 juin 1924.

charrue est toujours attelée avant les bœufs. La question reste entière comme en 1912 »²⁷⁶

Cette citation démontre à quel point il réitère sa démarche. Elle indique aussi qu'il n'est pas forcément contre le sport, dont le développement paraît difficile à contrer (Hébert, *op. cit.*), mais qu'il admet surtout l'éducation physique complète comme pratique culturelle primordiale. La pratique sportive serait pratiquée trop tôt et deviendrait donc responsable de cette décadence. Il cherche alors à se servir des faibles performances des athlètes Français, comme douze ans auparavant, pour vanter les mérites de son éducation physique et décrédibiliser le sport. Sa revue en sera un canal de propagation important et, pour cela, les publicités l'expriment clairement : « *Pas de Sport sans Education Physique : Les Jeux Olympiques l'ont prouvé aux Français* » (Figure 4.). L'exemple du sport compétitif est pris à plusieurs reprises si bien qu'en 1926, Hébert considère toujours que l'on « *a exploité la naïveté et l'ignorance générales en faisant croire à la valeur extraordinaire de quelques sujets provenant en réalité d'une sélection infime et en les parant des titres pompeux de champions du monde* »²⁷⁷. C'est donc bien cet aspect de compétition et de spectacle qui est décrié et utilisé à l'avantage de l'hébertisme. La revue va même jusqu'à dévaloriser le fondement même de l'idéal olympique, les Jeux antiques, pour en contester le caractère éducatif. En tant que grande manifestation ouverte au public, ils ne pourraient mettre en scène de véritables figures exemplaires, mais seulement des champions avides de popularité et désintéressés de la pratique populaire²⁷⁸.

²⁷⁶ Georges Hébert, « Douze ans après ! », *L'Education Physique*, n°24, 15 octobre 1924.

²⁷⁷ Georges Hébert, *L'Education Physique*, n°39, 15 mars 1926, p. 35.

²⁷⁸ Paul Le Cour, « La mort du Philosophe Pérégrinus », *L'Education Physique*, n°40, 15 avril 1926.



Figure 4. Publicité pour L'Éducation Physique (L'Auto, n°8712, 22 octobre 1924, p. 4.)

Ces reproches sont poursuivis à la fin de la « Foire Olympique » d'Amsterdam²⁷⁹. Cette fois-ci, il tourne ses critiques vers les dirigeants sportifs, auxquels il confère la responsabilité des défaites olympiques nationales. C'est encore une fois le procédé qu'ils utilisent, l'entraînement sportif, qui est défaillant. La méthode de remplacement qu'il suggère est certes sa méthode naturelle, mais, de nouveau, une pratique de tous. Il ajoute même que les champions ne devront même plus être recherchés et entraînés mais se manifesteront de même par le développement de leur débrouillardise :

« Lorsque la masse de la jeunesse sera entraînée convenablement, il n'y aura plus à se préoccuper de la recherche de futurs champions. De cette masse surgiront tout naturellement des sujets exceptionnels qui pourront être préparés en vue des compétitions internationales et qui vaudront des champions étrangers »²⁸⁰

La fonction que doit avoir l'EP envers ces compétitions internationales montre néanmoins qu'Hébert ne rejette pas complètement les JO en tant qu'échéance sportive. L'ampleur que prennent ces événements a dû avoir un effet sur sa stratégie de contestation. Il ne s'agit pas d'empêcher des manifestations, qu'il serait difficile

²⁷⁹ Georges Hébert, « L'erreur sportive. Les « idées mères » de ralliement et de redressement », *L'Éducation Physique*, n°54, octobre 1928.

²⁸⁰ *Ibid.*

d'étouffer au regard des effectifs mobilisés, mais bien de se servir de leurs échecs pour faire la promotion d'une autre doctrine globale.

Il réitérera ses critiques de la IX^e « foire du muscle »²⁸¹ mais les caractéristiques des Jeux de Los Angeles qui suivent seront l'occasion d'invoquer d'autres arguments. Les Etats-Unis se montrent victorieux depuis la fin des années 1910 dans beaucoup de grands événements sportifs et notamment les Jeux olympiques. Ainsi les Américains sont considérés comme le peuple sportif et vigoureux par excellence. Or, certaines de leur défaites face aux « vieilles races » de l'Europe sont l'occasion pour D. Strohl, un des dirigeants de la revue d'Hébert, d'accuser les failles de leur système d'éducation physique²⁸². Dès lors, l'EP est maniée comme l'élément angulaire de la pérennité des victoires olympiques. Cet opportunisme basé sur le modèle Américain a donc pour réel objectif de provoquer un changement à l'échelle Française. En parallèle, les tribulations financières que nous avons pu rappeler précédemment, ont fait des JO de Los Angeles une occasion particulière. Les coûts et la sélection serrée des sportifs ne leur donnent pas le droit à l'erreur. Cependant, la faiblesse de leurs résultats est encore mise à profit du discrédit du sport :

« Sans commentaires, reproduisons des extraits de presse relatant, non pas les exploits athlétiques de nos athlètes, qui ont été inexistantes aux Jeux Olympiques, mais les exploits... mondains, non pas de tous, mais d'une trop grande partie d'entre eux. Nos lecteurs porteront facilement eux-mêmes le jugement sévère qui convient sur ces « chargés de mission à l'étranger », dont le voyage a coûté si cher aux contribuables »²⁸³

Cet extrait démontre la manière dont les partisans de l'hébertisme se servent des déceptions communes produites à l'issue des Jeux olympiques pour accuser le

²⁸¹ Georges Hébert, « Le néant des Jeux Olympiques », *L'Education Physique*, op. cit.

²⁸² D. Strohl, « Les exercices physiques dans les écoles et collèges aux Etats-Unis », *L'Education Physique*, n°26, avril 1933.

²⁸³ « La grande vie en « mission spéciale », *L'Education Physique*, n°24, octobre 1932.

sport. En créant ce lien, ils mettent en place une passerelle entre les JO et l'éducation physique, favorable à l'adhésion à l'éducation physique d'Hébert.

Bien qu'il soit complexe d'identifier un effet explicite entre la diffusion de l'hébertisme et les JO, il est tout de même possible d'observer un certain degré de convergence des idées dans la presse sportive. En effet, aux alentours de la publication du *Sport contre l'Education physique*, le Dr. R. Charle incriminait déjà la dégénérescence des JO²⁸⁴. En tant que professeur d'Hygiène à l'Université de Neufchâtel, c'est bien leur capacité à former une « race » forte qui est remise en cause. Par ailleurs, cette idée imprègne assez l'imaginaire collectif pour que Jean de Pierrefeu, auteur du livre *Paterne ou l'Ennemi du sport*, y fasse référence dans son œuvre. Le héros Paterne, après avoir assisté aux Jeux de Paris 1924 déclare:

« Hélas, nos sportifs, dévorés d'ambition, travaillés par a fièvre mauvaise du succès, gonflés d'orgueil, avides de jouissances matérielles, signe tangible de la réussite, en quoi sont-ils si différents des hommes modernes ? L'organisation sportive, basée sur la rivalité de jeux, tournant au sport-théâtre, au sport-exhibition, favorise l'éveil des passions impures ; elle est ainsi la négation de la vraie culture sportive »²⁸⁵

L'enseignement que cet extrait tente de diffuser est que le sport, exacerbé au moment des JO, ne comporte aucune vertu éducative. Pour l'auteur, c'est « *la culture physique doit sauver le monde* »²⁸⁶. De plus, le fait que l'hébertisme offre à travers sa méthode naturelle une solution concrète aux défaillances des JO renforce les chances de générer une adhésion. C'est par cela qu'Henri Desgrange tentera d'établir un *Essai d'Education Corporelle* dans lequel il attribuera les missions éducatives à la méthode d'Hébert²⁸⁷. De manière plus complexe, le sport est parfois corrélé à Hébert. Si le premier représente la pratique vers laquelle doit tendre la

²⁸⁴ Dr. R. Charle, « Les mauvais stades », *L'Education Physique*, n°29, 15 mars 1925.

²⁸⁵ Jean de Pierrefeu, « Paterne ou l'Ennemi du sport », *L'Auto*, n°9839, 23 novembre 1927.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11603, 21 septembre 1932.

société, le deuxième doit tout de même l'accompagner pour assurer l'érection d'individus utiles²⁸⁸. Ainsi, les JO sont un autre angle de compréhension du processus par lequel l'hébertisme prend de l'ampleur. Cela explique en partie l'adhésion croissante, après les Jeux de Paris, dans une grande partie des établissements scolaires de Paris, dans les centres de formation de monitrices, et l'existence de « quelques dizaines de milliers » de convertis de la compagnie des chemins de fer²⁸⁹. C'est à partir de cela que l'on peut comprendre la place prépondérante des hébertistes dans les camps de scouts, colonies de vacances, établissements sanitaires et scolaires, entreprises et associations (Delaplace, *op. cit.*). Paradoxalement, le mouvement sportif tentera aussi de s'approprier la méthode d'Hébert au fil des Olympiades. De ce fait, Géo André critique l'ouvrage du lieutenant de vaisseau dès sa sortie : « *Au lieu de présenter le Sport contre l'éducation physique, n'aurait-il pas été plus diplomate de considérer le Sport agent possible de l'éducation physique ?* »²⁹⁰. L'opposition est manifeste et le sport est revendiqué comme potentiel vecteur de vertus éducatives. Or, après les Jeux d'Amsterdam, le journaliste change de discours :

*« Hébert a une méthode, les sports en recherchent une. Or, il se trouve aujourd'hui que l'athlétisme est considéré, avec certaines variantes, comme un des éléments de base de tous les sports, et que ce même athlétisme se porte vers le perfectionnement général de l'individu, pour forger ensuite, avec des éléments bien développés, des spécialistes de valeur. A ce moment, la communion d'idées entre Hébert et le sport ainsi conçu »*²⁹¹

Il ne s'agit plus de s'y opposer radicalement mais de le mettre à contribution du sport lui-même. Dès lors, il est possible d'y voir une stratégie d'adaptation à l'engouement que prend l'éducation physique d'Hébert. En conséquence de

²⁸⁸ Louis-Henry Destel, « L'escalier de l'homme complet », *L'Auto*, *op. cit.*

²⁸⁹ R. P., « Les centres hébertistes sont en progression », *L'Auto*, n° 9289, 22 mai 1926.

²⁹⁰ Géo André, « L'apôtre de la méthode naturelle et de l'éducation physique, Georges Hébert, déclare de nouveau la guerre au sport et entame incontinent la bataille », *Le Miroir des Sports*, n°246, 25 février 1925.

²⁹¹ Géo André, « Du Collègue d'athlètes de Reims au parcours d'athlétisme général », *Le Miroir des Sports*, n°540, 27 mai 1930.

l'opportunisme d'Hébert, même les partisans du sport olympique en reviennent à adhérer à son éducation physique.

Ainsi, nous avons pu constater que les JO sont loin de ne susciter uniquement un enthousiasme pour le sport. L'exemple de leur appropriation par G. Hébert démontre même qu'ils peuvent être saisis de manière totalement inattendue pour détourner la diffusion du sport.

Les Jeux ne sont pas de simples événements sportifs dont les effets seraient automatiquement bénéfiques au sport. Ils relèvent plutôt d'opportunité de s'en saisir pour revendiquer telle ou telle pratique en la jugeant éducative ou non. Ainsi, le sport olympique n'est supporté que d'une façon minime par les sportifs eux-mêmes. Sa conception subit surtout un remodelage qui lui soustrait sa dimension compétitive pour l'affirmer en tant que pratique éducative légitime. Pour autant, les JO ne sont pas saisis uniquement pour le sport. L'éducation physique, qui encore culturellement prégnante, est aussi mise au-devant de la scène dans la presse sportive et particulièrement par les concepteurs de l'époque, dont Georges Hébert fait partie. En bref, les effets des Jeux olympiques dépendent bien de la manière dont les acteurs s'en saisissent (Byers, Hayday & Pappous, 2020). De cette manière ils ne sont pas unifiés et peuvent être autant favorables que défavorables au sport, comme cette analyse le prouve. Si la valeur finale des effets ne peut être clairement induite, nous pouvons tout de même admettre que les représentations déduites des JO ont été favorables au sport. La diffusion progressive de la pratique durant l'entre-deux-guerres, qui l'affirme alors comme objet culturel légitime (Terret, 2007b) s'inscrit dans ce sens.

2. Les Jeux olympiques à l'épreuve du « sport » à l'école

Au-delà de la représentation générale du sport dans les discours de la presse, la manière dont celui-ci est mis en place dans l'enceinte scolaire est significative. En ce sens, observer des usages concrets du sport par les instances éducatives, notamment l'Ecole et l'Université, traduirait une considération plus importante et

un virage marquant avec les balbutiements qu'il connaît (Arnaud, *op. cit.*). Cependant, au regard de nos différents constats sur les JO, le sport doit être au cœur d'un effort considérable pour que des effets positifs puissent apparaître. Il convient donc de s'intéresser aux effets d'un dispositif établi lors des Jeux olympiques et permettrait d'offrir une garantie scientifique à une éducation par le sport. Par ailleurs, nous pourrions nous pencher sur la façon et les raisons pour lesquelles les acteurs institutionnels scolaires se saisissent, peu ou prou, du sport, en parallèle des Jeux olympiques.

A. L'innovation du « laboratoire olympique » : une occasion manquée ?

a. La formation sportive de l'élève face aux enjeux de l'enseignement de l'éducation physique

Si les Jeux olympiques sont représentés et mis en valeur comme des manifestations à but éducatif (Saint-Martin, 2004), il apparaît essentiel de questionner leur rapport avec l'institution éducative par excellence, l'Ecole. Plus précisément, il convient de s'intéresser au lien entre l'éducation physique (EP) pratiquée par les élèves et le sport mis en valeur par les Jeux olympiques pour pouvoir comprendre leurs potentielles interactions.

Plus d'un an après l'organisation parisienne, l'éducation physique ne semble encore que peu développée. Le docteur Richard en rappelle le manque d'organisation et la nécessité de favoriser la convergence des différentes applications, quand il y en a, des circulaires de l'Instruction Publique²⁹². L'enseignement est bien disparate et difficile à cartographier dans son ensemble. La réaction de Marcel Oger l'illustre bien lorsqu'il écrit que l'on

²⁹² M. O., « Quelques réformes utiles dans nos programmes d'enseignement », *L'Auto*, n° 9143, 27 décembre 1925.

« peut dire que les directeurs ou proviseurs qui se conforment aux circulaires ministérielles ne le font que par un effort de bonne volonté et d'intelligence. On conçoit qu'il ne s'agisse ainsi que d'exceptions... »²⁹³

Ce constat nous amène à penser que l'enseignement de l'éducation physique connaît des difficultés d'application concrète. Le tableau optimiste du conseiller technique de l'Instruction Publique, futur inspecteur général de l'éducation physique, M. Coulon, paraît alors contradictoire lorsqu'il annonce que le programme d'éducation physique est correctement appliqué en 1924²⁹⁴. Des sondages de *L'Auto* réalisés un an après cette annonce remettent déjà en cause le tableau décrit par le conseiller technique. Sur les sept établissements ayant répondu au journal, les volumes horaires d'enseignement vont de quarante minutes à deux heures par semaines²⁹⁵. Aussi, alors qu'un arrêté, qui sera finalement reporté par manque de crédits²⁹⁶, doit rappeler l'obligation scolaire de l'éducation physique, seuls treize établissements pour garçons sur les vingt-quatre interrogés disent appliquer les directives ministérielles²⁹⁷. Cette démarche montre à quel point des freins concrets existent malgré les intentions politiques. Le manque de matériel à disposition des enseignants qui les encourage à alléger les leçons²⁹⁸, ainsi que les emplois du temps déjà remplis des enfants de milieux ruraux, pour lesquels des exercices physiques seraient exténuants²⁹⁹, compliquent la mission de l'EP. Face à ces difficultés, l'éducation scolaire privilégie la formation intellectuelle. La primauté de l'intellect prive alors les jeunes de « base physique suffisante »³⁰⁰ voire, pire, déforme les corps comme en alerte le Dr. Richard³⁰¹. M. Fougère, député de l'Indre, décrit dans *L'Auto*

²⁹³ Ibid.

²⁹⁴ M. O., « Dans l'Enseignement Primaire toutes les écoles donnent la leçon d'Education Physique », *L'Auto*, n°8748, 27 novembre 1924.

²⁹⁵ Robert Guérin, « Faites-vous faire de l'Education Physique à vos élèves ? », *L'Auto*, n° 9087, 1 novembre 1925.

²⁹⁶ M. O., « Quelques précisions », *L'Auto*, n° 9122, 6 décembre 1925.

²⁹⁷ Marcel Oger, « Sur 24 établissements d'enseignements », *L'Auto*, n° 9119, 3 décembre 1925.

²⁹⁸ « L'éducation physique et le corps enseignant », *L'Auto*, n° 8823, 11 février 1925.

²⁹⁹ Robert Perrier, « Après une Inspection de l'éducation physique dans les écoles des Vosges », *L'Auto*, n° 11185, 31 juillet 1931.

³⁰⁰ M. O., « Quelques réformes utiles dans nos programmes d'enseignement », *op. cit.*

³⁰¹ G-A. Richard, « L'organisation de l'Education Physique et du Sport », *L'Auto*, n° 10245, 2 janvier 1929.

l'emploi du temps d'une classe de seconde pour dénoncer les charges abusives de travail scolaire des enfants. En une semaine, les jeunes doivent supporter vingt-trois heures de travail en classe des élèves, sans compter les temps de trajets, les repas et les heures d'études à domicile³⁰². Il est donc l'une des nombreuses personnalités persuadées que la croissance des jeunes est en danger à cause du manque d'éducation physique et du surmenage scolaire. Il est en effet rejoint autant par la communauté médicale³⁰³ que par la Fédération des Associations des Parents des Elèves des Lycées de France³⁰⁴. Ainsi, une pluralité d'acteurs se rallie unanimement à la cause de l'éducation physique scolaire, encore minoritaire dans les programmes. Fort est donc de constater que l'atmosphère qui règne autour de l'éducation physique est incitative comme l'illustre cette citation du directeur de *L'Auto* :

*« Vous voyez la place désormais possible pour l'Education Physique pour la formation du corps, pour la création de cette harmonie indispensable entre le corps et l'esprit, pour la réalisation du magnifique : Mens sana in corpore sano ! »*³⁰⁵

Néanmoins, elle est loin d'être mise en pratique à l'école, et cela encore moins de manière uniforme. Pourtant, les Jeux olympiques interviennent dans un contexte où l'enseignement et la diffusion de l'éducation physique à l'école relève d'un enjeu sociétal. En effet, si la Grande Guerre a abimé les corps et les esprits, elle a aussi dévolu la responsabilité de la « race » aux jeunes gens qui ont survécu. Pour pallier le million et quatre cents mille soldats morts au combat, ainsi que la surmortalité civile, les nouvelles générations de filles et de garçons doivent être les garantes, chacune à leur manière, du prestige français (Prost, 1992). Dans cette perspective, la formation scolaire d'un individu « complet », soit intellectuellement et physiquement équilibrée, est primordiale. Plus qu'une simple manifestation sportive, les Jeux olympiques doivent donc servir de propagande pour

³⁰² Jean Bancaud, « M. Fougère, député interpellera le gouvernement si l'on allège pas les programmes scolaires », *L'Auto*, n° 10604, 27 décembre 1929.

³⁰³ J. C., « Le surmenage scolaire et l'utilité du sport, *L'Auto*, n° 10350, 17 avril 1929.

³⁰⁴ G. V., « Les parents de nos potaches ont tenu hier leur congrès annuel », *L'Auto*, n° 9281, 14 mai 1926.

³⁰⁵ Henri Desgrange, « Le Triple Enseignement », *L'Auto*, n°9880, 3 janvier 1928.

l'enseignement de l'éducation physique à l'Ecole, encore faut-il qu'ils lui soient eux-mêmes considérés comme éducatifs aux yeux de l'Ecole.

Or, l'activité mise en valeur par les Jeux olympiques est davantage sportive que simplement « physique ». Cette nuance qui paraît anodine est pourtant importante à préciser puisqu'elle influence le degré de rapprochement entre les JO et l'EP scolaire, et *in fine* les potentiels effets. Comme l'analyse Vigarello (2002), dès la fin du XIX^{ème} siècle, le sport apparaît justement comme une solution au surmenage. En ce sens, la pédagogie sportive portée par Pierre de Coubertin représente un moyen de compenser la charge de travail des individus. Cette conception du temps alterné entre sport et travail doit tendre vers l'accommodation au *struggle for life*, c'est-à-dire les doter au mieux des moyens pour faire face aux charges de la vie contemporaine. Dans la formulation du baron de Coubertin, le sport est censé former des personnes capables de se connaître, se gouverner et se vaincre dans un mélange d'entraide et de concurrence³⁰⁶. Le sport est dès lors saisi comme l'instrument d'un modèle sociétal valorisé, mais son rapport avec l'Ecole est plus complexe. En effet, la littérature a révélé que si l'entre-deux-guerres était une période propice au sport scolaire associatif (Arnaud, 1993), la pratique principale d'exercice physique à l'école reste celle de l'éducation physique. Mais pour cela, le docteur Richard donne à voir ce à quoi ressemble une séance-type d'éducation physique en 1925, en écrivant qu'elle consiste « *seulement en des exercices plus ou moins et plutôt plus que moins parcimonieusement administrés* »³⁰⁷. L'enseignement tend donc à inhiber les mouvements de l'élève ce qui crée en conséquence un décalage fort avec l'activité sportive. Mais cette prédisposition de l'enseignement trouve une justification dans la vision plus générale du sport. Dans les années 1920, cette vision se partage entre crainte et promotion. Le sport est accusé de causer des troubles physiologiques, et notamment cardiaques, ce qui pousse certains médecins à tenter de démentir les fondements de ces conceptions³⁰⁸. En d'autres termes, le sport est encore perçu comme un danger sanitaire qui

³⁰⁶ Pierre de Coubertin, « L'utilisation pédagogique de l'activité sportive », *L'Auto*, n° 10255, 12 janvier 1929.

³⁰⁷ M. O., « Quelques réformes utiles dans nos programmes d'enseignement », *op. cit.*

³⁰⁸ F. Heckel, « Le « cœur forcé » n'existe pas : », *L'Auto*, n° 8420, 4 janvier 1924.

viendrait mettre à mal la construction de l'individu s'il est pratiqué trop tôt. Pierre de Coubertin est d'ailleurs en accord avec la nécessité d'encadrer la pratique sportive lorsqu'il tente de propager sa doctrine pédagogique :

« Avant que les petits ne fassent du sport, quand ils n'en sont encore qu'à épeler l'alphabet musculaire - et surtout dès que, plus grands, ils commencent à s'en approcher, il y a place pour un enseignement, point didactique, mais d'autant plus fécond »³⁰⁹.

Le sport est plus perçu comme un élément de finalité qu'un rouage du processus éducatif. Bien que les positionnements partisans ne soient pas unanimes, les médecins s'approprient de plus en plus la question, à l'image du Dr. Galand, qui « se fait maintenant une obligation, un devoir de propager l'idée sportive dans tous les milieux »³¹⁰. L'ambiguïté de la position de Jules Amar en 1924 illustre cette atmosphère partagée. Si au début de l'année il appuie la nécessité de surveiller le sport pour éviter un « surmenage athlétique »³¹¹, il relativise ses propos à l'approche des Jeux de Paris en déclarant que la « suractivité » cardiaque n'est qu'éphémère et qu'il faut aller « fièrement et sûrement, sans crainte ni défaillance, vers la gloire des Jeux olympiques »³¹². Ce constat démontre notamment que même si les Jeux mettent en évidence une activité sportive dont les fondements éducatifs sont encore à prouver, les enjeux qui les portent dépassent ces appréhensions et font d'eux des instruments de propagande. La déception du Dr. Ruffier suite aux faibles performances des sportifs Français à Paris témoigne à la fois de l'appropriation du projet olympique et de l'existence persistante de détracteurs sportifs :

« Le sport, me semble-t-il, connaît en ce moment une assez mauvaise presse. Il y a une recrudescence des attaques et des diatribes dont, depuis son avènement en France, il n'a cessé d'être l'objet, de la part de certains journalistes, qu'entre nous, nous

³⁰⁹ Pierre de Coubertin, « L'utilisation pédagogique de l'activité sportive », *L'Auto*, n°10257, 14 janvier 1929.

³¹⁰ « Un Médecin sportif », *L'Auto*, n° 8454, 7 février 1924.

³¹¹ Jules Amar, « L'entraînement cardio-pulmonaire. Surveillons le cœur de l'athlète », *L'Auto*, n° 8530, 23 avril 1924.

³¹² Jules Amar, « Le cœur des athlètes », *L'Auto*, n° 8553, 16 mai 1924.

appelons volontiers fossiles, tardigrades et pis encore. Cette nouvelle offensive date des récents Jeux Olympiques. [...] Les piètres résultats obtenus par nos athlètes nationaux leur ont servi d'argument ; ils en ont inféré que l'insuffisance corporelle était incompatible avec la « classe olympique » et que la pratique des sports olympiques était incapable d'assurer un développement athlétique à qui ne l'avait pas reçu de naissance ou acquis par la culture physique... »³¹³

Dans cette perspective, si les Jeux peuvent avoir un effet sur l'éducation physique, cela ne peut se faire sans la recherche concrète du caractère éducatif du sport qui légitimerait sa pratique à l'école, au risque de s'en écarter davantage.

A travers l'éclairage du rapport entre l'éducation physique scolaire et les JO, nous pouvons déduire qu'un effet direct et strictement positif serait difficilement constatable. A l'inverse, il serait même plus évident d'observer un effet négatif des JO pour l'EP. Dès lors, il s'agit plutôt de s'intéresser à la manière dont les acteurs auraient pu s'approprier l'idée du sport olympique pour en faire un contenu perçu comme éducatif. Cette hypothèse est d'autant plus pertinente que Saint-Martin (2005) démontre que les Instructions Officielles de 1923 mettent en jeu la notion de plaisir de l'enfant. Cette nouvelle centration pédagogique ouvre la voie à l'utilisation d'activités perçues comme plaisantes pour les enfants, et notamment au sport qui se diffuse largement à cette période (Terret, 2007b). Dans la presse sportive, des propositions pédagogiques émanant de médecins nous laissent penser que, même si le sport n'a pas de place centrale dans l'éducation physique, il est de plus en plus considéré dans le processus éducatif. Le professeur Lucien Barnier propose par exemple un programme d'exercices physiques pour les scolaires décomposé en trois phases : une première étape de « correction », une seconde « d'éducation » puis une dernière « période sportive »³¹⁴. Dans cette conception, le sport arrive certes à l'aboutissement de la formation physique de l'élève, ce qu'il signifie qu'il nécessite

³¹³ Docteur Ruffier, « Education physique », *L'Auto*, n° 8726, 5 novembre 1924.

³¹⁴ Lucien Barnier, « Un programme général », *L'Auto*, n° 9294, 27 mai 1926.

une éducation préalable, mais il occupe bien un rôle. Par ailleurs, le Docteur Pagès, également favorable à une pratique graduelle du sport, souhaite dès novembre 1924 la mise en place d'un certificat, brevet ou baccalauréat d'Education Physique qui représenterait tout ce qu'un jeune homme de vingt ans doit être capable de faire. Or, ce diplôme comporterait en partie les épreuves suivantes : trois courses (de cent mètres, quatre cents mètres et mille cinq cents mètres) ; trois épreuves de force (un soulevé de terre, un développé à deux bras et un arraché à un bras) ; deux sauts (en longueur et en hauteur) ; une épreuve cycliste de cinquante kilomètres et une autre de barre fixe³¹⁵. Si le terme « sport » n'est pas mentionné par l'auteur, fort est de constater que les épreuves seraient toutefois bien sportives. Il invite par la suite les partisans de ce projet à le défendre auprès des pouvoirs publics, ce qui renseigne sur le caractère embryonnaire et encore isolé de ce genre d'initiatives. Si le lien direct avec les Jeux olympiques, ici ceux de Paris 1924, reste très flou, nous constatons que le sport prend une place de plus en plus importantes dans les conceptions éducatives. Mais, bien qu'elles représentent une évolution notable, la simple occurrence de ces propositions l'année ou deux ans après les Jeux ne suffit pas à affirmer un effet d'atmosphère propice au sport en EP. De cette manière, la causalité directe avec les Jeux doit être interrogée (Holt & Ruta, 2015) et l'analyse de dispositifs concrètement mis en place en parallèle des Jeux permettrait d'affiner ce lien de manière pertinente.

b. Un dispositif innovant : l'investissement du champion comme levier d'effets

A l'heure où se préparent les Jeux olympiques d'Amsterdam, la Ligue Néerlandaise d'Education Physique tente d'organiser un Congrès International d'éducation physique et de sport, alors que le dernier enregistré date de 1914³¹⁶. Dès 1925, une commission préparatoire Hollandaise est constituée du Pr. Zwaardemaker, du Dr. Meurer et du Dr. van Breemen. Or face aux difficultés

³¹⁵ C. Pagès, « Le Certificat d'Education Physique », *L'Auto*, n° 8730, 9 novembre 1924.

³¹⁶ D-A. Richard, « Les Notes du Médecin », *L'Auto*, n° 10094, 4 août 1928.

économiques, il est proposé de réduire les frais occasionnés en adossant le Congrès aux Jeux³¹⁷. Les Jeux olympiques apparaissent donc comme la solution la plus opportune, si bien que la commission émet un vœu particulier, celui

« d'organiser au cours des jeux Olympiques en 1928 de sérieuses expérimentations scientifiques auprès des diverses manifestations sportives. Jusqu'ici on n'a encore mis à profit cette occasion lors des différentes olympiades que très partiellement »³¹⁸

Ce pont entre l'organisation des Jeux et celle du Congrès est issu des entreprises du Professeur Buytendijck (Figure 5.) qui souhaite alors profiter de l'occasion pour mener des recherches physiologiques sur les participants des épreuves. Ainsi, sera créé le premier « laboratoire olympique », l'opportunité de prouver, ou non, à l'appui de recherches scientifiques, que le sport peut être bénéfique pour la santé. Il s'agit donc d'une disposition concrète qui pourrait servir efficacement un effet olympique sur l'EP scolaire. Cette initiative n'est pas anodine et puise ses fondements dans l'organisation des Jeux de Paris, quatre ans plus tôt, comme le rappelle le Docteur Richard, lui-même impliqué dans le laboratoire :

« A la vérité, ce laboratoire avait failli être réalisé, chez nous, en 1924, mais à ce moment le contact était insuffisant entre personnalités sportives et scientifiques et rien ne put être réalisé. Aucun élément antérieur ne pouvait donc servir à la création de celui d'Amsterdam »³¹⁹.

En effet, Chapier (2008) a mis en lumière une demande singulière effectuée au COF avant les Jeux de Paris par le Pr. Latarjet, enseignant l'anatomie à Lyon. Il y demande la création d'une Commission Scientifique qui étudierait les effets du sport sur les athlètes lors des Jeux. Cependant, considérant le manque de ressources financières, d'éventuels problèmes logistiques ou encore un éventuel refus des

³¹⁷ Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes (1928). *Congrès International d'éducation physique et de sport : Amsterdam 1-4 août 1928 : Compte-rendu*. Amsterdam : Bureau d'Organisation d'OLIVEIRA.

³¹⁸ Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes, *op. cit.* p. 49

³¹⁹ G-A. Richard, « Le Laboratoire Olympique », *L'Auto*, n° 10104, 14 août 1928.

athlètes de participer, le COF ne permit pas au projet de voir le jour. Pourtant, des espoirs d'envergure semblaient porter cette idée de dispositif, si bien, que le Dr. Alfred Thooris démissionne pour cela de la présidence de la Commission Scientifique de la FFA quelques temps après. Bien que le Dr. Thooris ne figure plus parmi la liste des protagonistes du projet en 1928, la réalisation de ce laboratoire olympique semble tout de même être l'aboutissement de l'entêtement de certains médecins auprès du mouvement sportif. Les Jeux sont donc perçus comme une voie d'innovation scientifique et pédagogique, si bien que le Professeur Amar en arrive à dire que le CIO lui-même est à l'origine de ces recherches sur les effets de l'athlétisme³²⁰. Mais avant de préciser son fonctionnement concret, il convient de revenir sur les attentes qui gravitent autour du laboratoire. En effet, cette collaboration entre l'olympisme et la sphère médico-scientifique ne doit pas seulement être le prétexte d'une réunion mais plutôt être la source de propositions concrètes et accessibles. Dans un entretien, le président de la FFA, M. Genet, attire justement l'attention sur les enseignements qui doivent être tirés de ce qui se passe autour des Jeux :

« (...) vous savez, les savants, c'est bien, mais combien gardent par devers eux les résultats de leurs recherches à des hauteurs où il nous est impossible de les toucher... (...). Vous voyez, tout ce qu'il y a à faire à côté des Jeux proprement dits, quelles sources de recherches, quels enseignements, quels documents pour les études futures du laboratoire ou du cabinet de travail... »³²¹.

Comme nous pouvons déjà le voir, le laboratoire s'inscrit dans une quête de ressources applicables à plus grande échelle que les Jeux et la Science eux-mêmes. Ils doivent participer à produire des implications pédagogiques d'éducation et d'entraînement autant accessibles que concrètes, particulièrement dans un contexte où l'enseignement de l'EP est disparate. Le Pr. Buytendijck revient même sur le

³²⁰ Jules Amar, « Physiologie Olympique », *L'Auto*, n° 10093, 3 août 1928.

³²¹ Gaston Bénac, « A côté des Jeux », *L'Auto*, n° 10088, 29 juillet 1928.

devoir qu'on les scientifiques de diffuser les connaissances pour, *in fine*, développer l'éducation physique :

« Mais sur nous repose le devoir de démontrer cette valeur à d'autres et c'est pour cela que nous voulons connaître, comprendre cette relation entre la vie mentale et du sport, relation inconnue, presque incompréhensible. Quels sont les traits essentiels, quelle est la structure de fond de cette conformité et de cette divergence, qui existent entre des phénomènes psychiques et les mouvements du corps. Voilà un problème ! »³²²

Et les représentants français au laboratoire s'en approprient l'idée comme l'article du Dr. Richard le confirme :

« Ainsi le laboratoire olympique prend sa véritable signification, et justifie son existence. (...) Il est nécessaire à l'élaboration d'une véritable bibliothèque scientifique de l'effort humain, dont la documentation sera féconde en enseignements précieux pour le développement corporel de tous, même de ceux qui ne seront jamais champions olympiques mais qui d'une compréhension plus parfaite tireront déjà certainement quelque bénéfice physique et même psychique »³²³.

A travers ces deux derniers extraits, la démarche semble claire. Il s'agit bien de comprendre la relation complexe entre les vertus sociales et physiques et l'activité sportive pour ensuite pouvoir diffuser cette dernière quel que soit le niveau de pratique. Plus qu'un projet innovant dans la relation entre l'olympisme et le sport, c'est aussi une tentative légitime de solution au regard des enjeux connus à l'époque. De ce point de vue, l'étude du contrôle médical de l'éducation physique de Charpier (1998) met en évidence le fait que les médecins, en tant qu'hommes de Science, font valoir leur légitimité dans le milieu éducatif. Ils interviennent alors

³²² Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes, *op. cit.* p. 27-28.

³²³ G-A. Richard, « Le Laboratoire Olympique », *op. cit.*

directement ou indirectement dans les cours d'éducation physique. Le Dr. G-A. Richard souhaite justement une collaboration entre le pédagogue et le médecin-scientifique, collaboration à travers laquelle la formation de l'enseignant aurait un rôle majeur. Impliqué dans la Société Médicale de l'Education Physique et du Sport, dans le Cours Supérieur d'Education Physique dirigé par le Pr. A. Latarjet mais aussi reporter pour *L'Auto* et rapporteur du laboratoire olympique, la personnalité de Dr. Richard nous renseigne sur la manière dont les connaissances devront être employées. Le canal de diffusion des savoirs issus du laboratoire olympique serait celui de la formation des enseignants. Ces derniers qui sont censés recevoir les mêmes contenus au fil des années propageront, *a fortiori*, l'éducation physique par le sport olympique. Cette initiative est davantage favorisée que les médecins impliqués dans l'EP ne reçoivent que peu de directives de la part du Ministère de l'Instruction Publique, ce qui renforce leur autonomie du point de vue pédagogique³²⁴. D'ailleurs, le fait qu'aucun intervenant Français ne fasse de présentation lors du Congrès autour du thème « *La part que doit prendre l'éducation physique dans le programme d'enseignement primaire, secondaire et supérieur des deux sexes* »³²⁵ traduit fidèlement que « *la question n'est pas encore résolue en France* »³²⁶ comme le dit le Dr. P. Tissié. Le laboratoire olympique représente donc un levier à la diffusion du sport dans l'enseignement de l'éducation physique en France.

Le dispositif du laboratoire olympique consiste à créer, conjointement au service médical, une cellule de recherche logée dans les bâtiments du Stade Olympique (Figure 6.). Celle-ci accueille tous les « surhommes ou surfemmes » qui le veulent³²⁷ et les soumet à différentes études réparties en huit groupes (anthropométrie, mesure de force, examen clinique général, examen des articulations au rayon X, examen cardiaque, digestif, sanguin et de la sécrétion

³²⁴ « A propos du classement physiologique », *L'Auto*, n° 8709, 19 octobre 1924.

³²⁵ Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes, *op. cit.* p. 9

³²⁶ *Ibid*, p. 203

³²⁷ E-A. Richard, « Les Notes du Médecin », *L'Auto*, n° 10092, 2 août 1928.

urinaire et sudorale)³²⁸ (Figure 7.). Au total, ce sont vingt-sept scientifiques³²⁹ venus des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Autriche, d'Ukraine, du Canada, d'Angleterre et de France, qui testent les athlètes dans une « *atmosphère de collaboration scientifique ou s'ébauche et se précise, travail de paix, la science l'homme* »³³⁰. Les cinq docteurs Français MM. Chailley-Bert, Fessart, Latarjet, Laugier et Merklen s'intéressent particulièrement à la circulation sanguine, à l'effort cardiaque et aux réactions musculaires. Ces noms sont issus du rapport officiel des Jeux d'Amsterdam mais un rapport produit à la suite du laboratoire laisse savoir que MM. Bellin du Coteau, Mathieu et Richard ont eu un rôle actif dans ce qui entoure les études³³¹. Par ailleurs, il ne s'agit pas uniquement d'étudier le corps des athlètes, mais la corrélation entre les mouvements et le moral des champions :

*« Les différentes recherches auxquelles nous nous livrons sur les athlètes concernant la physiologie, c'est-à-dire le fonctionnement des divers organes et systèmes de leur organisme. Mais elles ne sont nullement indépendantes de leur état psychologique et la reflètent même souvent de bien curieuse façon »*³³²

Cette association reflète bien la préoccupation du lien entre la pratique du sport, notamment de compétition, et le développement potentiel de vertus morales capables d'être bénéfiques à la nation. Comme le rappelle le Pr. Buytendijck, ce que la communauté scientifique doit retirer du Congrès et donc implicitement des Jeux, c'est un

« point de départ de toute [sic] essai de comprendre les influences désavantageuses de certains sports, la tendance aux records, certaines organisations de concours. [...] Notre devoir comme

³²⁸ Comité Olympique Hollandais (1931). *IX^e Olympiade. Rapport officiel des Jeux de la IX^e Olympiade Amsterdam 1928*. Amsterdam : J. H. de Bussy., p. 952.

³²⁹ Ce chiffre ne prend pas en compte tous les assistants et étudiants mentionnés mais non énumérés dans le rapport officiel des Jeux d'Amsterdam

³³⁰ E-A. Richard, « Les Notes du Médecin », *op. cit.*

³³¹ « Les observations médicales faites à Amsterdam sur les athlètes français sont favorables au sport », *L'Auto*, n°10340, 7 avril 1929.

³³² G-A. Richard, « Les Notes du Médecin », *L'Auto*, n°10093, 3 août 1928.

médecin et pédagogue est de conduire dans une direction souhaitable l'éducation physique et ceci découle clairement, nous semble-t-il, de notre exposé »³³³

Cette direction « souhaitable », si elle est établie à partir des Jeux, ne s'écarterait pas réellement du sport lui-même puisque c'est bien le sportif et la sportive qui sont représentés comme modèles de référence :

« Le corps de l'athlète démontre dans le perfectionnement de soi même, concrétise dans une forme symbolique, la vie et la culture dans ce qu'elles ont de meilleur et de plus élevé. [...] C'est là que l'on trouve non seulement force, vitesse, souplesse, certitude de mouvement, mais aussi entraînement, persistance, et même - oui - volonté, et même sacrifice. Non seulement lutte et victoire, comme chez l'animal, mais l'homme dans le sport s'impose des obligations à soi-même »³³⁴

Les discours englobant les recherches du Congrès, et donc du laboratoire, montrent donc bien la place central qu'à le sport dans les projets scientifiques. Cerné de vertus et valeurs mélioratives qui l'élèvent presque au rang d'utopie (Saint-Martin, 2004), il représente une activité de référence dont il est néanmoins nécessaire de mieux comprendre les fondements. De cette volonté d'investir la « physiologie olympique »³³⁵, ce sont plusieurs centaines d'athlètes qui seront examinés durant les Jeux d'Amsterdam³³⁶.

Dès lors, le dispositif innovant que représente le laboratoire olympique d'Amsterdam est assuré d'une mission et d'un fonctionnement au moment de la compétition. L'enjeu qu'il porte est bien celui prouver ou non, scientifiquement, que l'athlète de haut niveau peut représenter un modèle à partir duquel découlerait

³³³ Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes, *op. cit.* p. 35-36.

³³⁴ *Ibid*, p. 33; 34

³³⁵ Jules Amar, « Physiologie Olympique », *op. cit.*

³³⁶ G-A. Richard, « Le Laboratoire Olympique », *op. cit.*

une pratique de masse, notamment à l'École. Cependant, développer cet intérêt sur quelques jours ne peut suffire pour introduire un changement dans les pratiques. Il convient de mettre les résultats et les implications qu'il soulève à l'épreuve du temps pour définir si ce dispositif a pu avoir un effet quelconque ou non.



Figure 5. Le Pr. Buytendijck auprès d'un athlète au laboratoire olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 953)

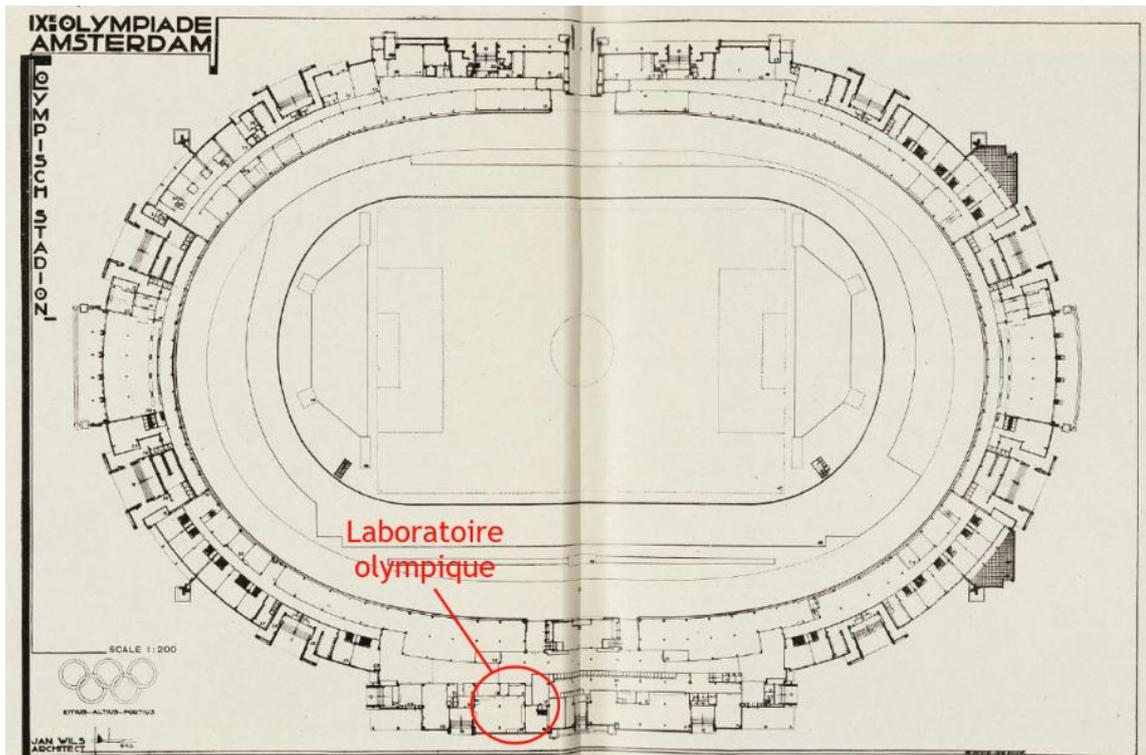


Figure 6. Emplacement du laboratoire au Stade olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 186-187)



Figure 7. Aperçu du laboratoire olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 954)

c. Des retombées effectives sur l'éducation physique en discussion

De prime abord, le bilan du laboratoire olympique est très optimiste. Ses conclusions font l'objet d'un rapport publié par le CNS et le COF, remis par les docteurs Bellin du Coteau, Chailley-Bert, Mathieu, Merklen et Richard en 1929³³⁷. Après avoir étudié quatre indicateurs, à savoir les antécédents pathologiques, les particularités physiologiques, la constitution et l'hygiène générales, il est retenu que :

*« pour la grande majorité, l'organisation de la vie du champion représente un idéal qui pourrait être donné en exemple à beaucoup de jeunes, savoir que la plupart s'astreignent à vivre dans des conditions hygiéniques presque parfaites, s'imposent des régimes de sobriété qu'il serait très désirables de voir suivre par beaucoup de nos contemporains »*³³⁸

³³⁷ « Les observations médicales faites à Amsterdam sur les athlètes français sont favorables au sport », *op. cit.*

³³⁸ *Ibid.*

En d'autres termes, les scientifiques ont conclu que les aptitudes physiques des olympiens n'étaient pas seulement tributaires d'un entraînement sportif mais plus globalement d'un style de vie sain. Cette combinaison exemplaire leur permettant d'avoir « une condition supérieure à la moyenne »³³⁹, se doit d'être diffusée. Mais le rapport précise tout de même que les jeunes enfants doivent attendre la fin d'une période éducative avant d'imiter le sportif, au risque de connaître quelques déformations liées à la spécialisation. Si cette restriction est toujours officiellement prégnante, il est concevable que ces résultats aient quand même pu marquer ou inciter les médecins à s'interroger sur la valeur éducative du sport pour l'Ecole. Le fait que Bellin du Coteau soit la cheville ouvrière de l'élaboration du rapport du laboratoire nous laisse penser que le médecin s'est approprié le dispositif comme véritable levier de diffusion du sport. A cet égard, son engagement dans la coordination du *Traité d'éducation physique* de 1930 (Defrance & El Boujjoufi, 2013) rend probable l'hypothèse selon laquelle le sport aurait pu gagner une place légitime dans l'éducation physique grâce au laboratoire olympique. Il aurait ainsi contribué à l'élaboration d'une doctrine éducative de référence, applicable au plus grand nombre des enseignants. D'autre part, la perpétuation du laboratoire olympique sous-entend plusieurs implications qu'il convient d'analyser dans la mesure où elles ont pu être saisies comme des leviers de retombées. En effet, le dispositif de 1928 étant encore inédit et donc expérimental, plusieurs limites sont relevées et amenées à être comblées pour son avenir. Une réponse à ces implications traduirait ainsi un soutien prononcé et donc potentiellement le développement d'effets. Tout d'abord, le temps restreint et la charge de travail considérable des études suppose une meilleure préparation pour les prochaines éditions :

« le travail d'un tel laboratoire, qui doit fonctionner à fond pendant quelques jours, et donner alors le maximum de résultats, ne doit et ne peut être qu'un complément, une illustration, un sommet, de recherches antérieurement et méthodiquement pratiquées »³⁴⁰

³³⁹ Ibid.

³⁴⁰ G-A. Richard, « Le Laboratoire Olympique », *op. cit.*

Ainsi, les tâches lors des Jeux olympiques doivent être amorcées par un travail en amont qui viendrait optimiser les missions des chercheurs. Par exemple, l'activité de recensement des athlètes ayant pris un temps considérable, il est recommandé de procéder à ces tâches administratives avant les échéances. De cette manière, les résultats pourraient être plus complets, les disciplines autres que l'athlétisme pourraient être investies, et *in fine* la potentielle valeur éducative du sport pourrait être investie plus durablement. Cet appel du Dr. Richard à préparer le laboratoire olympique rend transparent la volonté de le répéter. Il est d'ailleurs stipulé dans les objectifs du Congrès International d'Education Physique et de Sport, que ce dernier devra le plus souvent possible être accolé aux Jeux, ce qui inévitablement suscite l'espoir de revoir le laboratoire dès 1932. Aussi, une meilleure organisation de l'éducation physique est préconisée pour l'avenir du laboratoire olympique. En effet, il ne peut être l'ambition de quelques protagonistes mais plutôt d'un travail collectif. G-A. Richard le rappelle lorsqu'il écrit que c'est

*« en associant logiquement toutes les compétences et toutes les bonnes volontés que l'on pourra seulement obtenir les résultats nécessaires de l'organisation rationnelle de l'Education physique et du Sport depuis l'Institut régional jusqu'au Laboratoire olympique »*³⁴¹

Il recommande par conséquent une unification des programmes des onze Instituts Régionaux d'Education Physique (IREP) et un plus grand intérêt pour l'EP de la part de leur directeur. Au-delà de la valeur éducative du sport, le laboratoire sous-entend donc une structuration commune de la formation à l'enseignement de l'éducation physique. Si ce projet d'unification faciliterait la conduite du laboratoire olympique, il permettrait également une meilleure visibilité des traces de l'utilisation du sport en EP grâce à un enseignement totalement commun. Cela amène à une dernière implication, plus implicite, qui consisterait dès lors à tenter d'identifier une mise à profit du sport dans les contenus scolaires à partir du parcours

³⁴¹ G-A. Richard, « Du laboratoire olympique aux Instituts d'Education Physique », *L'Auto*, n° 10115, 25 août 1928.

de formation des enseignants. En effet, le principe-même d'étudier la plus grande compétition sportive au monde de l'époque n'a peut-être pas laissé les protagonistes du laboratoire complètement indifférents. Cependant, bien qu'il soit possible qu'une utilisation du sport fût développée, le canal de diffusion de celle-ci doit être clairement identifié pour pouvoir constater un effet quelconque.

En vue des Jeux de Los Angeles en 1932, un comité de Recherche est formé et imbriqué au Service médical du Comité Américain. Cependant, ce dernier n'est constitué que de deux chercheurs américains, les Pr. William R. LaPorte de l'Université de Californie du Sud et Frederick W. Cozens, de l'Université de Californie. Certes « un grand laboratoire pour les examens physiologiques » est mis sur pied³⁴² mais il est déconnecté de celui de 1928. En effet, le silence dans *Le Miroir des Sports* et dans *L'Auto* à ce sujet témoigne du caractère éphémère de l'expérimentation d'Amsterdam. Cela n'est pas pour autant surprenant dans la mesure où l'engouement n'est pas unanime en 1928. Le Dr. Richard rendait déjà compte d'une certaine déconnexion entre les scientifiques et les Jeux lorsqu'il annonçait que certains d'entre eux tenaient un discours « antisportif »³⁴³ ou que d'autres préféraient parfois assister aux épreuves qu'aux recherches³⁴⁴. Le sport apparaissait donc pour certain comme un loisir ou un objet encore illégitime du point de vue scientifique et éducatif.

D'autre part, les difficultés financières rencontrées par le COF face aux coûts importants que suscite le voyage aux Etats-Unis n'ont pas facilité les choses. A cause de cela, seul un médecin sera envoyé pour prendre soin de la délégation entière³⁴⁵, le Dr. Mathieu³⁴⁶. Le Pr. Latarjet, participant au Congrès International des Médecins d'Education Physique, tentera de voyager en Amérique aux frais du COF mais sa demande sera finalement rejetée³⁴⁷. Ce refus traduit plus généralement une

³⁴² The Xth Olympiade Comitee (1933). *The Games of the Xth Olympiade. Los Angeles 1932. Official Report*. Los Angeles : The Xth Olympiade Comitee of the Games of Los Angeles., 185

³⁴³ G-A. Richard, « Le Laboratoire Olympique », *op. cit.*

³⁴⁴ G-A. Richard, « L'organisation nécessaire de l'Education Physique et du Sport », *L'Auto*, n° 10135, 14 septembre 1928.

³⁴⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des délégués olympiques, 8 juin 1932.

³⁴⁶ « Quelques interviews express », *L'Auto*, n° 11580, 29 août 1932.

³⁴⁷ Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des délégués olympiques, 8 juin 1932.

déconnexion entre les Jeux et le Congrès alors que quatre années plus tôt, huit mille francs étaient alloués à la participation française au congrès médical³⁴⁸. Cela signifie que ce temps n'a pas suffi aux médecins de 1928 pour convaincre le mouvement sportif de l'intérêt du laboratoire olympique, alors que certains y sont pleinement investis, mais aussi que, plus globalement, le sport n'est pas perçu comme un levier suffisamment légitime à ce genre d'entreprise. Le manque d'unanimité quant au soutien dont le dispositif aurait pu bénéficier est parlant. Par exemple, le docteur Minelle, représentant le COF au Congrès International de 1928³⁴⁹, et donc alerte de l'expérience du laboratoire olympique, ne semble pas s'être approprié la question. D'un point de vue concret, cela traduit qu'au-delà des discours, le sport est mis à distance des problématiques qui lui sont plus globales. Un lien avec l'éducation physique est donc encore difficilement faisable dans la mesure où l'action de quelques acteurs ne suffit pas à créer de réelle dynamique autour du sport, qui lui permettrait de produire des effets notables. Cependant, l'initiative de deux docteurs voulant créer « un petit laboratoire aux Six Jours » en 1933 laisse penser que l'utilisation des grands événements sportifs comme sources de données scientifiques ait pu indirectement découler des Jeux³⁵⁰. Mais le lien reste très mince et insuffisant pour déduire un effet avéré et généralisé. Ainsi, pour la majorité des médecins, même sportifs, les Jeux ne sont donc pas encore assez intéressants du point de vue scientifique pour pouvoir bénéficier d'un dispositif de recherche ; et pour le monde olympico-sportif, la priorité reste encore leur utilité médicale à la performance, comme l'indiquait déjà Charpier (2008) pour les Jeux de 1924. Quand bien même, un laboratoire de ce type ait pu être organisé en parallèle du Congrès International des Médecins d'Education Physique, il resterait une initiative isolée du monde sportif, effaçant ainsi l'attention portée aux enjeux sociétaux que représentaient les olympiens.

³⁴⁸ Comité National des Sports-Comité Olympique Français (1929). *La participation française aux Jeux de la IX^{ème} Olympiade. Saint-Moritz, Amsterdam 1928*. Comité National des Sports-Comité Olympique Français.

³⁴⁹ Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes, *op. cit.*

³⁵⁰ R. Casalis & A. Brouilhet, « Dans le « laboratoire » des Six Jours la « suroxygénation » s'est affirmée comme le meilleur remède contre la fatigue », *L'Auto*, n° 11814, 20 avril 1933.

Par ailleurs, le laboratoire olympique et les IREP entretiennent un lien particulier dans les espoirs formulés par G-A. Richard mentionnés plus haut. Ils sont au centre d'une dialectique selon laquelle le laboratoire servirait de prétexte à l'unification des IREP et ces derniers, une fois consolidés entre eux, devraient en retour garantir son avenir en faisant converger les efforts dans sa direction. Historiquement, les Instituts Régionaux sont amorcés au Congrès National d'Education Physique de Bordeaux en 1923 (El Boujjoufi & Defrance, 2005). Ils se multiplient à partir de 1927, avec la création de l'IREP de Bordeaux, dans l'optique de remplir une triple mission (El Boujjoufi & Defrance, *op. cit.*) : spécialiser les étudiants en médecine dans les activités physiques, former à l'obtention des certificats d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique et constituer un foyer de recherche scientifique appliquée aux exercices physiques. Connaissant une dynamique scientifique considérable, traduite par la croissance du nombre de thèses dédiées aux sujets (Saint-Martin, 2006), l'éducation physique et le sport deviennent de plus en plus légitimes à être investis. Dans ce sens, l'idée d'un laboratoire olympique et de sa perpétuation doit bien être accueillie, d'autant plus que les IREP atteignent le nombre de onze en 1929. Le Dr. Richard rappelle à cet égard, en novembre 1928, l'importance de l'éducation physique (d'ailleurs rapprochée du « sport ») et de son organisation nationale :

« l'éducation physique n'est pas en effet qu'exercice ou mouvement, suivant méthode X ou Y, mais elle est aussi, elle est d'abord tout ce qui est condition normale de développement de l'enfant [...]. Nous considérons le sport comme une activité corporelle libre, dans le cadre des règles acceptées, et nous croyons que cette liberté corporelle est un droit, et même un devoir (...). Et, pour aborder utilement les nombreuses questions physiques et sportives que pose l'éducation, il est nécessaire d'établir d'abord le cadre dans lequel elles pourront être résolues »³⁵¹

³⁵¹ G-A. Richard, « L'organisation de l'Education Physique et du Sport », *L'Auto*, n° 10191, 9 novembre 1928.

Les efforts sont donc bel et bien amorcés après les Jeux olympiques pour que soit conduite une « révolution »³⁵² propice à une organisation structurée de l'éducation physique qui permettrait de lutter contre le surmenage, néfaste à la « race ». D'ailleurs, ce sont les docteurs Bellin du Coteau, Chailley-Bert et Richard, avec l'aide de Louis Merklen, qui organisent un plan d'organisation d'Institut Régional en 1928, c'est-à-dire les mêmes personnes engagées dans le rapport du laboratoire olympique rendu l'année suivante. Ils définissent un principe directeur dans les formations qui consiste à compléter les apports théoriques par des applications pratique en exercice physique³⁵³. Même si les termes de « laboratoire olympique » ne sont pas explicités, les efforts de convergence sont entrepris et pourraient aboutir à la perpétuation du dispositif. Néanmoins, bien que les IREP soient créés, ils restent encore loin d'être unifiés. Le plan d'organisation établi par les quatre docteurs ne s'applique qu'à l'Institut parisien et le fonctionnement de chaque organisme lui reste propre, si bien que Richard déclare qu'en effet, « *nous savons bien ce qui se passe à Paris, moins bien ce qu'on a fait ailleurs* »³⁵⁴. Quelques jours après cette annonce, il déclarera que l'on « *voit ainsi quelle haute fantaisie préside à une organisation si importante, et si nécessaire et l'on est en droit de se demander si les personnages intéressés se rendent bien compte de l'effet que peut produire un tel désordre* »³⁵⁵. L'entreprise des médecins ne porte donc pas encore ses fruits dans le milieu institutionnel, surtout que les instituts se forment « au compte-goutte » jusqu'en 1932. Cependant, la Fédération Nationale des Sociétés Médicales d'Education Physique et de Sport (FNSMEPS), créée en juin 1929³⁵⁶ souhaite endosser le rôle fédérateur inaccompli par les IREP comme l'explique l'omniprésent Dr. Richard, son secrétaire général :

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ G-A. Richard, « Voici un plan d'organisation pour les Instituts régionaux d'Education Physique », *L'Auto*, n° 10301, 27 février 1929.

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ G-A. Richard, « Deux Instituts Régionaux d'Education Physique fonctionnent... », *L'Auto*, n° 10314, 12 mars 1929.

³⁵⁶ « Les Médecins et l'E.P. », *L'Auto*, n° 10849, 29 août 1930.

« L'idée première de la Fédération Nationale des Sociétés Médicales d'Education Physique et de Sport, et partant de la Société Médicale du même nom, (...) est de réaliser dans toute la France la même action que fait déjà celle-ci dans la région parisienne [...]. En un mot, la Fédération médicale a pour but de s'occuper de toutes les questions médicales quelles qu'elles soient, et en résumé de doter la France de l'organisation médicale nécessaire déjà réalisée par nombre d'autres pays : Allemagne, Belgique, Italie, Japon, Pologne. »³⁵⁷

Par conséquent, il est compliqué d'attribuer au laboratoire olympique un effet direct sur la structuration de l'éducation physique par les IREP puisque celle-ci demande encore à être réalisée jusqu'aux années trente. Cependant, le fait que des acteurs scientifiques comme Bellin du Coteau (président de la FNSMEPS) et Richard, qui ont été les protagonistes du laboratoire de 1928, soient également à la tête de tentatives de création d'un maillage territorial d'EP, laisse penser que le dispositif n'a pu être complètement oublié. En effet, ces acteurs se sont saisis des implications sous-entendues par le laboratoire olympique dès 1928 pour tenter d'y répondre collectivement malgré les difficultés rencontrées à l'échelle institutionnelle. Bien qu'il n'ait pas été réitéré à Los Angeles en 1932, la réapparition d'un laboratoire aux Jeux quelques années plus tard voire à plus long terme n'aurait rien de surprenant.

Comme nous l'avons mis en évidence précédemment, les vertus sociétales que représente la figure du champion olympique cristallisent les attentions, davantage qu'elles tendent à être confirmées avec les résultats scientifiques du laboratoire olympique. Dès lors, ils peuvent apparaître suffisamment légitimes pour servir à l'éducation physique. Ainsi, les élèves pourraient pratiquer l'activité des champions, le sport, tout en respectant leur formation éducative. Cette hypothèse est d'autant plus intéressante que celui qui a amorcé le projet de laboratoire olympique en 1924, André Latarjet, est à la tête du Cours Supérieur du lycée Michelet de Paris. Ce cours,

³⁵⁷ R. Mouse, « Le Dr G.-A. Richard nous expose les buts de la Fédération Nationale des Sociétés Médicales d'Education Physique et de Sports », *L'Auto*, n° 10583, 6 décembre 1929.

institué depuis 1920 (El Boujjoufi & Defrance, *op. cit.*), représente selon Robert Guérin « *une sorte d'embryon d'un institut national d'éducation physique et de gymnastique* »³⁵⁸ à l'heure où l'Armée dispense encore la formation des moniteurs d'éducation physique (Saint-Martin, 2005). Par ailleurs, il fait intervenir auprès du personnel formé un ensemble de professionnels. Parmi eux on retrouve Richard, Chailley-Bert et Merklen qui interviendront justement à leur retour d'Amsterdam autour des conférences « Education physique et sport », « *Physiologie de la course à pied* » et « *Le cœur dans l'éducation physique et le sport* »³⁵⁹. Il est donc fort de constater que le laboratoire a sûrement pu servir à la formation des enseignants presque immédiatement après les Jeux de 1928. D'un autre côté, des personnalités et entraîneurs sportifs, qui interviennent plus largement dans les IREP, sont aussi sollicités. Si ces derniers ont une moins grande visibilité institutionnelle (Mierzejewski & El Boujjouffi, 2007) ils illustrent tout de même un degré d'affinité sportive du cours et donc, implicitement, la reconnaissance d'un caractère utile du sport pour l'Ecole. C'est en ce sens que Géo André, « *le premier grand athlète complet que notre race ait produit* »³⁶⁰, intervient au moment des Jeux de 1924³⁶¹ et que E-G. Drigny y est conférencier³⁶² ainsi que professeur de natation³⁶³. Aussi, les sportifs olympiques sont mis à profit après les Jeux d'Amsterdam et de Los Angeles. La sprinteuse de 1928, Marguerite Radideau, est adjointe au cours en 1930³⁶⁴ tandis que les nageurs Ulysse Jacques Cartonnet, Alfred Schoebel et Emile Poussard seront invités à faire des démonstrations de natation sportive et de sauvetage deux ans plus tard³⁶⁵. Le champion sert donc en partie de référence pédagogique dans la formation des enseignants. Donc si ce lien implicite peut être

³⁵⁸ Robert Guérin, « Le cours supérieur d'Education Physique pose encore une fois de plus le problème de l'Education Physique nationale », *L'Auto*, n°9729, 5 août 1927.

³⁵⁹ F. Lomazzi, « Quelques mots sur le cours supérieur d'Education Physique de l'Université », *L'Auto*, n°10105, 15 août 1928.

³⁶⁰ André Glarner, « L'homme sportif du jour : Géo André », *Le Miroir des Sports*, n°204, 29 mai 1924.

³⁶¹ R. G., « Le Cours Supérieur d'Education Physique vient de se terminer au Lycée Michelet », *L'Auto*, n°8663, 3 septembre 1924.

³⁶² « Le sous-secrétariat de l'éducation physique a visité hier le cours supérieur d'E.P. », *L'Auto*, n°10830, 10 août 1930.

³⁶³ F. Lomazzi, « Quelques mots sur le cours supérieur d'Education Physique de l'Université », *op. cit.* « Le sous-secrétariat de l'éducation physique a visité hier le cours supérieur d'E.P. », *L'Auto*, n°10830, 10 août 1930.

³⁶⁴ « Le sous-secrétariat de l'éducation physique a visité hier le cours supérieur d'E.P. », *op. cit.*

³⁶⁵ « Nouvelles diverses », *L'Auto*, n°11583, 1 septembre 1932.

fait entre les Jeux et la mise à profit du sport dans la formation des enseignants, il rentre plus globalement en accord avec la pédagogie que Latarjet met en avant dans la presse, et qui servira de fil directeur au cours qu'il dirige. En effet, selon le directeur, il est nécessaire de « *venir ou revenir à une conception autre de l'éducation physique, faire table rase avec l'élément purement gymnastique et donner à cette éducation physique une portée sportive* »³⁶⁶. En d'autres termes, l'enseignement de l'éducation physique ne peut être trop autoritaire mais doit se baser sur l'activité de l'élève et son plaisir pour être efficace face au surmenage. Si bien, qu'il précise qu'il faut « *leur rendre l'éducation physique récréative, amusante, qu'elle soit pour eux un plaisir, une joie et non pas une corvée* »³⁶⁷. Ainsi, dès 1926 il affirme que l'élève doit chercher à développer un « style sportif », soit être éduqué à adopter une technique efficace et efficiente dans le mouvement³⁶⁸. Dès lors, au regard des prédispositions pédagogiques du Cours supérieur, le laboratoire olympique aurait pu être source de contenu concret dans la formation des futurs enseignants et donc être décliné à plus grande échelle par l'enseignement de l'éducation physique lui-même. Cependant, les mécanismes ne sont pas si automatiques puisqu'encore au début des années 1930, l'utilisation du sport en EP semble résiduelle. Les exemples dans la presse sont peu nombreux et démontrent parfaitement l'hégémonie des mouvements hygiéniques statiques dans les conceptions de l'époque³⁶⁹. M. Puyrénier, enseignant d'éducation physique d'une école primaire supérieure à Rouen déclare dans un entretien que si les élèves pratiquent quotidiennement vingt minutes d'activité, ils alternent aussi avec du basket-ball ou des agrès³⁷⁰. Cependant l'intention ne relève pas uniquement du plaisir des jeunes mais surtout d'un aspect pratique facilitant l'encadrement de son effectif important d'élèves. De plus, une lettre de P. Fischer, président de la

³⁶⁶ R. G., « Le Cours Supérieur d'Education Physique vient de se terminer au Lycée Michelet », *op. cit.*

³⁶⁷ Ibid.

³⁶⁸ G. V., « Une première visite au cours supérieur d'Education Physique de l'Université dirigé par le professeur Latarjet », *L'Auto*, n° 9366, 7 août 1926. Marcel Berger, « Un entretien avec M. le Professeur Latarjet », *L'Auto*, n° 9589, 18 mars 1927.

³⁶⁹ « Le quart d'heure matinal de culture physique », *L'Auto*, n° 11558, 7 août 1932.

³⁷⁰ Gustave Millet, « Comment on applique une circulaire ministérielle... à l'école primaire supérieure », *L'Auto*, n° 11333, 26 décembre 1931.

Fédération Nationale des Educateurs Physiques, déclare que certains professeurs sont :

« incapables de faire exécuter une leçon complète d'éducation physique. Pour eux, paraît-il, un ballon suffit et les élèves tapent dessus pendant la durée du temps réservé à la véritable leçon »³⁷¹.

Encore une fois, sans nier les probabilités que l'enseignement de l'éducation physique par le sport ait pu se produire, il n'a pas connu un engouement généralisé et son lien avec les Jeux olympiques n'est pas explicite. La raison principale de cette absence d'effet significatif concerne la situation de l'EP dans les pratiques. En effet, celle-ci ne bénéficie encore que d'un volume faible en plus de ne pas être officiellement obligatoire jusque dans les années 1930. Les deux heures imposées en 1934 ne voient que peu le jour et se transforment en trente minutes hebdomadaires³⁷². Ces « mille huit cents secondes »³⁷³, qui se changent parfois en « quart d'heure »³⁷⁴, sont jugées insuffisantes pour pallier au surmenage intellectuel. Plus globalement, ce volume horaire traduit la difficulté qu'il y a encore à faire pratiquer l'EP mais illustre aussi le poids des autres disciplines dans les programmes scolaires. Dans ce contexte où une orthodoxie scolaire pèse, une innovation pédagogique qui mettrait utiliserait le sport pour répondre aux enjeux sociétaux ne peut vraiment être conduite. Elle n'est davantage permise grâce au laboratoire olympique que ce dernier n'a pas forcément connu de soutien prononcé et explicité après les Jeux dans la sphère éducative. Latarjet est en effet accusé par Bellin du Coteau de ne pas avoir assuré son rôle de chef de mission à Amsterdam et d'avoir tenu des propos anti-sportif notamment à l'occasion de la victoire d'El Ouafi par 38°³⁷⁵. La question semble avoir été réappropriée par Bellin du Coteau qui établit à sa place un rapport officieux³⁷⁶. En complément, l'absence de Latarjet dans les

³⁷¹ M. O., « Pour MM. Faubert et Coulon », *L'Auto*, n° 10973, 31 décembre 1930.

³⁷² Constantin Brive, « La demi-heure de culture physique par semaine... », *L'Auto*, n° 12394, 22 novembre 1934.

³⁷³ Henri Desgrange, « 1.800 secondes par semaines ! », *L'Auto*, n° 12395, 21 novembre 1934.

³⁷⁴ Gustave Millet, « Le quart d'heure matinal dans les lycées et l'Ad-mi-nis-tra-tion », *L'Auto*, n°11414, 16 mars 1932.

³⁷⁵ « Professeurs et médecins sportifs », *L'Auto*, n°10396, 2 juin.

³⁷⁶ « On attend toujours le rapport Latarjet », *L'Auto*, n°10430, 6 juillet 1929.

signataires du rapport final en dit long sur l'appui de ce dernier. Cette controverse a réduit davantage l'élan du laboratoire olympique et par conséquent amoindri ses chances d'avoir des effets à long terme sur les pratiques des enseignants.

Si « *[l]es Jeux Olympiques (...) ont remis sur le tapis la question de l'Education physique en France* »³⁷⁷ ils ont aussi vu naître un dispositif scientifique nouveau. Pensé à partir de 1924 et mis en place en 1928 par l'intermédiaire des médecins, le laboratoire olympique n'est malheureusement pas poursuivi en 1932. Alors qu'il aurait pu être un prétexte de structuration de l'éducation physique et une source d'innovation pédagogique, il ne semble pas non plus avoir été suffisant pour impulser des changements concrets dans le temps. En effet, la retombée principale se limite à la création d'un climat propice au sport, voire pour reprendre l'expression du président du CIO de l'époque, le Comte Baillet-Latour, une « atmosphère olympique »³⁷⁸. Cette dernière a surtout participé à cristalliser les attentions sur le sport sans pour autant créer une émulation suffisante, facteur d'une réelle appropriation de ce dernier. De cette manière, le sport olympique ne peut encore être une passerelle vers l'éducation physique. Ses effets sont restés au rang de potentialités probablement à cause d'un manque de soutien de la part des protagonistes, pourtant essentiel pour produire un effet quelconque (Weed et al., 2015), mais aussi en conséquence de la situation de l'EP en tant que discipline enseignée, qui est encore disparate en France (Saint-Martin, 2005). D'autres retombées sont tout de même envisageables mais elles restent liées aux activités des porteurs du projet et notamment à l'implication de Bellin du Coteau dans l'élaboration d'une doctrine d'éducation physique. Cependant, une étude plus fine de la Société Médicale d'Education Physique et de Sport, dans laquelle les acteurs du laboratoire olympique jouent un rôle, pourrait nous éclairer davantage sur les traces de ce dispositif. Le premier Congrès international de la société se déroulant justement en parallèle des Jeux de Saint-Moritz (1928) il ne serait pas impossible de constater la persistance d'un lien entre les Jeux olympique et la société scientifique.

³⁷⁷ Robert Guérin, « Où il est question où il sera toujours question d'éducation physique », *L'Auto*, n°8644, 15 août 1924.

³⁷⁸ M. Oger, « L'atmosphère des Jeux Olympiques est dégagée », *L'Auto*, n° 9628, 26 avril 1927.

Si le laboratoire olympique n'a pas garanti d'effet clairement perceptible dans la période étudiée, il est toutefois possible que certains se manifestent à plus long terme.

B. La jeunesse et les sports : les systèmes scolaire et universitaire face aux Jeux olympiques

a. Pour un écolier plus sportif ?

« Posons la question nettement. Nous ne marchons pas pour le plaisir de déposer quelques lauriers sur le chef juvénile d'une demi-douzaine de champions. Nous nous démenons pour parvenir à améliorer la robustesse générale, à augmenter l'énergie, les pouvoirs de la race. Ne sommes-nous pas tous d'accord là-dessus, quelles que soient nos opinions politiques ou sociales ? »³⁷⁹

Au lendemain des Jeux de Colombes, le journaliste Francis Marton appelle clairement à développer le sport scolaire. Cet encouragement traduit à la fois le fait que le sport dans l'enceinte scolaire se pratique peu (Arnaud, 1993), mais aussi que les Jeux olympiques pourraient indirectement servir de prétexte à l'accroître. Or, pour analyser cela il convient d'abord de déceler les enjeux de la mission éducative de l'École en comparaison à ce que sous-entend la pratique sportive. C'est à partir de cette analyse que nous pourrons en déduire la potentielle occurrence d'effets liés aux Jeux olympiques.

Comme nous avons pu le démontrer auparavant, la « race » Française est considérée comme défailante après la Grande Guerre. Il s'agit désormais de reconstruire un peuple fort, ce qui donne une importance considérable à la dimension corporelle de la formation des nouvelles générations. Le professeur Jules

³⁷⁹ Francis Marton, « La reprise des sports scolaires », *L'Auto*, n°8706, 16 octobre 1924.

Amar évoque à cet effet l'importance du « capital santé »³⁸⁰. Il doit être suffisamment consistant pour pouvoir « sélectionner » les meilleurs individus. Les idéologies eugénistes sont donc prégnantes et souhaitent l'avènement du peuple Français le plus vigoureux possible³⁸¹. Etant au cœur des attentions, le corps doit remplir de plus en plus de critères pour combler les cicatrices physiques de la Grande Guerre (Sirinelli, 2012). Dès lors, la presse sportive est la vitrine des suggestions effectuées par les médecins. Par exemple, le docteur Philippe Tissé rappelle l'importance du développement thoracique³⁸² tandis que son homologue Ruffier le complète en établissant des mensurations types, propices à l'optimisation de la croissance des enfants³⁸³. L'inquiétude de voir enfants physiquement mal constitués amène même à des dispositifs innovants, comme le Concours de Développement Physique de *L'Auto*³⁸⁴. Ainsi, l'Ecole, qui a la mission particulière de former la jeunesse, doit être garante de son bon développement. L'exemple des peuples scandinaves après les Jeux de 1924 et la répartition de leurs classes selon un âge physiologique, illustrent à quel point l'image du corps est prégnante. Mais pour que le sport se développe au sein des établissements scolaires, il doit respecter les critères de ses préoccupations et notamment celle de la conservation des corps. Pour autant, le sport n'est pas forcément mis en avant pour cela. Le professeur Jules Amar préconise par exemple une « gymnastique modérée » pour les enfants avant de pouvoir pratiquer le sport, afin d'éviter que ce dernier ne brusque leur cœur et leur respiration³⁸⁵. La pratique sportive ne rentre donc pas forcément en accord avec les enjeux scolaires, ce qui nous aide à mieux comprendre les difficultés de sa diffusion. Cependant, cela ne signifie pas qu'aucun effet positif n'est envisageable vis-à-vis des Jeux olympiques.

³⁸⁰ Jules Amar, « Sélection humaine et eugénique », *L'Auto*, n°8810, 28 janvier 1925.

³⁸¹ Dr. Ruffier, « Pour avoir de beaux enfants », *L'Auto*, n°9812, 27 octobre 1927.

³⁸² Philippe Tissé, « L'éducation physique et la race », *L'Auto*, n°9808, 27 octobre 1927.

³⁸³ Docteur Ruffier, « Le bel enfant », *L'Auto*, n°11280, 3 novembre 1930.

³⁸⁴ Il consiste à mettre en compétition des jeunes entre 13 et 19 ans pour élire un gagnant dont la croissance sera jugée la plus propice à aboutir à un homme « robuste, sain, parfaitement équilibré, et pour longtemps ». Docteur Ruffier, « Notre Concours de Développement Physique pour jeunes gens de 13 à 19 ans aura lieu du 15 novembre au 19 décembre sous la direction du D^r Ruffier », *L'Auto*, n°9448, 28 octobre 1926.

³⁸⁵ Docteur Ruffier, « Le bel enfant », *L'Auto*, *op. cit.*

Les concours du Docteur Ruffier

Après la Grande Guerre, les dégâts physiques sont si importants sur les jeunes populations que *L'Auto* semble organiser dès 1918 un Concours d'Enfants³⁸⁶. Ce dernier, sous la direction du Docteur Ruffier, a pour objectif de poser en exemples les enfants dont la croissance est jugée parfaite. Pour cela, un système d'épreuves éliminatoires et de finales est mis en place. Les enfants sont partagés en 4 catégories : les filles et les garçons, entre 5 et 8 ans, ainsi que 8 et 12 ans³⁸⁷. Les concurrents sont examinés, au cabinet du Docteur puis chez lui, par un jury qui leur attribue un certain nombre de points en fonction de leur plastique³⁸⁸. Les gagnants y remportent alors une médaille ainsi qu'un « diplôme-souvenir »³⁸⁹. Or, entre 1926 et 1927, l'attention se tourne plutôt vers les adolescents et l'épreuve devient le Concours de Développement Physique³⁹⁰. Il consiste désormais à observer le bon déroulement de la puberté, des garçons uniquement, entre 13 et 19 ans. En réalité, il s'agirait d'un moyen de combattre le sport, et ses potentiels effets sur le physique des jeunes. Il s'agit donc plus de valoriser les adolescents harmonieusement bâtis que les « *jeunes sportifs qui mettent à profit leur insuffisance de développement pour remporter quelques triomphes* »³⁹¹. Le mode de classement est alors scientifique, comme le suppose l'encadrement de Ruffier. Le jury porte attention aux tares physiologiques et aux déformations physiques évidentes. Au-delà de la musculature et de l'ossature, une attention particulière est portée à la capacité pulmonaire, si bien, qu'une série de critères est utilisée³⁹². L'« épreuve finale »³⁹³

³⁸⁶ « Notre 6^e Concours d'Enfants », *L'Auto*, n°8735, 14 novembre 1924.

³⁸⁷ *Ibid.*

³⁸⁸ « Notre 6^e Concours d'Enfants », *L'Auto*, n°8759, 8 décembre 1924.

³⁸⁹ « Notre 6^e Concours d'Enfants », *L'Auto*, n°8758, 7 décembre 1924.

³⁹⁰ Docteur Ruffier, « Notre Concours de Développement Physique pour jeunes gens de 13 à 19 ans aura lieu du 15 novembre au 19 décembre sous la direction du D^r Ruffier », *L'Auto*, *op. cit.*

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² Les critères de cet item sont notamment le périmètre thoracique, le tour de poitrine au cours de cycles de respirations, des mesures au spiromètre ainsi que le *quotient respiratoire*, soit le rapport entre capacité pulmonaire et poids ; Docteur Ruffier, « Les bases du classement de notre Concours de développement physique pour jeunes gens », *L'Auto*, n°9461, 10 novembre 1926.

³⁹³ *Ibid.*

se compose alors d'une évaluation de la croissance vis-à-vis de l'âge du concurrent, de sa beauté plastique ainsi que de son harmonie générale. On le voit, les enjeux sanitaires qui gravitent autour des jeunes renforcent la préoccupation d'un développement corporel correct, ce qui nuit à la pratique du sport spécialisé. L'entre-deux-guerres continuera à connaître cette inquiétude, ce que justifie la création, en 1934, d'un Concours de Capacité Pulmonaire organisé pour toute personne âgée de plus de 16 ans³⁹⁴.

En effet, fort est de constater que les épreuves olympiques ont parfois mis en scène des affrontements entre jeunes athlètes. Dès 1924, T. Froissart (2008b) note que rares sont les compétiteurs âgés entre quatorze et dix-sept ans. Cette situation n'est donc pas encore propice à une identification aux athlètes de la part enfants, et à leur éducation. Si l'âge des olympiens ne sont pas forcément mentionnés dans les rapports officiels des Jeux olympiques de 1928 et de 1932, quelques exemples sont repérables dans la presse. Le plus éloquent est bien celui de la jeune équipe Japonaise qui triomphe dans les épreuves de natation de 1932. Âgés entre quatorze et dix-sept ans, l'âge des olympiens Japonais, d'ailleurs proche de celui des nageuses Américaines, suscitent néanmoins des questionnements³⁹⁵. Le témoignage du champion de tremplin, Roger Heinkelé, est à ce titre parlant :

« Je ne peux évidemment pas parler des phénomènes japonais, puisque je ne les connais pas. Champions olympiques à quatorze ans ? C'est évidemment un résultat formidable. Mais n'est-ce pas un peu trop tôt ? L'entraînement intensif que doivent supporter les Nippons ne nuit-il pas à leur santé et à leur croissance ? »³⁹⁶

En ce sens, si les JO sont la vitrine des potentiels usages du sport par les enfants, ils ne sont pas pour autant en adéquation avec les objectifs éducatifs de

³⁹⁴ Docteur Ruffier, « Notre Concours de capacité pulmonaire sera organisé du 20 au 30 novembre », *L'Auto*, n°12361, 20 octobre 1934.

³⁹⁵ D. Philippoff, « Quel est l'âge le plus propice à l'éclosion des champions ? », *L'Auto*, n°11570, 19 août 1932.

³⁹⁶ Ibid.

l'époque. L'Ecole n'est donc pas forcément encouragée à pousser les enfants dans l'imitation des olympiens. L'esprit de compétition des jeunes est également décrié par plusieurs journalistes dont Henri Desgrange, qui accusent les JO de les détourner d'une réelle éducation³⁹⁷. Cela rentre même dans la continuité de ce qu'écrivait déjà Géo André en 1925 au sujet de l'impossibilité de l'enfant de pratiquer les activités athlétiques des champions³⁹⁸. La pratique du sport, dans le cadre éducatif accepté à l'époque, n'est donc légitime. C'est pour cela que face aux résultats des Jeux olympiques de Paris, c'est plutôt un renforcement de l'éducation physique qui est réclamé³⁹⁹.

En dehors du cadre scolaire, les encadrants tendent à adapter la pratique en fonction de l'âge des enfants. Les précautions prises par l'athlète Robert Marchal, qui a participé aux Jeux de Paris, illustrent cette attention :

« Croyez-bien que je ne vais pas faire « bouffer des kilomètres » à mes jeunes, ni leur faire pousser des sprints pour leur donner de la vitesse, non ; « on s'amusera », on fera surtout de la culture physique appropriée, c'est-à-dire de la souplesse en masse, en on apprendra à respirer régulièrement en trottinant »⁴⁰⁰

Au risque de nuire au développement de l'enfant, le sport doit donc être adapté dans son contenu. Ainsi, la représentation du sport comme un potentiel danger pour les enfants est si intégrée dans l'imaginaire collectif que les olympiens eux-mêmes adaptent leurs démarches éducatives. Les enfants, même en dehors de l'école, ne sont pas forcément amenés à devenir des sportifs.

C'est dans cette perspective d'adaptation au développement de l'enfant, que le sous-secrétaire d'Etat Gaston Vidal signe la circulaire du 14 décembre 1923. Cette dernière précise effectivement les distances et les charges d'effort dans les

³⁹⁷ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11605, 23 septembre 1932.

³⁹⁸ Géo André, « Coup d'œil d'ensemble sur nos jeunes champions de cross-country », *L'Auto*, n°8859, 18 mars 1925.

³⁹⁹ Lerousseau, « Il faut, dites-vous, éduquer physiquement la masse de la jeunesse mais connaissez-vous la situation des éducateurs dans les écoles ? », *Le Miroir des Sports*, n°229, 29 octobre 1924.

⁴⁰⁰ L. M., « De sages conseils qui viennent d'un jeune », *L'Auto*, n°9079, 24 octobre 1925.

disciplines athlétiques en fonction des âges des élèves⁴⁰¹. Aussi, les minimes, entre douze et quinze ans, ne doivent pas s'adonner à la compétition mais plutôt se cantonner à l'initiation et à l'entraînement. On voit donc se dessiner une atmosphère propice au développement du sport scolaire, mais sous certaines conditions de pratique. Il est même décidé de créer un livret scolaire qui remplacerait les licences fédérales pour les enfants, et dans lequel figurerait chacune de ses performances⁴⁰². En parallèle sont créées des structures publiques attachées aux Universités, les Comités Sportifs d'Académie. Si ces derniers illustrent un engagement public dans le sport scolaire, elle signifie également l'exclusion des fédérations⁴⁰³. En effet, ce ne sont plus les Ligues qui organisent les championnats scolaires mais les Académies, qui, de plus, comportent une organisation territoriale différente. Cette initiative, qui aurait pu simplement consister en une délégation aux ligues régionales, apparaît alors comme un subterfuge qui évincerait les fédérations. Cette analyse démontre ainsi que les acteurs du sport ne sont pas encore considérés comme véritablement garants d'une éducation. Ce monopole du sport scolaire par les Académies, dont les Comités ne semblent pas manifester de grandes activités, sauf exception⁴⁰⁴, est alors le reflet de la considération du sport.

Par ailleurs, Francis Marton tente de profiter de la veille des Jeux olympiques pour lui redonner de l'élan :

« Il faut reconnaître que nous avons encore un effort à faire pour créer le sport pour tous, pour adapter notre programme aux différents âges et aux diverses constitutions physiques. Il y a trop d'élèves qui restent en dehors des associations »⁴⁰⁵

Ainsi, même si le lien avec les JO est encore maigre et que la pratique mise en avant est différente de celle qu'ils mettent en exergue, le sport scolaire est appelé

⁴⁰¹ Francis Marton, « La réglementation officielle des sports scolaires », *L'Auto*, n°8840, 24 janvier 1924.

⁴⁰² « Le livret scolaire d'éducation physique et sportive », *L'Auto*, n°8865, 24 mars 1925.

⁴⁰³ Procès-verbal de a réunion du Comité National des Sports, 3 mars 1925.

⁴⁰⁴ « Le Comité Sportif de l'Académie de Caen fonctionne très bien », *L'Auto*, n°9512, 31 décembre 1926.

⁴⁰⁵ Francis Marton, « L'augmentation du nombre des scolaires sportifs doit être notre but présent », *L'Auto*, n°8447, 31 janvier 1924.

à se développer au milieu des années folles. Cependant, les résultats du championnat scolaire de cross-country de 1925 laissent entrevoir d'autres retombées. En effet, après une unification de la distance par les Académies, désormais estimée à cinq kilomètres, le championnat ne reçoit que peu d'engouement. Ce changement permet d'appuyer le fait que le sport scolaire n'est pas encore perçu comme une pratique éducative. Après la modification du parcours, les collèges et les écoles ne participent presque pas au championnat, alors qu'elles y étaient présentes l'année d'avant, lorsqu'il proposait une distance de trois kilomètres. Un an après les Jeux olympiques, nous pouvons constater que le sport n'a pas convaincu les responsables de l'éducation. Les chiffres d'effectifs semblent d'ailleurs annoncer une baisse, lorsque Lucien Barnier accuse la perte de cent-vingt licenciés au sein d'un lycée en 1926⁴⁰⁶. Et cela tend à se confirmer dans le reste de la période. Encore en 1931, le sport scolaire stagne. Peu d'établissements le mettent concrètement en place, si bien que *L'Auto* tente d'associer les bons résultats au baccalauréat avec la pratique sportive⁴⁰⁷. Pour autant, ce subterfuge ne changera pas significativement la réalité du sport scolaire. De ce fait, il reste encore peu considéré par l'Ecole. S'il se pratique de plus en plus considérablement en dehors, elle y restera encore peu sensible. Aussi, quelques mois après les Jeux de Los Angeles, le directeur de l'enseignement secondaire, M. Vial, souhaite même supprimer les heures de surveillance des sports⁴⁰⁸. En tentant d'enlever cela, les pouvoirs publics confirment que malgré les JO, le sport n'a pas encore de place à part entière à l'Ecole.

L'institution scolaire a besoin d'assurer la croissance forte des enfants pour garantir leur développement en tant qu'adultes utiles. Dans ce projet éducatif, l'éducation physique est intégrée mais les sports sont particulièrement décriés, comme nous avons pu le constater auparavant. Or, les appels à diffuser le sport scolaire dans les établissements sont répétés, et cela parfois autour des Jeux olympiques. Cependant, ces derniers, incarnent un modèle de pratique sportive critiqué dans la presse, ce qui semble réduire les chances d'un effet positif.

⁴⁰⁶ Lucien Barnier, « Le sport scolaire vivote... Pourquoi ?... », *L'Auto*, n°9182, 4 février 1926.

⁴⁰⁷ « Baccalauréat et Sport », *L'Auto*, n°11290, 13 novembre 1931.

⁴⁰⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 31 mars 1933.

L'absence de changement significatif de la situation illustre donc l'incapacité des Jeux à provoquer une atmosphère propice au développement du sport scolaire. Pour autant, la littérature scientifique a mis en évidence la croissance plus précoce du sport universitaire, ce qui ouvre la voie à de potentielles initiatives encouragées par les Jeux olympiques.

b. Vers une Université olympique ?

« Je pense que la pratique des sports est indispensable pour l'acquisition de la santé, de la force et de la beauté chez l'adolescent, pour le maintien de ces qualités chez l'homme mûr, pour le bon équilibre de ses facultés à tout âge : qu'il faut se réjouir grandement des progrès que, depuis plusieurs années, cette pratique a fait en France, où nous sommes bien éloignés de leur donner, dans l'éducation, la part qui leur revient légitimement »⁴⁰⁹

Le témoignage de W. Padé, recteur de l'Université d'Aix-Marseille, est significatif. En effet, il émane d'une enquête de *L'Echo des Etudiants* qui s'intéressait à l'intérêt pour le sport à l'Université, et dont les résultats montrent bien une situation complexe. Si d'une part, certains comme W. Padé peuvent lui accorder une utilité éducative à long terme, il manque encore un élan commun qui permettrait une diffusion générale. Toutefois, la publication de ces propos le mois suivant la fin des Jeux de Paris ne semble pas anodine. Le sport prend une telle ampleur dans la société, et au moment des JO, que le domaine éducatif pourrait s'en saisir. Bien que le « scolaire » et « l'universitaire » soient des termes parfois perméables dans les discussions sportives de l'entre-deux-guerres, fort est de constater que les jeunes de l'Université s'imprègnent plus rapidement de la pratique (Arnaud, 1993). Le sport universitaire tend même à se structurer au début des années 1930, ce qui nous laisse penser qu'il s'affirme progressivement comme une activité

⁴⁰⁹ « C'est le recteur de l'Université d'Aix-Marseille qui ne craint pas de le proclamer », *L'Auto*, n°8669, 9 septembre 1924.

légitime d'intégrer l'institution éducative. Il s'agit alors de s'intéresser au potentiel rôle qu'auraient pu avoir les Jeux olympiques dans ce processus.

« Si l'on prend l'enfant au moment où il entre à l'école maternelle ou primaire, il est le plus souvent entre les mains de son maître et très peu dans les mains de sa famille. [...] Cependant quoique l'on pense, quoique l'on fasse, tant que [l'] éducation physique ne sera pas entrée dans les mœurs pour être mise sur le pied d'égalité avec l'éducation morale et intellectuelle, tous les efforts n'auront que la valeur des efforts particuliers. Il faut donc conquérir l'école primaire et pour cela il convient de conquérir d'abord l'Université »⁴¹⁰

Le compte-rendu qu'établit le CNS sous la demande du groupe sportif parlementaire laisse paraître les enjeux que soulève l'Université. Cette dernière occuperait une place centrale dans le processus d'Education globale des citoyens. En « conquérant » l'Université, le sport, et plus généralement les exercices physiques, devraient s'intégrer légitimement dans les pratiques culturelles. Or, le lien automatique qui est sous-entendu ici est à remettre en perspective avec la réalité du sport à l'Université. En effet, nous avons pu constater, auparavant, que l'enjeu sanitaire est prédominant après la Grande Guerre. Or, le sport est soumis aux critiques, qui lui confèrent alors certains dangers pour la bonne croissance des nouvelles générations. Ces critiques sont d'ailleurs légitimes dans la mesure où l'éducation physique est de plus en plus contrôlée, et les efforts physiques dosés, par le corps médical de l'Universités (Saint-Martin, 2005). Le rapport de force entre sport et l'institution universitaire est aussi visible à travers l'interaction des pouvoirs publics avec le mouvement sportif. L'accapuration du cross « scolaire » par les jeunes Comités Sportifs d'Académie, en lien avec les Universités, a des conséquences sur la pratique universitaire. En établissant une limite d'âge (dix-huit ans), il exclut

⁴¹⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de a réunion du Comité National des Sports, 3 mars 1925.

inéluclablement les étudiants qui y participaient les années précédentes⁴¹¹. Non seulement cette démarche ostracise la pratique universitaire, mais en plus elle montre que les fédérations ne sont pas perçues comme des instances légitimes d'éducation. Les revendications faites en ce sens sous le pseudonyme « Frantz Cesca », faisant probablement référence à Frantz Reichel, appuie la distance qui se creuse. Ce conflit écarte alors les deux parties prenantes concernées, les Ligues-Fédérations et les Académies-Universités, pour lesquelles aucun compromis ne semble possible⁴¹². Ce sera Jean Petitjean, commissaire général des Sports de l'Union Nationale des Associations d'Etudiants, qui tentera de proposer une solution en réunissant les personnalités du mouvement sportif et de l'Instruction Publique en mars 1925. Il propose à F. Reichel (CNS), J. Coulon et M. Roustant (Académie de Paris) la création d'une « Fédération Sportive Universitaire de France » dont le but est clair : « *En un mot, nous voulons débarrasser l'Université d'un souci et les fédérations d'un tracass. Nous servirons de liaison. Nous serions le pont entre elles* »⁴¹³. Or, le projet n'aboutit pas, ce qui renforce la posture distante des pouvoirs publics, mais surtout de l'Université face au sport⁴¹⁴. Jusque-là, le lien avec les Jeux olympiques est flou. Si les JO de 1924 ont éventuellement participé à créer une atmosphère propice au sport, ils n'ont pas pour autant rapproché les idifférents acteurs. Toutefois, les Jeux universitaires internationaux offrent un autre angle de vue. Le fait que leur première édition ait eu lieu à Paris en 1923, nous laisse d'abord entrevoir une tentative d'appropriation du climat propice au sport qui régnait dans la capitale. De plus, le mouvement universitaire tente plus concrètement de s'emparer d'un label olympique qui faciliterait leur développement. En 1923, l'idée de rapprocher le nom des Jeux universitaires de celui des Jeux olympiques est soumise au CIO. Ainsi, un mois après les Jeux de Paris, au Congrès Universitaire de Varsovie en 1924, il est décidé de les appeler les « Jeux Olympiques

⁴¹¹ Frantz Cesca, « Pour la renaissance du Cross Scolaire », *L'Auto*, n°8804, 22 janvier 1925.

⁴¹² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du Comité National des Sports, 3 mars 1925.

⁴¹³ M. O., « Jeudi, vingt messieurs en « causant » essaieront de résoudre le problème du sport dans l'Université », *L'Auto*, n°8844, 3 mars 1925.

⁴¹⁴ « Il n'y aura pas encore de Fédération Universitaire », *L'Auto*, n°8847, 6 mars 1925.

Universitaires »⁴¹⁵. La volonté de « tout concilier »⁴¹⁶ qu'évoquera Jean Petitjean peut illustrer l'intention d'identifier la compétition universitaire avec les JO, et *in fine*, profiter de leur image pour favoriser le développement des pratiques. La presse sportive saisit d'ailleurs l'opportunité pour mettre en exergue plusieurs éléments d'assimilation avec les olympiades. Les points de la compétition « *pour le classement entre nations se compteront comme aux Jeux olympiques* » nous affirme *L'Auto* en 1925⁴¹⁷, après avoir évoqué les séries d'épreuves de sélection dites « pré-olympiques »⁴¹⁸. Les Jeux qui se dérouleront à Rome en 1926, sont appelés « Jeux Olympiques Académiques » jusqu'en septembre de la même année⁴¹⁹. Cependant, ces démarches attireront les foudres du COF qui exercera une pression pour retirer cette appellation⁴²⁰. Pour autant, les propos de F. Reichel résument bien la situation que connaît encore le sport universitaire après cela :

*« Il faut que nous persuadions l'Université tout entière du but que nous poursuivons : Le meilleur Citoyen, afin qu'elle n'est pas à se désintéresser d'une cause qu'elle pourrait considérer comme lui échappant, en raison d'un caractère trop spécial et trop particulier »*⁴²¹

En ce sens, le plus gros écueil qu'il reste encore à franchir pour le sport est de prouver sa valeur éducative à l'institution universitaire.

L'année 1928 est aussi importante pour le sport universitaire. Une rencontre entre Reichel, secrétaire général du CNS, M. Beteille, commissaire général des Jeux Universitaires Internationaux, et le Dr. Chailley-Bert, président du Commissariat

⁴¹⁵ H. Musnik, « Si nous avons appelés nos Jeux « Olympiques » c'est parce que le C.I.O. ne répondit pas à nos lettres », *L'Auto*, n°9103, 17 novembre 1925.

⁴¹⁶ H. M., « Vers une entente définitive sur la qualification « olympique » des Jeux Universitaires de Rome », *L'Auto*, n°9159, 12 janvier 1926.

⁴¹⁷ « Les Jeux Universitaires de Rome », *L'Auto*, n°9030, 5 septembre 1925.

⁴¹⁸ « En vue des Jeux de Rome », *L'Auto*, n°8883, 11 avril 1925.

⁴¹⁹ Nielsen, « Les Jeux Olympiques Académiques auront lieu en 1926 à Rome », *L'Auto*, n°9041, 16 septembre 1926.

⁴²⁰ H. M., « Vers une entente définitive sur la qualification « olympique » des Jeux Universitaires de Rome », *L'Auto*, *op. cit.*

⁴²¹ « L'Education Physique et les Sports devant l'Université », *L'Auto*, n°8846, 5 mars 1925.

général des sports de l'Union Nationale des Associations Générales des Etudiants, impulse des projets. Après un recensement des sociétés sportives universitaires en France⁴²², la création d'une fédération est de nouveau sur la table, sans être adoptée⁴²³. Pour autant, cela ne signifie pas que le sport se pratique de manière considérable. Comme on le souligne encore, il « *n'y a pas été créé l'esprit sportif de Facultés* » à cause du manque de sections sportives⁴²⁴. Ainsi, la situation n'évolue que peu. Néanmoins, les Jeux universitaires semblent encore une fois s'organiser au moment opportun. En effet, ils sont organisés une semaine après Amsterdam par le Paris Université Club à Paris, à la Porte Dorée⁴²⁵. De nouveau, ils sont l'occasion d'effectuer un parallèle avec les JO :

« D'autre part, les principaux motifs du cérémonial universitaire sont de trop modestes copies de ceux des Jeux ; l'organisation, forcément moins nette, prête à la critique, parce que d'apparence trop prétentieuse, et les résultats eux-mêmes, mis immédiatement en parallèle avec ceux des épreuves olympiques, dont ils ne sont qu'un vague reflet, perdent de leur valeur »⁴²⁶

On le voit bien, pour que le sport universitaire soit véritablement considéré, le modèle vers lequel il doit tendre est bien celui des JO (Figure 8.). De plus, l'enseignement que retient Géo André des performances Françaises est presque identique à celui fait après les JO de la même année :

« De ces Jeux ressortent certaines conclusions identiques à celle que l'on pouvait faire au retour d'Amsterdam : l'effort allemand fût considérable, celui du Japon l'est peut-être davantage, et notre

⁴²² Les villes de Paris, Bordeaux, Grenoble, Nancy, Strasbourg, Reims, Nantes, Clermont Ferrand, Angers, Montpellier, Marseille et Lille sont évoquées ; Archives du CNOSE, procès-verbal de la réunion du CNS et du COF, 26 avril 1928.

⁴²³ Ibid.

⁴²⁴ Ibid.

⁴²⁵ Géo André, « Les Jeux Universitaires Internationaux d'athlétisme se sont déroulés dans l'ombre des Jeux Olympiques d'Amsterdam et ils n'ont pas eu de succès », *Le Miroir des Sports*, n°444, 21 août 1928.

⁴²⁶ Ibid.

pays a bien tort de ne pas diriger plus principalement ses efforts dans le monde universitaire »⁴²⁷

Accolés aux Jeux olympiques, les Jeux universitaires constituent un vecteur de diffusion du sport. Le manque de bons résultats dont ils sont la scène doit permettre de diffuser plus largement le sport dans l'Université. D'ailleurs, M. Béteille profite du bilan des Jeux universitaires et des difficultés d'organisation pour réaffirmer le besoin d'une fédération⁴²⁸. Cette dernière doit encore une fois laisser une part importante du contrôle aux fédérations sportives qui réclament leur légitimité depuis 1924. Ainsi, en 1931, il sera enfin convenu de la création d'un « Office du Sport Universitaire » qui entretiendra une relation étroite avec le CNS⁴²⁹. La présence de personnalités du Ministère de l'Instruction Publique lors de la création, comme J. Coulon, déjà présent dans les discussions de 1925, traduit une véritable reconnaissance. Quant au mouvement sportif, il est même rappelé

« la satisfaction qu'[aura] l'Office du Sport Universitaire à entrer en contact avec le C.N.S. et à dire que les Universitaires sont, vis à vis des Fédérations, des enfants respectueux et dévoués. Ils ne voudraient pas que le C.N.S. les considérât comme des dissidents ; ils sont désireux de collaborer avec les fédérations. »⁴³⁰

C'est ainsi que se dessine un véritable tournant pour le sport. Sa dévalorisation par l'Université au début des années 1920 se traduisait par un rejet mutuel entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics. En était sortie la solution d'une fédération qui s'imposerait comme un véritable compromis. Or, le projet ne fût pas entièrement soutenu comme le montre la latence de la création de l'Office, prouvant ainsi les difficultés à considérer le sport comme véritablement éducatif. Cependant, le fait qu'il ait été pressé autour des Jeux de Paris et après ceux d'Amsterdam, notamment par l'intermédiaire des Jeux universitaires, nous montre que chaque opportunité fût

⁴²⁷ Ibid.

⁴²⁸ A. Lafitte, « Les sportifs universitaires veulent une fédération autonome », *L'Auto*, n°10125, 4 septembre 1928.

⁴²⁹ Jacques Carette, « L'Office du Sport Universitaire est créé », *L'Auto*, n°11078, 15 avril 1931.

⁴³⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 novembre 1931.

saisie par les acteurs, notamment par J. Petitjean. C'est alors qu'un lien indirect entre l'aboutissement de l'Office, illustration d'une reconnaissance éducative, avec les JO est identifiable. Toutefois, l'effet qu'ils auraient participé à provoquer n'est pas radical. En effet, un certain nombre d'Université reste à convaincre⁴³¹, et seulement sept à huit pourcents des universitaires pratiqueraient en 1931⁴³². Il manque donc encore un véritable « esprit sportif au sein des Universités⁴³³. Aussi, le corps médical poursuit son encadrement du sport universitaire. La nomination du Dr. Chappert à la tête de l'Office du Sport Universitaire permet d'indiquer la place qu'auront les médecins dans le contrôle des efforts physiques⁴³⁴. Ce dernier aspect montre donc que le sport, pour être éducatif, doit toujours s'appuyer d'une approbation médicale. Ces initiatives convaincront tout de même le Ministère de l'Instruction Publique d'étudier le projet de terrains sportifs universitaires⁴³⁵, qu'évoque depuis 1926 Jean Petitjean⁴³⁶.

Le sport universitaire, dont l'importance est rappelée au début des années 1920, connaît un développement difficile. Cette situation est liée au fossé qui sépare les responsables publiques et universitaires et le mouvement sportif, au regard de la valeur éducative de la pratique. Pourtant, nous l'avons vu, les acteurs en faveur de son déploiement se saisissent des opportunités de l'époque. Les Jeux Universitaires sont l'occasion d'effectuer un parallèle avec les Jeux olympiques et ainsi promouvoir une structuration, un soutien ainsi que la diffusion de la pratique. D'ailleurs, la survivance de l'appellation « Jeux Olympiques » dans certains articles isolés de 1933⁴³⁷, nous prouve que le stratagème a pu marquer les esprits. Plus généralement, cela nous éclaire davantage sur la représentation des JO durant l'entre-deux-guerres. Ils sont représentés comme un modèle de référence qui amène à certaines imitations. Les Jeux silencieux (Séguillon, 2002), les Jeux Mondiaux Féminins (Rosol,

⁴³¹ *L'Auto* en compte entre quatre cinq en avril 1931 tandis qu'Arnaud (1993) en dénombre treize pour la même année ; Jacques Carette, « L'Office du Sport Universitaire est créé », *L'Auto*, *op. cit.*

⁴³² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 novembre 1931.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 novembre 1931.

⁴³⁵ Jacques Carette, « L'Office du Sport Universitaire est créé », *L'Auto*, *op. cit.*

⁴³⁶ H. M., « Vers une entente définitive sur la qualification « olympique » des Jeux Universitaires de Rome », *L'Auto*, *op. cit.*

⁴³⁷ « Zanettos ne peut représenter la France aux Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°11723, 19 janvier 1933.

2008) ou encore les Olympiades ouvrières et Spartakiades (Bretin, 2008) sont des exemples éloquents de remaniement de ce type d'événements pour d'autres objectifs particuliers, voire contraires. Pour autant, le type de données investiguées ne permet pas forcément d'entrevoir clairement les mécanismes potentiels à l'œuvre. Un complément d'archives universitaires et ministérielles favoriserait l'éclairage de discussions éventuelles liées aux Jeux Olympiques.



Figure 8. Sempé prêtant le "serment olympique" aux Jeux universitaires (*Le Miroir des Sports*, n°444, 21 août 1928, p. 146)

Conclusion de chapitre

Les Jeux olympiques et la légitimité éducative du sport entretiennent un lien complexe. Tout d'abord, le modèle des JO, présenté comme un idéal, permettrait d'insuffler une pratique généralisée en mettant en avant des champions complets, et donc utiles à la société. La persistance d'une telle présentation dans la presse sportive laisse entendre que le système de valeurs positives attribué au sport perdure dans le temps. Or, il s'agit surtout d'une utopie puisque les réactions autour des Jeux de Paris, Amsterdam et Los Angeles laissent majoritairement entrevoir d'autres conceptions. En effet, alors que l'on aurait pu penser qu'ils puissent être saisis en faveur d'une éducation sportive, c'est plutôt la décadence des JO qui est décriée dans la presse. L'avènement du spectacle, ainsi que de la spécialisation outre mesure

des athlètes au fil des olympiades, provoquent de vives critiques. Or, c'est moins cet idéal olympique qui est accusé que le déroulement effectif des Jeux de l'époque. Leur organisation est jugée en inadéquation avec les besoins de formation d'individus « utiles », et cela engendre des mécanismes de réappropriation particuliers. Dans les discours, trois types d'appréhension sont identifiables. Le premier est en faveur du sport olympique mais reste minoritaire dans la mesure où il est porté par des acteurs impliqués dans les Jeux. Le second, implique une transformation du sport, notamment par la suppression de son aspect compétitif, afin de pouvoir le rendre éducatif. Quant au dernier, il se sert des mauvaises images des Jeux olympiques et du sport pour prôner une autre pratique : l'éducation physique. Cette dernière forme de réappropriation est notamment exacerbée par le courant hébertiste qui tente d'implanter sa méthode d'exercice depuis les années 1910.

D'autre part, nous aurions pu croire que l'occurrence des Jeux olympiques ait pu progressivement servir de prétexte à renforcer la place des exercices physiques dans les institutions éducatives. Or, la situation de l'éducation physique ainsi que celle des sports scolaire et universitaire, offrent des bilans différents. Dans le cadre de la première, nous avons pu voir qu'une innovation importante est impulsée entre les Jeux de Paris et Amsterdam. La mise en place d'un laboratoire olympique aurait pu tendre à la sportivisation de l'éducation physique scolaire, surtout dans la mesure où les chercheurs étaient eux-mêmes impliqués dans la formation des enseignants. Or, non seulement les retombées sont floues, mais le dispositif ne perdure pas au-delà de 1928. Quant aux sports scolaire et universitaire, ils connaissent des effets différents. L'École, devant assurer la formation des futurs adultes, ne laisse que peu de place au sport, qui plus est, reste perçu comme un danger sanitaire au moment des Jeux olympiques. Or, la situation universitaire est différente, notamment grâce aux Jeux universitaires internationaux. Ils apparaissent comme un support de comparaison avec les Jeux olympiques, ce qui permet de rappeler l'urgence de créer un « esprit sportif » dans les facultés. De plus, les bilans des JO semblent avoir été l'occasion d'amorcer la création d'une fédération qui aboutit finalement à un an de Los Angeles.

Fort est donc de constater que la diversité des discours et des initiatives à l'égard des JO ne permet pas d'identifier un héritage clair mais plutôt *des effets*

multiples (Chappelet, 2012). Aussi, cette étude de cas rejoint la conception d'héritages parfois inattendus (Gratton & Preuss, 2008) puisque les effets ne vont pas forcément en faveur du sport olympique. Plus précisément, si les Jeux olympiques ne provoquent pas de réactions uniquement bénéfiques au sport c'est que les enjeux sociaux dans lesquels ils prennent place n'y sont pas forcément propices. La variable contextuelle est donc ici déterminante. De plus, l'importance que prennent le sport-spectacle (Lê-Germain & Tétart, 2007) et, surtout, les Jeux olympiques, aurait dû laisser paraître des effets, positifs ou non, assez visibles. Or, au contraire, les liens sont parfois très implicites, ce qui floute les effets. Ce constat permet alors de noter qu'en général, les Jeux olympiques sont peu saisis comme des moyens de légitimer le sport, ou, quand cela est fait, il s'agit plus d'expérimentations que d'initiatives pensées à long terme. Dans ce prolongement, nous pouvons nous pencher sur la mise en pratique de ces représentations. Par conséquent, il s'agit d'étudier si les pratiques sportives et les types de pratiquants ont pu connaître des évolutions au moment où les Jeux olympiques soulèvent des problématiques particulières.

V. Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?

Introduction de chapitre

« Ce n'est pas parce qu'il sera accordé un crédit spécial et accidentel de préparation que les athlètes français sortiront obligatoirement vainqueurs des Jeux »⁴³⁸

Ce que le Dr. Bellin du Coteau sous-entend juste après les Jeux de Los Angeles est que les performances Françaises à ces compétitions ne sont pas tant les fruits de subventions que ceux d'un véritable effort envers les pratiques sportives. En ce sens, les JO peuvent jouer le rôle de catalyseurs de changements vis-à-vis des pratiques. Le premier vecteur de ces changements serait alors la préparation des athlètes aux Jeux eux-mêmes. Or, le fait que le docteur soit obligé d'en exprimer la nécessité en 1932 nous indique que les effets n'ont pas été immédiatement produits après Paris 1924. En effet, c'est que le sport, n'est pas encore l'affaire de tous (Roger, 2008), ce qui nécessite des efforts conséquents pour produire un changement quelconque. Dès lors, il serait intéressant de s'interroger sur les mesures qu'auraient pu impulser les JO, dans la perspective de meilleurs résultats. Dans ce prolongement, la diversité des épreuves olympiques a également pu pointer du doigt des lacunes Françaises dans certaines d'entre-elles. Il s'agirait donc de compléter l'étude de la préparation olympique avec celle d'innovations dans une discipline ciblée.

Mais les Jeux olympiques pourraient avoir des effets sur les pratiques au-delà de ces aspects. En effet, la presse qui se développe considérablement en cette période (Kalifa, 2001) est à la fois un relai de l'information sportive et l'organisatrice

⁴³⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 8 novembre 1932.

de certaines épreuves (Caritey & Montéréal, 2020). Ainsi, nous pourrions analyser la relation entre le développement de certaines d'entre-elles et les Jeux olympiques. Or, nous avons pu voir que les enjeux éducatifs ne tendent pas forcément à promouvoir la pratique du sport olympique, ce qui pourrait engendrer un certain remodelage des épreuves vis-à-vis des problématiques sociales.

Par ailleurs, les Jeux olympiques sont des compétitions internationales telles qu'elles nécessitent la mise à disposition du plus grand nombre de champions possible. En cela, les acteurs sont en recherche perpétuelle de nouveaux talents capables de faire briller le prestige national. Or, il est possible de se demander si les JO n'ont pas pu mettre en exergue de nouvelles figures et investi de nouveaux foyers de recrutement. L'exemple d'El Ouafi aux Jeux d'Amsterdam (Terret & Roger, 2009) rend alors le cas de l'Algérie intéressant puisque le sport colonial n'est pas encore bien perçu par les autorités (Dumont, 2006). De cette manière il est possible de questionner les effets de ce type de recrutement sur la considération du sport colonial à l'époque. Autrement, nous avons pu noter que la prégnance des enjeux sociaux de l'époque amène à porter une certaine attention à la formation d'un citoyen utile à long terme. Si le sport n'est pas forcément mis en valeur vis-à-vis de la jeunesse, nous pourrions interroger le cas des individus plus âgés puisque que leur formation est censée être aboutie.

Dès lors, nous étudierons dans un premier temps le processus par lequel les acteurs sportifs fédéraux se saisissent progressivement des JO comme l'opportunité de diffuser la pratique sportive ainsi que construire un véritable programme de préparation. Nous compléterons cette analyse en étudiant deux grands types de pratiques, le décathlon et les épreuves de *L'Auto*, pour comprendre comment les JO et les enjeux éducatifs ont mutuellement favorisé leur diffusion.

Dans un second temps, nous examinerons la manière dont les JO ont pu accélérer le recrutement de sportifs Algériens tout en laissant paraître les enjeux coloniaux de l'époque. Cet angle d'étude nous amènera à questionner les effets de cette mobilisation vis-à-vis de l'institutionnalisation de la question coloniale au sein du mouvement sportif. Après cela, nous pourrions analyser le développement

d'épreuves sportives à destination des aînés, tout en testant la complexité de son lien avec les Jeux olympiques.

1. Les pratiques sportives face aux Jeux olympiques : des effets controversés

Dès la fin des Jeux de Paris 1924, les faibles résultats dans certaines disciplines appel à certain changement et notamment à une meilleure structuration de la préparation olympique (Roger, 2008). Or, ces résultats ont aussi pour cause le fait que le sport reste encore loin d'une massification, qui arrivera quelques dizaines d'années après (Terret, 2007b). Nous verrons alors la mesure selon laquelle les JO ont suffisamment suscité des changements pour que la préparation olympique soit progressivement réfléchi au sein du mouvement olympique Français et de la FFA.

Mais qu'en est-il des pratiques de ceux qui ne participeront pas forcément aux Jeux olympiques ? Comme nous l'avons observé, les Jeux olympiques ont peu d'effets positifs sur la conception d'un sport éducatif à cause de leur caractère spécialisé. Par conséquent, nous pourrions analyser la manière dont les JO catalysent une diffusion du sport, tout en portant une attention à la nature « complète » des épreuves créées à ces moments, qui contredit la logique olympique.

A. L'entraînement des athlètes : des préparations olympiques génératrices de changements à long terme

a. Vers l'unité du mouvement sportif olympique pour la préparation des athlètes ?

Comme nous avons été amenés à le montrer, les Jeux olympiques de Paris sont l'opportunité de faire rayonner le prestige sportif Français. Dans cette perspective, il est sous-entendu que l'organisation de l'olympiade soit aussi excellente que les performances des athlètes nationaux qui s'y présentent. Ainsi, le Comité Olympique Français endosse le rôle d'encadrant de la préparation de ces athlètes en chapotant

les initiatives fédérales. Pour Paris 1924, cet encadrement s'effectue d'abord par une répartition du budget de préparation olympique, proportionnellement au nombre d'athlètes sollicités par chacune des fédérations. Cette répartition est suivie d'un contrôle des dépenses de préparation⁴³⁹, supervisé par le délégué gouvernemental. Pour autant, le rôle organisateur du COF s'arrête là. En effet, il n'y a pas de directives particulières concernant la préparation des athlètes, qui auraient pu permettre de faire converger les efforts vers le succès Français. Ainsi, les préparations fédérales sont autant hétérogènes qu'inégales. Par exemple, un écart est constatable entre les épreuves de préparation incertaine et tardive de la fédération d'aviron (Deboudt, 2008) et le programme plus structuré de celle d'athlétisme (Roger, 2008). Dès lors les fédérations conservent une certaine indépendance qui nuit à la construction d'un effort commun vers l'efficacité des performances Françaises. Le manque de cadrage et coordination se fait alors sentir lors du bilan de l'olympiade. La domination des étrangers dans certaines épreuves amènent la presse à admirer les efforts internationaux plutôt que nationaux. Si les Américains n'ont plus rien à prouver au regard de leur domination sportive depuis la fin de la Grande Guerre, le modèle Finlandais est vanté par les journalistes. Si bien, que *L'Auto* fera de la publicité l'année après les Jeux pour vanter l'intérêt du la brochure *La vie en sportive en Finlande*⁴⁴⁰. Ce pays incarnerait un modèle exemplaire dans la mesure où le sport y serait concrètement diffusé et organisé. Ainsi, le besoin de structuration de la préparation des athlètes se fait ressentir en France. E-G. Drigny, dirigeant de la fédération de natation considère même en 1926 que le « programme chimérique de très grande envergure » du COF s'est révélé inefficace :

« La valeur sportive de tous les jeux athlétiques, est maintenant si élevée que la révélation n'existe plus et que plusieurs années d'amélioration et d'entraînement sont nécessaires pour faire acquérir à l'athlète le mieux doué la classe olympique. Le gros effort de recherche fourni par une fédération, à la veille des Jeux

⁴³⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 20 janvier 1925.

⁴⁴⁰ « Bonne propagande », *L'Auto*, n°9134, 18 décembre 1925.

Olympiques, ou même au cours de la saison précédente, sera toujours sans valeur, quelle que soit l'importance des crédits de préparation mis à disposition. L'athlète moderne doit, dans tous les sports, être éduqué, amélioré, mécanisé suivant des données précises. Celles-ci sont le fruit de nombreuses organisations internationales qui se multiplient dans tous les pays »⁴⁴¹

La concurrence sportive internationale connue au JO est telle que la préparation doit désormais être organisée et structurée pour pouvoir assurer les chances Françaises aux prochaines échéances. Dès lors, les Jeux d'Amsterdam sont l'occasion d'amorcer un changement en cette matière.

En 1927, l'identification des Américains comme favoris et les efforts Allemands réalisés pour leur retour aux Jeux d'Amsterdam provoquent l'urgence en France⁴⁴². Le besoin de préparer les athlètes presse, mais le retard de la subvention publique empêche toute organisation précise. Une fois les démarches financières enclenchées, elles font encore l'objet d'une répartition effectuée par le COF et d'un contrôle strict du délégué gouvernemental. A ces effets, une Commission est constituée le 4 janvier 1927 par plusieurs délégués fédéraux⁴⁴³. Le but est donc de répartir les fonds, comme cela a pu être fait pour Paris 1924, mais aussi de vérifier que leur utilisation et les demandes de crédits supplémentaires ne sont pas consacrées à d'autres usages. Cette minutie démontre à quel point la précarité des fédérations suscite la méfiance et la supervision, et *in fine* rend compte des difficultés qu'elles peuvent avoir à mettre en place la préparation.

Par ailleurs, une logique de recrutement des athlètes est communément acceptée. Le retard des fonds olympiques a provoqué un débat opposant les partisans de l'envoi du « *plus grand nombre possible d'athlètes pour que la France soit*

⁴⁴¹ E-G. Drigny, « Comment faut-il concevoir la préparation olympique », *Le Miroir des Sports*, n°295, 6 janvier 1926.

⁴⁴² Géo André, « L'Américain Scholz bat l'espoir Allemand Koernig ; l'Achilles clubs de Londres gagner à Berlin ; Succès notoires des étrangers à Cologne et Francfort... », *Le Miroir des Sports*, *op. cit.*

⁴⁴³ Comité National des Sports-Comité Olympique Français (1929). *La participation française aux Jeux de la IX^{ème} Olympiade. Saint-Moritz, Amsterdam 1928*. Comité National des Sports-Comité Olympique Français.

présente partout à la fois » à ceux de l'envoi unique de « *ceux qui ont une chance de représenter convenablement la France* »⁴⁴⁴. Finalement, le compromis trouvé consiste à trancher entre la quantité et qualité des athlètes en imposant la sélection du plus de représentants « honorables » possibles⁴⁴⁵. Cette direction commune offre ainsi un cadre à la sélection des athlètes. Néanmoins, la préparation concrète de ces derniers reste encore éclatée de différentes façons. D'abord dans le temps puisqu'à cause des complications financières, les initiatives sont amorcées le 1^{er} août 1927 (grâce à une avance de M. Coty, directeur du *Figaro*) et poursuivies après la réception du budget public, le 19 mars 1928. Puis, alors que l'atmosphère de préparation olympique se dégage (Figure 9.), les fédérations ne font toujours pas front commun. Comme l'indique le rapport de la participation Française :

*« elles [les fédérations] étaient donc libres d'instaurer le système qui leur semblait donner le meilleur résultat, mais avec cette réserve que la gestion de leur subvention devait faire l'objet d'une comptabilité spéciale, étant entendu que les fonds destinés à la préparation olympique ne pouvaient constituer une sorte de « supersubvention fédérale » »*⁴⁴⁶

De cette manière, les démarches fédérales amorcées conservent leur singularité et leur imperméabilité. Si bien, que certaines fédérations postulent que les athlètes n'ont pas besoin de préparation particulière en dehors des épreuves régulières de saison⁴⁴⁷. L'effort est donc toujours dispersé entre chaque discipline sportive. Et les sept médailles d'or Françaises ne compensent effectivement pas les onze médailles Allemandes et les vingt-deux récoltées par les Américains. Par conséquent, les résultats renouvellent l'urgence de l'adoption d'une stratégie réfléchie.

⁴⁴⁴ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS et du COF, 8 mars 1928.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ Comité National des Sports-Comité Olympique Français, *op. cit.*, p. 10

⁴⁴⁷ M. O., « Quel est votre programme de préparation olympique ? », *L'Auto*, n°9146, 30 décembre 1925.



Figure 9. Illustration de l'atmosphère de préparation olympique, signée Red., *Le Miroir des Sports*, n°405, 20 décembre 1927, p. 445.

Mais les enjeux des Jeux suivants sont aptes à provoquer un changement en matière d'organisation. Se déroulant aux Etats-Unis, ils sous-entendent plusieurs attentes :

« Dans moins d'un an, nos champions en athlétisme se seront embarqués pour Los Angeles, en Californie, dans l'extrémité la plus lointaine des Etats-Unis. Ils y connaîtront l'hospitalité américaine, si belle dans le privé, si ombrageuse à l'endroit des hommes de sport. [...] La préparation française doit être, sous ce rapport, extrêmement prudente et soignée dans l'ordre de la « sociabilité », autant, sinon plus, que dans celui de la perfection sportive »⁴⁴⁸

Les athlètes Français portent donc la responsabilité de l'image du pays, dont le prestige ne peut être entaché au pays des traditionnels vainqueurs olympiques.

⁴⁴⁸ Jules Amar, « Vers Los Angeles », *L'Auto*, n°11200, 15 août 1931.

Cependant, ce n'est qu'en avril 1931 que les fédérations sportives sont chargées de monter des projets de préparation. De plus, elles ne sont pas toutes concernées. C'est aux fédérations d'athlétisme, de natation et d'aviron que l'on demande un programme en avril 1931⁴⁴⁹. Elles sont rapidement rejointes par la Fédération Féminine et Sportive de France (FFSF), dont la rapidité d'entreprise devance celle d'autre fédération⁴⁵⁰, puis par l'Union Vélocipédique de France⁴⁵¹. Ces démarches saccadées et loin d'être unanimes illustrent encore un manque d'élan collectif dans la conception de la préparation olympique. Pour autant, les critères de justification pour chacun des programmes suggèrent quelques éléments communs. En ce sens, il est demandé une estimation des dépenses liées aux épreuves de sélection, aux « manifestations de perfectionnement technique » innovantes, à la collaboration médicale, aux entraîneurs, professeurs techniques et masseurs. Ainsi, on observe que les fédérations ont tout de même quelques éléments susceptibles d'orienter leurs initiatives. La doctrine adoptée en constitue d'ailleurs un autre. En effet, le nouveau retard de la subvention olympique presse la nécessité d'adopter une direction unique. Et, afin de guider les fédérations dans la sélection de leur athlètes, Reichel affirme lors d'une réunion du COF que :

*« cette préparation doit consister en la préparation aux prochains Jeux d'Athlètes olympiques probables. Il n'y a pas à préparer des athlètes olympiques encore inconnus aujourd'hui et qu'il s'agirait de découvrir demain par la prospection. Il peut y avoir des athlètes possibles. Ceux-là seront désignés aujourd'hui avec autant de facilité que les athlètes probables »*⁴⁵²

Dès lors, la préparation olympique n'est toujours d'une envergure considérable. L'état d'esprit qui domine amène les fédérations à renforcer l'entraînement déjà en place et à se baser davantage sur les épreuves sportives préexistantes que sur des

⁴⁴⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 avril 1931.

⁴⁵⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 7 mai 1931.

⁴⁵¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 mai 1931.

⁴⁵² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 7 mai 1931.

dispositifs innovants, afin de limiter les frais de préparation. Les chances des Jeux olympiques d'affecter le plus grand nombre sont alors restreintes puisque les effectifs que les fédérations mobilisent sont minimes. Certaines, comme la Fédération de Poids et Haltères, précisent que de toute manière, la meilleure préparation olympique réside dans les épreuves régulières de saison⁴⁵³. Ainsi, les éléments implicites qui orientent la préparation olympique ne sont pas suffisants à impulser une démarche coordonnée et efficace envers le prestige Français. La fédération de natation proposera par exemple un « séjour d'acclimatation » plus long pour que les athlètes puissent se préparer correctement, mais cette initiative ne sera pas retenue⁴⁵⁴. Comme l'indique toujours le Bureau du COF, la préparation des athlètes relève de la responsabilité technique des fédérations, surtout dans un contexte d'incertitude financière⁴⁵⁵. Par conséquent, chaque organe reste indépendant et poursuit les efforts qu'il a pu entreprendre par le passé. La préparation olympique reste donc confinée aux logiques et cultures sportives particulières (Pociello, 1999) et reste favorable à des résultats sportifs autant différents qu'incertains. Cette fois-ci, même si la France est la troisième nation avec le plus de médaille d'or (onze), la préparation olympique est soumise à une remise en question. Le journaliste sportif Gaston Meyer note effectivement qu'elle ne constitue encore qu'un « assemblage de mots à peu près dépourvu de sens »⁴⁵⁶. Pourtant, elle est le levier de meilleurs résultats, surtout au moment où la France devrait faire ses preuves à Berlin en 1936. Dès lors, il est nécessaire d'anticiper les potentiels retards de subvention et constituer au plus tôt un plan de préparation olympique.

⁴⁵³ Archives du CNOSF, procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du CNS et du COF et de la réunion plénière du COF, 15 octobre 1931.

⁴⁵⁴ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués des Fédérations olympiques, 9 avril 1932.

⁴⁵⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 mai 1931.

⁴⁵⁶ Gaston Meyer, « De la préparation olympique à la préparation athlétique », *L'Auto*, n°12041, 3 décembre 1933.

La préparation olympique de la FFSF

La préparation des Jeux olympiques sont autant l'opportunité de revendiquer les besoins du sport féminin que la vitrine des réticences auxquelles il fait face. A la fin des années 1920, la FFSF est finalement affiliée au CNS (Grosset, *op. cit.*). Ce rattachement est l'espoir d'une considération plus importante des femmes dans la préparation olympique, surtout qu'elles intègrent de plus en plus d'épreuves depuis 1924 (Ottogalli-Mazzacavallo, Prudhomme-Poncet & Velez, 2008 ; Rosol, 2000). Or, seul l'athlétisme féminin, chapoté par la FFSF, semble bénéficier d'un programme de préparation olympique en tant que tel. Ainsi, dès 1931, la fédération compte parmi les premières à effectuer un plan financier pour les Jeux⁴⁵⁷. Néanmoins, fort est de constater que sa préparation olympique doit tout de même passer par l'intermédiaire de la FFA, qui considérera que « *l'athlétisme féminin pourra, si les résultats le démontrent, figurer aux Jeux de Los Angeles* »⁴⁵⁸. Cette mise sous tutelle traduit à l'époque la manière dont le sport féminin n'est pas jugé pertinent voire dangereux, en général et spécifiquement aux Jeux olympiques (Rosol, *op. cit.*). Malgré les efforts de la FFSF, aucune athlète ne sera envoyée à Los Angeles. On peut alors identifier deux principales raisons de cette exclusion. La première pourrait être le mythe de l'incident du 800 mètres de 1928, qui aurait, selon la presse, provoqué l'effondrement des sportives à l'arrivée et, ainsi, renforcé les craintes envers la pratique du sport par les femmes (English, 2020). L'autre raison serait d'ordre financier. La réduction des effectifs face aux frais de voyage, a diminué le nombre d'athlètes de la FFA, passant de 20 à 12⁴⁵⁹. Cette baisse aurait exacerbé l'exclusion des sportives, dont l'image est associée à des préoccupations corporelles contraires à la pratique du sport (Louveau, 2004). Par conséquent, la nageuse Yvonne Godard⁴⁶⁰

⁴⁵⁷ Une demande totale de 57 000 francs jusque 1932 ; Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 21 juillet 1931.

⁴⁵⁸ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 10 décembre 1931.

⁴⁵⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués Olympiques, 9 juin 1932.

⁴⁶⁰ D. Philippoff, « Ah ! Si Mlle Yvonne Godard pouvait passer une bonne nuit... », *L'Auto*, n°11559, 8 août 1932.

et la tireuse Jeanne Vidal⁴⁶¹ seront les seules Françaises à Los Angeles. L'expérience de Los Angeles reflète donc sensiblement les représentations gravitant autour de la pratique féminine, ce qui provoque un effet négatif sur la préparation olympique. Cela ne semble pas non bouleverser les conceptions puisqu'en 1934, la FFSF n'est toujours pas mentionnée dans la répartition de la subvention olympique⁴⁶².

Dès novembre 1932, le COF envoie une circulaire aux fédérations olympique afin de recueillir l'ensemble des observations suggérées par la participation Française à Los Angeles ainsi que les projets chiffrés de préparation en direction de 1936⁴⁶³. Cette prise d'initiative précoce illustre la nécessité de tirer un enseignement utile des JO de 1932 (Figure 10.), mais aussi, d'élaborer enfin une réelle « doctrine commune » selon Genet⁴⁶⁴. Bien que les fédérations gardent officiellement leur autonomie⁴⁶⁵, plusieurs innovations semblent avoir été impulsées par les années précédentes. Du point de vue organisationnel, il ressort le besoin d'un organisme de coordination. Marcel Delarbre propose en 1934 la création de deux commissions⁴⁶⁶. La première serait une Commission Technique. Elle consisterait en un « *organe d'information et de prospection, capable d'apporter un appui constant aux fédérations et, par conséquent, au Comité Olympique Français* ». En d'autres termes, le COF orienterait à travers cette commission les initiatives de préparation olympique. En étant composée de « Commissaires olympiques » issus de chaque fédération, l'objectif de la commission est bien de coordonner les différentes actions. La seconde commission, une Commission de Propagande, sous-entend des applications plus concrètes. Elle serait composée d'anciens champions qui endosseraient le rôle de « sélectionneurs », en facilitant la prospection régionale de

⁴⁶¹ The Xth Olympiade Comitee (1933). *op. cit.*

⁴⁶² Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 9 janvier 1934.

⁴⁶³ Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 8 novembre 1932.

⁴⁶⁴ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 mai 1934.

⁴⁶⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 9 janvier 1934.

⁴⁶⁶ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 mai 1934.

talents grâce à leur expérience. D'autres missions pourraient leur être accordées comme une aide à l'entraînement des athlètes. La préparation olympique générale prend donc progressivement en compte un recrutement large. C'est notamment de cette manière que les éditions suivantes pourraient concerner le plus grand nombre et alors, produire des effets étendus sur le territoire. Ainsi, il ressort de ces discussions que les fédérations doivent désormais être accompagnées et appuyées de dispositifs communs pour pouvoir produire des performances durables et bénéfiques au prestige national. Par ailleurs, dans un aspect relatif au contrôle et au suivi des fédérations, d'autres changements sont amorcés. Les fédérations devront désormais fournir un rapport trimestriel de leur préparation olympique afin de faciliter le contrôle de l'emploi des subventions. Les dépenses font alors l'objet d'une attention accrue, synonyme d'un intérêt porté à l'optimisation des démarches de préparation. De plus, une circulaire, envoyée en juillet 1934, demande des renseignements vis-à-vis du calendrier de préparation adopté au sein de chaque fédération, ainsi que de la place des clubs dans l'organisation de l'entraînement⁴⁶⁷. Par-là, il est sous-entendu que les fédérations peuvent, voire doivent, non seulement porter une attention aux épreuves préexistantes, mais également aux épreuves nationales et internationales « nouvelles » qui pourraient être créées en direction des JO⁴⁶⁸. Cette mention explicite des démarches possibles, voire recommandables, démontre à quel point le COF adopte une démarche proactive après les infructueux essais précédents. Il définit toujours une logique générale de recrutement, mais l'accompagne progressivement de mesures concrètes d'accompagnement et de coordination. On le voit, le COF souhaite se mêler de plus en plus de la préparation olympique pour satisfaire les enjeux internationaux des Jeux de Berlin, sans pour autant porter atteinte à l'autonomie politique des fédérations olympiques (Grosset, 2010).

Par conséquent, une analyse longitudinale du rôle du COF dans la préparation olympique nous permet de constater que sa posture évolue au gré des bilans

⁴⁶⁷ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 18 juillet 1934.

⁴⁶⁸ *Ibid.*

olympiques. Partant d'un encadrement distant et implicite, le Comité estime après l'expérience de Los Angeles en 1932, que la préparation olympique ne peut plus faire les frais de démarches isolées. C'est à partir de ce déclic, que seront alors créées des dispositifs et commissions capables de suivre concrètement les initiatives que mènent les fédérations. Pour autant, nous avons pu observer que les fédérations ont bénéficié d'une indépendance importante. Ceci est alors la cause du développement de préparations olympiques différentes, voire inexistantes pour certaines. Ainsi, l'analyse d'un cas fédéral pourrait nous éclairer davantage sur les innovations qui ont pu être impulsées au fil des olympiades.

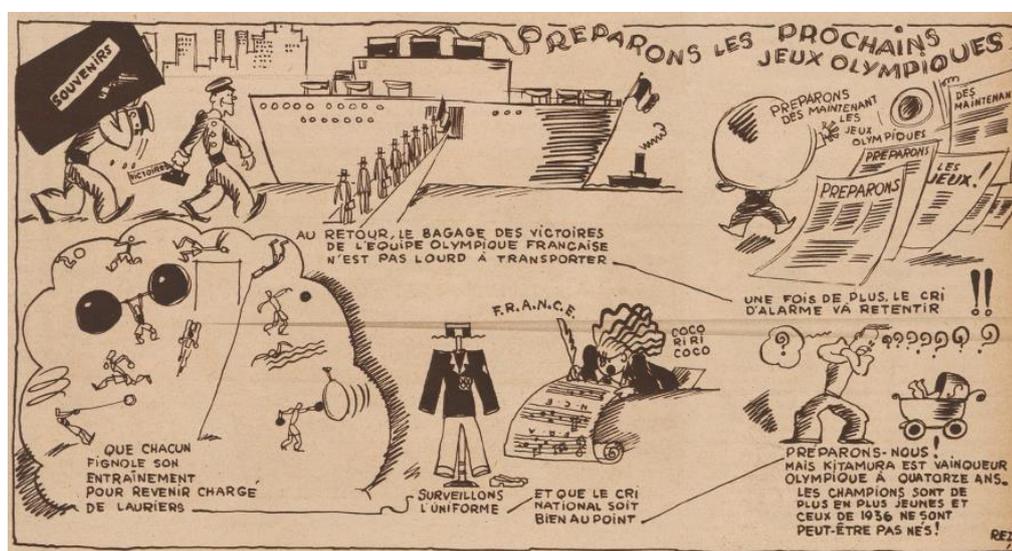


Figure 10. Illustration du besoin de préparation olympique issu des olympiades de Los Angeles, signée Red., *Le Miroir des Sports*, n°669, 23 août 1932, p. 191.

b. « De la préparation olympique à la préparation athlétique »⁴⁶⁹ : vers l'établissement d'un programme de préparation d'envergure

Durant l'entre-deux-guerres, l'athlétisme bénéficie d'une image qui reflète à la fois les valeurs mélioratives que l'on accorde à son activité⁴⁷⁰ et le poids de son organisation fédérale. De ce fait, elle est l'une des seules fédérations ayant établi un programme de préparation olympique solide pour les trois olympiades étudiées. Bien que la FFA fasse appel à l'École de Joinville pour compléter ce programme, il convient d'analyser les autres paramètres des plans qu'elle organise afin de relever les potentielles évolutions au fil des JO et leurs effets sur les pratiques.

Dans l'anticipation des Jeux de Paris, un programme de préparation est publié entre le mois de décembre 1923 et le début de l'année 1924. Il a pour objectif d'optimiser l'entraînement des athlètes Français en fournissant des directives communes aux ligues (Roger, 2008). Il est d'abord convenu de la création de centres d'entraînement qui regrouperaient les athlètes détectés et encadreraient un volume croissant de séances jusqu'à l'échéance⁴⁷¹. Un centre est établi à Paris tandis que d'autres sont organisés en Province sous l'égide des ligues régionales. Pour les clubs et les athlètes qui ne pourraient s'y rendre ou feraient face à des carences matérielles, la FFA pourvoit des allocations spéciales. Par conséquent, la compétition olympique implique un effort de centralisation des athlètes pour pouvoir ensuite dégager les meilleurs éléments Français. Par ailleurs, des entraîneurs et masseurs sont prévus dans les centres. Bien qu'en réalité seuls les grands clubs aient les moyens de se procurer un tel personnel, la volonté est ici d'encadrer le plus efficacement possible la préparation. D'autre part, trois réunions « pré-olympiques » sont organisées entre le 20 avril et la 18 mai 1924⁴⁷². Elles ont pour objectif d'optimiser la sélection Française en ouvrant le concours à de potentielles

⁴⁶⁹ Gaston Meyer, « De la préparation olympique à la préparation athlétique », *L'Auto*, n°12062, 24 décembre 1933.

⁴⁷⁰ Géo André, « Quelques conseils aux débutants avant la nouvelle saison d'athlétisme », *Le Miroir des Sports*, n°535, 23 avril 1930.

⁴⁷¹ *L'Athlétisme*, n°121, 26 janvier 1924, rubrique : La Préparation Olympique des Athlètes Français.

⁴⁷² *L'Athlétisme*, n°116, 22 décembre 1923, rubrique : La Préparation Olympique des Athlètes Français.

révélations repérées par les ligues, mais aussi en palliant le manque de confrontations internationales. C'est en cela que l'on pourrait penser que les Jeux olympiques provoquent la mobilisation de tous les athlètes à l'échelle nationale. Ces réunions sont alors complétées par les championnats réguliers (nationaux et régionaux) afin de parfaire cette sélection. Ainsi, les JO sont saisis comme la double opportunité de créer des rencontres sportives nouvelles mais aussi de mettre à profit celles qui existent déjà, pour pourvoir des représentants dignes du prestige national. Cependant, le bilan de l'athlétisme aux Jeux n'est pas si optimiste. Il montre surtout que le sport concerne toujours une minorité de pratiquants, ce qui réduit l'efficacité des dispositifs (Roger, *op. cit.*). Les suprématies étrangères, notamment Américaine, ont alors mis à mal l'orgueil national. Le COF tente même de se rapprocher de la sélection Japonaise qui offre un avenir sportif prometteur⁴⁷³. Or, plus qu'une simple déception, les compétitions doivent être un moment de remise en question pour l'athlétisme Français :

« De ces Jeux nous devons tirer une série d'enseignements, qui devront être groupés. Sur eux devra être basé notre programme d'action pendant la IX^e Olympiade. Il serait bien, à ce sujet, qu'une commission technique d'études se réunisse au sein de la Fédération afin de procéder à ce travail et aboutir à une solution pratique avant la fin du dernier trimestre de 1924, de façon à ce que l'on puisse agir sans perdre de temps »⁴⁷⁴

Par-là, Géo André tente de tirer des conclusions utiles aux prochaines Olympiades et notamment à celle d'Amsterdam qui devrait se préparer dès maintenant. Il propose même un calendrier qui, une fois appliqué par la FFA, permettrait d'entraîner la diffusion du sport ainsi que le recrutement du maximum d'athlètes possible :

⁴⁷³ « L'équipe Japonaise est reçue au Comité Olympique », *L'Auto*, n°8580, 12 juin 1924.

⁴⁷⁴ Géo André, « Les enseignements des épreuves olympiques d'athlétisme », *Le Miroir des Sports*, n°216, 30 juillet 1924.

« Dans tous les cas, il ne faut pas attendre 1927 pour préparer Amsterdam. Il faut établir dès aujourd'hui un programme d'ensemble :

1925 : année de propagande

1926 : année de recrutement

1927 : année de sélection

1928 : année de préparation »⁴⁷⁵

La préparation olympique ne doit donc pas être conçue comme temporaire et applicable à une minorité d'athlètes, mais plutôt une ensemble de mesures continues qui distingueraient dans les masses de véritables potentiels sportifs.

Les Jeux Athlétiques Francs-Comtois

Une initiative locale laisse penser qu'un certain engouement est connu dès la fin des Jeux de Paris. En ce sens, la création de « Jeux Athlétiques Francs-Comtois » en 1925 a pour objectif de préparer les athlètes dès ce moment en organisant des rencontres sous le modèle olympique tous les deux ans⁴⁷⁶. Le Club Olympique Saonois les aurait prévu à Gray, le 12 et 13 septembre 1925⁴⁷⁷. Cette initiative inédite est animée par la ligue de Franche-Comté⁴⁷⁸, dans laquelle est impliquée Frantz-Reichel, et dont l'implication semble ici significative. Mais le manque de couverture médiatique dans *L'Auto* et *Le Miroir des Sports* laisse penser qu'elle n'a pas forcément été poursuivie les années suivantes. Il serait intéressant d'investiguer les archives régionales ou de la ligue afin d'identifier clairement le destin de ce dispositif. Cette étude pourrait se compléter d'un suivi longitudinal du dispositif à travers son potentiel relai dans *Les Sports Comtois*⁴⁷⁹. Malgré ce flou, son occurrence illustre bien les effets

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ « Un Comité régional de Préparation Olympique », *L'Auto*, n°8881, 9 avril 1925.

⁴⁷⁷ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 30 mars 1925, *L'Athlétisme*, n°151, 4 avril 1925

⁴⁷⁸ *Ibid.*

⁴⁷⁹ A ce jour, ce journal sportif hebdomadaire n'est disponible qu'entre 1922 et 1927 sur Galica (BnF)

potentiels qu'ont pu avoir les Jeux de Paris, en impulsant des mesures plus isolées que générales. Plus globalement, cela illustre la nature encore éparse du sport en France, tant au niveau organisationnelle que des pratiques, et que les Jeux ne peuvent encore combler.

Malheureusement pour la FFA, l'arrivée tardive des fonds olympiques a retardé le démarrage de ces initiatives. Son programme est moins structuré mais commence tout de même dès le mois d'avril 1927. Les centres d'entraînement sont réhabilités. A Paris, l'« instruction athlétique gratuite » se déroule entre avril 1927 et mai 1928⁴⁸⁰. Elie Mercier continue à accueillir et suivre les athlètes tous les quinze jours, au stade Pershing, dans les locaux de la société « Le Stade » et la salle de culture physique du journal *L'Intransigeant*⁴⁸¹. L'athlétisme parisien semble donc encore bénéficier des mêmes mesures que trois ans auparavant, ce qui tend à confirmer sa domination dans la pratique de l'athlétisme. Mais pour la Province, un nouveau modèle est appliqué. Comme en a témoigné l'expérience de 1924, la FFA parvient difficilement à contrôler les entraînements des ligues. Ainsi, des « conférences de propagande techniques »⁴⁸² sont organisées dans chaque centre provincial, sur une durée de trois jours (du samedi au lundi ; Figure 11.). Il est initialement convenu que deux professeurs civils, assistés de trois à quatre « athlètes modèles », diffusent dans les structures des méthodes et contenus d'entraînement communs. En fin de compte, ce sont deux militaires, le lieutenant Clayeux et le capitaine Beaupuis, ainsi que l'entraîneur et enseignant d'éducation physique Maurice Baquet, qui effectueront les voyages⁴⁸³. Ils sont accompagnés de neuf « missionnaires du sport » dont les trois « as » Ladoumègue, Martin et Degrelle⁴⁸⁴. Pour autant, l'arrivée tardive de ce dispositif, alors que le calendrier de Géo André l'amorçait dès 1925, sert plutôt de travail de « finition » athlétique pour Amsterdam. Néanmoins, il est censé servir

⁴⁸⁰ L. M., « La F.F.A. et les Jeux d'Amsterdam », *L'Auto*, n°9615, 13 avril 1927.

⁴⁸¹ Marcel Berger, « La préparation technique et morale de nos athlètes », *L'Auto*, n°9853, 7 décembre 1927.

⁴⁸² Marcel Berger, « Les conférences de propagande technique », *L'Auto*, n°9810, 25 octobre 1927.

⁴⁸³ « Le Plan de campagne de la F.F.A. *L'Auto*, n°9814, 29 octobre 1927.

⁴⁸⁴ *Ibid.*

à l'anticipation des Jeux de 1932 en prospectant dès à présent les potentiels futurs talents⁴⁸⁵. Les effets sont donc ici à penser à plus long terme que 1928, dans la mesure où de nouveaux talents pourraient être détectés en direction des olympiades suivantes.

The image shows a historical document titled 'Calendrier de Préparation Olympique 1928'. It is a table with three columns: 'DATES', 'LIGUES', and 'VILLES'. The table is divided into sections for the years 1927 and 1928. For 1927, it lists events that have already taken place and those that are planned. For 1928, it lists a series of events across different regions of France.

DATES	LIGUES	VILLES
1927		
<i>Ont eu lieu :</i>		
10 et 11 Septembre . . .	Charentes	Cognac
9 et 10 Octobre	Bretagne	Rennes
23 et 24 Octobre	Picardie	Amiens
6 et 7 Novembre	Nord	Roubaix
<i>Doivent avoir lieu :</i>		
20 et 21 Novembre	Lyonnais	Lyon
4 et 5 Décembre	Orléanais	Orléans
1928		
8 et 9 Janvier	Centre	Clermont-Fd.
22 et 23 Janvier	Littoral	Marseille
5 et 6 Février	Lorraine	Nancy
19 et 20 Février	Alsace	Strasbourg
<small>(ou 26 et 27 si les inter-régionales ont lieu le 19).</small>		
4 et 5 Mars	Côte d'Argent	Bordeaux
18 et 19 Mars	B.-Normandie	Caen
1 et 2 Avril	Pyrénées	Toulouse

Figure 11. Calendrier des conférences de propagande (*L'Athlétisme*, n°47, 17 novembre 1927, p. 1)

Ces initiatives d'entraînement sont de nouveau parfaites d'épreuves pré-olympiques. Certaines sont co-organisées avec des journaux pour faire face aux coûts

⁴⁸⁵ Marcel Berger, « Les conférences de propagande technique », *L'Auto*, op. cit.

inhérents à de tels regroupements. Le Grand Prix des Jeunes est ainsi coordonné par la FFA et *Le Petit Journal* afin de révéler les espoirs de moins de dix-huit ans qui auraient échappé aux radars des championnats⁴⁸⁶. Par la suite, d'autres meetings pré-olympiques sont organisés, notamment au stade Jean Bouin, par *L'Intransigeant* et *Match*, afin de confronter les « possibles » aux « as » étrangers⁴⁸⁷. On le voit, la domination d'autres pays aux Jeux olympiques a pressé la nécessité de se confronter à eux avant la venue des compétitions. Dans ce prolongement, la FFA profite des JO pour ouvrir ses compétitions aux étrangers ou se présenter à d'autres. Les Japonais, pour lesquels le COF avait manifesté un intérêt en 1924, invitent les fédérations étrangères, dont la FFA, à une épreuve post-olympique après Amsterdam⁴⁸⁸. Dès lors, les JO impulsent une atmosphère propice aux rencontres sportives, qu'elles soient nationales ou internationales. Aussi, la FFA ouvrira son Meeting des Champions à la participation étrangère pour faire profiter les nationaux qui n'ont pas voyagé à Amsterdam de la concurrence internationale⁴⁸⁹. Les Jeux étant encore la plus grande compétition sportive de l'époque, ils amènent aux fédérations à aménager d'autres rencontres qui peuvent notamment servir de préparation.

Or, ces différentes initiatives ne sont pas forcément les plus utiles à la sélection des meilleurs athlètes. En effet, on remarque lors d'une réunion de la FFA, que la majorité des sportifs sélectionnés ne sont pas issus des réunions du début d'année 1928⁴⁹⁰. D'abord, ce constat indique que la sélection privilégie encore les grands clubs déjà affirmés aux clubs provinciaux qui se rendent aux meetings pré-olympiques. Cela montre que la préparation des JO n'a pas encore été un prétexte suffisant pour dépasser la déconnexion entre les territoires sportifs. En ce sens, la

⁴⁸⁶ « En vue des Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°9222, 16 mars 1926.

⁴⁸⁷ « Samedi, la première journée de meeting pré-olympique de « l'Intran » et de « Match » », *L'Auto*, n°9776, 21 septembre 1927. ; Géo André, « Une réunion préolympique d'athlétisme au stade Jean Bouin », *Le Miroir des Sports*, n°426, 15 mai 1928.

⁴⁸⁸ Jacques Laffite, « Le docteur Minelle nous fait part de ses impressions sur le voyage de nos athlètes au Japon », *L'Auto*, n°10186, 4 novembre 1928.

⁴⁸⁹ L. M., « Le Meeting des Champions aura une très brillante participation étrangère retour d'Amsterdam », *L'Auto*, n°10102, 12 août 1928.

⁴⁹⁰ Compte-rendu de la Commission technique et d'organisation du 15 mai 1932, *L'Athlétisme*, n°60, samedi 26 mai 1928.

presse note que malgré les allocations que la FFA attribue aux petits clubs⁴⁹¹, les associations et ligues restent assez autonomes. Les athlètes provinciaux ne s'entraînent pas réellement⁴⁹² à cause de leur profession, de l'éloignement géographique mais aussi du manque d'infrastructures. La situation du sport en France est telle qu'elle ne permet pas d'assurer le programme de préparation olympique. Les résultats ne sont pas aussi bons que ceux attendus et s'inscrivent dans la continuité du bilan établi quatre ans plus tôt : le sport n'est encore l'affaire que d'une minorité en France (Roger, *op. cit.*). Les Allemands font alors figures d'exemples après leur réintégration aux JO de 1928. L'enquête de Gaston Bénac laisse voir que le sport y est plus développé, ce qui justifie les trente-neuf médailles récoltées⁴⁹³. La presse sportive fait également l'éloge de leur logistique de préparation olympique afin d'impulser une meilleure coordination des efforts en France⁴⁹⁴. D'autre part, l'inefficacité du recrutement démontre que les effets des Jeux olympiques sont ici à placés au niveau de la pratique effective de l'athlétisme. Ils ont surtout été bénéfiques à l'instauration de nouvelles compétitions et dispositifs, dont l'expérimentation ne porte pas encore ses fruits. C'est ainsi que ces attentes sont dirigées vers la prochaine olympiade à Los Angeles.

« Invariablement, tous les quatre ans, notre petit monde de l'athlétisme traverse une période agitée. Les dirigeants placés à la tête de la fédération sont régulièrement malmenés par les éternels mécontents. Les Jeux Olympiques sont la cause de cet état d'esprit, qui fait, que tout ce qui a été réalisé jusqu'alors - au dire des esprits

⁴⁹¹ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 11 avril 1932, *L'Athlétisme*, n°141, mai 1932.

⁴⁹² Marcel Berger, « Un peu d'huile dans les rouages !... », *L'Auto*, n°10063, 4 juillet 1928.

⁴⁹³ Gaston Bénac, « Notre enquête sur le développement du sport en Allemagne », *L'Auto*, n°10765, 6 juin 1930.

⁴⁹⁴ Géo André, « Henri Trossbach, de passage à Paris, nous décrit les efforts de l'athlétisme Allemand en vue des Jeux Olympiques de 1928 », *Le Miroir des Sports*, n°359, 1 mars 1929.

*critiques - se traduit par une régression de notre athlétisme,
conséquence d'une mauvaise direction »⁴⁹⁵*

Comme l'évoque cet extrait d'article de *L'Auto*, l'athlétisme Français est une nouvelle fois remis en question à l'aube des Jeux de la X^{ème} olympiade. Compte-tenu des enseignements tirés précédemment, la préparation des athlètes doit fournir un effort considérable, notamment en s'inspirant des mesures étrangères⁴⁹⁶. Ce qui est sous-entendu est un développement plus global de ce sport sur le territoire national. La nécessité de cours d'initiation athlétique est évoquée par l'entraîneur de la FFA U-E. Heim⁴⁹⁷. Ce dernier invoque aussi le besoin de créer des écoles d'athlétisme, qui prépareraient de manière effective de futurs athlètes. Si le lien direct avec les JO est flou, fort est de constater qu'en 1934, une école d'athlétisme fonctionne déjà à Marseille⁴⁹⁸. Le cas échéant, les JO auraient contribué à encourager la structuration d'instance d'entraînement en athlétisme. Néanmoins, quant à la préparation, la subvention olympique est encore tardive et les initiatives sont contraintes par le temps. Ainsi, aucun changement significatif n'est observable pour la préparation de Los Angeles. Des réunions pré-olympiques sont toujours organisées mais d'autres épreuves de saison contribuent à la sélection et à l'entraînement des espoirs, à l'image de la compétition du cinquantenaire du Racing Club de France⁴⁹⁹. Cette mise à profit des compétitions habituelles illustrent alors les difficultés rencontrées vis-à-vis de la préparation. Si elle est censée s'organiser durant les quatre années qui séparent chaque olympiade, cela n'est pas encore suffisamment pris en compte dans le programme de la FFA puisque ce sont surtout des épreuves occasionnelles ou de saison qui y contribuent.

De plus, la relation distante entre les intentions de la FFA et la réalité des clubs se conserve comme l'illustrent les propos d'un dirigeant : « *Nos clubs sont libres, au*

⁴⁹⁵ « Contre la F.F.A. (?) », *L'Auto*, n°11225, 9 septembre 1931.

⁴⁹⁶ H. Glacet, « Pour le meilleur rendement du muscle français », *L'Auto*, n°10895, 14 octobre 1930.

⁴⁹⁷ *Ibid.* ; U-E. Heim, « Quelles sont les causes de notre infériorité en sports athlétiques ? », *L'Auto*, n°11149, 25 juin 1931.

⁴⁹⁸ « Une Ecole d'athlétisme à Marseille », *L'Auto*, n°12046, 4 décembre 1934.

⁴⁹⁹ « Un véritable 3.000 mètres préolympique », *L'Auto*, n°11457, 28 avril 1932.

surplus assez jaloux de leur indépendance et de leur autorité. Nous nous devons de n'intervenir dans leurs affaires que lorsqu'ils nous y invitent et en cas de nécessité »⁵⁰⁰. Comme ce fût le cas auparavant, les associations bénéficient de financements particuliers⁵⁰¹ mais restent à l'écart des infrastructures qui se développent majoritairement dans la capitale. Or, de nouveaux éléments sont pris en compte. Les clubs sont parfois accompagnés dans la réhabilitation de certains équipements sportifs. Par exemple, le Métropolitan-Club effectue des travaux au stade d'Hispano-Suiza⁵⁰² afin d'entraîner ses athlètes. C'est ainsi que les JO participent indirectement à un développement concret des pratiques athlétiques en améliorant les conditions d'entraînement au sein des infrastructures. Ce qui s'apparente encore comme une expérimentation, doit alors être reconduit à l'avenir de manière significative pour impulser un changement favorable à l'athlétisme.

Le bilan de Los Angeles s'inscrit également dans la poursuite de celui des Jeux précédents. M. Baquet, qui est pourtant un acteur des démarches de la FFA, constate après avoir discuté avec les responsables locaux et parisiens qu'encore « *rien n'avait jamais été fait en France pour la prospection en faveur de l'athlétisme* »⁵⁰³. Cela explique mieux pourquoi seul Winter, un lanceur de poids qui n'est même pas directement entraîné par la FFA⁵⁰⁴, a « sauvé la façade » face à la concurrence internationale⁵⁰⁵. Le fait que les cinq performances les plus marquantes, selon les lecteurs de *L'Auto*, aient été produites par des Américains ou des Japonais, démontre à quel point le modèle Français est lacunaire⁵⁰⁶. Or, c'est après cette olympiade qu'un changement considérable est amorcé dans le programme de la FFA. Il ne convient plus seulement de tenter d'organiser des dispositions spécifiques à

⁵⁰⁰ J. Genet, « La Fédération Française d'Athlétisme expose son programme », *L'Auto*, n°11264, 18 octobre 1931.

⁵⁰¹ Assemblée générale de 1932, *L'Athlétisme*, n°140, avril 1932.

⁵⁰² Compte-rendu du Bureau du Conseil du 18 avril 1932, *L'Athlétisme*, n°141, mai 1932.

⁵⁰³ « L'été pour les performances et l'hiver pour le perfectionnement », *L'Auto*, n°12409, 7 décembre 1934.

⁵⁰⁴ Paul Winter, sous-officier, fait partie de la minorité d'athlètes qui bénéficiera de la section olympique de Joinville ; G. Rémy, « Paul Winter », *Athletic*, n°1, 5 mai 1932.

⁵⁰⁵ Géo André, « Aux Jeux Athlétiques de la 10^e Olympiade, à Los Angeles, les Etats-Unis se taillent la part du lion, au cours d'épreuves qui toutes sont gagnés et battent des records olympiques ou du monde. Les Français sont loin ! », *Le Miroir des Sports*, n°667, 9 août 1932.

⁵⁰⁶ « Que pensez-vous des résultats obtenus par nos athlètes aux Jeux de Los Angeles ? », *L'Auto*, n°11588, 6 septembre 1932.

l'entraînement des athlètes, mais aussi de proposer des éléments de réforme sportive. Gaston Meyer publie dans *L'Auto* et *Athletic* le programme que la fédération dépose dès le mois de septembre 1932 en direction des JO de Berlin. Les terrains de sport font notamment partie du premier axe de demandes. Si les pistes d'athlétisme aux alentours de Paris ont augmenté en quantité pour atteindre le nombre de cinquante-cinq en 1933 (Figure 12.), leurs entretien et aménagements ne sont toujours pas propices à un entraînement digne de ce nom. C'est pour cela que la FFA formule le vœu de voir créés et améliorés des stades et équipements sportifs⁵⁰⁷.

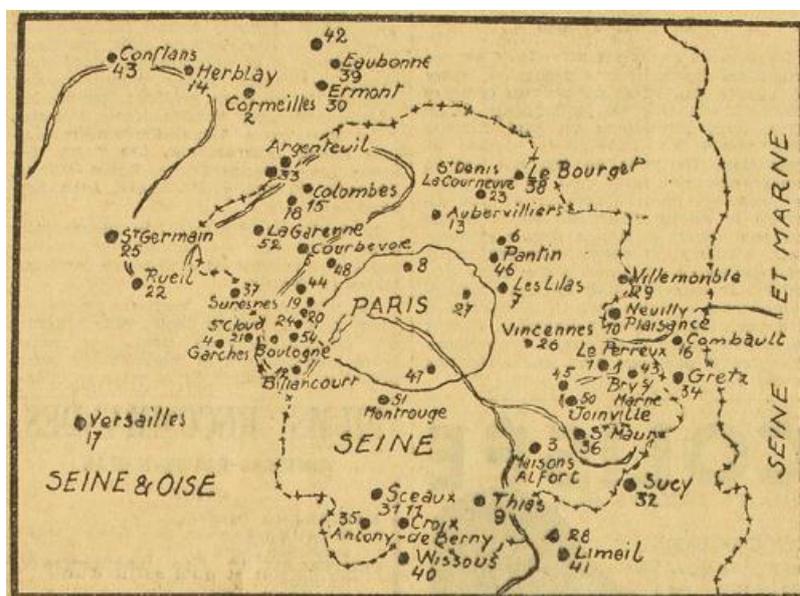


Figure 12. Cartographie des pistes de courses à pied parisiennes (*L'Auto*, n°12054, 16 décembre 1933, p. 5.)

Le virage est tel qu'il doit pallier les carences de l'athlétisme « en profondeur », en solutionnant les freins à la pratique que les JO exacerbent depuis 1924⁵⁰⁸. D'autres initiatives sont prévues en direction de l'entraînement des sportifs, notamment en Province. On évoque la création d'un « district départemental » qui

⁵⁰⁷ G. M., « Un programme pour 1936 », *L'Auto*, n°22, 29 septembre 1932.

⁵⁰⁸ U-E. Heim, « Quelles sont les causes de notre infériorité en sports athlétiques ? », *L'Auto*, n°11147, 23 juin 1931.

servirait d'intermédiaire de coordination entre les différents efforts territoriaux⁵⁰⁹. Par cela, nous pouvons observer que tous les territoires Français doivent désormais être mis à profit pour les JO. Par ailleurs, des moyens doivent être développés pour attirer la masse, et les champions sportifs populaires serviront « d'appâts »⁵¹⁰. Jules Ladoumègue est ainsi nommé « préparateur en olympisme » afin de structurer l'organisation des deux saisons précédant les JO⁵¹¹, mais aussi garantir la venue de nombreux prétendants à la sélection. Si cette mesure est aussi à comprendre dans la frustration qui réside autour de l'exclusion de Ladoumègue aux JO de 1932 (Lassus, 2000), nous distinguons clairement une volonté de mettre à contribution la masse pour les Jeux olympiques. Désormais, la préparation des Jeux doit entraîner une diffusion du sport à l'échelle nationale pour éviter les risques de désillusions. Pour parfaire cela, les compétitions internationales, et surtout le championnat d'Europe instauré dès 1934, doivent également constituer des instances d'évaluation de la valeur des athlètes Français⁵¹².

Ce nouvel élan semble donc favoriser la convergence des dispositifs qui étaient encore dispersés en France. La FFA, en conséquence des résultats olympiques et des carences sportives qu'ils mettent en évidence, prend conscience de la portée que doit avoir le programme de préparation olympique. Pour donner à la France les chances de se confronter à la concurrence internationale, l'entraînement doit concerner de manière équivalente la Province et Paris, et la sélection des athlètes doit s'étendre au plus de foyer de recrutement possibles. En parallèle, des initiatives en direction du développement de la pratique générale d'athlétisme, encore impossible jusqu'en 1932 à cause du retard de la subvention publique, sont finalement lancées dès le retour de Los Angeles. C'est donc au prisme du renforcement processuel du programme que la FFA établie en direction des JO, que

⁵⁰⁹ Gaston Meyer, « De la préparation olympique à la préparation athlétique », *L'Auto*, n°12058, 20 décembre 1933.

⁵¹⁰ Gaston Meyer, « De la préparation olympique à la préparation athlétique », *L'Auto*, n°12061, 23 décembre 1933.

⁵¹¹ Max Bihan, « Le rôle de Jules Ladoumègue « préparateur en olympisme », *L'Auto*, n°12096, 27 janvier 1934.

⁵¹² Gaston Meyer, « De la préparation olympique à la préparation athlétique », *L'Auto*, n°12065, 27 décembre 1933.

l'on peut identifier des tentatives de développement de l'athlétisme en France. Dans ce prolongement, il serait intéressant d'évaluer la réalisation de ces essais à plus long terme pour en déduire l'efficacité. A ce titre, un examen approfondi de la liste des sélectionnés pour 1936 pourrait nous indiquer la présence de champions populaires.

A. Le développement des épreuves combinées : un lien entre l'athlète complet et les JO ?

a. La construction d'une nouvelle pratique pour former de futurs champions : le cas du décathlon

« Quand on me montrera des athlètes capables de faire, en barre à deux mains, plus de 460 livres au soulevé et plus de 150 au développé, et, à la course, 400 mètres en moins de 53 s., alors seulement, je croirai à l'athlète complet »⁵¹³

Comme l'illustre l'inquiétude du docteur Pagès, le type d'éducation qui est privilégiée dans les discours durant l'entre-deux-guerres est bien d'individus complets, dont les capacités physiques et mentales permettraient de triompher dans divers sports. C'est en étant habitués à cette polyvalence que les individus pourront se rendre utiles dans la reconstruction de l'image de la France après la Grande Guerre. Comme nous avons pu l'analyser dans le chapitre précédent, cette préoccupation persiste encore dans les années 1930. Par conséquent, les sportifs qui se spécialisent, et notamment les professionnels, sont particulièrement mal perçus. Leur spécialisation contraint la polyvalence physique à laquelle on tente d'amener les nouvelles générations, et la presse n'hésite pas à l'exprimer. Ainsi, le tennisman Henri Cochet sera dévalué lors qu'il sera comparé à André Rollet, champion de poids et haltères, danseur, cycliste et nageur, incarnant cet idéal du sportif complet⁵¹⁴. Or, les Jeux olympiques semblent de prime abord s'écarter de ce sport généralisé. Proposant des épreuves isolées entre elles, ils poussent les athlètes à se spécialiser, et cela davantage que le niveau de concurrence augmente. Cependant, l'aspect complet de la formation du citoyen fait partie intégrante du projet initial de

⁵¹³ Dr C. C. Pagès, « Concours croissant de différences croissantes dans les exercices du corps », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵¹⁴ M. B., « Que préférez-vous ? Un spécialiste célèbre ou un sportif complet ? », *L'Auto*, n°10868, 17 septembre 1930.

Coubertin. Inspiré du modèle Grec antique, les épreuves combinées du pentathlon donnent à voir la représentation de l'athlète contemporain éclectique (Heck, 2010). C'est en ce sens que le pentathlon moderne est institué aux Jeux olympiques de Stockholm en 1912⁵¹⁵ (Müller, 2014) et poursuivi par la suite. Or, ces derniers JO sont surtout le lieu d'affrontement de militaires comme l'analyse Y. Blondel (2008) et laisse peu de place à l'identification de la masse. Ce sont encore exclusivement les officiers qui s'y préparent au moment de Paris 1924⁵¹⁶. Cependant, les JO sont la vitrine d'une autre épreuve dite complète : le décathlon. Les sportifs ne doivent pas maîtriser cinq disciplines différentes mais dix dans le giron de l'athlétisme⁵¹⁷. Les Français n'y présentent qu'un représentant en 1924 et, après de faibles performances, n'y participent plus jusqu'aux Jeux de Berlin inclus⁵¹⁸. Dès lors, il s'agit de mettre en avant la manière dont les acteurs ont pu se saisir de l'activité après 1924, mais aussi d'identifier l'existence d'un lien, et de ses conditions, avec le développement de sa pratique durant l'entre-deux-guerres.

La pratique du décathlon sous-entend le développement harmonieux de la majorité des aptitudes physiques. Il se compose d'un ensemble de courses⁵¹⁹, de sauts⁵²⁰ et de lancers⁵²¹ ce qui lui vaut d'être divisé en deux journées d'épreuves au risque de trop fatiguer les athlètes. Toutefois, ces épreuves incarnent l'homme complet vers lequel la France tend à amener ses nouvelles générations. Pour autant elle ne participe au concours olympiques qu'aux Jeux qu'elle organise à Paris, en 1924, en n'y présentant que Gabriel Sempe. Ce dernier ne finit d'ailleurs pas les épreuves et laisse l'Américain Osborne parfaire l'hégémonie Américaine. Cette faible représentation Française démontre qu'en réalité, le décathlon ne figure pas encore dans les priorités du mouvement sportif. Cependant, la presse sportive

⁵¹⁵ Avec des épreuves différentes : escrime, nage, équitation, tir, course

⁵¹⁶ « Le pentathlon moderne aux Jeux Olympiques et la représentation Française », *L'Auto*, n°8489, 14 mars 1924.

⁵¹⁷ Comité National Olympique et sportif français (1924). *Ville Olympiade. Paris 1924. Track and Fields [Programme]*. Paris : Comité Exécutif.

⁵¹⁸ s.n. (1936). *La Participation Française aux Jeux de la XI^e Olympiade. Garmisch-Partenkirchen Berlin 1936*. Paris : s.n.

⁵¹⁹ 100 mètres, 400 mètres, 110 mètres haies et 1 500 mètres

⁵²⁰ Sauts en longueur, en hauteur ainsi qu'à la perche

⁵²¹ Lancers de poids, de disque et de javelot

Française s'approprié cette défaite de manière inédite. Selon Géo André, la présence unique de G. Sempe, qui plus est, en mauvaise santé, a ridiculisé le pays. Pour le journaliste, il est même nécessaire de créer un championnat de Décathlon pour pallier cette carence sportive nationale⁵²². Cet appel à développer la pratique de la discipline vient donc contrecarrer le manque d'investissement du COF, en représentant la performance olympique comme l'illustration d'une réelle faiblesse. Mais de manière immédiate, cet encouragement n'a pas d'effets visibles. Cependant, en 1926, la FFA envisage la création d'un décathlon⁵²³. Ainsi, un changement semble avoir été amorcé grâce à l'intervention de Géo André, ce qui amène même la fédération à structurer le code du règlement de ce sport autour de 1927⁵²⁴. Pour autant, aucun record n'est encore homologué, ce qui prouve que le déclenchement de la pratique nécessite d'autres efforts de la part des acteurs. Or, c'est après les Jeux olympiques de 1928, dans lesquels les épreuves décathloniennes n'ont pas de représentant Français, que la FFA amorce concrètement un championnat. Ce dernier est prévu le 8 septembre de l'année suivante⁵²⁵. Ce sont alors vingt-deux concurrents, dont le revanchard G. Sempe, qui s'affrontent. Comme le souligne *L'Auto*, « c'est exactement le programme du « décathlon » olympique où, l'an dernier, à Amsterdam, le Finlandais Paavo Yrojla se montra si grand athlète »⁵²⁶. Ces propos illustrent à quel point les épreuves des Jeux 1928 auxquelles la France n'a pas participé sont perçues comme une opportunité manquée. Elles étaient l'occasion de prouver la polyvalence physique et la force morale du peuple, comme a pu le faire la Finlande. En ce sens, c'est bien l'éducation générale des athlètes qui est encore mise en valeur :

⁵²² Géo André, « Les enseignements des épreuves olympiques d'athlétisme », *Le Miroir des Sports*, op. cit.

⁵²³ Compte-rendu de la Commission technique et d'organisation du 13 mars 1926, *L'Athlétisme*, n°6, 27 mars 1926.

⁵²⁴ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 7 mai 1927, *L'Athlétisme*, n°36, 28 mai 1927.

⁵²⁵ Mais il semble avoir été décalé au 21 septembre ; *L'Athlétisme*, n°67, 27 octobre 1928 : Un championnat de France est prévu le 8 septembre 1929.

⁵²⁶ « Aujourd'hui, à 14h30, au Stade de Colombes, première journée du « Décathlon » de la F.F.A. », *L'Auto*, n°10507, 21 septembre 1929.

« En ce temps de spécialisation à outrance, il faut savoir gré à la F.F.A. d'avoir mis sur pied ce « décathlon ». Il faut aussi souhaiter voir ce genre d'épreuve se généraliser, car il n'est certes pas défendu de dire qu'au point de vue athlétique, un Yrjola vaut mieux que tous les Nurmi du monde »⁵²⁷

Le Décathlon Club de France

Le Décathlon Club de France, à l'initiative du capitaine Cambier, est le premier club de décathlon créé après les Jeux de Paris. Créé au début de l'année 1931, il sera un des vecteurs de diffusion de la pratique de ce sport particulier en organisant dès le 22 février 1931 des sessions de « propagande »⁵²⁸ à Joinville. Du point de vue pédagogique, les séances de Cambier sont l'aboutissement des inquiétudes de dégénérescence que traverse la France depuis la Grande Guerre. Dès la création du club, Cambier entraînent ses trente jeunes de quinze ans, durant soixante-dix séances annuelles strictes⁵²⁹, au terrain de Saint-Maur ou au stade de Pershing. Dans ses discours mais surtout du point de vue pédagogique, il est possible d'observer que le décathlon apparaît comme le parfait compromis entre l'athlétisme olympique et l'idéologie de Georges Hébert. Les séances sont divisées en deux parties : une première préparant le décathlon, et une deuxième visant à améliorer la pratique sport. Après cela, trois degrés de décathlon seront organisés (*petit décathlon, décathlon léger, décathlon athlétique*) pour amener progressivement les jeunes vers le championnat à l'âge de dix-neuf voire vingt ans. La pratique du décathlon est présente et valorisée par l'intermédiaire de son caractère éclectique, mais reste encore structurée par la vigilance des encadrants pour éviter toute dérive qui serait liée au sport.

⁵²⁷ *Ibid.*

⁵²⁸ M. B., « Le Décathlon Club de France se spécialisera dans la formation des athlètes complets », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵²⁹ *Ibid.*

De cette manière, il est possible de constater que le décathlon rentre en adéquation avec les attentes éducatives contemporaines, en mettant en exergue ces modèles d'athlètes complets. De plus, c'est Marcel Mardel, un agriculteur de vingt ans qui remporte l'épreuve. Le jeune vainqueur est présenté comme l'incarnation du citoyen utile à la nation, notamment depuis qu'il aide sa mère, veuve, au travail de la ferme⁵³⁰. Ainsi, plus qu'un simple effet des Jeux olympiques, cette amorce du décathlon, est approuvée par les acteurs sportifs. C'est cette adéquation avec les attentes sociales qui lui vaut une telle réappropriation et ce soutien, qui permettront au championnat d'être poursuivi dans la suite des années 1930. Il intégrera même officiellement le championnat d'athlétisme de la FFA⁵³¹ après être devenu international en 1931, ce qui permet aux Français de battre la Belgique et promouvoir de nouveaux champions comme l'olympien de 1924 Roger Viel⁵³². Cette dernière évolution traduit alors l'importance que prend l'engouement pour la pratique, dont le développement nécessite désormais une confrontation à la concurrence étrangère.

Par ailleurs, des acteurs plus isolés s'emparent du décathlon, et le capitaine Cambier fait partie de ceux-là. En février 1931, il demande à la FFA

*« à être entendu au sujet de la création d'un nouveau club dont le but principal sera d'enseigner la pratique du Décathlon et de préparer les athlètes aux Compétitions Nationales et Internationales comprenant cette épreuve »*⁵³³

⁵³⁰ « Le cultivateur Mardel vainqueur à Paris du Championnat du Décathlon a regagné sa ferme d'Auvergne dès lundi matin », *L'Auto*, n°10512, 26 septembre 1929.

⁵³¹ « Le « Décathlon » National est au programme des Championnats de France », *L'Auto*, n°11514, 24 juin 1932.

⁵³² L. M., « Roger Viel (S.F.) est Champion de France du « Décathlon », *L'Auto*, n°11244, 28 septembre 1931. ; il concourt en 1924 dans le fameux pentathlon olympique mais aussi dans le quatre cents mètres haie, discipline pour laquelle il sera de nouveau sélectionné en 1928

⁵³³ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 9 février 1931, *L'Athlétisme*, n°123-124, 15 et 28 février 1931.

Son objectif est donc de créer une association, le Décathlon Club de France, qui permettrait de préparer des athlètes aux compétitions telles que les Jeux olympiques, à la veille de ceux de Los Angeles. Or, le lien avec ces olympiades n'est pas clair puisque les jeunes entraînés n'auront que seize ans en 1932 et ne seront pas présentés au concours olympique. Néanmoins, il est possible de noter que c'est tout de même cette urgence de former aux compétitions qui est l'une des motivations premières de l'initiative de Cambier. Cela est d'ailleurs déclaré comme étant un des « buts annexes » du club : il s'agit de « *fournir à notre représentation olympique des éléments capables de se mesurer dignement avec des hommes comme Irjola, Berlinget, Osborne et autres* »⁵³⁴. Dès lors, les Jeux olympiques ont bien un effet de développement d'initiatives de pratique sportive par l'intermédiaire de cet acteur. Surtout que l'idéal olympique antique a une place importante dans les discours du capitaine :

*« Je ne sais pas si votre esprit sportif est parvenu à ce stade d'évolution qui voudrait que l'on considérât que la plus sensationnelle victoire olympique n'est pas celle qui fut obtenue après l'épreuve la plus magnifiquement disputée, mais au total des épreuves du décathlon et que le plus bel athlète n'est pas le plus grand athlète spécialisé, mais l'athlète complet, même de moyenne qualité. C'était la formule grecque, où toute admiration allait bien plus au pentathlon qu'au triomphateur de la lutte ou de la course et c'est, en vérité, par là qu'il faut s'orienter si l'on veut trouver dans le sport un idéal humain honorable »*⁵³⁵

Le modèle éducatif qu'incarnent les Jeux olympiques est donc propice à des initiatives particulières, plus ou moins éparses, dans la mesure où ils pourvoient une pratique valorisée. En ce sens, un autre club sera créé juste avant les Jeux de 1932.

⁵³⁴ M. B., « Le Décathlon Club de France se spécialisera dans la formation des athlètes complets », *L'Auto*, n°11001, 28 janvier 1931.

⁵³⁵ *Ibid.*

Le Club d'Entraînement au Décathlon s'inscrit dans la continuité de celui de Cambier. Cette fois-ci, il est même soutenu par un ensemble d'acteurs, dont le rassemblement illustre l'unanimité de l'adhésion. Les positions de vice-présidents de Marcel Delarbre, issu du CNS et du COF, ainsi que de Victor Jacob, de la Ligue d'Athlétisme de Paris, démontrent que le mouvement sportif et athlétique supporte l'initiative. Le décathlon devient donc une pratique légitime, dont l'enjeu sportif est perçu comme considérable. De plus, la présence de médecins dans le fonctionnement du club assure le soutien médical et donc la certification de son adéquation avec les objectifs sanitaires de l'époque (Saint-Martin, 2005). Le docteur Trèves en est alors nommé président, et le contrôle médical est assuré par le docteur Chailley-Bert, impliqué à la fois dans l'IREP de Paris, dans la Fédération Nationale des Sociétés Médicales d'Education Physique et de Sport mais aussi dans le dispositif de laboratoire olympique que nous avons pu aborder⁵³⁶. Le décathlon regroupe alors une pluralité d'acteur à travers ces initiatives, que ce soient des personnalités militaires, sportives ou médicales. De cette manière, nous pouvons constater que ce sport n'est plus seulement une épreuve olympique qui nécessite une préparation, mais une pratique socialement légitime qu'il est nécessaire d'encourager.

Les Jeux olympiques de Montmartre

La « Commune libre de Montmartre » organise depuis 1921 des journées dite « sportives »⁵³⁷. Au moment des Jeux de Paris en 1924, elles sont présentées comme de véritables JO : la « *Commune Libre de Montmartre, qu'on avait négligé d'inviter officiellement aux Jeux Olympiques de Colombes, a jugé nécessaire, dans sa dignité blessée, d'organiser, elle aussi des Jeux Olympiques* »⁵³⁸. De prime abord, cette appropriation du label olympique pourrait être perçue comme un levier d'effet positif pour les pratiques sportives Françaises. Or, l'examen des épreuves établies permettent de relativiser ces effets. En effet, Pierre Labrice met en place au Stade

⁵³⁶ « Le Club d'Entraînement au Décathlon », *L'Auto*, n°11446, 17 avril 1932.

⁵³⁷ « Les J.O. de la Commune libre de Montmartre », *L'Auto*, n°8583, 15 juin 1924.

⁵³⁸ « Les Jeux Olympiques... de Montmartre », *L'Auto*, n°8584, 16 juin 1924.

Junot et à l'autodrome du même nom, un concours plus insolite que sportif. Il s'agit par exemple, de course de photographes de 300 mètres avec une prise de vue obligatoire, d'une course d'automobiles au ralenti, de courses de vaches ou encore d'une course handicap de « Vieux Jetons »⁵³⁹. Ces « amusants Jeux Olympiques » apparaissent alors plutôt comme une réadaptation populaire inattendue de l'événement sportif. En ce sens, en réutilisant le label olympique, elle a profité du climat qu'ont pu dégager les JO autour de la capitale. Ainsi, son « Championnat de la Vie Chère » regroupe tout de même quarante participants⁵⁴⁰. L'année suivante, l'appellation olympique est retirée mais les journées sportives continuent d'être organisées⁵⁴¹. Même si au fil du temps, ce seront les courses automobiles « au ralenti » qui seront retenues⁵⁴² nous pouvons constater ici une forme particulière des effets des Jeux. Certes, les JO de Paris ne sont pas responsables de la création des épreuves, mais ils ont servi de prétexte à promouvoir des pratiques, déviantes du sport fédéral, à court terme. Cette initiative permet d'éclairer l'aspect multiple et parfois inattendu de l'héritage des Jeux olympiques (Gratton & Preuss, *op. cit.*) qu'il est nécessaire de prendre en compte

D'autre part, comme nous l'avons constaté, ces initiatives ne sont pas seulement tributaires des Jeux olympiques mais relèvent plus d'effets contextuels (Byers, Hayday & Pappous, *op. cit.*). En effet, elles entrent en accord avec l'idéologie d'Hébert, qui gagne d'ailleurs de l'importance en s'affirmant comme contrepoint des Jeux olympiques modernes. Georges Hébert se sert des exercices physiques pour former un athlète concrètement utile et préparé aux divers obstacles de la vie contemporaine (Hébert, 1993). Le décathlon apparaît alors aussi dans son giron d'action. Dès l'évocation d'un championnat de décathlon organisé par la FFA, le directeur de la revue d'Hébert, D. Strohl, rappelle que ce dernier en avait déjà

⁵³⁹ *Ibid.*

⁵⁴⁰ « Les Jeux Olympiques... de Montmartre », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵⁴¹ « La Journée sportive de la Commune Libre de Montmartre », *L'Auto*, 8948, 15 juin 1925.

⁵⁴² « Aujourd'hui, à Montmartre, la course de côte au ralenti », *L'Auto*, n°11586, 4 septembre 1932.

créé un à Reims en 1918⁵⁴³. Cette tentative d'accapuration des crédits de l'initiative traduit la nécessité de la placer dans une dynamique contextuelle plus longue que les Jeux olympiques. Aussi, cela nous amène à penser que les Jeux olympiques n'auraient pas forcément pu, seuls, amorcer ce déclenchement. C'est bien parce que l'urgence qu'ils déclenchent retentit dans des enjeux sociaux structurels que des dispositifs sont lancés. Cette co-construction de l'effet de développement de la pratique est visible dans les discours d'Henri Desgrange, directeur de *L'Auto*. Il identifie le décathlon comme étant un « *cousin germain de la Méthode Naturelle de Georges Hébert, du Pentathlon [et] du Décathlon des Jeux Olympiques* »⁵⁴⁴. Cette idée est même reprise dans le projet du capitaine Cambier, qui revendique son attachement à Hébert et applique son idée du sport en ne permettant l'accès au véritable championnat seulement une fois que les jeunes ont achevé leur formation physique⁵⁴⁵. Le développement du décathlon est donc bien à la croisée de différentes influences, dont les Jeux olympiques font partie sans y être exclusifs.

Par conséquent, nous avons pu noter que les Jeux olympiques ont contribué à impulser une pratique en France, le décathlon, en manifestant un véritable besoin sportif sur la scène internationale. S'en suit la création de clubs et championnats fédéraux qui verront briller Marcel Mardel, Roger Viel, Robert Marchal et d'autres encore dans les années suivantes. Cependant, ce développement sportif est surtout tributaire des JO dans la mesure où ils mettent en valeur un besoin qui s'accorde avec les enjeux de l'entre-deux-guerres. Et c'est justement cette adéquation, qui impulsera d'autres initiatives notamment encouragées par la presse.

⁵⁴³ Marcel Berger, « Un projet de Décathlon « spectaculaire » », *L'Auto*, n°10318, 16 mars 1929.

⁵⁴⁴ Henri Desgrange, « Le Décathlon », *L'Auto*, n°11024, 20 février 1931.

⁵⁴⁵ « Un après-midi avec les jeunes adhérents du Décathlon Club de France », *L'Auto*, n°11202, 17 août 1931.

b. L'effervescence des épreuves sportives de la presse: la diffusion de la pratique en lien explicite avec l'olympisme ?

b1. De la « Course des Trois Sports » au « Championnat des Débrouillards » : la réappropriation de la logique sportive

« A-t-on voulu, comme dans les musées Dupuytren, qui nous présentent tous les cas syphilitiques, tous les cas musculaires ? S'agit-il d'une sorte de grande cage aux singes où il échet [sic] de nous montrer le plus grand nombre de grimaces possibles ? Est-il, au contraire, question de passer en revue, tous les quatre ans, en matière musculaire, de toutes les déformations causées par la spécialisation ? [...] On ferait ainsi des suppositions variées pendant d'interminables pages, car, en réalité, je crois bien que les confectionneurs de nos Jeux Olympiques n'ont pensé à rien de tout cela. Animés de la flamme de la Championnate, je crois qu'ils ne se sont préoccupés que de créer des super-Championnats »⁵⁴⁶

Comme nous avons pu le démontrer auparavant, les Jeux olympiques ne sont pas forcément en adéquation avec les enjeux de formation de l'entre-deux-guerres. Les propos d'Henri Desgrange, directeur du journal *L'Auto* jusqu'au début des années 1930, vont en ce sens. Les JO pourvoient surtout des figures de champions spécialisés, hormis les pentathlètes. Ce qui est surnommé la « Championnate » est l'hyperbole de ce phénomène. Les sportifs seraient trop vite cloisonnés dans une discipline ce qui contraindrait le développement général de leurs aptitudes, et *in fine*, réduirait leur utilité à la nation. Si nous avons pu voir que le développement du décathlon est en partie tributaire d'une urgence que mettent directement en exergue les Jeux olympiques de Paris, il est donc aussi possible que d'autres effets,

⁵⁴⁶ Henri Desgrange, « Les futurs Jeux Olympiques », *L'Auto*, n°10111, 21 août 1928.

plus implicites, aient pu être générés. De cette manière, les Jeux olympiques auraient pu favoriser l'effervescence de pratiques qui seraient différentes, voire contraires, aux activités qu'ils valorisent lors des compétitions. Ainsi, il convient de s'attarder sur les initiatives qu'auraient pu impulser ou modifier certains promoteurs du sport en France, aux alentours des Jeux. Le journal *L'Auto* représente justement un angle pertinent. Ayant créé des grands événements sportifs comme le Tour de France, ou d'autres comme la Traversée de Paris à la nage (Velez, 2010), le journal s'affirme comme l'organisateur de pratiques sportives pérennes. De plus, la réaction de son directeur face aux Jeux olympiques sous-entend une propension forte de profiter de leur occasion pour remodeler les effets qu'ils pourraient entraîner sur le sport. Si bien, qu'au moment où le programme du décathlon olympique, idéalisé par son caractère éclectique et utilitaire, est repris par la FFA, le journal n'hésite pas à demander à ses lecteurs si le choix des épreuves est réellement pertinent⁵⁴⁷.

D'ailleurs, *L'Auto* institue en 1921 une épreuve qui fait également appel à une polyvalence physique : la course des Trois Sports⁵⁴⁸. A l'origine, c'est un challenge interclub inédit qui consiste en une sorte de triathlon : les athlètes, hommes, doivent parcourir quatre kilomètres de course à pied avant d'en courir quinze autres en bicyclette, afin de finir le parcours par une courte traversée de la Marne (trente mètres). On reconnaît donc la volonté de mettre en place un parcours de courses qui fasse appel à un enchaînement de plusieurs habilités physiques : la course, le pédalage et la nage. La course des Trois Sports est ainsi décrite comme étant « *une épreuve terriblement dure, [mais] tout le monde est d'accord pour la considérer comme intéressante et originale* »⁵⁴⁹. Ainsi, elle rassemble deux cents trente-deux concurrents en 1924⁵⁵⁰. Or l'année des Jeux olympiques de Paris initie un

⁵⁴⁷ « Comment composeriez-vous le programme du Décathlon ? », *L'Auto*, n°10344, 11 avril 1929.

⁵⁴⁸ « C'est Charles Wambst qui fut le plus débrouillard », *L'Auto*, n°9725, 1^{er} août 1927.

⁵⁴⁹ « La course des Trois Sports de « *L'Auto* », *L'Auto*, n°8551, 14 mars 1924.

⁵⁵⁰ « La classique épreuve : Les Trois Sports », *L'Auto*, n°8576, 8 juin 1924.

changement. *L'Auto* décide effectivement de décerner à tous les concurrents qui ont fini le parcours un « Diplôme des Débrouillards ». Cette politique de certification, sur laquelle ne reviendront plus tard, a sûrement pour fonction d'attirer le maximum de pratiquants et ainsi diffuser la pratique sportive. Ainsi, au moment des Jeux olympiques nationaux, il apparaît essentiel de développer mais aussi rendre visible la pratique sportive en France. Rapidement, les Trois Sports se transforment même en lieu de confrontation internationale en s'ouvrant à la Belgique⁵⁵¹, ce que fera également le décathlon. Elle est ainsi parfois appelée le « Championnat International des Débrouillards »⁵⁵² ce qui démontre que, contrairement aux Jeux olympiques, cette compétition, parfois internationale, a bien pour objectif de former des individus utiles à la nation. Finalement, elle sera totalement remodelée dans cette direction un an avant Amsterdam. Les Trois Sports deviennent le Championnat des Débrouillards, et proposent un programme beaucoup plus éclectique :

« Les concurrents auront à accomplir : 2 kilomètres à pied, 15 kilomètres en vélo, puis gravir une palissade, se laisser tomber de cette palissade, accomplir environ 100 mètres à quatre pattes sous un tunnel à claire-voie, faire 10 mètres de reptation. Il leur faudra à nouveau faire 2 kilomètres à pied, et enfin traverser la Marne, c'est-à-dire nager pendant 30 mètres, pour arriver au but final »⁵⁵³

En enchaînant des courses à pied et à vélo, de la grimpe, de la quadrupédie, de la reptation mais aussi de la nage, l'épreuve s'émancipe de la logique du triathlon pour se rapprocher de la méthode d'Hébert. De ce fait, elle s'affirme comme étant une compétition utilitaire en s'affiliant à l'idéologie de l'homme complet du célèbre lieutenant de vaisseau. Le journal l'écrira de la sorte :

⁵⁵¹ « La Course des Trois Sports de « *L'Auto* » devient internationale », *L'Auto*, n°8924, 22 mai 1925..

⁵⁵² « La Course des Trois Sports de « *L'Auto* » constitue le Championnat Internationale des Débrouillards », *L'Auto*, n°8929, 27 mai 1925.

⁵⁵³ « Le Championnat des Débrouillards va faire suite à la Course des Trois-Sports », *L'Auto*, n°9700, 7 juillet 1927.

« Le Championnat des Débrouillards est un principe nouveau de sports qui ne consiste pas à spécialiser les gens dans la pratique d'un exercice quelconque ; c'est un championnat qui tient au contraire à obliger tous les athlètes à savoir tout faire ; courir, grimper, sauter, ramper, nager, et c'est donc le meilleur des principes que l'on puisse imposer à ceux qui veulent acquérir une bonne santé et être considérés comme de véritables débrouillards »⁵⁵⁴

Dès lors, nous pouvons noter que c'est la nécessité de promouvoir une pratique sportive généralisée qui l'emporte sur le modèle sportif qui animait auparavant la course des Trois Sports (Figure 13.). Ainsi, le premier qui remportera le parcours de débrouillardise sera considéré comme la figure de l'homme complet par excellence. Et, paradoxalement, il s'agira du cycliste olympique Charles Wambst⁵⁵⁵, ce qui nous indique que les craintes de la spécialisation que diffuse H. Desgrange ne sont pas réellement avérées. En 1928, le programme subit quelques modifications mais reste sensiblement le même :

« Rappelons que l'épreuve comprend : 3 kilomètres à pied, 15 kilomètres en vélo, 1.500 mètres à pied, franchir un mur de 3 mètres, sauter, 50 mètres à quatre pattes, 20 mètres de reptation, 1. 500 mètres à pied, et 30 mètres à la nage »⁵⁵⁶

Cependant, c'est au tournant des années 1930 que la compétition gagne davantage en importance. En effet, la ville de Poissy tente de s'immiscer dans l'organisation de l'épreuve de *L'Auto*. En ce sens, c'est à Poissy que le parcours est établi (avec désormais une traversée de la Seine), et où sera décernée une Coupe confectionné par les responsables de la ville⁵⁵⁷. Elle continuera d'ailleurs à s'y

⁵⁵⁴ « Le Championnat des débrouillards se disputera le 31 juillet », *L'Auto*, n°9716, 23 juillet 1927.

⁵⁵⁵ « C'est Charles Wambst qui fut le plus débrouillard », *L'Auto*, n°9725, 1^{er} août 1927.

⁵⁵⁶ « C'est dimanche prochain que se disputera l'original championnat des Débrouillards », *L'Auto*, n°10037, 8 juin 1928.

⁵⁵⁷ « Le Championnat de Débrouillards de « l'Auto » se disputera le 15 juin à Poissy », *L'Auto*, n°10763, 4 juin 1930.

dérouler durant les années suivantes⁵⁵⁸. Dès lors, nous pouvons observer que le virage que prend la course de *L'Auto* envers la mise en avant de l'homme complet suscite tellement l'adhésion des représentants politiques que ces derniers s'en emparent. Cette cristallisation autour de l'aspect utilitaire est donc un indicateur de pérennité d'épreuves sportives, notamment dans un contexte où les acteurs politiques de la ville se tournent de plus en plus vers elles (Callède, 2007).

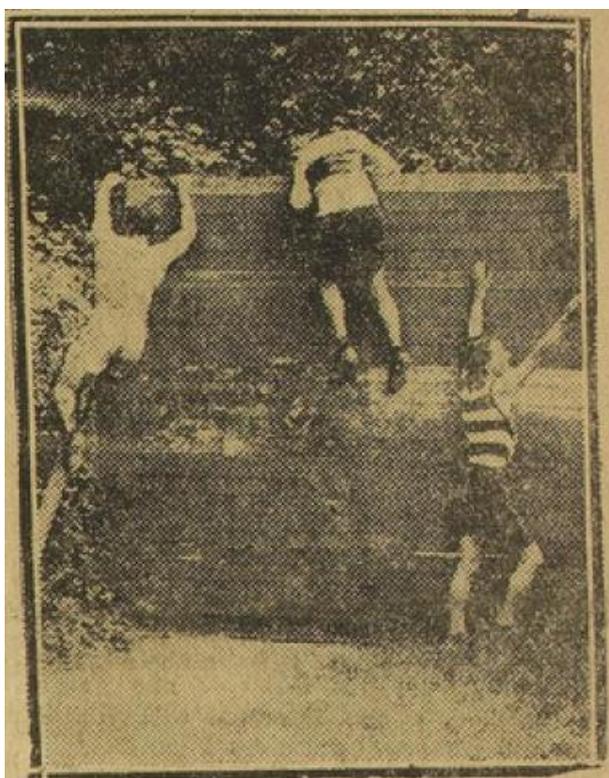


Figure 13. "Assaut du mur de planche" (*L'Auto*, n°9725, 1er août 1927, p.1)

⁵⁵⁸ « Le 7 août sera disputé, à Poissy l'original Championnat des Débrouillards de « l'Auto » », *L'Auto*, n°11519, 29 juin 1932.

Néanmoins, un autre effet de diffusion, plus nuancé, peut être constaté. En effet, le recul de la logique sportive initiale de l'activité ne fait pas l'unanimité. La chute du nombre de concurrents en est la preuve. Alors que la course des Trois Sports réunissait au départ de 1924 deux cents trente pratiquants⁵⁵⁹, ce nombre s'affaisse à soixante-quinze lorsque la logique de l'épreuve change en 1927. Et, il n'augmentera pas significativement durant les années suivantes, pour n'atteindre que quatre-vingt-quatre concurrents en 1934⁵⁶⁰. Dès lors, si le concept de l'épreuve change pour s'adapter aux besoins sociaux de l'époque, la nouvelle pratique qu'elle génère n'est pas forcément synonyme d'engouement général. D'ailleurs, c'est le concept de départ qui sera diffusé et repris par plusieurs acteurs. La Société Nautique de la Marne l'organise à Joinville-le-Pont dès 1926⁵⁶¹ et *Le Journal*, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Suresnes, s'en inspirera lors de la Fête de l'Eau de Suresnes de 1928, en conservant le concept des trois sports différents⁵⁶². Il y est même rajouté une autre phase de course à pied avant une nage de quarante mètres⁵⁶³. C'est donc avant tout le sport qui concerne les masses. Si bien, qu'une épreuve féminine des « Trois Sports » est aussi organisée par Académia au tournant des années 1930⁵⁶⁴. Par conséquent, il est possible de noter que l'initiative de *L'Auto* représente une démarche inédite dans la mesure où elle peut représenter une réadaptation des pratiques sportives olympiques au regard des enjeux sociaux traversés à l'époque. Pour autant, elle ne s'accompagne pas d'un engouement significatif, ce qui nous indique que du point de vue culturel, c'est surtout la pratique

⁵⁵⁹ « La classique épreuve : Les Trois Sports », *L'Auto*, n°8576, 8 juin 1924.

⁵⁶⁰ dont dix-sept jeunes âgés de moins de dix ans et sept âgés de plus de trente-cinq ans ; Guy Dassonville, « Marcel Segall (E.S.XV^e) est le brillant vainqueur du Championnat des Débrouillards », *L'Auto*, n°12286, 6 août 1934.

⁵⁶¹ « Les Trois Sports à Joinville », *L'Auto*, n°9416, 26 septembre 1926.

⁵⁶² « La course des Trois Sports ouvrira la Fête de l'Eau de Suresnes », *L'Auto*, n°10888, 29 juillet 1928.

⁵⁶³ *Ibid.*

⁵⁶⁴ Néanmoins, les modalités sont différentes : il s'agit de la combinaison d'une première épreuve (non renseignée) séparée dans le temps d'une course à pied de cinq cents mètres suivie d'une autre en canoë sur sept cents mètres ; « Les Trois Sports », *L'Auto*, n°10739, 11 mai 1930.

du sport en lui-même, et donc proche de celui mis en avant lors des JO, qui tend à se développer.

La Course des Trois Sports - Le Championnat des Débrouillards

La « Courses des Trois Sports » de *L'Auto* est une épreuve de triathlon mêlant course à pied, à bicyclette et un court passage aquatique. Relevant de trois sports différents, elle se ferme d'abord aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme, de l'Union Vélocipédique de France et de la Fédération Française de Natation et de Sauvetage⁵⁶⁵. Les pratiquants de clubs peuvent alors tenter d'y remporter des prix pour un franc de participation. En 1924, l'épreuve est patronnée par le chirurgien Peugniez⁵⁶⁶, qui lui assure une certaine caution vis-à-vis de la perception d'excès dans la pratique. La course sera organisée par différentes association en collaboration avec le journal, en passant par le Stade Olympique de l'Est⁵⁶⁷ puis l'Association Sportive de Poissy⁵⁶⁸, ce qui lui vaudra des changements de localisation. Cependant, elle devient le Championnat des Débrouillards et change de concept en 1927 en adoptant un parcours plus éclectique et semblable au « sport » d'Hébert : course, grimpe, saut, quadrupédie, reptation et nage. Avec cela, son accès semble s'affranchir des fédérations. Elle s'ouvre à trois catégories de pratiquants, les séniors (plus de dix-sept ans), les juniors (moins de dix-sept ans) et les vétérans (plus de trente-cinq ans), pour deux francs.

D'autre part, cela n'empêchera pas *L'Auto* de développer davantage son concept d'épreuves de généralisation athlétique. En effet, un an après les Jeux

⁵⁶⁵ « La course des Trois Sports de « L'Auto » », *L'Auto*, n°8569, 1^{er} juin 1924.

⁵⁶⁶ « La course des Trois Sports de « L'Auto » va remporter demain un succès considérable », *L'Auto*, n°8575, 7 juin 1924.

⁵⁶⁷ « La course des Trois Sports de « L'Auto » », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵⁶⁸ « Le Championnat de Débrouillards de « L'Auto » se disputera le 15 juin à Poissy », *L'Auto*, n°10763, *op. cit.*.

d'Amsterdam, le 30 juin 1929, il organise avec la FFA le « Parcours d'Athlétisme Général ». Une nouvelle fois, ce dispositif illustre l'importance que prend l'individu complet dans l'imaginaire collectif, et à quel point la diversité d'activités proposée en athlétisme peut y répondre (Roger, 2003). En ce sens, Henri Desgrange conçoit le Parcours comme une réelle « révolution sportive »⁵⁶⁹. Selon lui, ce genre d'épreuves représenterait l'orientation nouvelle que doit emprunter le sport :

*« Nous déplorons encore qu'avant toute compétition, avant même toutes pratiques sportives, nos jeunes gens ne reçoivent pas, d'abord une éducation physique générale, qui développe également toutes les parties de leur corps et en fasse des sujets vigoureux, capables ensuite de se spécialiser en vue des compétitions »*⁵⁷⁰

Le Parcours d'Athlétisme Général

Le Parcours d'Athlétisme Général, également appelé « Parcours Général d'Athlétisme » est une épreuve « sportive » annuelle créée par *L'Auto* et la Fédération Française d'Athlétisme. Il est organisé pour la première fois le 30 juin 1929 en coïncidence avec la Semaine de Bonté qui contribue à financer l'achat d'équipement sportif⁵⁷¹. Son caractère « athlétique » est cependant discutable puisque la décomposition des épreuves sportives se rapprochent plutôt de la gymnastique d'Hébert : course, grimpe, lancer, porter. Mais cela lui vaut d'être soutenu par des responsables politiques, comme le sous-secrétaire d'Etat à l'Education Physique E. Morinaud, qui lui confère une subvention particulière dès sa deuxième édition⁵⁷². Autrement, le concept de l'épreuve inspirera d'autres organisateurs et institutions. La Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de

⁵⁶⁹ Henri Desgrange, « Le premier « Parcours général d'athlétisme » du 30 juin prochain est une révolution sportive », *L'Auto*, n°10350, 17 avril 1929.

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ Henri Desgrange, « Le premier « Parcours général d'athlétisme » du 30 juin prochain est une révolution sportive », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵⁷² « Voici le règlement du Parcours d'Athlétisme Général », *L'Auto*, n°10726, 28 avril 1930.

France en organise un en 1931⁵⁷³, tout comme la Préfecture de Police l'année suivante⁵⁷⁴. Dans cette continuité, le journaliste Marcel Berger demandera l'instauration d'un Parcours Général de Natation⁵⁷⁵, et le journal *Sport et Santé* mettra en œuvre des Journées Nationales d'Athlétisme Complet à partir de 1932⁵⁷⁶. Le Parcours fait donc partie d'un mouvement d'entraînement d'une série d'épreuves dites « complètes », qui s'inscrivent dans la poursuite des préoccupations de régénérescence de l'époque.

Ainsi, nous pouvons constater qu'il s'agit bien des aspects de compétition et de spécialisation qui sont blâmés ici. C'est alors qu'un parallèle peut être établi entre l'occurrence de cette épreuve et les Jeux olympiques, que Desgrange conçoit comme une réelle décadence. Il est donc possible d'identifier le Parcours comme étant une autre forme de réappropriation des Jeux olympiques, notamment dans la mesure où l'aspect « général » y est exacerbé. En cela, le « *but de cette épreuve est de déterminer le concurrent qui est à a fois le plus vite, le plus adroit et le plus résistant* »⁵⁷⁷. De ce fait, les concurrents, masculins, devront réaliser une combinaison de course sur plats et obstacles, de saut, de grimpe, de lancer sur cible ainsi que de porter sur un total de sept cents mètres⁵⁷⁸. Comme on le voit, il ne s'agit presque plus de l'athlétisme que l'on aurait pu observer aux Jeux olympiques à l'époque mais bien un type d'activité qui se rapproche plus de la gymnastique hébertienne (Tableau 1.). La présence d'un lancer de grenade ou encore celle d'un porter de sac de quarante kilos sur cinquante mètres, nous montrent que l'objectif va au-delà de la performance et vise plutôt la production d'exemples de champions utiles à la société (Figure 14.). *L'Auto* tente alors d'impulser un réel engouement en publiant pas moins de trente-quatre articles sur le sujet entre le mois d'avril et le

⁵⁷³ « Le Parcours d'Athlétisme Général », *L'Auto*, n°11221, 5 septembre 1931.

⁵⁷⁴ « Le II^e Parcours d'Athlétisme Général de l'A.S. Préfecture de Police », *L'Auto*, n°11872, 18 juin 1933.

⁵⁷⁵ Marcel Berger, « Si, à côté du « Parcours général d'athlétisme » on créait un « Parcours général de natation », *L'Auto*, n°10359, 26 avril 1929.

⁵⁷⁶ « Les Journées d'Athlétisme complet organisées par « Sport et Santé », *L'Auto*, n°11464, 5 mai 1932.

⁵⁷⁷ « Le règlement du Parcours d'Athlétisme Général », *L'Auto*, n°10371, 8 mai 1929.

⁵⁷⁸ *Ibid.*

mois de 30 juin. De surcroît, le journal conféra le titre de véritable « *Athlète* », c'est-à-dire de citoyen physiquement et moralement utile, aux vainqueurs du parcours⁵⁷⁹.

Cependant, la logique du parcours ne se distingue pas entièrement de celle que les JO peuvent donner à voir. En effet, les concurrents sont bien classés et hiérarchisés en fonction de leur temps de performance, à l'instar de la majorité des compétitions sportives. Aussi, face à l'importance que prend le Parcours d'Athlétisme Général, une logique de championnat est instaurée. Etant initialement une échéance unique dans l'année, elle comporte dès 1930 des « éliminatoires » en Province. Ainsi, Lens, Avion et Antibes accueilleront les concurrents avant la finale à Paris⁵⁸⁰. De cette manière, il s'agit certes d'ouvrir l'épreuve au plus d'individus possibles, mais aussi d'en faire ressortir une élite qui s'affrontera plus vigoureusement par la suite, comme cela peut être le cas lors des compétitions telles que les Jeux. Cet aspect typiquement compétitif nous indique que la logique sportive est bien présente dans le développement de cette épreuve inédite. Si bien, que l'on pensera à modifier certains caractères trop utilitaires, voire militaires, comme le lancer de grenade, en le remplaçant par un lancer de balle de base-ball, de hockey ou de cricket⁵⁸¹. Le Parcours d'Athlétisme Général n'est donc pas aussi déconnecté du sport olympique qu'il peut le laisser entendre. La survivance de certains traits sportifs, nous permet de constater qu'il est plutôt d'une hybridation entre le sport qui se développe à l'époque, et qui se rapproche de la logique olympique, et une éducation physique utilitaire qu'essaie de diffuser Georges Hébert.

⁵⁷⁹ Louis Maertens, « Le sapeur-pompier Edmond Lejeune a remporté de brillante façon la finale du 2^e Parcours d'Athlétisme Général disputée, hier, au Stade Pershing », *L'Auto*, n°10758, 30 mai 1930.

⁵⁸⁰ Compte-rendu du Comité d'organisation du Parcours d'Athlétisme Général du 7 mai 1930, *L'Athlétisme*, n°106, 30 mai 1930.

⁵⁸¹ Compte-rendu du Comité d'organisation du Parcours d'Athlétisme Général du 13 mars 1930, *L'Athlétisme*, n°103, 15 avril 1930.

Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?

1.	Course plate sur 30 mètres
2.	Escalade d'un mur haut de 2,25 mètres
3.	Course plate sur 20 mètres
4.	Escalade d'un portique haut de 5 mètres
5.	Course plate sur 300 mètres
6.	Lancer sur cible à 30 mètres de distance
7.	Course avec quatre obstacles sur 250 mètres
8.	Porter de sac de 40 kilos sur 50 mètres
9.	Course plate sur 50 mètres

Tableau 1. Parcours Général d'Athlétisme (L'Auto, n° 10374, 8 mai 1929, p. 6)

olympiques et ces innovations soutenues par *L'Auto*, leur effet concret sur la pratique du sport reste minime.

b2. La multiplication des « brevets » sportifs : un vecteur de pratique privilégié en contrepoids du modèle olympique

« En créant le Brevet Sportif de l'Auto, nous avons voulu lutter contre la spécialisation, cette terrible maladie qui sévit un peu trop chez nos sportifs, même chez ceux qui n'ont pas d'aptitudes spéciales pour tel ou tel sport, et qui s'obstinent désespérément dans la même voie, dans le chimérique espoir de succès qui ne viennent jamais. Combien plus sage est le sportif éclectique qui pratique plusieurs sports, et qui sait, par surcroît, s'attacher surtout à la pratique des sports utilitaires, comme ceux de notre Brevet »⁵⁸²

Comme nous avons pu le démontrer auparavant, et comme le réitèrent les propos du journal *L'Auto*, la crainte de la spécialisation est omniprésente chez les organisateurs d'épreuves sportives issus de la presse. Les Jeux olympiques en accentuent l'importance en promouvant des figures sportives majoritairement cloisonnées à une discipline sportive. Pour y remédier, le journal *L'Auto* tente de diffuser une pratique plus complète que pourrait pratiquer la masse. C'est ainsi qu'il crée le « Brevet Sportif de l'Auto ». Ce dernier est accordé aux sportifs qui peuvent justifier de quatre performances différentes : quarante kilomètres de marche en sept heures, sept kilomètres de courses à pied en trente-cinq minutes, cinquante kilomètres à bicyclette en deux heures et demi ainsi qu'un parcours de deux cents mètres à la nage « sans prendre pied »⁵⁸³. Ici, la solution que trouve le journal n'est donc pas de lutter contre le développement du sport qui tend à la spécialisation. En

⁵⁸² « Le Brevet Sportif de l'Auto », *L'Auto*, n°9744, 20 août 1927.

⁵⁸³ « Le Brevet Sportif de l'Auto », *L'Auto*, n°8810, 28 janvier 1925.

effet, il ne s'agit plus de mettre en avant des épreuves « complète » déconnecté du sport comme le Championnat des Débrouillards, mais plutôt de favoriser la pratique sportive de diverses activités. Or, si ce brevet existe avant 1924, il endosse une certaine signification au moment des Jeux de Paris :

« Aussi, vous tous qui ne pourrez jamais devenir des As dans un sport, appliquez-vous donc à devenir des « sportifs complets ». Montrez-vous digne d'obtenir le Brevet Sportif de l'Auto. Vous trouverez certainement ensuite beaucoup d'As dans les différents sports qui ne pourront faire état d'un bagage tel que le vôtre »⁵⁸⁴

Dans cette perspective, le brevet représente un moyen d'égaliser, voire de dépasser, la figure du champion qui se serait trop spécialisé. Ce procédé a donc pour objectif de susciter l'intérêt des potentiels pratiquants, en leur donnant les moyens de se rapprocher des « grands » du sport (Vigarello, 2002, 194). Alors, un parallèle est possible avec les champions olympiques. Les Jeux de Paris sont en effet la consécration de champions, comme Paavo Nurmi. Il remporte à cette époque cinq médailles d'or mais sera aussi décrit dans la presse comme « un ambitieux, un orgueilleux », dont la spécialisation ne pourrait être réellement utile à son pays⁵⁸⁵. De ce fait, le brevet s'adresse surtout aux pratiquants populaires en valorisant un certain type de pratique. Par ailleurs, les modalités d'accès à ce brevet nous renseignent sur la fonction qu'a le dispositif de diffuser la pratique. En effet, les performances à réaliser doivent être officiellement reconnues. Pour cela, elles doivent être produites à l'occasion d'épreuves reconnues⁵⁸⁶. *L'Auto*, renforce alors sa posture de propagandiste en encourageant les intéressés à participer à un panel d'épreuves « qualificatives » diverses, dont font évidemment partie le Cross des As et le Cross Populaire organisés par le journal⁵⁸⁷. Le « Brevet Sportif de l'Auto »

⁵⁸⁴ « Le Brevet Sportif de l'Auto », *L'Auto*, n°9744, *op. cit.*

⁵⁸⁵ « Aujourd'hui, à 14h30, au Stade de Colombes, première journée du « Décathlon » de la F.F.A. », *L'Auto*, *op. cit.*

⁵⁸⁶ La parution de la performance et du nom du pratiquant dans la presse servira de garantie.

⁵⁸⁷ « Le Brevet Sportif de l'Auto », *L'Auto*, n°9191, 13 février 1926.

constitue donc un vecteur considérable des pratiques au moment des Jeux olympiques. Si ce brevet rentre dans la continuité des « Audax », qui reprennent le même principe à l'échelle d'une discipline, l'initiative de *L'Auto* initie une réelle tendance à la certification sportive. Ce même journal créé en 1924 « L'Omnium », qui ajoute une épreuve d'athlétisme au brevet sportif existant. Mais deux ans plus tard, l'Union des Sociétés de Tir de France organise avec *Le Petit Parisien*, en France et en Algérie, un « Brevet du sportif français ». Donnant lieu à un rassemblement à Versailles, la logique est légèrement différente. Il s'inscrit plutôt comme une réelle compétition, débouchant sur des finales auxquelles le public peut assister. Il y est d'ailleurs mis en place un feu d'artifice et des exhibitions de base-ball ainsi que d'éducation physique⁵⁸⁸. Quant aux épreuves, elles sont beaucoup plus diversifiées, mêlant cyclisme, natation, tir, gymnastique et athlétisme⁵⁸⁹. On le voit, la tendance à breveter les pratiquants est reprise et est également réappropriée au gré des organisateurs des épreuves. Ce qui fait alors converger les initiatives entre elles est la nécessité de former le plus possible d'individus complets à un moment où la scène internationale expose à l'inverse une élite spécialisée. Se développe donc un canal privilégié de diffusion de la pratique sportive. Certains journalistes grossiront d'ailleurs le trait de l'utilité des brevets en imaginant un « brevet d'homme normal »⁵⁹⁰ ou encore en tentant de trouver l'individu qui rassemble le plus d'Audax en France⁵⁹¹.

Les Audax

Les épreuves d'Audax sont un type d'épreuves « de longue distance à parcourir n un temps maximum » (Caritey & Montéréal, *op. cit.*, 35), et qui donne lieu à une remise d'insigne. Le journal *L'Auto* organise les premiers à partir de 1903, mais c'est

⁵⁸⁸ « Le brevet du sportif français », *L'Auto*, n°9387, 28 août 1926.

⁵⁸⁹ *Ibid.*

⁵⁹⁰ Cliton, « Brevet d'homme normal », *L'Auto*, n°11555, 4 août 1932.

⁵⁹¹ Louis-Henry Destel, « L'escalier de l'homme complet », *L'Auto*, *op. cit.*.

l'Union des Audax⁵⁹² qui semble décerner aux participants leurs brevets d'Audax. Si la définition et l'étendue du panel de ces activités sont floues, nous pouvons tout de même recenser les épreuves suivantes : les Audax pédestres (100 km, 130 km, 150 km et un spécifiquement réservé aux femmes de 50 km), les cyclistes (200 km, 300 km, 400 km, 600 km, 1000 km et Paris-Brest et retour), le nageur (6 km) et le rameur (80 km)⁵⁹³. Ainsi, leur développement s'inscrit dans un élan de spécialisation sportive, corolaire de la création de fédérations unisportives dans le courant des années 1920 (Grosset, *op. cit.*). Cependant, certains athlètes cherchent à en cumuler plusieurs. En 1927, le sportif Paul Dunas est l'Audax le plus complet dans la mesure où il ne lui en reste que deux à avoir⁵⁹⁴. Par ailleurs, si une épreuve d'Audax pédestre est spécifiquement dédiée aux femmes, A. Milliat passe son Audax rameur dès 1922 (Castant-Vincente, 2020). Ce constat laisse penser que la pratique féminine y reste assez dissimulée et ne constitue un canal de diffusion de pratique limitée aux hommes.

D'autre part, cet engouement prend davantage d'importance lorsque le milieu fédéral s'en empare. En effet, un an avant les Jeux d'Amsterdam, Henri Jardin, recordman de France du saut en longueur sans élan, est chargé par la Ligue d'Athlétisme de Paris de s'occuper de dates d'examen de « Sports Athlétiques » que souhaitait mettre en place un responsable du Département de la Seine⁵⁹⁵. Si les enjeux de cette délégation sont flous, il est cependant remarquable que le H. Jardin en établit le projet d'un « Brevet d'athlétisme » pour la ligue⁵⁹⁶. Cela constitue une évolution notable pour la FFA dans la mesure où elle se contentait surtout de gérer les brevets de marche ou bien d'homologuer ceux de l'Union des Marcheurs Français. Un premier est donc rapidement créé par la Commission sportive de la ligue⁵⁹⁷. On y

⁵⁹² « La distribution des insignes d'Audax », *L'Auto*, n°8659, 30 août 1924.

⁵⁹³ Louis-Henry Destel, « L'escalier de l'homme complet », *L'Auto*, *op. cit.* ;

⁵⁹⁴ *Ibid.*

⁵⁹⁵ Compte-rendu du Bureau de la Ligue de Paris du 26 février 1927, *L'Athlétisme*, n°30, 23 février 1927.

⁵⁹⁶ Compte-rendu du Bureau de la Ligue de Paris du 16 mars 1927, *L'Athlétisme*, n°32, 26 mars 1927.

⁵⁹⁷ Compte-rendu de la Commission Sportive de la Ligue de Paris du 11 avril 1927, *L'Athlétisme*, n°34, 23 avril 1927.

retrouve la même logique qui animait *L'Auto* en 1924. Il s'agit d'attester des compétences lors d'un pentathlon athlétique composé d'une course de cent mètres, d'une de mille cinq cents mètres, de sauts en longueur et en hauteur ainsi que d'un lancer de poids⁵⁹⁸. Cependant, la ligue souhaite ouvrir le plus possible l'accès à son brevet. Pour cela, elle établit un barème d'évaluation jugé accessible, pour que le brevet atteste surtout de capacités physiques minimum (Tableau 2). Et les démarches ne s'arrêtent pas là :

« Et si un des brevetés, tout en réalisant sans exception tous les minima, réussit une performance digne de l'imposer à l'attention des sélectionneurs, toujours à l'affût de l'amélioration de notre représentation nationale, la L.P.A. lui décernera le brevet de spécialiste de l'épreuve dans laquelle il aura brillé »⁵⁹⁹

Ainsi, les brevets d'athlétisme sont aussi l'occasion de faire ressortir une élite qui pourrait s'avérer utile à la fédération. Un second brevet dit « supérieur » est alors créé. Or, le fait que la FFA ne puisse réellement préparer les Jeux qu'en 1927, au même moment, à cause du retard de la subvention publique, nous amène à penser que les JO ont été un prétexte supplémentaire pour renforcer le dispositif. Le recensement des brevetés pourraient effectivement servir de foyer de recrutement pour la FFA. En ce sens, il est même créé « brevet de spécialiste » qui permet à tout concurrent justifiant des minima, de se spécialiser dans une discipline athlétique. On retrouve dans ce troisième dispositif les mêmes enjeux sociaux qui guident le développement du décathlon et d'autres épreuves à l'époque : l'individu moderne doit d'abord être apte à s'adapter à n'importe quelle tâche physique avant de pouvoir se concentrer sur l'une d'entre elles. Quant à la réception de ces brevets, les pratiquants se présentent en nombre. Dès la première session de la ligue

⁵⁹⁸ « Pour ceux qui ne sauraient briguer un titre de champion la L.P.A. vient de créer un brevet d'athlétisme », *L'Auto*, n°9650, 18 mai 1927.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

parisienne, deux cent quinze personnes s'engagent⁶⁰⁰, ce qui attire l'attention de la fédération. Cette dernière diffusera le brevet d'athlétisme basique en France, tout en créant un « Brevet de l'Espoir Français » à destination des pratiquants de moins de dix-sept ans⁶⁰¹.

L'Ominium

L'Omnium est une série d'épreuves sportives que le journal *L'Auto* créé en juin 1924⁶⁰². Le dispositif s'organise à travers la création d'épreuves, ou de catégories Omnium⁶⁰³ au sein des compétitions existantes (comme le Cross Populaire de *L'Auto*⁶⁰⁴), auxquelles les licenciés amateurs des fédérations françaises de cyclisme, natation et athlétisme peuvent participer. Les épreuves prévues sont les suivantes : une course cycliste de 50 km, une autre de cross-country de 5 km, une épreuve de marche, une course de 300 m nage libre ainsi que de « l'athlétisme pur » (lancer, grimper, quatre sauts). Il fait l'objet de l'approbation de la FFA qui interdit néanmoins à Henri Desgrange de l'appeler « Championnat de France » Omnium⁶⁰⁵. Les participants sont classés en fonction de leur performance dans chaque épreuve et un système de pénalité est mis en place en cas d'absence à l'une d'entre elles. Les vingt meilleurs se verront attribués une médaille d'or, de vermeil ou d'argent en fonction de leur classement final⁶⁰⁶.

⁶⁰⁰ « Ce matin, à la Porte Dorée, première journée du Brevet d'Athlétisme de la L.P.A. », *L'Auto*, n°9661, 29 mai 1927. ; dont un certain Blum du Paris Université Club, mais dont un lien est difficilement identifiable avec la personnalité politique du Front Populaire, qui mettrait en place le Brevet Sportif Populaire.

⁶⁰¹ Henri Glacet, « Les résultats des brevets de la F.F.A. et de la L.P.A. », *L'Auto*, n°10214, 2 décembre 1928.

⁶⁰² « Pour découvrir l'athlète le plus complet de France », *L'Auto*, n°8572, 4 juin 1924.

⁶⁰³ « Il suffit d'être licencié amateur d'une des trois fédérations U.V.F., F.F.N.S. ou F.F.A. pour prendre part aux épreuves de l'« Omnium » », *L'Auto*, n°8687, 27 septembre 1924.

⁶⁰⁴ « Les engagés », *L'Auto*, édition spéciale, 17 janvier 1925.

⁶⁰⁵ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 26 mai 1924, *L'Athlétisme*, n°139, 31 mai 1924.

⁶⁰⁶ « L'Omnium », *L'Auto*, n°8776, 25 décembre 1924.

	Brevet de l'Espoir Français	Brevet d'Athlétisme	Brevet Supérieur	Brevet de Spécialité
100 mètres	(60 m) 8s. 3/5	14s.	12s.	11s. 3/5
1 500 mètres	(600 m) 1 min. 50s.	5 min. 30s.	5 min.	4 min. 20s.
Saut en longueur	4 m 20	4 m 75	5 m 75	6 m 15
Saut en hauteur	1 m 25	1 m 30	1 m 50	1 m 65
Lancer de poids (7 kg 257)	(5 kg, chaque bras) 7 m	(chaque bras) 6 m	(chaque bras) 7 m 50	(du meilleur bras) 11 m

Tableau 2. Barème des brevets de la Ligue de Paris et de la FFA (*L'Auto*, n°10447, 23 juillet 1929, p. 4)

Les brevets d'athlétisme

Entre 1927 et 1928, quatre brevets d'athlétisme sont créés. La Ligue d'athlétisme de Paris en crée trois : un brevet d'athlétisme, un brevet supérieur et un brevet de spécialité (accessible une fois que le premier est passé)⁶⁰⁷. La Fédération déploiera ce brevet dans toute la France et profitera de l'occasion pour en créer un dédié aux jeunes (le brevet de l'espoir français). Les brevets ne sont pas réservés aux licenciés et s'ouvrent au public pour la somme de 2 francs. Ainsi, en 1928, 13 des 22 ligues sont parvenues à mettre en place au moins un brevet, ce qui permet de compter en deux ans, 1 630 engagements pour 1029 brevetés⁶⁰⁸. La facilité des barèmes, garantie de la diffusion des brevets, se rapproche de la logique du Brevet Sportif

⁶⁰⁷ Henri Glacet, « Les résultats des brevets de la F.F.A. et de la L.P.A. », *L'Auto*, *op. cit.*

⁶⁰⁸ *Ibid.*

Populaire mis en place sous le gouvernement de Léon Blum. C'est en cela que les brevets peuvent être perçus comme un élément d'héritage à long terme.

Il convient donc de constater que les Jeux olympiques ont eu d'autres effets implicites. Le baron Pierre de Coubertin supposait déjà un développement national de l'activité physique à travers les Jeux olympiques (Clastres, *op. cit.*). Or, nous notons que cette relation de cause à effet est plus complexe. De cette manière, les acteurs sportifs se réapproprient ce que donnent à voir les Jeux de l'époque, soit une élite spécialisée dans une discipline. Ils amorcent des pratiques innovantes en instaurant des brevets qui visent en premier lieu une pratique dite « complète », et parfois basique. Dès lors, même si le lien de causalité est complexe, nous pouvons observer que la tendance à certifier un niveau minime de pratique sportive est en partie tributaire des Jeux olympiques. Ce constat nous offre alors un autre angle de compréhension de l'instauration du Brevet Sportif Populaire, mis en place sous le Front Populaire à partir de 1937 (Fortune, Dutheil & Lemonnier, 2016). Si son concept peut paraître innovant, et qu'il a rapidement conquis près de cinq cents mille jeune l'année de sa création, c'est que la masse et les responsables politiques connaissent les brevets de ce genre dès le milieu des années 1920.

2. De nouveaux pratiquants ?

Si nous avons montré que les Jeux olympiques ont participé à impulser de nouvelles pratiques sportives, parfois inattendues, cet effet n'apparaît pas suffisant pour considérer un changement conséquent. Au début des années 1920, le sport reste encore l'affaire d'individus ayant les moyens de ne pas subir le courroux de l'amateurisme stricte. Ainsi, un virage plus ou moins prononcé pourrait être marqué si les Jeux olympiques favorisaient l'avènement de nouveaux pratiquants. Pour cela, une focale sur les populations recrutées paraît intéressante. En ce sens, nous analyserons les effets des Jeux sur un type de pratiquants qu'ils mobilisent directement : les sportifs issus des colonies Françaises. Néanmoins, nous pourrions interroger le cas de profils qui ne sont pas aussi directement concernés par les olympiades. L'examen de la pratique, encore peu étudiée, des sportifs âgés servirait

alors la compréhension de la capacité (ou l'incapacité) des événements sportifs à mobiliser des populations paradoxalement éloignées de ces compétitions.

A. Les Jeux olympiques et l'avènement du champion émigré : l'amorce d'une passerelle avec les colonies à long terme

L'entre-deux-guerres est une période durant laquelle le sport s'importe et se développe dans différentes colonies Françaises (Deville-Danthu, 1998 ; Dumont, 2006 ; Terret & Roger, 2009 ; Fossard, 2020). Cette diffusion provoque chez les autorités politiques et coloniales une volonté de mainmise sur cette pratique, au regard d'enjeux politiques, symboliques mais aussi sportifs. Dans cette interaction, les Jeux olympiques ont un rôle important puisqu'ils participent à faire émerger des figures sportives telles qu'Ahmed Boughera El Ouafi. Or, Terret et Roger (*op. cit.*) indiquent que ce dernier, qui remporte l'épreuve du marathon olympique en 1928, se révèle être une exception. Sa sélection relèverait de passerelles fines entre les institutions militaires et le mouvement sportif notamment. Cela nous amène à penser que si d'autres sportifs émigrés des colonies de l'époque ont pu être impliqués, ce ne peut être que par des mécanismes discrets, peu visibles, et moins par un élan commun. Or, il est possible que l'émergence de figures potentielles ait affecté de quelque manière, la reconnaissance des colonies en les représentant, ou non, comme des foyers de recrutement sportif potentiels. En ce sens, les colonies d'Afrique du Nord représentent un angle intéressant pour les Jeux olympiques. En effet, l'étude de S. Frenkiel (2020) nous indique à la fois que dès les Jeux d'Athènes en 1896, le sportif Algérien Mostaganem Paul Masson décroche trois médailles d'or pour la France, mais aussi qu'après l'entre-deux-guerres ce recrutement se poursuit. Il convient donc d'examiner les sélections olympiques Françaises, notamment en athlétisme, tout en notant les mécanismes par lesquels des sportifs d'Afrique du Nord auraient pu être recrutés. Ceci permettra alors de relever des effets potentiels sur la reconnaissance de la figure du sportif émigré des colonies Françaises de l'époque.

L'investissement des colonies par les acteurs sportifs durant l'entre-deux-guerres relève de différents enjeux, notamment impériaux (Auger, *op. cit.*), qui forgent le projet éducatif du baron Pierre de Coubertin (Chatziefstathiou, *op. cit.*). Il essaiera d'ailleurs, avec le Maréchal Lyautey, de recenser les « efforts » faits en cette direction par la publication d'Annales coloniales⁶⁰⁹. La stabilité et la conservation de l'Empire Français est donc une préoccupation dominante à l'époque. Si bien, que les Jeux olympiques en seront la vitrine puisqu'à travers l'institution de Jeux régionaux, ils doivent permettre aux colonies de mettre en exergue leurs sportifs de haut niveau. Cependant si ces derniers ont du mal à voir le jour à la fin des années 1920 (Auger, *op. cit.*), c'est que les responsables y sont réticents. De cette manière, l'affrontement sportif entre des « coloniaux » et des métropolitains Français soulèvent des inquiétudes. Cette confrontation risquerait en effet d'être en défaveur de la « race » Française dans le cas où les « indigènes » dominaient les matchs. Alors, dans l'optique des Jeux Africains d'Alexandrie de 1929, le Ministère des Affaires Etrangères consulte les représentants du Maroc, d'Algérie et de Tunisie pour conclure cela :

« [Il] n'était nullement désirable de mettre en compétition des indigènes et des blancs et qu'il était encore plus dangereux de ne réunir que des indigènes, chez qui pareil rassemblement pourrait, par la suite, faire naître des sentiments xénophobes inquiétants pour l'avenir »⁶¹⁰

Il déconseillera donc le COF d'y prendre part, craignant que le sport entraîne un sentiment de supériorité chez les sportifs « indigènes »⁶¹¹

Ainsi, plutôt que de laisser voir un effort en direction du sport, les années 1920 donnent lieu à des initiatives en lien avec l'éducation physique. Le ministre des Colonies, M. Daladier, tentera de la structurer en développant les services

⁶⁰⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS et du COF, 5 mars 1929.

⁶¹⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 5 avril 1928.

⁶¹¹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 7 février 1929.

d'Instruction Physique coloniaux en 1925⁶¹². Si ces démarches ne semblent pas avoir de lien avec les JO de Paris, il est tout de même possible de noter que leur occurrence n'a pas suffi à impulser un élan sportif des politiques envers les colonies. Pourtant, des modèles étrangers mettent justement à profit l'étendue de leur Empire pour faire ressortir une potentielle élite qui assurerait une domination dans les compétitions. L'exemple de la Grande Bretagne est, à ce titre, éloquent. A partir de 1920, une équipe impériale Britannique est assemblée pour compenser les faibles performances des Jeux de Stockholm de 1912 (Llewellyn, 2012). Si bien qu'au moment des Jeux de Paris, un tournoi de course à pied « anglo-colonial » est organisé pour contribuer à ce mouvement⁶¹³. La presse sportive Française s'y intéresse en tentant de mobiliser les dirigeants du mouvement sportif. Or, ce qui est mis en évidence est que ces derniers ne sont pas encore prêts à étudier la question d'une structuration du sport colonial. Frantz Reichel, du CNS, affirme alors :

« Donner une autonomie sportive aux protectorats du Maroc, de Tunisie et au département d'Algérie n'est pas une chose souhaitable au point de vue national, car on risquerait de créer en « indigénant le sport » un mouvement de xénophobie »⁶¹⁴

La fédération d'athlétisme, représentée par J. Genet, ira d'ailleurs dans le même sens en répondant que la « question ne se pose même pas », sous prétexte que les organisations y sont encore embryonnaires⁶¹⁵. Dès lors, l'enjeu de départ est considérable. Un effet bénéfique des Jeux olympiques est difficilement envisageable puisque les dirigeants sportifs Français sont réticents à l'établissement d'une quelconque passerelle. Dès lors, pour qu'un effet positif puisse être amorcé, les JO doivent mettre en évidence des personnages perçus comme suffisamment utiles au prestige national, pour pouvoir par la suite générer une interaction. En 1924, la FFA

⁶¹² « Le sport va être organisé dans toutes nos colonies », *L'Auto*, n°8805, 23 janvier 1925.

⁶¹³ « Grande-Bretagne contre colonies et dominions », *L'Auto*, n°8622, 24 juillet 1924.

⁶¹⁴ G. V., « L'Afrique du Nord peut-elle comme les colonies anglaises avoir ses fédérations sportives autonomes ? », *L'Auto*, n°9365, 6 août 1926.

⁶¹⁵ *Ibid.*

compte six cents quarante-neuf licenciés dans les ligues d'Algérie, du Maroc et d'Oranie⁶¹⁶. Elle connaît d'ailleurs dès 1923 un champion tel qu'Amar Alim Arbidi (Figures 15 et 16.), qui remporte le Cross National⁶¹⁷.

Amar Alim Arbidi

Amar Alim Arbidi, surnommé Arbidi II, est le frère d'Allemamen Arbidi (Arbidi I, concourant notamment avec RC Alger), lui aussi connu pour la course à pied. En 1923, Amar Alim remporte le Cross National avec le Massilia Club⁶¹⁸, dans lequel évolue également Georges Verger⁶¹⁹. Cependant, l'inconstance de ses performances, liée à une situation financière précaire, ne lui permettra pas d'être sélectionné aux Jeux olympiques. Il attendra le 21^e Prix Lemonnier pour réapparaître aux devants de la scène sportive au sein du Club Olympique Billancourt. Après cette victoire, il annoncera vouloir devenir professionnel avant de revenir sur sa décision⁶²⁰. A partir de là, il ira en pension chez son rival du Cross de 1924, Ahmed Boughera El Ouafi, avec lequel il s'entraînera. Il souscrit alors à une licence individuelle et envisage à l'époque de pouvoir intégrer un nouveau club (le Club Athlétique des Sports Généraux ou le Métro) dans le but de concourir aux Jeux de 1932. Cependant, il n'intégrera aucun de ces deux clubs avant l'année de Los Angeles.

⁶¹⁶ La Tunisie regroupant onze clubs mais n'ayant pas rendu accessible le nombre de licenciés ; *L'Athlétisme*, n°161, 1 novembre 1924, p. 8.

⁶¹⁷ Louis Maertens, « L'Algérie Alim Amar, alias Arbidi II bat dans le 21^e Prix Lemonnier tous les favoris de la grande course classique », *L'Auto*, n°10614, 6 janvier 1930.

⁶¹⁸ « Palmarès de l'épreuve depuis sa fondation », *L'Auto*, édition spéciale, 2 mars 1924.

⁶¹⁹ Compte-rendu de la Commission technique et d'organisation du 1^{er} juillet 1924, *L'Athlétisme*, n°146, 19 juillet 1924.

⁶²⁰ « Amar Alim... ne veut plus devenir... professionnel », *L'Auto*, n°10651, 12 février 1930.



Figure 15. Amar Alim Arbidi vainqueur du 21e Prix Lemonnier (L'Auto, n°10614, 6 janvier 1930, p. 1.)



Figure 16. Portrait d'Amar Alim Arbidi (L'Auto, n°10614, 6 janvier 1930, p. 1.)

L'existence de ces espoirs a dû intriguer la FFA puisqu'elle implique les colonies d'Afrique du Nord dans la préparation des Jeux de Paris. Elles sont notamment prises en compte dans les journées pré-olympiques d'athlétisme⁶²¹. Aussi, même si cela avait pu être le cas auparavant, il est notable que les Ligues d'Alger, de Constante et d'Oran sont autorisées à participer au Cross National en formant une équipe

⁶²¹ Compte-rendu de la Ligue de Constantine du 24 janvier 1924, *L'Athlétisme*, n°123, 9 février 1924.

composée des vainqueurs du Cross interrégional d'Alger⁶²². Cette relation entre la FFA et les ligues des colonies portera ses fruits puisque trois Algériens se démarqueront dans les épreuves, notamment celles de longues distances. Les trois meilleures performances au Championnat de France de Marathon, disputé avant les JO, sont enregistrées par A-B. El Ouafi (Club Athlétique des Sports Généraux), Verger (Masselia Club) et un certain M. Ghermati dit « Kader » (Gallia Club Oranais). C'est donc logiquement que ces trois sportifs participent aux Jeux sous les couleurs de la France⁶²³. Cependant, un événement nous amène à penser que ces sportifs ne sont pas encore perçus comme totalement légitimes. En effet, Ghermati n'est pas inscrit sur les listes olympiques dès le départ. C'est sûrement la réclamation d'un certain M. Luthereau, qui plaidera « le cas Kader »⁶²⁴, qui permettra l'inscription soudaine de son nom sur les liste des sélectionnés⁶²⁵. Cet incident signifie donc que le recrutement colonial n'est pas encore totalement accepté au moment des Jeux de Paris, notamment parce qu'il n'est pas encore perçu comme légitime par les autorités sportives au regard des enjeux symboliques évoqués plus tôt. D'autant plus que les performances de Verger et du surnommé Kader seront décriées. Le premier abandonnera malgré une mèner au départ, tandis que le second ne sera « jamais en course » pour finalement arrivé en vingt-quatrième place⁶²⁶.

Mohammed Ghermati dit « Kader »

Mohammed Ghermati dit « Kader » est un sportif olympique particulier. Contrairement à El Ouafi et Verger, il ne semble pas vivre en métropole au moment des Jeux de 1924. En ces temps, il évolue encore au Gallia Club Oranais, lequel il représente déjà au Cross International de Turin en 1922⁶²⁷. Cette distance

⁶²² Compte-rendu de la réunion plénière du Bureau du Conseil du 9 février 1924, *L'Athlétisme*, n°124, 16 février 1924.

⁶²³ Compte-rendu de la Commission technique et d'organisation du 1^{er} juillet 1924, *L'Athlétisme*, op. cit.

⁶²⁴ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 11 juin 1924, *L'Athlétisme*, n°141, 14 juin 1924.

⁶²⁵ *L'Athlétisme*, n°142 et 143, 21 et 28 juin 1924, rubrique « Les sélectionnés pour les Jeux Olympiques de 1924 ».

⁶²⁶ « En marge des Jeux Olympiques », *L'Echo d'Alger*, n°5400, 21 juillet 1924.

⁶²⁷ Compte-rendu de la Commission sportive et technique du 5 septembre 1922, *L'Athlétisme*, n°49, 9 septembre 1922.

géographique, corrélée avec une déconnexion symbolique du prestige « Français », est sûrement un des motifs qui justifient son absence initiale dans les listes des sélectionnés pour 1924. Il est clair que sans l'intervention de M. Luthereau au sein de la fédération⁶²⁸, il aurait pu ne pas être considéré. Pour autant, son parcours sportif est flou. Mise à part une seconde place au championnat de France de marathon de 1922⁶²⁹, Ghermati n'accomplit pas d'exploits nationaux particuliers le reste de sa carrière. Cela explique pourquoi il n'est que très peu évoqué dans *L'Echo d'Alger* et quasi-absent au sein du *Miroir des Sports*, *L'Auto* et *L'Athlétisme*. De plus, le fait qu'une personne portant le même nom soit arrêtée à Oran en 1926⁶³⁰, pour détournement de courrier, laisse penser que sa trajectoire de vie est assurément différente de celle des autres olympiens Algériens.

Ainsi, seule la septième place d'El Ouafi aura rassuré la presse sportive⁶³¹. Mais cela semble avoir été suffisant pour initier certaines réflexions. Certaines ligues comme celle d'Oran voient dans les JO l'occasion de créer une autre passerelle avec la métropole et de développer le sport à l'échelle locale :

*« Il nous faut dès à présent, songer à l'envoi d'une représentation Algérienne aux jeux d'Amsterdam en 1928, pour cela travailler très sérieusement, améliorer les pistes des stades, créer des épreuves assez fréquentes pour tenir en haleine nos jeunes athlètes, intensifier le plus possible le mouvement d'opinion en faveur de l'athlétisme »*⁶³²

Les Jeux de Paris ont donc participé à créer un climat propice à une représentation des ligues d'Afrique du Nord en tant que viviers de champions

⁶²⁸ Compte-rendu du Bureau du Conseil du 11 juin 1924, *l'Athlétisme*, *op. cit.*

⁶²⁹ « Les 31^{me} Championnats de France d'Athlétisme », *L'Auto*, n°47, 26 août 1922.

⁶³⁰ « Arrestation d'un indélicat convoyeur des postes », *L'Echo d'Alger*, n°6255, 24 novembre 1926.

⁶³¹ *Ibid.*

⁶³² Compte-rendu de l'Assemblée générale de la Ligue d'Oran du 26 octobre 1924, *l'Athlétisme*, n°163, 15 novembre 1924.

potentiels. C'est dans cette perspective que la Ligue d'Alger se servira de la sélection de ses trois sportifs pour justifier une demande d'aide financière à la FFA⁶³³. De surcroit, la question du sport colonial agitera de plus en plus le CNS. Si le lien de causalité avec Paris est flou, nous pouvons noter que Paul Rousseau, dirigeant de la Fédération Française de Boxe, tente d'impulser une recherche d'unité de doctrine au sein du mouvement sportif. Il suggère en 1927 la création d'une commission « *chargée d'établir une doctrine de principe en ce qui concerne plus particulièrement les relations des fédérations de la métropole avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie* »⁶³⁴. Dès lors, si nous ne pouvons pas imputer aux épreuves athlétiques des JO l'émergence de ces débats (étant surtout liés à la boxe), nous pouvons noter qu'elles peuvent en être des accélérateurs.

Si bien, que deux autres sportifs Français d'Algérie sont sélectionnés pour 1928. Le premier, S. Beddari (Red Star Olympique ; Figures 17 et 18.), est sélectionné pour les épreuves du mille cinq cents mètres et du cinq mille mètres⁶³⁵. Il doit sa sélection à de bonnes performances nationales, au moment des championnats de France de 1927 notamment⁶³⁶, mais également lors de cross internationaux⁶³⁷. Il permet d'ailleurs à la France de remporter la réunion pré-olympique organisé au Stade de Colombes juste avant les Jeux d'Amsterdam⁶³⁸. Cependant, il ne sera pas classé lors des Jeux olympiques. C'est le podium d'El Ouafi (Club Olympique Billancourt) au marathon olympique qui concentrera l'attention (Terret & Roger, *op. cit.*). Cette victoire prouvera que les performances des Algériens peuvent être louables au prestige Français, si bien, que la presse continuera à présenter le champion comme une référence pour les futurs olympiens Algériens. A peine un an après les Jeux, au

⁶³³ Compte-rendu de l'Assemblée générale de la Ligue d'Alger du 29 octobre 1924, *L'Athlétisme*, n°164, 22 novembre 1924.

⁶³⁴ Gaston Berger, « M. Paul Rousseau nous parle de l'unité de doctrine à établir dans les rapports entre la Fédération et le sport colonial », *L'Auto*, n°9717, 24 juillet 1927.

⁶³⁵ Comité Olympique Hollandais (1931). *op cit.*

⁶³⁶ Il termine second aux épreuves du 5 000 mètres et premier à l'occasion du 1 500 mètres : « Les Sports », *L'Echo d'Alger*, n°6511, 7 août 1927. ; « Les Championnats de France », *L'Echo d'Alger*, n°6512, 8 août 1927.

⁶³⁷ Il termine notamment second au Cross International de Paris en mars 1928 ; « Le Cross International », *L'Echo d'Alger*, n°6728, 12 mars 1928.

⁶³⁸ « Réunion Préolympique du Stade de Colombes, *L'Echo d'Alger*, n°6819, 11 juin 1928.

moment où un certain Scialo surpasse Dartigues, sélectionné en 1928, *Le Miroir des Sports* écrit :

« *Quelle pépinière de bons coureurs de fond que l'Algérie, et combien d'épreuves de ce genre devraient être disputées en vue de « faire sortir » d'autres Scialo, El Ouafi, Beddari et Arbidi, qui serviraient à la sélection nationale !* »⁶³⁹

Les sélections Algériennes ont tellement marqué les esprits que, pour continuer à faire valoir le prestige Français, il s'agit désormais de trouver des athlètes capables de renouveler « le geste d'El Ouafi » selon Géo André⁶⁴⁰. En d'autres termes, grâce aux résultats olympiques, il devient intéressant d'investiguer les colonies, alors considérées comme véritable « pépinière » de sportif de haut niveau. Si bien, que les figures qui émergeront dans la période, comme Amar Alim Arbidi, seront présentées comme des espoirs pour 1932⁶⁴¹.

⁶³⁹ Le Speaker, « L'athlétisme en Algérie », *Le Miroir des Sports*, n°464, 8 janvier 1929.

⁶⁴⁰ Géo André, « Le Marseillais Signoret gagne très facilement le Marathon National », *Le Miroir des Sports*, n°553, 29 juillet 1930.

⁶⁴¹ « Alim Amar rend à L'Auto la visite traditionnelle des champions », *L'Auto*, n°10618, 10 janvier 1930.

Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?



Figure 17. Seghir Beddari (*Le Miroir des Sports*, n°362, 22 mars 1927, p. 181.)



Figure 18. Seghir Beddari en tête de course au Cross National de 1927 (*Le Miroir des Sports*, n°361, 15 mars 1927, p. 1)

Seghir Beddari

Né en 1901 à Banidye-Bouguriaz (Algérie)⁶⁴², Seghir Beddari, dont le nom est souvent écorché dans la presse⁶⁴³, est une figure sportive importante de l'entre-deux-guerres. A l'instar d'El Ouafi, il est de ceux dont l'Armée a enclenché la carrière sportive (Terret & Roger, *op. cit.*). Il effectue son service militaire à partir de 1920 pour rejoindre le 9^e régiment de tirailleurs Algériens à Miliana. Il est ensuite transféré au 22^e régiment et rejoint l'Allemagne pour occuper Wiesbaden. C'est à partir de là qu'il commencera à pratiquer sérieusement, jusqu'à remporter le Championnat de cross de 1922. Après avoir changé de régiment, il termine son service mais n'attendra que deux années avant de retourner en Europe. Il se rend à Paris, où il finira par intégrer le Club Olympique de Billancourt puis le Red Star Olympique⁶⁴⁴, avec lequel il décrochera le Cross National de 1927. A cette époque, il est encadré par son manager Vitau mais aussi l'athlète reconnu Leclerc, qui sera son mentor. Beddari restera amateur et continuera à profiter d'une certaine aura dans la presse sportive malgré le résultat des Jeux de 1928.

Or, nous pouvons observer qu'il n'y a pas encore de mesures concrètes amorcées par le milieu fédéral, qui auraient pour objectif exclusif de recruter en Afrique du Nord. Cependant, fort est de constater que plusieurs événements en lien avec l'Algérie sont saisis comme véritables opportunités « *de découvrir les qualités et les mérites de la race nord-africaine* »⁶⁴⁵. La Fête du Centenaire de l'Algérie Française de 1930 s'inscrit dans cette direction. Dans la presse, l'événement est détourné de son but de célébration coloniale pour être abordé sous l'angle sportif.

⁶⁴² L. M., « Seghir Beddari », *L'Auto*, n°11298, 21 novembre 1931.

⁶⁴³ On trouvera « Seguir Badari » « Baddari » voire « Bedari »

⁶⁴⁴ G. A., « Les grandes vedettes de l'heure, les hommes sportifs du jour. L'Arabe Algérien Badari, champion de France de cross-country 1927 », *Le Miroir des Sports*, n°362, 22 mars 1927.

⁶⁴⁵ H. Rabanit, « Les sports en Algérie pendant les Fêtes du Centenaire », *Le Miroir des Sports*, n°525, 11 février 1930.

Des manifestations sportives y sont organisées et sont considérées comme un moyen de constater la vigueur d'une « race » qui peut s'avérer utile au prestige sportif national :

« Les sports ont pris en Algérie une place importante dans l'activité et la vie de la colonie. Cette place cadre bien avec l'allant et l'ardeur de cette race nouvelle, née dans le pays, issue de peuples latins, elle-même pleine de feu, de jeunesse, apanages des générations neuves »⁶⁴⁶

L'Algérie bénéficie donc d'une certaine reconnaissance sportive après les JO, ce qui amplifie ses potentiels recrutements. L'Exposition Coloniale de 1931 viendra d'ailleurs finaliser cette initiative. Dès 1930, E-G. Drigny, dirigeant du mouvement sportif Français, émet le constat suivant :

« Le mouvement sportif est en train de conquérir le monde : les Jeux Olympiques (...) ont brillamment démontré que dans l'hémisphère Sud, de l'orient à l'occident, le sport était actuellement à l'honneur. [...] Nombre de nations ont déjà exploité cette diffusion pour renforcer leur représentation dans les grandes compétitions internationales et en particulier les Jeux Olympiques, en recrutant des athlètes dans leurs colonies. Il semble bien qu'aucun effort officiel n'ait été tenté dans ce sens, ni par le gouvernement, qui ne paraît pas encore s'être approprié de la conservation ou de l'amélioration par le sport des races indigènes, ni par les fédérations, qui manquent trop de moyens d'action pour effectuer à la fois leurs recherches et leur propagande »⁶⁴⁷

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ E-G. Drigny, « Pourquoi n'y aurait-il pas, l'an prochain, à l'Exposition Coloniale de Vincennes, de vastes Jeux Sportifs réservés aux sujets de notre Empire d'Outre-Mer ? », *Le Miroir des Sports*, n°537, 6 mai 1930.

Alors que les Jeux de Los Angeles approchent à grands pas et que l'Afrique du Nord est perçue comme sportive, le président de la fédération de natation note qu'aucune mesure n'a encore été concrètement lancée. L'Exposition Coloniale de l'année suivante doit donc pouvoir y remédier. Pour cela, le journaliste propose d'organiser des manifestations réservées aux « indigènes », dont la confrontation permettrait de faire révéler « d'excellentes recrues »⁶⁴⁸. Frantz Reichel sera alors désigné président de la Classe 111 de l'Exposition Coloniale, c'est-à-dire qu'il sera chargé d'organiser des manifestations sportives dans lesquelles concourront des potentiels champions⁶⁴⁹.

De nouvelles pratiquantes ?

La multiplication d'épreuves féminines aux Jeux olympiques de l'époque constitue une brèche notable dans la « citadelle » olympique (Ottogalli-Mazzacavallo, Prudhomme-Poncet & Velez, *op. cit.*). L'intégration de cinq épreuves athlétiques en 1928 en est une illustration. Or, le CIO demeure contre la participation des femmes hormis en natation, tennis, patinage et gymnastique⁶⁵⁰. Ces réticences traduisent à quel point les championnes, ou « atalantes »⁶⁵¹ comme les surnomme Henri Desgrange, soulèvent de lourdes représentations sociales. Louveau (2004) définit à cet effet le concept de *femme bel objet* dont la représentation dans l'imaginaire collectif amenait à attribuer aux femmes une fonction surtout esthétique, et potentiellement mise à mal par le sport. En découle un contrôle masculin des pratiques féminines, dont le sport fait partie. Henri Desgrange exacerbe cela en concevant dans son *Essai d'Education Corporelle* un « certificat pré-nuptial »⁶⁵². Ainsi, le sport olympique apparaît en totale contradiction avec ce modèle : « *Cela*

⁶⁴⁸ Pierre Fontaine, « Allons-nous découvrir des champions pendant l'Exposition colonial ? », *L'Auto*, n°10896, 15 octobre 1930.

⁶⁴⁹ Le programme établi par la Commission des Fêtes comporte bien des épreuves athlétiques mais aussi un tournoi équestre et d'armes ; Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 avril 1931.

⁶⁵⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 4 juillet 1929.

⁶⁵¹ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11611, 29 septembre 1932.

⁶⁵² Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11602, 20 septembre 1932.

*vous amuserait, vous, cher Monsieur, de faire dodo à côté d'une épouse qui vous refuserait... toutes espèces de satisfactions, (...) sous prétexte d'aller à Los Angeles essayer de courir les 100 mètres en moins de 12 secondes ? »*⁶⁵³. Ce phénomène est accentué par un soi-disant incident en 1928, qui aurait causé l'effondrement des sportives à la fin du 800 mètres olympique (English, *op. cit.*). Or, même s'il n'est pas avéré⁶⁵⁴, nous pouvons constater qu'il est rappelé dans la presse, notamment à travers les figures de championnes. La sportive Japonaise et professeur d'éducation physique⁶⁵⁵, Kinue Hitomi, recevra de sévères critiques. Jusqu'à sa mort précoce, en 1931, le physique de l'athlète est présenté comme dérivatif des normes acceptées⁶⁵⁶. La condamnation est telle que certains journalistes espèrent que la pratique sportive lui empêchera d'avoir des enfants⁶⁵⁷. De cette manière, les effets des Jeux olympiques au prisme du sport et du genre (Terret, 2007a) peut être un angle d'étude intéressant. Plus qu'un lien de causalité direct entre le programme olympique et la pratique, l'investissement de la question doit prendre en compte la manière dont les acteurs du sport et la presse se saisissent des représentations sociales vis-à-vis des sportives.

Ainsi, juste avant la sélection de Los Angeles, des mesures concrètes sont envisagées envers les colonies, et particulièrement l'Algérie. Face à cette atmosphère chaque exploit réalisé par un sportif Algérien cristallise les attentions.

⁶⁵³ Henri Desgrange, « Essai d'Education Corporelle », *L'Auto*, n°11611, 29 septembre 1932.

⁶⁵⁴ Certains journalistes avouent ne pas avoir été présent le jour de « l'incident », se basant alors sur les propos d'autres collègues ; Eliante, « Sports féminins : encore une ! », *L'Education Physique*, n° 29, janvier 1931.

⁶⁵⁵ R. Moyse, « Notre consœur, M^{lle} Hitomi grande championne olympique professeur d'éducation physique », *L'Auto*, n°10108, 18 août 1928.

⁶⁵⁶ Fernand Horák, « L'Olympiade d'Amsterdam. Impression », *L'Education Physique*, n°55, janvier 1929.

⁶⁵⁷ *Ibid.*

Mohammed Meloucki (Figure 19.) est par exemple mis en avant comme étant un « nouvel El Ouafi » qui pourrait apporter quelques victoires à la France en 1932⁶⁵⁸.

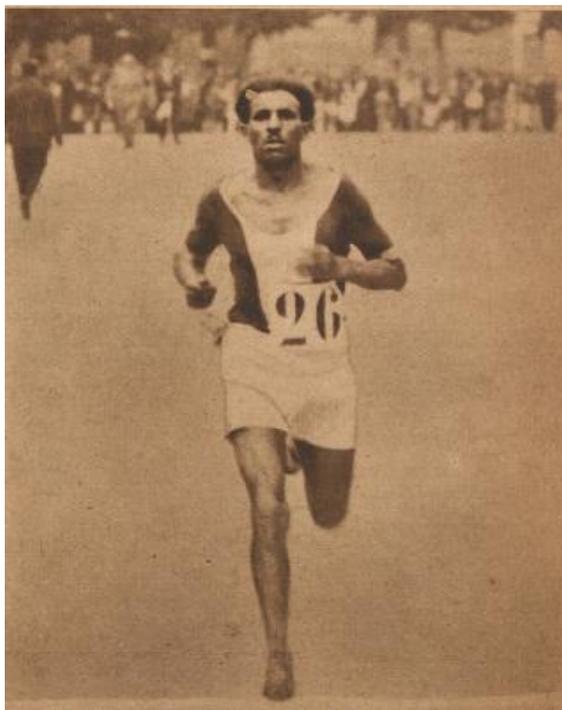


Figure 19. Mohammed Meloucki au Paris-Corbeil (*Le Miroir des Sports*, n°600, 23 juin 1931, p. 396.)

En parallèle, les discussions de 1927 autour de la question du sport colonial aboutissent à des mesures concrètes au sein du mouvement sportif. Le contexte propice à l'investissement des colonies semble avoir été efficace puisqu'il est décidé, à la fin de l'année 1931, de constituer une « Commission d'études et de coordination des organisations sportives existant dans les Colonies »⁶⁵⁹. Son objectif est le suivant :

« Le sport, en se développant dans les colonies, a suivi la même évolution que le sport français à ses débuts. Il a vécu sur des solutions provisoires, suivant les coutumes de chaque colonie, ce qui a provoqué une diversité de méthodes et de doctrines qu'il

⁶⁵⁸ Géo André, « Un footballeur et un hockeyeur se distinguent aux critères athlétiques de deuxième catégories. – Meloucki, vedette de Paris-Corbeil, est-il un nouvel El-Ouafi ? », *Le Miroir des Sports*, n°600, 23 juin 1931.

⁶⁵⁹ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 novembre 1931.

conviendrait aujourd'hui d'unifier, car il serait souhaitable que le sport colonial, lui aussi, collaborât à l'expansion sportive à laquelle s'est attachée la Métropole »⁶⁶⁰

Ainsi, il est clair que les colonies doivent servir l'intérêt sportif de l'empire Français à travers une interaction plus efficace. Pour cela, des axes de travail seront définis au regard de l'institutionnalisation d'un pouvoir central sportif dans chaque colonie et de « l'indigénat »⁶⁶¹. La Commission Coloniale du CNS doit d'ailleurs se baser sur l'ensemble de la documentation des fédérations. L'existence préalable de ces documents coloniaux nous permet ainsi de noter que les JO, à travers un climat propice, ont servi de déclencheur pour cette relation nouvelle. Mais l'approche de l'olympiade n'a pas forcément été le seul motif d'action puisque les enjeux impériaux sont toujours évoqués :

« La question est extrêmement importante parce que si nous ne nous occupons pas des colonies, d'autres s'en occuperont ; et d'une manière tellement différente que nous nous trouverons devant des organisations nettement opposées, au lieu d'être subordonnées et d'un commun accord »⁶⁶²

Les colonies sont de nouveaux foyers sportifs, mais elles sont surtout perçues comme des ressources à s'accaparer pour éviter une fuite des talents vers d'autres pays. Quoiqu'il en soit la sélection olympique en athlétisme est dans les conditions adéquates à la perpétuation du recrutement Algérien. D'ailleurs, J. Genet, dirigeant de la FFA est présent dès les premières discussions de la Commission⁶⁶³. Cette nomination nous amène alors à penser que le podium d'El Ouafi en 1928 a entraîné de réels effets de structuration de la relation entre le mouvement sportif et les colonies. Dès lors, le recrutement de sportifs « coloniaux » est plus que probable à

⁶⁶⁰ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission Coloniale, 19 avril 1932.

⁶⁶¹ *Ibid.*

⁶⁶² *Ibid.*

⁶⁶³ *Ibid.*

l'heure de la préparation pour les JO Américains. L'esprit d'un dirigeant de la FFA le laisse d'ailleurs entendre :

« Il nous faut une solide équipe, pour le moins aussi complète que pour les matches internationaux. Les résultats obtenus en 1928 justifient cette réserve. Dans toutes les épreuves nous avons fait des performances honorables qui doivent être améliorées. Et puis, si une restriction avec était apportée à l'équipe de 1928, El Ouafi aurait sans doute été sacrifié. Lui seul, cependant, remporta une première place »⁶⁶⁴

Seulement, cet enthousiasme n'aboutit pas à de sélection particulière. On le voit, tout paraissait favorable au recrutement de sportifs issus des colonies mais leur absence a sûrement été tributaire des lourds frais de voyage imposé par Los Angeles. Or, si les JO de 1932 sont une occasion manquée, fort est d'observer qu'ils n'ont pas arrêté l'élan amorcé. Les discussions se poursuivent, notamment au regard de l'acquisition de la nationalité « Française » notamment pour les ressortissants Marocains, Tunisiens et Syriens. Si le débat est encore impulsé par la fédération de boxe, le positionnement de la FFA illustre l'importance qu'elle attribue à la question. Elle considère que « *si les étrangers ne sont pas qualifiés pour les Championnats de France, les protégés peuvent y participer* »⁶⁶⁵. La presse sportive s'empare de nouveau de la thématique pour tenter d'éclaircir la situation. *L'Auto* ajoutera un point de vue aux débats en écrivant que le « colonial » est considéré comme Français, et est donc légitime de participer aux championnats nationaux, puisqu'il effectue son service militaire et acquiert le droit de vote⁶⁶⁶. Dès lors, si le statut du sportif émigré des colonies est encore flou, nous constatons que le débat s'étoffe. La fédération d'athlétisme poursuivra l'étude de la question en 1934⁶⁶⁷,

⁶⁶⁴ « La préparation olympique touchera la subvention du gouvernement », *L'Auto*, n°11185, 31 juillet 1931.

⁶⁶⁵ Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 27 avril 1933.

⁶⁶⁶ Jean Gilly, « Au point de vue sportif le « colonial » est français le « protégé » est étranger », *L'Auto*, n°12017, 9 novembre 1933.

⁶⁶⁷ F. Estèbe, « Le statut sportif complexe des Tunisiens et des Marocains », *L'Auto*, n°12113, 14 février 1934.

dans l'anticipation des JO de Berlin. Sa Commission de Préparation Olympique envisagera même de demander aux autorités militaires de rassembler leurs meilleurs athlètes Africains⁶⁶⁸. Le canal militaire de recrutement, moins visible dans la presse, semble d'ailleurs avoir été utilisé. La participation de Nouba Khaleb au marathon olympique de 1936⁶⁶⁹, corrélée à la faible quantité d'article dans la presse sportive étudiée, va en ce sens.

Par conséquent, nous constatons que les Jeux olympiques ont non seulement participé à créer un engouement pour champions sportifs émigrés d'Afrique du Nord dans la presse, mais ont également favorisé le déclenchement d'initiatives concrètes. Mettant en exergue des performances de haut niveau, plus ou moins importantes, ils permettent de considérer les colonies comme de réels viviers sportifs. L'athlétisme leur donne de plus en plus de place, jusqu'à ce que la presse considère en 1934 que la présence d'un Africain du Nord dans l'équipe de France de cross-country relève d'une réelle « tradition »⁶⁷⁰. Quant au mouvement sportif, les JO l'encouragent à porter une attention accrue vis-à-vis de la structuration du sport au-delà de la métropole. La publication d'un annuaire du sport en Afrique du Nord par le Comité des Sports d'Algérie (lié au CNS) en 1947, symbolise un effet de ces olympiades à plus long terme⁶⁷¹. Ainsi, ces conclusions vont dans le sens de l'étude de Terret et Roger (*op. cit.*). Si les années 1930 sont un temps où des initiatives émergent, il est nécessaire de comprendre les facteurs qui ont initiés les réflexions dès les années 1920, notamment au prisme des JO. Cependant, cet effet positif en lien avec les colonies n'est pas totalement tributaire des Jeux. Ils ont effectivement servi de déclencheur mais n'auraient surement pas provoqué le même climat si les

⁶⁶⁸ « Les Africains à Montélimar ? », *L'Auto*, n°12403, 1^{er} décembre 1934.

⁶⁶⁹ s.n. (1936). *La Participation Française aux Jeux de la XI^e Olympiade. Garmisch-Partenkirchen Berlin 1936*. Paris : s.n.

⁶⁷⁰ « Rérolle gagne le Cross National », *L'Echo d'Alger*, n° 8622, 14 mars 1934.

⁶⁷¹ Comité des Sports d'Algérie (1947). *Sports Nord- Africains 47*, Tome 1 : Algérie. Alger : Edition Agence Art Afrique.

sportifs impliqués eux-mêmes ne dominaient pas les compétitions nationales⁶⁷². C'est ainsi que cette analyse pourrait se compléter d'une étude de profils particuliers comme celui de Scialo encore de Moussa Bourachedi, s'affirment durant la période.

B. Les Jeux olympiques de la jeunesse : l'expérimentation des épreuves de cross-country pour seniors

« « [L]e sport besoin social » est celui qui sera pratiqué, non pas pendant quelques années de jeunesse et que j'appellerai le « sport-exhibition », mais celui qui ne comportera pas de solution de continuité. Comme nous nous sommes au stade de maîtrise sportive de soi-même, (...) il y a lieu de laisser la compétition qui est bien l'aiguillon-type, pour les jeunes comme pour les vieux, et puisque aussi bien c'est par elle que se recrutent les nouveaux adeptes »⁶⁷³

Comme le traduisent les propos de Jean Dalbiez, la place des aînés prend de plus en plus d'importance dans les préoccupations sportives. Plus précisément, la compétition apparaît parfois comme une activité légitime vis-à-vis d'eux. En effet, Jean Dalbiez précise que sa pratique doit, certes, débiter relativement jeune, mais peut se prolonger jusqu'à soixante ans. Cet intérêt pour la pratique des plus âgés n'est cependant pas nouveau. La présence de catégories « vétérans » dans les échéances de cross-country l'illustre. Pour autant, cette population ne jouit que de peu d'événements lui étant proprement dédiés. Or, les Jeux olympiques de Paris représentent une des formes les plus expressives de ce vers quoi tend le sport à l'époque (Lê-Germain & Tétart, *op. cit.*). Leur aspect compétitif, structuré par la recherche de records, font d'eux des sources potentiels d'effets. Mais pour que des

⁶⁷² « La supériorité évidente des troupes nord-africaines dans le domaine du cross-country », *L'Auto*, n°11777, 14 mars 1933.

⁶⁷³ Jean Dalbiez, « Des manifestations utiles du sport social », *L'Auto*, n°9251, 14 avril 1926.

changements puissent effectivement se produire, ce modèle sportif olympique doit être en accord avec les enjeux sociaux que sous-entend le style de vie des aînés. Comme nous avons pu l'évoquer auparavant, les traumatismes de la Grande Guerre ont pressé le besoin de régénérer la « race » Française. En cela, il faut rebâtir les corps et les esprits des citoyens, et notamment ceux en devenir (Saint-Martin, 2005). Les jeunes occupent donc une place importante dans les priorités sportives nationales, ce qui relègue les plus vieux au second rang. De plus, le sport associatif s'initie surtout au tournant du XX^e siècle (Terret, 2007b). Ainsi, les anciennes générations n'y sont pas forcément sensibilisées et, donc, moins aptes à s'y diriger. D'autant plus que, comme nous l'avons observé dans le chapitre précédent, le sport sous sa forme compétitive n'est pas tout le temps perçu comme éducatif, ce qui complexifie l'apparition d'un effet positif olympique sur les pratiques des aînés. Ainsi, il convient d'investiguer l'occurrence d'un lien entre ces pratiques et les Jeux de l'époque, tout en indiquant la nature des effets potentiellement produits.

Au regard des prérogatives sociales de l'entre-deux-guerres, la formation de l'individu est pensée à long terme. Toute sa vie, il ne peut se permettre d'être comme « un gros rondouillard, apoplectique, ventripotent et hypertendu »⁶⁷⁴. En ce sens, les citoyens doivent continuellement suivre une éthique de vie saine, dans laquelle l'activité physique a un rôle prédominant. Au moment où Henri Desgrange constate le décès d'une personne, il estime que le défunt aurait pu « gagner » jusqu'à plus de trois mille jour de vie supplémentaires s'il avait suivi un style de vie comprenant des exercices physiques. Ainsi, se développe une forme d'attention portée aux corps des aînés et donc à leur activité. Le nouveau concours de *L'Auto* en 1929, intitulé « Quel âge a-t-il ? » va dans ce sens⁶⁷⁵. Il consiste à délier l'image d'un corps sain avec celle du jeune âge pour justement favoriser l'entretien physique à long terme (Figure 20.)

⁶⁷⁴ Henri Desgrange, « Les motifs acceptables », *L'Auto*, n°10552, 5 novembre 1929.

⁶⁷⁵ « Quel âge a-t-il ? », *L'Auto*, n°10533, 17 octobre 1929.



Figure 20. Première image du concours "Quel âge a-t-il?" (*L'Auto*, n°10533, 17 octobre 1929, p. 1.)

Ainsi l'activité physique continue apparaît comme étant remède à la dégénérescence des corps avec le temps. Sa pratique offrirait la possibilité de faire perpétuellement bénéficier les vertus liées à la longévité qui lui sont donc accordées. Cependant, la nature de cette activité physique n'est pas seulement la culture physique, que le docteur Pagès préconise encore pour conserver le bon fonctionnement des sens⁶⁷⁶. En effet, la presse met de plus en plus en avant les bénéfices du sport en lui-même. F. Reichel, par son implication dans le milieu, définit même le sportif comme « celui sur qui les années ne mordent pas »⁶⁷⁷. Plus précisément, la compétition n'est pas exclue pour les aînés. En 1926, on définit le

⁶⁷⁶ A. D., « Le docteur Pagès indique un moyen simple et pratique de conserver bon œil et bonne oreille », *L'Auto*, n°9189, 11 février 1926.

⁶⁷⁷ « Frantz-Reichel », *L'Auto*, n° 8544, 7 mai 1924.

« sport besoin social », qui est la pratique sportive à généraliser, comme celui « pratiqué par la masse anonyme, dans le seul but de s'éloigner de la vieillesse », et qui se doit d'être « continue »⁶⁷⁸. Le sport étant pensé ainsi, les individus devraient s'y adonner progressivement jusque vingt-cinq ans, maintenir ensuite leurs capacités jusque trente ans, pour enfin continuer à pratiquer pour limiter la chute des différentes habilités. Mais la « vieillesse » n'est pas uniquement considérée dans l'optique de ce sport généralisé. Elle est également impliquée dans le sport « compétition », qui doit produire des exemples d'inspiration⁶⁷⁹. On retrouve alors dans cette conception du sport de compétition, un certain parallèle avec la pyramide coubertinienne qui anime les Jeux olympiques. Le sport, par la compétition, devrait mettre en avant une élite et ses exploits, pour qu'en résulte une pratique généralisée (Clastres, 2005). De cette manière, la presse sportive donne à voir des figures exemplaires de plus en plus âgées. Georges Duménil (Figure 21.), présenté comme « un athlète tel, que l'usure de l'âge pourra glissa sur lui »⁶⁸⁰ couvre 15 km 792 en une heure, alors qu'il est âgé de cinquante et un ans⁶⁸¹. Jean Dalbiez écrira suite à cet exploit :

*« Le Sport social a désormais son « compétitionniste » indiscuté. Le rayonnement de Duménil, va enfin faire découvrir qu'à côté du Sport-exhibition, pratiqué pendant quelques années de jeunesse, le Sport social existe »*⁶⁸²

Ce genre de figures sportives, dans lequel est également rangé Henri Desgrange (soixante-deux ans en 1927) ont alors pour fonction d'impulser une pratique généralisée, voire un style de vie. Et les anciens olympiens n'y dérogent pas. Géo

⁶⁷⁸ « Le sport social réclame un mécène », *L'Auto*, *op. cit.*

⁶⁷⁹ *Ibid.*

⁶⁸⁰ Jean Dalbiez, « Le Sport social s'impose », *L'Auto*, n°9643, 11 mai 1927.

⁶⁸¹ G. V., « Les « vétérans » ne sont pas dans le sport des hommes « vieux » », *L'Auto*, n°9932, 24 février 1928.

⁶⁸² » Jean Dalbiez, « Le Sport social s'impose », *L'Auto*, *op. cit.*

André, notamment pentathlète aux JO de Stockholm, produit toujours des « étincelles » en athlétisme, alors qu'il est âgé en 1929 de quarante et un ans⁶⁸³.



Figure 21. « Georges Duménil [le mai 1927 au stade Duvignau de Lanneau] », photographie de presse, Angence Rol., 1927, BnF, Galica.

Par conséquent, le contexte semble propice au développement d'épreuves sportives dédiées aux « vieux » pratiquants. Les discussions, visibles dans la presse sportive, autour de l'âge des athlètes et des bénéfices de l'activité sur la santé des individus, laissent paraître une volonté commune. Il s'agit dès lors d'enclencher une effervescence des épreuves dédiés aux aînés. Au moment des Jeux olympiques de 1924, trois grandes épreuves d'athlétisme existent déjà en dehors des classements

⁶⁸³ « Géo André fait toujours des « étincelles » sur 110 mètres haies », *L'Auto*, n°10533, 17 octobre 1929.

vétérans. Il s'agit du « Cross des Vieux », du « Cross des Ancêtres »⁶⁸⁴. Si d'autres verront le jour ou bien s'effaceront durant la période étudiée, il convient d'examiner les logiques qui les animent afin d'identifier ou non un lien avec les JO, ainsi que leur potentiel effet.

Dans les préoccupations sociales liées à la longévité, l'âge cristallise les attentions. Il devient alors une condition d'accès à certaines épreuves afin de garantir la participation du public ciblé. D'ailleurs quelques mois avant les Jeux olympiques, le Cross des dirigeants est mis en place pour la première fois⁶⁸⁵. Or, ce dernier n'est accessible que pour les concurrents d'au moins trente ans⁶⁸⁶. Ce conditionnement permet donc mettre en évidence la nature sportive globale en France, surtout avant les Jeux olympiques. En ce sens, elle permet d'assurer le fait que même les personnels qui organisent le sport national, et qui ne sont pas forcément jeunes, soient eux-mêmes pratiquants. Ainsi, le fait que cette épreuve apparaisse à peine quelques mois avant les JO nous amène à penser que la FFA s'est saisie de l'atmosphère olympique pour refléter l'image d'un pays physique actif. Deux ans plus tard, en 1926, un article de *L'Auto* évoque une « épreuve parfaite » dans laquelle prendraient part différents types de pratiquants leur âge. Il s'agirait de faire concourir des équipiers choisis dans quatre catégories d'âges⁶⁸⁷. C'est alors que, quelques mois avant les Jeux 1928, une nouvelle épreuve est également créée. Il s'agit de la Course des Trois Générations dans laquelle trois engagements sont nécessaires. La condition est telle qu'un sportif voulant y participer doit présenter deux autres membres de sa famille issue de deux autres générations. Cinq types d'engagements sont alors possibles, allant de l'arrière-grand-père à l'arrière-petit-fils⁶⁸⁸. On le voit, l'âge structure de plus en plus ce genre d'épreuve pour pouvoir garantir la mise en évidence de figure sportive âgée. Si bien qu'il se confronte parfois

⁶⁸⁴ Le « Critérium des Ancêtres », également appelé « Critérium des Vieilles Gloires » existent également en cyclisme.

⁶⁸⁵ « Cross des dirigeants », *L'Auto*, n°8479, 3 mars 1924.

⁶⁸⁶ « Cross des dirigeants », *L'Auto*, n°8804, 22 janvier 1925.

⁶⁸⁷ Allant du plus jeune à soixante ans ; « Le sport social réclame un mécène », *L'Auto*, *op. cit.*

⁶⁸⁸ « La Course des trois Générations », *L'Auto*, n°9930, 22 février 1928.

à une nomenclature stricte pour les épreuves. Le Cross des Ancêtres conditionne les engagements en fonction de quatre catégories d'âge⁶⁸⁹, et le Cross des Vieux affine cette logique en rajoutant deux autres⁶⁹⁰. Cette dichotomie de la participation en fonction du niveau de vieillesse permet donc faciliter l'accès à la pratique pour les plus âgés, qui n'auraient pas forcément concouru en catégorie vétérans. Cette logique est même exacerbée juste avant les Jeux d'Amsterdam avec la création de la Coupe Mathusalem, strictement réservée aux plus de soixante-dix ans⁶⁹¹.

La Course des Trois Générations

Créée en 1928, la Course des Trois Générations de *L'Auto* semble être la première course réservée aux familles. En effet, pouvant s'engager gratuitement, trois membres de générations différentes (arrière-grand-père, grand-père, père, fils, petit-fils)⁶⁹² devront être inscrits. L'épreuve a lieu sur un parcours d'environ 3,5 km au total sur le parc de Saint-Cloud. Si sa première édition rassemble timidement 8 familles, ce sont dix de plus qui s'engagent en 1929⁶⁹³. Mais cet engouement n'est que passager puisqu'en 1932, seules trois familles courent les Trois Générations⁶⁹⁴. Si le lien de causalité avec les Jeux olympiques est très flou, fort est de constater que le concept de l'épreuve est innovant. En ce sens, elle offre un nouveau regard sur les pratiques et leurs pratiquants, notamment au regard de deux aspects. Le premier est le caractère familial et amusant qui domine l'épreuve. Il est assuré par une dépréciation de la compétition au profit du plaisir. Par exemple, la famille Lacire ayant remporté deux fois consécutivement l'épreuve, elle aurait dû recevoir un

⁶⁸⁹ Les catégories ont les suivantes : 50-54 ans, 55-59 ans, 60-69 ans, 70-80 ans ; « Le Cross des Ancêtres », *L'Auto*, n°8478, 2 mars 1924.

⁶⁹⁰ Huit catégories de classement sont mises en place dont six en fonction de l'âge : 35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans, 50-55 ans, 55-60 ans, 60 et plus ; « Tous les champions des âges héroïques disputeront ce matin le V^e Cross des Vieux au Stade Français », *L'Auto*, n°8499, 23 mars 1924.

⁶⁹¹ « Quels sont les ancêtres sportifs qui veulent disputer la Mathusalem-Coupe », *L'Auto*, n°9964, 28 mars 1928.

⁶⁹² « La Course des trois Générations », *L'Auto*, *op. cit.*

⁶⁹³ « Ce matin, à 10 heures dans le Parc de Saint-Cloud la course des Trois Générations », *L'Auto*, n°10403, 9 juin 1929.

⁶⁹⁴ « C'est à la famille Menu que revient la course des « Trois Sports », *L'Auto*, n°11454, 25 avril 1932.

handicap⁶⁹⁵ si elle avait participé à l'édition de 1933. L'autre aspect intéressant est l'intégration progressive des filles dans la compétition. En effet, cette épreuve est l'occasion de confronter garçons et filles depuis la participation de Violette Dunois (18 ans) en 1929⁶⁹⁶. Si bien, que *L'Auto* envisagera l'accès aux mères en 1930⁶⁹⁷. Or, même si cela n'aboutit pas, nous pouvons noter que par le prisme de la « famille », la Course des Trois Générations représente l'occasion d'introduire des pratiquantes et pratiquants encore à l'écart des grandes épreuves sportives de l'époque.

Plus que de simplement garantir la participation de certaines catégories d'âge, les épreuves qui naissent mettent renforcer l'attention portée à certains éléments techniques. Dans cette perspective, il ne s'agit pas uniquement de créer des concours, mais d'adapter les modalités de la compétition pour que les épreuves respectent les enjeux sociaux. Henri Desgrange évoque à ce sujet que le genre d'épreuve dans lequel les aînés peuvent rivaliser avec les jeunes est la course de fond⁶⁹⁸. Ainsi, non seulement l'effort doit être pensé pour correspondre aux capacités physiques des pratiquants, mais il doit également se diriger vers les épreuves de fonds, à l'image des cross notamment. La Coupe Matusalem s'oriente alors dans cette direction. Etant réservée au septuagénaires (Figure 22.), *L'Auto* ne peut lui appliquer le même règlement que son Cross populaire, ouvert à tous. C'est ainsi qu'il est présenté comme un « tout léger cross-country » de 3, 5 km⁶⁹⁹.

⁶⁹⁵ « Les trois Lacire enlèvent à nouveau la Course des Trois Générations », *L'Auto*, n°11104, 11 mai 1931.

⁶⁹⁶ « La course des Trois Générations », *L'Auto*, n°10371, 8 mai 1929..

⁶⁹⁷ L. M., « C'est à la famille Lacire que revient, dans un temps record, notre Course des Trois Générations », *L'Auto*, n°10717, 19 mai 1930.

⁶⁹⁸ Henri Desgrange, « Question d'âge », *L'Auto*, n°8925, 23 mai 1925.

⁶⁹⁹ « Quels sont les ancêtres sportifs qui veulent disputer la Matusalem-Coupe », *L'Auto*, *op. cit.*

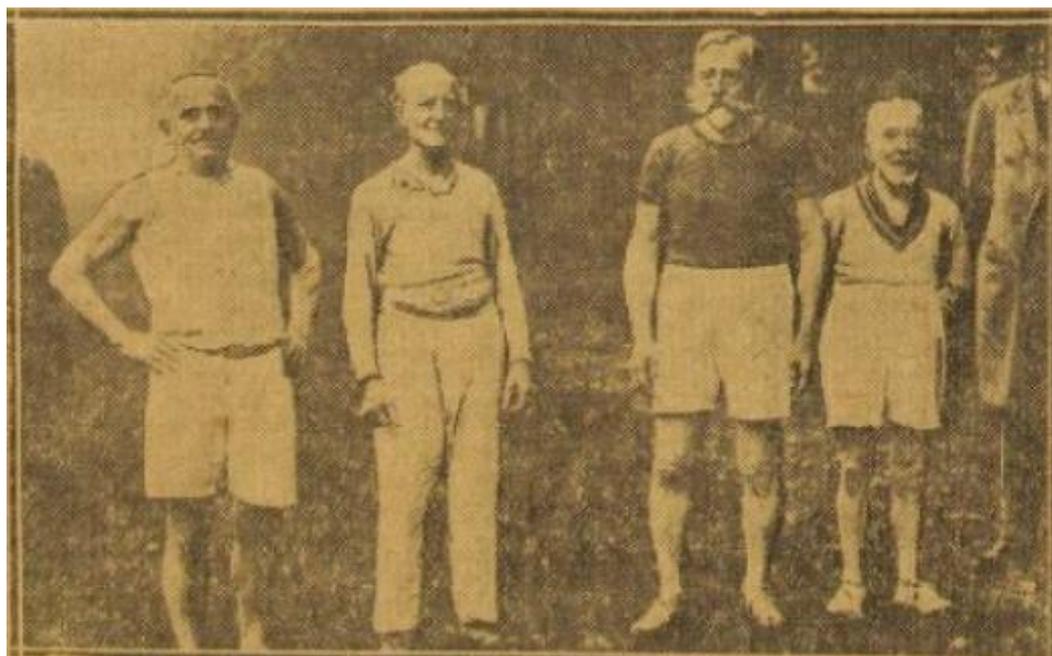


Figure 22. [De g. à d.] Jules Dunois, François le Bordelais, Capron et Renault, premiers concurrents de la Coupe Mathusalem (*L'Auto*, n°10001, 3 mai 1928, p. 1)

Par l'intermédiaire de cet effort d'adaptation technique, les épreuves sont bien pensées en direction du sport et non de l'éducation physique, ce que certains médecins auraient pu valoriser⁷⁰⁰. Dès lors, le sport est conservé, malgré les risques qui auraient pu être perçus. En cela, cette logique d'épreuve pourrait être considérée comme un effet intangible des JO dans la mesure où ils auraient suffisamment exposé le sport pour produire un effet de mode. Or, au regard des enjeux traversés, le sport qui y est mis en évidence n'est pas réellement celui des Jeux. En effet, la performance apparaît au second rang et figure plutôt comme le support d'une occasion « originale », « à la fois sportive et amusante »⁷⁰¹. Il s'agirait alors plutôt une réadaptation du modèle olympique pour orienter la pratique sportive vers la population âgée. De surcroît, Jean Dalbiez essaie de réguler la charge d'effort

⁷⁰⁰ Dr. C-C. Pagès, « Qu'est-ce donc la culture physique ? », *L'Auto*, n°11765, 2 mars 1933.

⁷⁰¹ L. M., « La famille Steignart enlève brillamment la première Course des Trois Générations », *L'Auto*, n°10012, 14 mai 1928.

pour ne pas trop les fatiguer. Il évoque alors la possibilité d'instaurer des handicaps en fonction des âges, ce qui permettrait de garantir un entretien adéquat des capacités physiques des aînés :

« Le concurrent de 60 ans, en recevant des autres, plus jeunes, par exemple 3 secondes par kilomètres et par an, ce qui correspondrait à l'usure inévitable et approximative de sa différence d'âge, se trouverait sur la même ligne que ceux-ci »⁷⁰²

Du point de vue technique, cela sous-entend que les parcours doivent être flexibles en fonction des âges. C'est d'ailleurs ce que réalise la Course des Trois Générations à cause de la diversité des effectifs qu'elle mobilise. Par exemple, en 1929, les plus vieux devront parcourir entre 1 km et 500 m, leurs descendants entre 2 835 et 1 710 m, tandis que les plus jeunes courront 50 à 1 200 m⁷⁰³. Par conséquent, l'épreuve assure le maintien des capacités physiques des plus vieux en régulant leurs efforts, tout en évitant de dénaturer la logique sportive de la compétition. Toutefois, l'ensemble des initiatives menées en direction du public âgé ne converge pas. Le Cross des Vieux, avant les Jeux de Paris, respecte moins cette logique de dosage de l'effort. En effet, en 1924 il présente un parcours de 10 km en deux boucles⁷⁰⁴, jonché de prairies, forêts ou encore de « terrains lourds »⁷⁰⁵. Il s'agit ici d'un usage particulier envers les aînés puisqu'il s'agit de les faire courir sur une distance et un parcours presque conventionnel. A titre de comparaison, le parcours du Cross Populaire de *L'Auto* organisé la même année ne comporte à peine plus d'un kilomètre⁷⁰⁶. Le Cross des Vieux se rapproche donc plus de la forme brute des épreuves sportives de l'époque, ce qui a pu générer certaines inquiétudes compte-tenu des larges catégories d'âges impliquées. D'ailleurs, sa disparition des calendriers de *L'Auto*, notamment entre 1926 et 1928, peut être considérée comme

⁷⁰² Jean Dalbiez, « Des manifestations utiles du sport social », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷⁰³ « Ce matin, à 10 heures dans le Parc de Saint-Cloud la course des Trois Générations », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷⁰⁴ « Jules Dunois gagne le Cross des Vieux », *L'Auto*, n°8500, 24 mars 1924.

⁷⁰⁵ « Tous les champions des âges héroïques disputeront ce matin le V^e Cross des Vieux au Stade Français », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷⁰⁶ « L'histoire de l'Epreuve Magnifique », *L'Auto*, édition spéciale, 20 janvier 1924.

l'aboutissement de cela⁷⁰⁷. Ce constat permet donc de noter que le sport que mettent en exergue les Jeux à l'époque, ne peut être automatiquement saisi tel qu'il est. Il doit plutôt subir un remodelage de la part des organisateurs, qui l'orienteront en adéquation avec les préoccupations sociales contextuelles.

Le Cross des Vieux

Le Cross des Vieux, également appelé Critérium des Vieux⁷⁰⁸ et Critérium des Aînés⁷⁰⁹, est une épreuve de cross-country créée en 1919 pour les vétérans licenciés à la FFA. Organisé au mois de mars par le Stade Français et L'Auto, le parcours est dessiné dans le bois de Saint-Cloud. La difficulté de son parcours favorise l'accès aux pratiquants familier avec le cross, et notamment des « vieilles gloires »⁷¹⁰. Ces anciens champions comptent notamment parmi eux Albin Lermusiaux, espoir Français à l'occasion des Jeux d'Athènes de 1896. Pour s'ouvrir à ce type de public, un handicap de temps est mis en place. Ainsi, Jules Dunois, dans la catégorie des plus de 70 ans, remporte le cross en 1924 avec un bénéfice de 13 minutes. Or, le niveau de pratique que le Cross des Vieux impose reste exceptionnel vis-à-vis des autres épreuves pour aînés qui se développent à l'époque. Si bien, que 19 engagés ne s'y présentent pas en 1924, et que 18 participants ne le terminent pas⁷¹¹.

Par ailleurs, les épreuves consacrées aux « ancêtres »⁷¹² s'inscrivent dans la volonté de raviver une virilité mise en péril par les traumatismes de la Grande Guerre. En effet, près d'un million et demi de soldats sont morts au combat (Prost, *op. cit.*), ce qui délègue aux femmes et hommes restants la responsabilité de

⁷⁰⁷ L'Auto, n°9148, 1^{er} janvier 1926, p. 1 ; L'Auto, n°9513, 1^{er} janvier 1927, p. 1.

⁷⁰⁸ « En 1934 62 épreuves et manifestations seront organisées par L'Auto », L'Auto, n°12070, 1^{er} janvier 1934.

⁷⁰⁹ Géo André, « La journée des Cross populaires au Polygone de Vincennes », *Le Miroir des Sports*, n°473, 12 mars 1929.

⁷¹⁰ « Tous les champions des âges héroïques disputeront ce matin le V^e Cross des Vieux au Stade Français », L'Auto, *op. cit.*

⁷¹¹ « Jules Dunois gagne le Cross des Vieux », L'Auto, *op. cit.*

⁷¹² « Quels sont les ancêtres sportifs qui veulent disputer la Mathusalem-Coupe », L'Auto, *op. cit.*

représenter le pays. Or, vingt pourcents des classes d'âge d'homme de vingt à quarante ans ont disparu au moment du bilan démographique (Sirinelli, 2012). Ainsi, la quête de la masculinité est omniprésente durant l'entre-deux-guerres, ce qui limite l'engagement sportif des femmes (Rosol, 2000) et met en exergue celui des hommes, notamment âgés. En ce sens, la presse traduit l'activité sportive des pratiquants âgés comme des actes de conquêtes viriles. Par exemple, après la réaction d'étonnement d'une spectatrice face au départ du Cross des Vieux, un journaliste répond :

« Ces vieux birbes, Madame, sont de des hommes qui, pour la plupart, ont passé la cinquantaine, qui n'ont pas un compteur à gaz dans le dos comme le jeune homme qui vous pilote, et n'ont besoin ni de bicarbonate pour digérer, ni d'eau salée pour... vous me comprenez. Et pour cela, grâce aux quelques kilomètres que vous allez avoir l'honneur de les voir courir »⁷¹³

On le voit, le sport des « ancêtres » est l'avènement d'une figure masculine dont le corps et le symbole ne s'use pas avec le temps (Figure 23.). Plus encore, une autre réaction traduit la portée virile de l'épreuve. Après qu'une supportrice ait crié « Bravo, Ugène ! T'as pas abandonné, t'es un homme », un journaliste de *L'Auto* déclare : « Et dans ce « T'es un homme », il y avait tout le respect au sexe fort »⁷¹⁴. Par conséquent, les épreuves sportives sont, à l'époque, un moyen de rétablir la domination symbolique d'une masculinité qui a pu être fragilisé après le conflit mondial. Désormais, le caractère viril des hommes sportifs ne doit pas seulement être assimilé dans la jeunesse, mais plutôt entretenu tout au long de la vie. D'autres exemples illustrent ce phénomène comme la Coupe Mathusalem. Réservée exclusivement aux hommes âgés d'au moins soixante-dix ans, l'épreuve a pour fonction de conserver la domination masculine, même à un âge avancé de la vie :

⁷¹³ L. C., « Autour des cheveux blancs », *L'Auto*, n°8864, 23 mars 1925.

⁷¹⁴ *Ibid.*

« Ainsi, par le sport, l'homme s'est prolongé et c'est vrai que l'âge du mari, par rapport à l'âge de la femme, s'est déplacé. Cinq ou six ans d'écart entre les âges de deux conjoints semblaient, autrefois, bonne mesure ; aujourd'hui, les jeunes filles s'accordent mieux d'un écart plus grand parce qu'elles savent bien qu'à l'âge où la vie les aura marquées, leur mari aura besoin d'un plus grand nombre d'années qu'avant pour paraître mieux appariés à elles. Et l'année viendra où personne ne trouvera ridicule une petite épreuve de course à pied, réservée aux « jeunesses de 80 ans »⁷¹⁵

Ces propos traduisent l'importance de la préoccupation des rapports sociaux de sexes, et plus précisément, celle de la crainte d'une déchéance de l'hégémonie masculine. La pratique du sport à plus de soixante-dix ans est alors perçue comme un moyen de contrer cette baisse de pouvoir. Ainsi, se perpétueraient des générations d'hommes Français, capable d'assurer le prestige Français à long terme (Figure 24.). Ainsi, les missions sociales qui guident le sport pour les aînés pourraient être résumé de la sorte : *« Être vétéran n'est pas synonyme d'homme fini, mais simplement la consécration due à l'homme... rangé dans une catégorie un peu moins active que l'exige ceux des « moins de trente ans »⁷¹⁶.*

⁷¹⁵ H. D. « La Matusalem-Coupe est enlevée d'un pied léger par Jules Dunois devant Lucien Capron », *L'Auto*, n°10001, 3 mai 1928.

⁷¹⁶ G. V., « Les « vétérans » ne sont pas dans le sport des hommes « vieux » », *L'Auto*, *op. cit.*

Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?

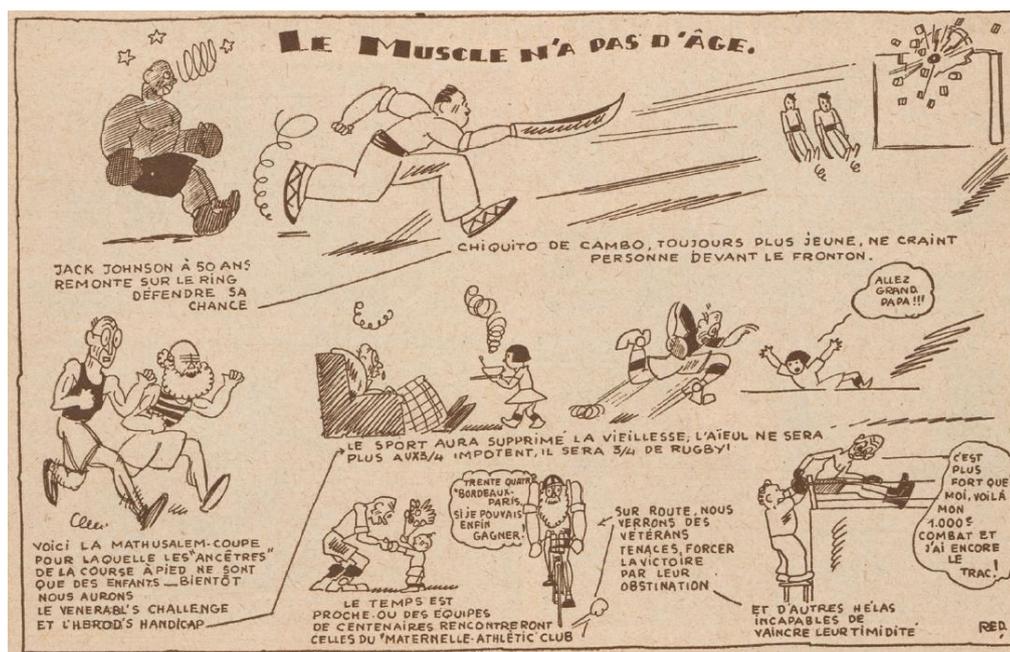


Figure 23. Caricature "Le Muscle n'a pas d'âge", signée Red. (Le Miroir des Sports, n°423, 24 avril 1928, p. 269.)



Figure 24. Passage de témoin symbolique entre le père et le fils, guidé par le grand-père à la Course des Trois Générations (L'Auto, n°10404, 10 juin 1929, p. 2)

La Coupe Mathusalem

La Coupe Mathusalem est la première épreuve de cross-country exclusivement réservée aux hommes de plus de 70 ans. Créée en 1928 à l'initiative de *L'Auto*, elle est organisée à Saint-Cloud, aux alentours du Stade Français. La difficulté est amoindrie pour offrir un parcours entre 3,2 et 2,74 km entre 1928 et 1934. Néanmoins, fort est de constater que peu de participants y prennent part. En 1928 elle confronte quatre participants, dont Jules Dunois gagnera ses trois premières éditions. Il est d'ailleurs notable que les participants à ces épreuves sont relativement les mêmes d'une épreuve de *L'Auto* à l'autre. On retrouvera en effet Jules Dunois aux côtés de son fils et de sa petite fille dans la Course des Trois Générations⁷¹⁷. Puis, la Coupe évoluant entre trois et deux concurrents, c'est même un Belge qui devra affronter le détenteur du titre, en 1931⁷¹⁸. Ce manque de participation manifeste est peut être corrélé au décès des pratiquants, mais est surtout le fruit d'une stratégie de non-couverture assumée par *L'Auto*⁷¹⁹. Cela démontre à quel point le sport est perçu comme risque sanitaire pour la figure du « vieux » mais aussi que, culturellement, ce public n'est pas forcément fervent de cette activité. D'ailleurs, elle n'est plus commentée en 1932 et 1933, ce qui sous-entend un certain essoufflement du concept, qui a du s'empirer avec la mort du champion de l'épreuve, Dunois, autour de 1934⁷²⁰. Néanmoins, le fait que l'on propose la création d'une Coupe Mathusalem de tennis en 1934 nous indique que le concept de l'épreuve a tout de même marqué les esprits et sera sûrement réutilisé par la suite⁷²¹.

Néanmoins, fort est de constater que ce type d'épreuve ne tend pas à se généraliser. Bien que le Cross des Vieux de 1924 compte près de cent dix

⁷¹⁷ « La course des Trois Générations », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷¹⁸ « La Coupe « Mathusalem » revient à Pol Verhulst », *L'Auto*, n°11143, 19 juin 1931.

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ « Passe encore de courir, mais... », *L'Auto*, n°, 12104, 4 février 1934.

⁷²¹ Samazeuilh et Blanchy, « Les Championnats de France commencent aujourd'hui au Stade Roland-Garros », *L'Auto*, n°12211, 23 mai 1934.

engagements⁷²² d'autres se veulent plus discrètes. La Coupe Matusalem fait effectivement partie de celles qui n'ont pas pour fonction de rassembler un nombre important de pratiquants :

« Cette petite cérémonie sportive s'est déroulée, on le pense bien, dans la plus stricte intimité ; l'Auto désirant seulement prouver qu'un vieux sportif soucieux de sa bonne santé et de la bonne conservation de ses muscles, peut encore, après 70 ans, trotter tout doucement et sans aucun danger pour sa constitution. Au contraire... »⁷²³

Dès lors, certes l'activité sportive des hommes âgés est perçue comme bénéfique, mais elle n'a pour objectif d'être diffusée trop massivement. Les épreuves fonctionneraient plus comme des moments durant lesquels quelques sportifs sont exposés en exemples. Avant de décéder, M. Dunois, l'ancien participant de la Coupe Matusalem, déclarait d'ailleurs à *L'Auto* : « Non ! votre Coupe Matusalem ne m'intéresse pas ! Vous ne l'annoncez jamais et personne ne vient la voir »⁷²⁴. Nous pouvons constater que le sport olympique compétitif n'est donc pas entièrement saisi. Les organisateurs préfèrent faire preuve d'une certaine discrétion, qui se manifestera par l'absence de couverture médiatique par son propre organisateur, *L'Auto*, en 1932. De plus, le fait que *Le Miroir des Sports* ne la partage pas non plus est significatif. Le sport, malgré ce que peut représenter le développement de ce genre d'événements, est toujours perçu comme potentiellement néfaste à la santé des plus vieux. Certes, la presse tend à donner à voir des figures exemplaires de pratiquants qui redorent le prestige de la « race » Française, mais cette entreprise est limitée en inhibant la diffusion de la participation aux épreuves. Il s'agit en réalité d'expérimentations, dont le succès

⁷²² « Tous les champions des âges héroïques disputeront ce matin le V^e Cross des Vieux au Stade Français », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷²³ « La Coupe « Matusalem » revient à Pol Verhulst », *L'Auto*, *op. cit.*

⁷²⁴ « Passe encore de courir, mais... », *L'Auto*, n^o, 12104, 4 février 1934.

aurait même surpris les organisateurs. *L'Auto* l'exprime notamment vis-à-vis de la création de la Course des Trois Générations en 1928 :

*« En lançant cette idée, nous ne pensions pas voir affluer les engagements. Nous voulions tenter une expérience et savoir s'il était possible de mettre sur pied une épreuve dans laquelle se retrouveraient le grand-père, le fils et le petit fils. Nous devons avouer que nous restions sceptiques quant à la réalisation de ce genre de manifestation »*⁷²⁵

Les Jeux olympiques sont donc plutôt des occasions de tenter d'initier des mesures envers de nouveaux pratiquants, sans pour autant impulser une modification profonde de leur pratique. Ils prennent donc place dans un contexte social avec lequel les potentiels effets seront en réalité co-construits avec les acteurs sportifs.

Cross des Ancêtres

Créé en 1913, le Cross des Ancêtres a également pour objectif de mettre en compétition des sportifs âgés⁷²⁶. Alors qu'il était initialement ouvert aux hommes de plus de 40 ans, ce critère d'accès est augmenté à 50 ans pour satisfaire la population grandissante et vieillissante de vétérans⁷²⁷. Les participants étant relativement jeunes (vis-à-vis des septuagénaires de la Coupe Mathusalem par exemple), le parcours se rapproche des standards en cross-country. Il consiste en une course de 7 km environ réalisée en deux boucles, à Saint-Cloud. L'édition de 1924, à laquelle participe 14 concurrents, notamment les frères Desgrange, est remportée par F. Verhulst, alors âgé de 64 ans⁷²⁸. Encore une fois, les victoires des plus vétérans sont facilitées par un système de handicap. Par exemple, rentrant dans la deuxième

⁷²⁵ « La Course des trois Générations », *L'Auto*, n°9930, *op. cit.*

⁷²⁶ « Ce matin, à Saint-Cloud se disputera le XXIIe Cross des Ancêtres », *L'Auto*, n°12166, 8 avril 1934.

⁷²⁷ H. D. « La Mathusalem-Coupe est enlevée d'un pied léger par Jules Dunois devant Lucien Capron », *L'Auto*, n°10001, 3 mai 1928.

⁷²⁸ « F. Verhulst vainqueur du XIIe Cross des Ancêtres à 64 ans », *L'Auto*, n°8514, 7 avril 1924.

catégorie d'âge (55-59 ans), G. Desgrange bénéficie de 10 minutes d'avance. Ce procédé permet alors de garantir l'équilibre de la compétition en dépit des différences d'âge des participants, qui sous-entendent des différences de capacités physiques. Dès 1925, on retrouve le fidèle participant des épreuves pour aînés de L'Auto, J. Dunois ce qui traduit la fidélisation que le journal arrive à générer à travers ce type d'épreuve⁷²⁹. De cette manière, le nombre de concurrents augmentera légèrement et progressivement jusque 1934 pour atteindre le nombre de 48 engagés⁷³⁰.

Conclusion de chapitre

Fort est de constater que les trois Jeux olympiques entre 1924 et 1932 offrent un éclairage particulier sur les pratiques ainsi que les profils de pratiquants qu'elles mobilisent à l'époque. Dans un premier temps, nous avons analysé les pratiques, plus ou moins liées aux Jeux olympiques, au prisme de deux grands types d'acteurs sportifs : le monde fédéral et la presse. Si les bilans olympiques Français ont invoqué et répété l'urgence d'engager des efforts envers la pratique effective, la réaction est assez progressive. L'étude longitudinale permet ainsi de rendre compte du processus par lequel passent les acteurs fédéraux avant d'enclencher des dispositifs d'envergure après Los Angeles. Les expériences olympiques serviront au COF et à la FFA pour déclencher des mesures de plus en plus coordonnées avec les autres fédérations ainsi que les ligues. Aussi, elles leur serviront de prétextes pour lancer des initiatives au-delà du haut niveau, qui n'est encore l'affaire qu'une minorité de

⁷²⁹ « Le Cross des Ancêtres », *L'Auto*, n°8880, 8 avril 1925.

⁷³⁰ « Ce matin, à Saint-Cloud se disputera le XXIIe Cross des Ancêtres », *L'Auto*, *op. cit.*

personne à l'époque. Ces observations permettent de relativiser le postulat selon lequel les JO de Berlin auraient impulsé, à eux-seuls, un effort conséquent, puisque ce déclic est à comprendre dans les appels à réaction lancés depuis les dix années précédentes.

Par ailleurs, nous avons pu constater que la presse sportive développe en cette période un certain nombre d'épreuves et de pratiques, plus ou moins nouvelles. Or, ces initiatives sont moins les résultats uniques des Jeux olympiques, que leur réappropriation vis-à-vis des enjeux d'éducation. Si d'un côté l'émergence des premières structures de décathlon semble explicitement liée aux Jeux de Paris, elle est surtout facilitée parce que cette pratique est perçue comme légitime. Aussi, la diffusion du sport qu'amorce *L'Auto*, en multipliant les épreuves et les brevets sportifs, est également tournée vers la formation d'un citoyen utile. Dès lors, même si les logiques de ces initiatives seront-elles-mêmes réappropriées par d'autres acteurs, nous déduisons que c'est bien la variable contextuelle qui oriente les effets. Cela amène à une hybridation des pratiques, entre sport olympique et activité physique polyvalente.

D'autre part, nous avons noté que le spectre des pratiquants s'élargit avec les Jeux olympiques de l'époque. Au prisme de la figure du sportif immigré des colonies, nous avons pu relever que les JO pressent un recrutement de plus en plus divers. En cela, les colonies, notamment l'Algérie, deviennent des viviers de champions potentiels, sans pour autant réduire l'influence des enjeux coloniaux prégnants. De surcroît, l'avènement de ces figures accélèrera leur considération générale dans le mouvement sportif, ce qui nous permet de mieux comprendre la poursuite de ce recrutement par la suite (Frenkiel, 2020). De manière moins explicite, les JO attirent aussi une forme attention envers les « vieux » sportifs. La presse expérimente un certain nombre d'épreuves leur étant spécifiquement dédiées, ce qui aboutit parfois à des aménagements techniques inédits. Ainsi, au regard du poids des enjeux sociaux et sanitaires, il est possible de considérer que si les Jeux olympiques n'avaient pas eu lieu, ces innovations sportives n'auraient pas pu voir le jour.

Ces constats sont donc riches, autant au point vue du pan de l'histoire du sport, que du champ de l'héritage. Cette étude éclaire des initiatives inédites mais mettent

également le concept d'héritage olympique à l'épreuve. En cela, nous avons pu noter que le lien avec les JO n'est pas toujours très explicite. La coïncidence entre la création ou le changement d'un dispositif sportif et l'année des JO n'est pas toujours suffisant. Cela oblige à penser chaque mesure dans leur contexte global et de questionner leurs chances d'apparition si les JO n'avaient pas été organisés. La démarche rétroductive historique (Prost, 2014), qui consiste à chercher la cause à partir des effets, est d'autant plus importante qu'elle évite de conférer *a priori* un héritage aux JO. Par ailleurs, nous avons constaté que les pratiques ou les mobilisations de certains pratiquants impulsées par les JO, peuvent elles-mêmes avoir d'autres effets par la suite. L'effet de « ruissellement » (Hindson, Gilbow & Peebles, 1994) prend alors davantage de sens dans la mesure où une initiative induite des JO peut en produire une autre. Enfin, nous avons pu rendre compte du délai, parfois important, que peut prendre l'héritage. Alors, c'est parce que les pratiques culturelles ne changent pas du jour au lendemain, que l'investissement des Jeux olympiques à long terme est ici pertinent.

VI. Conclusion générale

« Je voudrais bien aller voir les Jeux Olympiques mais devrai-je attendre un héritage ? » - Doléance d'un jeune auprès de L'Auto, 1924⁷³¹

Si le terme « héritage » qu'utilise ce « tout-petit »⁷³² en 1924 avait la même signification que celle du concept que nous mobilisons, nous pourrions lui répondre de la manière suivante. Certes, les Jeux de l'époque ont légué des héritages dans différents volets, mais ils ne sont pas forcément ceux auxquels on aurait pu s'attendre. Fort est de constater que les Jeux de Paris, Amsterdam et Los Angeles ont surtout produit des débats voire des tensions, symptomatiques des prémices de la diffusion du sport (Terret, 2007b). C'est par cela qu'ils ont pu être utilisés comme prétextes à innover ou expérimenter certains dispositifs, qui pourront éventuellement servir d'autres projets après la période étudiée.

Nous avons l'objectif d'étudier le rôle des JO dans la construction de la politique Française de l'époque. Comme nous l'avions supposé, ils n'ont pas apporté de changements radicaux, et encore moins immédiats. La présence d'autres institutions, et notamment des ministères des Affaires Etrangères et de la Guerre, constitue un frein majeur aux effets qu'ils auraient pu produire. Une approche par le temps long permet alors de préciser les degrés de changements qui opèrent à chaque olympiade. Toutefois, ils ont bien encouragé la légitimité politique du sport alors qu'il commence à peine à bénéficier de mesures concrètes (Callède, 2000). En soulignant de façon répétée un manque de considération, ils enclenchent progressivement une prise de conscience. Cela se traduit par une mise à profit des responsables sportifs dans la gouvernance de la participation Française aux JO, voire de la création d'un poste y étant dédié.

⁷³¹ G. B., « Le stade inaccessible... aux petites bourses », *L'Auto*, n°8553, 16 mai 1924.

⁷³² *Ibid.*

Or, dans ce processus, le rapport compliqué qu'entretiennent les autorités publiques avec le mouvement sportif est toujours significatif de l'écart culturel sportif qui les sépare (Schut & Terret, 2008). Cependant, le compromis qui sera trouvé autour de la subvention de préparation olympique servira à faire converger, dans une certaine mesure, les deux acteurs. Dès lors, nous avons pu observer, à travers cette étude de cas, que si le degré d'accompagnement politique détermine l'héritage (Lovett, Bloyce & Smith, 2020), la manière dont cet accompagnement se construit illustre elle aussi une évolution.

Néanmoins, le type de sources consulté n'a permis qu'une appréhension limitée des potentiels changements de l'époque. Il serait intéressant d'approfondir cette analyse en investiguant les archives ministérielles. Nous pourrions mieux appréhender les discussions et débats qui ont gravité autour des JO mais aussi mieux identifier les fonctions qu'ont eues certains acteurs olympiques au sein de l'Instruction Publique.

Dans ce prolongement, nous souhaitons nous intéresser au rôle qu'auraient pu avoir joué les Jeux olympiques dans l'avènement d'une conception éducative du sport. Or, nous avons pu voir que si les discours de presse sportive idéalisent une éducation olympique, la manière concrète dont se déroulent les Jeux de Paris, Amsterdam et Los Angeles s'en écarte. Ces trois JO mettent effectivement en lumière le sport tel qu'il tend à se développer, soit une pratique unidisciplinaire et compétitive. Or, cela exacerbe les réticences de l'époque, qui prônent la conception d'un citoyen sportif utile et complet, ce qui amène le sport être remodelé en direction d'une éducation. C'est ainsi que l'aspect compétitif sera décrié dans les discours, et que l'éducation physique sera parfois mise en avant. A ce titre, la consultation de *L'Education Physique* a permis de montrer que les JO ont paradoxalement servi de leviers publicitaires à la méthode d'éducation de Georges Hébert, qui s'y oppose depuis 1912.

Dès lors, puisque les JO ne favorisent une éducation sportive que dans une certaine limite, l'Ecole en reste majoritairement et logiquement à l'écart (Arnaud, 1993). Toutefois, malgré les discours qui gravitent autour d'eux, ils ont quand même participé à la structuration du sport dans une autre institution éducative,

l'Université. Cet effet n'est cependant pas direct mais relève plutôt d'un parallèle entre olympisme et Jeux universitaires. Ce constat nous permet ainsi de confirmer que les Jeux, à eux seuls, n'ont été suffisants pour bouleverser la conception éducative du sport.

En perspective, nous pourrions nous intéresser à l'avenir du dispositif de laboratoire olympique, qui constitue un véritable moyen de légitimer scientifiquement le sport. L'examen des rapports des Congrès Internationaux d'Education Physique suivants ainsi que des rapports officiels des Jeux à partir de 1948 nous permettront de mieux saisir la trajectoire de cette initiative. Nous pourrions également analyser les rapports d'Inspection d'Académie pour mieux comprendre la manière dont le sport scolaire a pu être considéré en parallèle des Jeux olympiques. Ces deux pistes faciliteront alors la mise en exergue des retombées concrètes des Jeux olympiques, assez floues dans les sources mobilisées.

La manière dont le sport est représenté dans les discours nous aide ainsi à mieux comprendre la façon dont les JO ont plus ou moins affecté les pratiques et les pratiquants. Le remodelage éducatif du sport a eu des conséquences sur les épreuves qui se développent en parallèle des trois Jeux. Nous avons pu voir que les résultats Français en athlétisme, à l'occasion de Paris 1924, ont favorisé l'essor des premiers clubs et championnats de décathlon. En outre, les épreuves mises en place par *L'Auto*, notamment diffusées par un système de brevets, tendent à faire pratiquer une multitude d'activités plutôt qu'une unique discipline. Ainsi, nous comprenons que l'engouement que prendra le brevet sportif populaire en 1937, est tributaire des initiatives que connaissent les générations dès les années 1920. Mais ces constats réfutent notre hypothèse de départ puisque la prégnance des enjeux sociaux n'a pas forcément été propice à l'avènement d'épreuves unidisciplinaires, en conséquence du mécanisme éducatif en jeu.

Par ailleurs, comme nous l'avions supposé, les JO n'ont pas immédiatement affecté la manière de préparer les athlètes. En effet, ils ont plutôt appuyé certaines carences sportives de manière continue. Cela a progressivement mené à l'établissement d'une doctrine commune entre les fédérations du COF, ainsi qu'à l'adoption d'un plan de préparation olympique d'envergure après Los Angeles par

certaines organes. A ce titre, si le cas de la FFA est intéressant, quelques autres fédérations comme celles de sport féminin et de natation, pourraient offrir d'autres angles de transformations.

Quant aux pratiquants, l'étude de deux types de sportifs nous a montré que des changements ont été à l'œuvre. Les JO ont non seulement amené le mouvement sportif à considérer les colonies comme des viviers de champions (Terret & Roger, 2009), mais aussi participé à la structuration de la question au sein du CNS. Un examen complémentaire de la *Dépêche Coloniale et Maritime* aiderait par ailleurs à comprendre les retombées sur les acteurs militaires, qui conservent un rôle dans le sport colonial (Dumont, 2006). Aussi, nous avons pu constater que la période d'entre-deux-guerres est propice au développement de la pratique des sportifs âgés, allant jusqu'à plus de soixante-dix ans. Or, la logique discrète, voire intime, qu'ont parfois les épreuves, floute le lien avec les Jeux olympiques. Nous pourrions alors compléter cette analyse en investissant d'autres publics. Une étude de la considération des pratiquantes sportives au sein du milieu fédéral pourrait être éclairante puisque l'on sait que les épreuves olympiques leurs valent certains scandales (English, 2020). De plus, la consultation du *Sportif Silencieux* nous permettrait d'appréhender d'autres effets sur les pratiques des sourds-muets, qui instaurent d'ailleurs leur propre modèle de Jeux à cette époque (Séguillon, 2002).

Par conséquent, l'étude de ces trois Jeux olympiques est venue éclairer des héritages multiples, visibles dans différents volets et à des degrés différents. Or, cette richesse implique une certaine complexité méthodologique. En menant une analyse longitudinale, comme certaines études tendent à le faire ou préconiser (Aizawa, Wu, Inoue & Sato, 2018 ; Scheu & Preuss, 2017), nous avons pu contrer le biais qui consiste à conférer à un unique événement le crédit des retombées. Pour cela, nous avons considéré trois Jeux olympiques successifs, ce qui s'avère être une approche inédite. Cependant, en faisant ce choix, nous ne pouvons pas clairement distinguer les héritages de chacun des événements, qui relèvent plutôt d'une imbrication d'effets que de retombées ponctuelles. De plus, nous ne pouvons pas non plus considérer les Jeux comme les uniques causes des effets observés (Scheu & Preuss, *op. cit.*). Comme nous l'avons montré, le contexte historique joue un rôle

déterminant dans le développement des retombées (Aizawa, Wu, Inoue & Sato, *op. cit.*). Cela nous amène non seulement à relativiser les héritages mais également à constamment tenter de déceler le lien de causalité, plus ou moins explicite, avec les JO. Pour cela, l'approche historique s'est révélée pertinente puisqu'elle implique *de facto* une opération par rétrodiction (en partant des effets pour déduire les causes ; Prost, 2010).

Dans ce prolongement nous devons nous prémunir d'autres biais inhérents à l'étude historique. En effet, nous ne pouvons ni généraliser ces résultats ni tenter de prédire l'occurrence de ces effets dans le cadre d'autres Jeux olympiques, ce qui mènerait à une démarche anachronique (Arnaud & Terret, 1993).

Nous pouvons donc conclure ces réflexions en appelant non seulement à l'approfondissement de cette étude de cas à l'aide des pistes évoquées, mais aussi à la poursuite des recherches de l'héritage, par l'approche historique, qui s'impose progressivement comme « *the new big thing* » (Holt & Ruta, 2015, 2).

Table des abréviations

CIO : Comité International Olympique

CNS : Conseil National des Sports

COF : Comité Olympique Français

FFSF : Fédération Féminine et Sportive de France

FFA : Fédération Française d'Athlétisme

GESI : Grand(s) Evénement(s) Sportif(s) International(ux)

JO : Jeux olympiques

USFSA : Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

Table des illustrations

Figure 1. A. Clayeux au Championnat d'Europe (Le Miroir des Sports, n°789, 11 septembre 1934, p. 295.)	93
Figure 2. Caricature de M. Dufau représentant les JO imaginés par J. Faure (L'Auto, n°9750, 26 août 1927, p. 5.)	126
Figure 3. Caricature de M. Cortet illustrant des Spécialistes sportifs (L'Auto, n°10719, 21 avril 1930, p. 7.)	130
Figure 4. Publicité pour L'Education Physique (L'Auto, n°8712, 22 octobre 1924, p. 4.)	134
Figure 5. Le Pr. Buytendijck auprès d'un athlète au laboratoire olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 953)	152
Figure 6. Emplacement du laboratoire au Stade olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 186-187)	153
Figure 7. Aperçu du laboratoire olympique (Comité Olympique Hollandais, 1931, 954)	154
Figure 8. Sempé prêtant le "serment olympique" aux Jeux universitaires (Le Miroir des Sports, n°444, 21 août 1928, p. 146).....	180
Figure 9. Illustration de l'atmosphère de préparation olympique, signée Red., Le Miroir des Sports, n°405, 20 décembre 1927, p. 445.	189
Figure 10. Illustration du besoin de préparation olympique issu des olympiades de Los Angeles, signée Red., Le Miroir des Sports, n°669, 23 août 1932, p. 191.	195
Figure 11. Calendrier des conférences de propagande (L'Athlétisme, n°47, 17 novembre 1927, p. 1).....	200
Figure 12. Cartographie des pistes de courses à pied parisiennes (L'Auto, n°12054, 16 décembre 1933, p. 5.).....	205
Figure 13. "Assaut du mur de planche" (L'Auto, n°9725, 1er août 1927, p.1)	221
Figure 14. Organisation du parcours sur la piste du stade Jean Bouin (L'Auto, n°10371, 8 mai 1929, p. 6.)	228
Figure 15. Amar Alim Arbidi vainqueur du 21e Prix Lemonnier (L'Auto, n°10614, 6 janvier 1930, p. 1.)	241
Figure 16. Portrait d'Amar Alim Arbidi (L'Auto, n°10614, 6 janvier 1930, p. 1.)..	241
Figure 17. Seghir Beddari (Le Miroir des Sports, n°362, 22 mars 1927, p. 181.) ..	246
Figure 18. Seghir Beddari en tête de course au Cross National de 1927 (Le Miroir des Sports, n°361, 15 mars 1927, p. 1)	246
Figure 19. Mohammed Meloucki au Paris-Corbeil (Le Miroir des Sports, n°600, 23 juin 1931, p. 396.).....	251
Figure 20. Première image du concours "Quel âge a-t-il?" (L'Auto, n°10533, 17 octobre 1929, p. 1.)	257

Table des illustrations

Figure 21. « Georges Duménil [le 5 mai 1927 au stade Duvignau de Lanneau] », photographie de presse, Agence Rol., 1927, BnF, Galica..... 259

Figure 22. [De g. à d.] Jules Dunois, François le Bordelais, Capron et Renault, premiers concurrents de la Coupe Mathusalem (L'Auto, n°10001, 3 mai 1928, p. 1) 263

Figure 23. Caricature "Le Muscle n'a pas d'âge", signée Red. (Le Miroir des Sports, n°423, 24 avril 1928, p. 269.) 268

Figure 24. Passage de témoin symbolique entre le père et le fils, guidé par le grand-père à la Course des Trois Générations (L'Auto, n°10404, 10 juin 1929, p. 2) 268

Tableau 1. Parcours Général d'Athlétisme (L'Auto, n°10371, 8 mai 1929, p. 6)...229

Tableau 2. Barème des brevets de la Ligue de Paris et de la FFA (L'Auto, n°10447, 23 juillet 1929, p. 4)..... 237

Table des concepts

A

Années Folles,5, 32, 33, 34, 37, 38, 173

B

Brevets,67, 128, 146, 232, 233, 235, 236, 237, 238, 280

D

Décathlon,124, 185, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 220, 221, 236, 276, 280, VIII

E

Ecole,96, 98, 100, 105, 141, 143, 144, 153, 156, 163, 167, 168, 171, 173, 183, 197, 205, 279

Education physique,52, 67, 89, 126, 128, 129, 130, 131, 136, 141, 142, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 157, 162, 164, 165, 166, 307, 308

Entre-deux-guerres,5, 6, 17, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 40, 42, 43, 45, 49, 80, 84, 94, 96, 104, 106, 108, 115, 122, 126, 131, 132, 140, 144, 170, 175, 181, 197, 210, 211, 218, 219, 239, 240, 249, 259, 269, 281, 300, 302, 307, VIII

G

Génération,27, 112, 117, 300

H

Héritage,4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 23, 29, 30, 42, 43, 71, 103, 183, 217, 238, 277, 278, 279, 296, 297, 300, VIII

I

Impact,8, 9, 86, 296, 297, 298, 299

J

Jeux olympiques d'Amsterdam, 1928,5, 24, 29, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 51, 52, 57, 61, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 81, 91, 98, 99, 106, 109, 110, 112, 118, 120, 121, 126, 129, 135, 139, 147, 148, 151, 153, 155, 158, 159, 163, 165, 178, 179, 180, 182, 185, 188, 198, 199, 200,201, 203, 212, 221, 226, 234, 246, 247, 253, 264, 278, 279, 301, 306, 312, 314, VIII

Table des concepts

Jeux olympiques de Los Angeles, 1932,11, 18, 29, 37, 41, 42, 43, 45, 52, 54, 59, 61, 68, 69, 70, 71, 76, 77, 79, 84, 87, 90, 91, 92, 93, 100, 103, 120, 121, 124, 125, 127, 129, 131, 136, 158, 162, 163, 173, 182, 183, 184, 190, 191, 193, 194, 196, 204, 205, 206, 208, 215, 243, 251, 252, 253, 256, 275, 278, 279, 281, 297, 314, VIII

Jeux olympiques de Paris, 1924,4, 5, 6, 22, 27, 29, 31, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 53, 57, 63, 65, 67, 70, 71, 72, 73, 75, 79, 84, 86, 87, 93, 96, 98, 99, 103, 105, 108, 109, 110, 113, 116, 118, 123, 126, 128, 129, 132, 133, 137, 138, 145, 147, 148, 161, 162, 171, 175, 176, 177, 178, 180, 182, 184, 186, 187, 188, 197, 199, 200, 204, 206, 208, 211, 213, 214, 216, 217, 220, 221, 229, 232, 234, 235, 236, 237, 241, 244, 245, 246, 247, 250, 253, 254, 257, 258, 267, 275, 276, 278, 279, 280, 285, 297, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, VIII

Jeux Universitaires Internationaux,55, 89, 176, 177, 178, 179, 180, 183, 280, V

O

Olympisme,5, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 41, 80, 108, 109, 121, 125, 132, 133, 148, 150, 208, 219, 280, 301, 303

P

Politique sportive,24, 25, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 60, 61, 62, 63, 65, 67, 70, 79, 80, 95, 101, 102, VIII

Pratique sportive,5, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 39, 43, 45, 66, 83, 84, 104, 105, 107, 109, 111, 112, 113, 115, 122, 123, 126, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 140, 143, 144, 145, 146, 150, 152, 153, 161, 164, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 193, 194, 198, 200, 204, 207, 208, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 231, 232, 233, 234, 238, 239, 253, 258, 260, 261, 264, 266, 268, 270, 274, 275, 276, 279, 281, VIII

Préparation olympique,48, 57, 59, 60, 61, 65, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 81, 90, 92, 94, 99, 100, 101, 102, 184, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 199, 204, 207, 208, 256, 279, 280

S

Sport scolaire,144, 167, 172, 173, 174, 280

U

Université,105, 137, 158, 163, 164, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 236, 280, 307, 308, VIII

Table des acteurs

A

André, Géo,109, 113, 127, 137, 162, 170, 177, 187, 196, 197, 199, 201, 202, 204, 210, 245, 251, 258, 259, 265
Arbidi, Amar Alim,240, 241, 245

B

Baquet, Maurice,91, 199, 204
Beddari, Seghir,244, 245, 246, 247
Bellin du Coteau (Dr.),110, 111, 150, 154, 155, 160, 161, 164, 165, 183
Bénazet, Paul,56, 57, 66, 82
Berger, Marcel,46, 47, 63, 72, 80, 108, 163, 199, 200, 202, 216, 225, 244
Briand, Aristide,54, 56, 58, 85
Buytendijck (Pr.),146, 147, 150

C

Cambier (Capitaine),211, 212, 213, 214, 216
Chailley-Bert (Dr.),150, 154, 160, 162, 176, 214
Clary (Comte),52, 58, 73
Clayeux, André (Capitaine),91, 92, 93, 199
Comité International Olympique,7, 8, 10, 19, 20, 21, 40, 108, 147, 165, 175, 249, 280, 302
Comité National des Sports,49, 50, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 89, 90, 154, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 183, 188, 190, 191, 192, 193, 214, 238, 239, 244, 249, 251, 252, 253, 254, 278, 280, 310, II, III, IV, V, VI
Comité Olympique Français,49, 50, 52, 53, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 101, 119, 146, 147, 154, 157, 158, 176, 177, 178, 179, 183, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 197, 201, 210, 214, 238, 249, 251, 272, 277, 280, 310, II, III, IV, V, VI
Coty, François,73, 188
Coubertin, Pierre de (Baron),4, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 21, 40, 89, 105, 110, 116, 118, 119, 128, 131, 142, 143, 209, 236, 238, 293, 299, 300, 302
Coulon, Jules,86, 87, 88, 140, 164, 175, 178

D

Delarbre, Marcel,46, 64, 67, 90, 193, 214
Desgrange, Henri,56, 65, 106, 108, 110, 122, 123, 125, 126, 128, 129, 136, 141, 164, 170, 216, 217, 220, 224, 225, 234, 249, 250, 256, 258, 262, 271, 272

Table des acteurs

Drigny, E-G.,73, 162, 186, 248

Dunois, Jules,262, 263, 264, 265, 267, 269, 270, 271, 272

E

El Ouafi, Ahmed Boughéra,40, 65, 90, 97, 164, 184, 237, 240, 242, 243, 244, 245, 247, 251, 252, 253, 300, 307

F

Faubert, M.,88, 164

Fédération Française d'Athlétisme,34, 40, 75, 87, 91, 93, 114, 147, 192, 196, 197, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 210, 212, 215, 218, 224, 232, 233, 234, 235, 239, 241, 242, 244, 252, 253, 260, 265, 272, 278, 280, 282

G

Ghermati, Mohammed dit,242, 243

H

Hébert, Georges,39, 108, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 211, 215, 216, 219, 223, 224, 226, 276, 305

Herriot, Edouard,56, 65

Hitomi, Kinue,250

L

Ladoumègue, Jules,40, 41, 65, 108, 119, 120, 124, 199, 206, 305

Lamoureux, Lucien,81, 82, 87

Latarjet, André (Dr.),146, 149, 150, 157, 161, 163, 164

M

Marcombes, Philippe,60, 90, 91, 99

Mathieu (Dr.),150, 154, 157

Meloucki, Mohammed,251

Morinaud, Emile,52, 58, 59, 60, 74, 75, 82, 224

P

Paté, Henry,33, 38, 59, 95

Table des acteurs

Petitjean, Jean,175, 176, 179

Peycelon, Gilbert,84, 85, 87

R

Reichel, Frantz,52, 58, 62, 65, 66, 67, 72, 80, 108, 113, 114, 175, 176, 190, 198, 239, 249, 257

Richard, G.-A. (Dr.),139, 140, 142, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162

Rimet, Jules,58, 113, 114, 119

Ruffier (Docteur),143, 144, 167, 168, 169

S

Sempé, Gabriel,209, 210

T

Tricard-Graveron, Pierre,58, 86

V

Vidal, Gaston,33, 38, 52, 64, 73, 108, 170, 192

Table des auteurs

A

Abbassi, Driss : 20, 303

Aizawa, Kurumi : 27, 278, 279, 293

Andreff, Wladimir : 7, 10, 293

Arnaud, Pierre : 46, 48, 51, 52, 54, 82, 92, 94, 104, 142, 166, 173, 179, 276, 279, 298, 303, 304

Attali, Michaël : 1, 6, 7, 8, 10, 12, 16, 17, 19, 20, 26, 28, 36, 43, 66, 71, 79, 84, 87, 103, 107, 110, 112, 120, 127, 293, 297, 298, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308, VIII

Auger, Fabrice : 41, 49, 51, 53, 72, 238, 299

B

Bauer, Thomas : 114, 304

Bloyce, Daniel : 10, 24, 276, 296

Bolz, Daphné : 299

Bourbillères, Hugo : 293

Brannagan, Paul Michael : 4, 7, 79, 295

Bridges, Brian : 11, 293

Brown, Seth : 13, 25, 293

Byers, Terry : 5, 8, 11, 138, 215, 293

C

Callède, Jean-Paul : 24, 32, 33, 36, 37, 38, 43, 46, 48, 49, 51, 54, 55, 57, 59, 78, 86, 91, 94, 221, 275, 304

Caritey, Benoît : 31, 44, 184, 231, 299, 304

Carmichael, Fiona : 27, 293

Casten-Vincente, Florys : 304

Chapier, Francis : 148, 158, 299, 304

Chappelet, Jean-Loup : 7, 8, 9, 11, 17, 18, 19, 182, 294, 295, 299

Chatziefstathiou, Dikaia : 4, 13, 14, 15, 18, 105, 108, 238, 297, 299, 300, 301

Clastres, Patrick : 13, 79, 90, 105, 110, 120, 128, 236, 258, 300

Clément, Jean-Paul : 303

Collinet, Cécile : 6, 294

Combeau-Mari, Evelyne : 12, 16, 44, 300, 304

Cuche, Denys : 28, 308

D

DaCosta, Lamartine : 16, 21, 120, 300

Deboudt, Audrey : 186, 298, 300

Defrance, Jacques : 20, 27, 34, 39, 84, 155, 159, 162, 304, 305

Delaplace, Jean-Michel : 131, 132, 137, 305

Deville-Danthu, Bernadette : 237

Dumon, Jacques : 44, 184, 237, 278, 305

Durry, Jean : 26, 31, 34, 35, 79, 103, 124, 305

Dutheil, Frédéric : 236, 298, 305

Dyreson, Mark : 11, 36, 40, 41, 128, 294, 300

E

El Boujjoufi, Taieb : 155, 159, 162, 304, 305, 306

English, Coleen : 40, 192, 250, 278, 300

F

Fortune, Yohann : 236, 305

Fossard, Brice : 237, 305

Frenkiel, Stanislas : 237, 273, 305

Froissart, Tony : 20, 21, 112, 169, 298, 301

G

Garrier, Gilbert : 26, 31, 34, 35, 79, 103, 108, 124, 305

Gratton, Chris : 7, 8, 83, 111, 112, 182, 215, 228, 295

Grix, Jonathan : 4, 7, 27, 79, 293, 295

Grosset, Yoan : 18, 24, 33, 34, 49, 57, 59, 66, 192, 194, 232, 305

Guionnet, Christine : 31, 308

H

Hayday, Emily : 5, 8, 11, 138, 215, 293

Heck, Sandra : 209, 301

Herr, Michel : 303, 306

Hogan, Kieran : 25, 295

Holt, Richard : 145, 279

Hubscher, Ronald : 26, 31, 34, 35, 79, 103, 124, 305

I

Inoue, Yuhei : 27, 278, 279, 293

J

Jeu, Bernard : 26, 31, 34, 35, 79, 103, 124

K

Kalifa, Dominique : 30, 31, 32, 37, 183, 298

Koebel, Michel : 22, 79, 83, 293

Kokolakakis, Themis : 8, 27, 295

L

Lassus, Marianne : 39, 41, 97, 119, 206, 305

Lê-Germain, Elisabeth : 27, 30, 35, 36, 38, 48, 49, 71, 114, 182, 255, 301, 305

Leopkey, Becca : 4, 7, 295, 296

Liotard, Philippe : 21, 72, 298, 306

Llewellyn, Matthew : 11, 41, 239, 294, 301, 306

Loudcher, Jean-François : 34, 306

Louveau, Catherine : 192, 249, 306

Lovett, Emily : 10, 24, 276, 296

M

MacAloon, John : 8, 9, 296

Marqués, Daniel Palacios : 27, 293

Mierzejewski, Stéphan : 162, 306

Molaro, Christian : 306

Montérémal, Gilles : 31, 44, 184, 231, 304

Morales, Yves : 29, 306

Müller, Martin : 4, 83

Müller, Norbert : 14, 209, 301

N

Neveu, Erik : 31, 308

Norton, Kevin : 25, 295

O

Ottogalli-Mazzacavallo, Cécile : 18, 40, 192, 249, 298, 301, 302, 303

P

Pappous, Athanasios (Sakis) : 5, 8, 11, 25, 138, 215, 293

Parent, Milenat : 7, 296

Perrier, Clément : 29, 64, 65, 97, 122, 140, 306

Pierre-Alban Lebecq : 29, 306

Pinson, Joël : 9, 296

Pociello, Christian : 28, 191, 308

Preuss, Holger : 7, 8, 9, 11, 78, 83, 111, 112, 182, 215, 228, 278, 295, 296, 297

Prost, Antoine : 6, 31, 32, 37, 69, 70, 80, 141, 265, 274, 279, 308

Prudhomme-Poncet, Laurence : 40, 192, 249

R

Ramchandani, Girish : 8, 27, 295

Roger, Anne : 29, 36, 40, 44, 52, 95, 96, 116, 125, 129, 169, 183, 184, 186, 196, 197, 202, 212, 216, 224, 237, 244, 247, 254, 278, 302, 306, 307

Rosol, Nathalie : 19, 34, 179, 192, 266, 302

Ruta, Dino : 145, 279

S

Saint-Martin, Jean : 5, 13, 17, 18, 21, 26, 28, 29, 30, 31, 36, 41, 43, 46, 48, 49, 51, 52, 54, 69, 70, 71, 72, 78, 82, 94, 95, 103, 129, 139, 144, 151, 159, 162, 165, 174, 214, 256, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 306, 307

Sato, Mikihiro : 278, 279, 293

Schantz, Otto : 16, 18, 302

Scheu, Anja : 8, 11, 278, 297

Schut, Pierre-Olaf : 6, 36, 43, 57, 62, 63, 72, 74, 83, 276, 294, 298, 302

Séguillon, Didier : 29, 44, 179, 278, 303

Sirinelli, Jean-François : 30, 37, 113, 167, 266, 297, 298

Smith, Andy : 10, 24, 276, 296

T

Terret, Thierry : 5, 18, 20, 26, 28, 29, 32, 36, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 57, 62, 63, 72, 74, 83, 90, 94, 103, 113, 118, 120, 124, 132, 138, 144, 184, 237, 244, 247, 250, 254, 256, 275, 276, 278, 279, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 307

Table des auteurs

Tétart, Philippe : 27, 30, 35, 36, 38, 48, 114, 182, 255, 300, 304, 305, 306, 307

Thomson, Alana : 4, 7, 8, 9, 10, 11, 22, 297

Toohey, Kristine : 10, 110, 297

Travaillot, Yves : 29, 306

V

Veal, Anthony James : 10, 110, 297

Velez, Anne : 40, 192, 218, 249, 307

Viersac, Mathys : 7, 8, 10, 12, 297, VIII

Vigarello, Georges : 20, 32, 35, 36, 142, 230, 307

Villaret, Sylvain : 35, 301, 307

Vincent, Joris : 114, 304

Voilley, Pascale : 114, 308

W

Wasson, Stephan : 14, 303

Weed, Mike : 22, 23, 101, 111, 165, 297

Westerbeek, Hans M. : 41, 303

Wood, Hannah : 4, 7, 79, 295

Wu, Ji : 27, 278, 279, 293

Wynne, Ceri : 4, 7, 79, 295

Bibliographie & Sources

Bibliographie

L'héritage des grands événements sportifs

Aizawa, K., Wu, J., Inoue, Y., & Sato, M. (2018). Long-term impact of the Tokyo 1964 Olympic Games on sport participation: A cohort analysis. *Sport Management Review*, 21(1), 86-97.

Andreff, W. (2012). Pourquoi le coût des Jeux Olympiques est-il toujours sous-estimé? La «malédiction du vainqueur de l'enchère» (winner's curse). *Papeles de Europa*, (25), 3-26.

Attali, M. (2019). Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. *La Revue Internationale Et Stratégique*, 114(2), 127-137.

Bridges, B. (2008). The Seoul Olympics: Economic miracle meets the world. *The International Journal of the History of Sport*, 25(14), 1939-1952.

Brown, S. (2012). De Coubertin's Olympism and the laugh of Michel Foucault: Crisis discourse and the Olympic Games. *Quest*, 64(3), 150-163.

Brown, C., & Pappous, A. (2018). "The Legacy Element . . . It Just Felt More Woolly": Exploring the Reasons for the Decline in People With Disabilities' Sport Participation in England 5 Years After the London 2012 Paralympic Games. *Journal of Sport and Social Issues*, 42, 343-368.

Bourbillères, H., & Koebel, M. (2020). Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité*, (107), 17-29.

Byers, T., Hayday, E., & Pappous, A. S. (2020). A new conceptualization of mega sports event legacy delivery: Wicked problems and critical realist solution. *Sport Management Review*, 23(2), 171-182.

Carmichael, F., Grix, J., & Marqués, D. P. (2013). The Olympic legacy and participation in sport: an interim assessment of Sport England's Active People Survey

for sports studies research. *International journal of sport policy and politics*, 5(2), 229-244.

Cashman, R. (2003). What is 'Olympic legacy'? In M. de Moragas, C. Kennett, & N. Puig (Eds.), *The legacy of the Olympic Games, 1984-2000: International symposium, Lausanne, 2002* (pp. 31-42). Lausanne: International Olympic Committee

Chalip, L. (2006). Towards social leverage of sport events. *Journal of sport & tourism*, 11(2), 109-127.

Charrier, D., Jourdan, J., Bourbillères, H., Djaballah, M., & Parmantier, C. (2020). L'impact social des grands événements sportifs: réflexions théoriques et méthodologiques à partir de l'Euro 2016. *Movement Sport Sciences*, (1), 3-15.

Chappelet, J-L. (2008). Olympic Environmental Concerns as a Legacy of the Winter Games. *International Journal of the History of Sport*, 25(14), 1884-1902.

Chappelet, J-L. (2012). Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept. *Papeles De Europa*, (25), 76-86.

Chappelet, J-L. (2018a). Les retombées touristiques des Jeux Olympiques d'aujourd'hui. *Entreprises Et Histoire* (Paris), 93(4), 90-104.

Chappelet, J-L. (2018b). *Défis et opportunités pour des villes olympiques du passé et du futur*, Lausanne: Working Paper de l'IDHEAP, 6/2018.

Cleland, C., Ellaway, A., Clark, J., & Kearns, A. (2020). Was Glasgow 2014 inspirational? Exploring the legacy impacts of a mega-sport event via the theorized demonstration and festival effects. *Sport in Society*, 23(5), 810-831. Coalter, F., & Taylor, J. (2008). *Large scale sports events: Event impact framework. Report to UK Sport*. University of Stirling.

Collinet, C. & Schut, P. (2020). L'héritage social des Jeux olympiques. *Movement & Sport Sciences*, 107(1), 1-2.

Dyreson, M., & Llewellyn, M. (2008). Los Angeles is the Olympic city: Legacies of the 1932 and 1984 Olympic games. *The International Journal of the History of Sport*, 25(14), 1991-2018.

Donato, F. S., Povill, A. C., Chappelet, J. L., Edmonson, I., & Lagares, E. T. (2017). Los Juegos Olímpicos de Barcelona, 25 años después (y 4). *Apunts. Educación física y deportes*, 4(130), 107-126.

Frawley, S., & Cush, A. (2011). Major sport events and participation legacy: The case of the 2003 Rugby World Cup. *Managing Leisure*, 16(1), 65-76.

Gérard, S., Brittain, I., Jones, A., & Thomas, G. (2020). The impact of austerity on the London 2012 Summer Olympics participation legacy from a grassroots sports club perspective: an institutional logics approach. *Leisure Studies*, 39(5), 629-643.

Gratton, C., & Preuss, H. (2008). Maximizing Olympic Impacts by Building Up Legacies. *International Journal of the History of Sport*, 25(14), 1922-1938.

Grix, J., Brannagan, P., Wood, H., & Wynne, C. (2017). State strategies for leveraging sports mega-events: Unpacking the concept of 'legacy'. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 9(2), 203-218.

Hindson, A., Gidlow, B., & Peebles, C. (1994). The trickledown effect of top-level sport: Myth or reality? A case study of the Olympics. *Australian journal of leisure and recreation*, 4(1), 16-24.

Hogan, K., & Norton, K. (2000). The 'Price' of olympic gold. *Journal of Science and Medicine in Sport*, 3(2), 203-218.

Holt, R., & Ruta, D. (Eds.). (2015). *Routledge handbook of sport and legacy: Meeting the challenge of major sports events*. Abingdon : Routledge.

Horton, P., & Zakus, D. H. (2010). How green will my (Lea) valley be? Olympic aspirations: rhetoric or reality. *The International Journal of the History of Sport*, 27(16-18), 2677-2709.

Kirakosyan, L. (2020). Educational Legacy of the Rio 2016 Games: Lessons for Youth Engagement. *Societies* (Basel, Switzerland), 10(39), 39.

Kokolakakis, T., Lera-López, F., & Ramchandani, G. (2019). Did London 2012 deliver a sports participation legacy?. *Sport Management Review*, 22(2), 276-287.

Leopkey, B. (2009). *The historical evolution of Olympic Games legacy*. IOC Olympic Studies Centre.

Leopkey, B., & Parent, M. (2012). Olympic Games Legacy: From General Benefits to Sustainable Long-Term Legacy. *International Journal of the History of Sport*, 29(6), 924-943.

Li, X., & Kaplanidou, K. (2013). The impact of the 2008 Beijing Olympic Games on China's destination brand: A US-based examination. *Journal of Hospitality & Tourism Research*, 37(2), 237-261.

Lovett, E., Bloyce, D., & Smith, A. (2020). Delivering a sports participation legacy from the London 2012 Olympic and Paralympic Games: Evidence from sport development workers in Birmingham and their experiences of a double-bind. *Leisure Studies*, 39(5), 659-672.

MacAloon, J. J. (2008). 'Legacy' as managerial/magical discourse in contemporary Olympic affairs. *The international journal of the history of sport*, 25(14), 2060-2071.

Mackintosh, C., Darko, N., Rutherford, Z., & Wilkins, H. (2015). A qualitative study of the impact of the London 2012 Olympics on families in the East Midlands of England: Lessons for sports development policy and practice. *Sport, Education and Society*, 20(8), 1065-1087.

Macrae, E. (2017). Delivering Sports Participation Legacies at the Grassroots Level: The Voluntary Sports Clubs of Glasgow 2014. *Journal of Sport Management*, 31(1), 15-26.

Mutter, F., & Pawlowski, T. (2014). Role models in sports-Can success in professional sports increase the demand for amateur sport participation?. *Sport Management Review*, 17(3), 324-336.

Pinson, J. (2017). Heritage sporting events : Theoretical development and configurations. *Journal of Sport & Tourism*, 21(2), 133-152.

Preuss, H. (2015). A framework for identifying the legacies of a mega sport event. *Leisure studies*, 34(6), 643-664.

Preuss, H. (2019). Event legacy framework and measurement. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 11(1), 103-118.

Prüschenk, N. (2020). Social Capital Creation Through Olympic Games-Theoretical Modelling and Evidence on Olympic Values [Doctoral dissertation, Universität Bayreuth]. Disponible sur <https://epub.uni-bayreuth.de/4698/>

Scheu, A., & Preuss, H. (2017). The legacy of the Olympic Games from 1896-2016. A systematic review of academic publications. *Mainzer Papers on Sport Economics and Management*, 1-115.

Thomson, A., Schlenker, K., & Schulenkorf, N. (2013). Conceptualizing sport event legacy. *Event Management*, 17(2), 111-122.

Thomson, A., Cuskelly, G., Toohey, K., Kennelly, M., Burton, P., & Fredline, L. (2019). Sport event legacy: A systematic quantitative review of literature. *Sport Management Review*, 22(3), 295-321.

Veal, A. (2003). Tracking Change: Leisure Participation and Policy in Australia, 1985-2002. *Annals of Leisure Research*, 6(3), 345-277.

Veal, A. J., Toohey, K., & Frawley, S. (2012). The sport participation legacy of the Sydney 2000 Olympic Games and other international sporting events hosted in Australia. *Journal of policy research in tourism, leisure and events*, 4(2), 155-184.

Viersac, M., & Attali, M. (2021). Discuter l'héritage social et culturel des grands évènements sportifs. Une revue de littérature internationale. *Staps*,

Watt, P. (2013). 'It's not for us': Regeneration, the 2012 Olympics and the gentrification of East London. *City (London, England)*, 17(1), 99-118.

Weed, M., Coren, E., Fiore, J., Wellard, I., Iefstathiou, D., Mansfield, L., & Dowse, S. (2015). The Olympic Games and raising sport participation: A systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect. *European Sport Management Quarterly*, 15(2), 195-226.

Contexte - La période d'entre-deux-guerres

Balmand, P. (1987). Les jeunes intellectuels de l'esprit des années trente : un phénomène de génération. Dans J-F, Sirinelli (Ed.), *Génération intellectuelle*. Paris : Cahiers de l'IHTP, 6.

Kalifa, D. (2001). *La culture de masse en France (Repères)*. Paris : La Découverte.

Retailaud-Bajac, E. (2010) *Années folles*. Dans C, Delporte, J-Y, Mollier, & J-J-F, Sirinelli (dir.). *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine* (p. 32-34), Paris : Presses universitaires de France.

Sirinelli, J-F. (2012). *La France de 1914 à nos jours* (8^e tirage.). Paris : Presses Universitaires de France.

L'Olympisme et histoire des Jeux olympiques

Arnoldussen, P. (1995). *Amsterdam 1928: het verhaal van de IXe Olympiade*. Amsterdam : Thomas Rap.

Arnaud, P., & Terret, T. (1993). *Le rêve blanc olympisme et sport d'hiver en France Chamonix 1924, Grenoble 1968* (Collection Milon). Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux.

Attali, M., & Froissart, T. (2008a). La représentation des JO de 1924 dans les presses de droite : kaléidoscope nationaliste et rappel à l'ordre. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 895-924). Biarritz : Atlantica.

Attali, M., & Froissart, T. (2008b). Entre rejet et fascination : le traitement contrasté de la VIII^e Olympiade dans la presse française de gauche. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 925-950). Biarritz : Atlantica.

Attali, M., Saint-Martin, J., Schut, P-O., Liotard, P., & Terret, T. (2008a). Jeux sportifs et enjeux de pouvoirs dans l'organisation des Jeux de Paris. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 153-196). Biarritz : Atlantica.

Attali, M., Bazoge, N., Bretin, K., Deboudt, A., Dutheil, F., Froissart, T., Gaucher, J., Ottogalli-Mazzacavallo, C., Saint-Martin, J., Terret, T., & Waquet, A.

(2008b). Paris vu de la Province : les Jeux olympiques de 1924 dans la presse régionale. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 951-982). Biarritz : Atlantica.

Attali, M., Saint-Martin, J., Levêque, S., Brunetti, L., & Bizet, J. (2009). *Les valeurs de l'Olympisme* (Espaces et temps du sport,). Paris: L'Harmattan.

Auger, F. (1998). *Une histoire politique du mouvement olympique : L'exemple de l'entre-deux-guerres* [These de doctorat, Paris 10]. <http://www.theses.fr/1998PA100119>

Augustin, J., & Gillon, P. (2004). *L'Olympisme bilan et enjeux géopolitiques* (Collection Dynamiques). Paris: Armand Colin.

Bazoge, N., Gaucher, J., Jamain, S., & Ottagalli-Mazzacavallo, S. (2008). Les sportives des Jeux de Paris en mots. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 4, p. 1217-1237). Biarritz : Atlantica.

Berlioux, M. (1967). *Olympica*. Paris : Flammarion.

Bolz, D. 2007. La mise en scène sportive de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie : la Coupe du monde de football (1934) et les Jeux olympiques de Berlin (1936). Dans Gounot, A., Jallat, D., & Caritey, B. (Eds.), *Les politiques au stade : Étude comparée des manifestations sportives du XIX^e au XXI^e siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Bretin, K. (2008). Le mouvement sportif ouvrier international et le modèle olympique dans les années 1920. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 299-320). Biarritz : Atlantica.

Chappelet, J-L. (1991). *Le système olympique (Sport en questions)*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Charpier, F. (2008). Médecins et médecine aux Jeux : au-delà du pari sanitaire. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p.197-224). Biarritz : Atlantica.

Chatziefstathiou, D. (2007). The history of marketing an idea: The example of Baron Pierre de Coubertin as a social marketer. *European Sport Management Quarterly*, 7(1), 55-80.

Chatziefstathiou, D. (2011). Paradoxes and contestations of Olympism in the history of the modern Olympic Movement. *Sport in Society*, 14(03), 332-344.

Chatziefstathiou, D. (2012). Olympic education and beyond: Olympism and value legacies from the Olympic and Paralympic Games. *Educational Review*, 64(3), 385-400.

Clastres, P. (2004). La renaissance des Jeux Olympiques, une invention diplomatique. *Outre-Terre*, n° 8(3), 281-291.

Clastres, P. (2005). Inventer une élite Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive ». *Revue Française D'Histoire Des Idées Politiques*, (22), 275-296.

Clastres, P. (2007). Le sport français au défi de l'olympisme (1892-1936). Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 209-226). Paris : Vuibert.

Combeau-Mari, É. (2010). Les jeux olympiques modernes: incarnation des jeux de l'antiquité ?. Journées de l'Antiquité 2009-2010, *Travaux & Documents*, (36), 161-172.

Comité Olympique International (2020). *Charte Olympique : état en vigueur au 17 juillet 2020*. Lausanne : Comité International Olympique.

DaCosta, L. (2006). A Never-Ending Story: The Philosophical Controversy Over Olympism. *Journal of the Philosophy of Sport*, 33(2), 157-173.

Deboudt, A. (2008). L'aviron aux Jeux olympiques de 1924. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 2, p. 659-681). Biarritz : Atlantica.

Dyreson, M. (2005). Aggressive America: Media nationalism and the 'war' over olympic pictures in sport's 'golden age'. *The International Journal of the History of Sport*, 22(6), 974-989.

Dyreson, M. (2009). "Imperishable Sports History"? Interpreting El Ouafi in the United States and Mexico. *Journal of Sport History*, 36(1), 19-41.

English, C. (2019). « Beyond Women's Powers of Endurance »: The 1928 800-Meter and Women's Olympic Track and Field in the Context of the United States, *Sport History Review*, 50(2), 187-204.

Froissart, T. (2008a). Léon Stulkelj, icône d'une gymnastique éducative et de l'éternelle jouvence. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 4, p. 1171-1188). Biarritz : Atlantica.

Froissart, T. (2008b). Sportifs et Spectateurs, quelques données statistiques autour de la VIII^e olympiade. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p.225-264). Biarritz : Atlantica.

Froissart, T., & Villaret, S. (2008). La gymnastique aux JO de 1924 : un pari sur l'avenir. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 519-556). Biarritz : Atlantica.

Heck, S. (2010). L'institutionnalisation d'une idée. Le pentathlon moderne, du programme olympique à une fédération internationale. *Cahiers de l'INSEP*, 46(1), 212-224.

Jamain, S., Ottogalli-Mazzacavallo, S. & Guillain, J-Y. (2008). Les dessous des Jeux en images : Les Jeux d'un nouveau genre ? Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 4, p. 1239-1269). Biarritz : Atlantica.

Lê-Germain, E., & Saint-Martin, J. (2008) Les paris d'une candidature. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 35-56). Biarritz : Atlantica.

Llewellyn, M. P. (2012). Dominion Nationalism or Imperial Patriotism? Citizenship, Race, and the Proposed British Empire Olympic Team. *University of Illinois Press*, 39(1), 45-62.

Müller, N. (2008). Olympic education. Dans H. Ren, L.P. Dacosta, A. Miragaya, & N. Jings (ed.), *Olympic studies reader. A multidisciplinary and multicultural research guide* (volume 1, p. 345-362). Beijing: Beijing Sport University Press.

Müller, N. (2014). The Origins and Organisation of the First Modern Pentathlon at the Olympic Games 1912 Stockholm. Dans D. Chatziefstathiou & N. Müller (ed.), *Olympism, Olympic Education and Learning Legacies* (p. 110-122). Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing.

Müller, M. (2017). Approaching paradox: Loving and hating mega-events. *Tourism Management* (1982), 63(C), 234-241.

Nendel, J. (2008). Defeated Hero! The 1932 Olympic 5,000-Metre Final. *The International Journal of the History of Sport*, 25(6), 691-709.

Ottogalli-Mazzacavallo, C., Prudhomme-Poncet, L. & Velez, A. (2008). Les Jeux des dames en 1924 : échec et mat à la logique d'exclusion du CIO ?. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 4, p. 1189-1216). Biarritz : Atlantica.

Paris. (2016). *Dossier de candidature : Paris Ville candidate Jeux Olympiques 2024*. Olympic World Library. https://library.olympic.org/Default/doc/SYRACUSE/171674/dossier-de-candidature-paris-ville-candidate-jeux-olympiques-2024?_lg=fr-FR

Parienté, R. & Edelstein, G. (1964). *Héros Olympiques : Les Français aux Jeux*. Paris : La Table Ronde.

Ployer, A. (2008). Paris gagnés pour l'Union Vélocipédique de France. Cyclisme et JO de 1924. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 491-515). Biarritz : Atlantica.

Roger, A. (2008). Plus haut, plus loin, plus vite : l'athlétisme aux Jeux olympiques de Paris. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 3, p. 351-384). Biarritz : Atlantica.

Rosol, N. (2000). Pour une participation des Françaises aux Jeux olympiques (1900-1928). Un combat mené par Alice Milliat. Dans J-P, Saint-Martin., & T, Terret, *Le sport Français dans l'Entre-deux-guerres. Regards croisés sur les influences étrangères* (p. 15-37). Paris : L'Harmattan.

Saint-Martin, J. (2008). Géopolitique des Jeux de Paris et relations internationales. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 83-121). Biarritz : Atlantica

Schantz, O. 1998. Education sportive et "éducation olympique" de 1897 à 1997. Réflexions axiologiques. Dans *Coubertin et l'Olympisme. Questions pour l'avenir*, 230. Rapport du congrès du Septembre 17-20, 1997 à l'université du Havre.

Schut, P-O., & Terret, T. (2008). Quitte ou double : les paris des infrastructures et du budget. Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 125-152). Biarritz : Atlantica.

Séguillon, D. (2002). The origins and consequences of the first World Games for the Deaf: Paris, 1924. *The International Journal of the History of Sport*, 19(1), 119-136.

Terret, T. (2008a). Edifier les masses : Jeux de l'enfance et « démonstrations ». Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 4, p. 1145-1170). Biarritz : Atlantica.

Terret, T. (2008b). Les affaires du « jury d'honneur ». Dans T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924* (Tome 1, p. 269-298). Biarritz : Atlantica.

Terret, T. (2008c). *Les paris des Jeux olympiques de 1924*. Biarritz : Atlantica.

Terret, T., Ottogalli-Mazzacavallo, C., & Saint-Martin, J. (2007). The puliti affair and the 1924 Paris Olympics: Geo-Political issues, National pride and fencing traditions. *International Journal of the History of Sport*, 24(10), 1281-1301.

Torres, C. R. (2009). A Golden Second Place: Manuel Plaza in South America. *Journal of Sport History*, 36(1), 43-72.

Wassong, S. (2006, October). Olympic education: Fundamentals, success and failures. In *Proceedings: International Symposium for Olympic Research* (pp. 220-230). International Centre for Olympic Studies.

Westerbeek, H. M. (2009). The Amsterdam Olympic Games of 1928 and 2028: will city heritage inform legacy intent?. *Sport in Society*, 12(6), 776-791.

L'histoire du sport et de l'éducation physique

Abbassi, D. (2010). Les rapports sports/médias : une réinvention du mythe sportif ?. Dans M, Attali (dir.), *Sports et médias* (p. 425-434). Biarritz : Atlantica.

Arnaud, P. (1993). L'intégration du sport dans l'enseignement secondaire public français. La voie associative : L'OSSU : 1931-1945. Dans J-P, Clément, M, Herr, & P, Boyer (dir.) *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXe siècle entre l'école et le sport* (p. 83-106). Clermont-Ferrand: Éd. AFRAPS.

Arnaud, P., Saint-Martin, J.P. (1998). Ministres et ministères de tutelle de l'EP. XIX^e-XX^e siècles, in *Une histoire de l'éducation physique, Spirales*, 13-14, w79-102.

Arnaud, P., & Terret, T. (1996). *Histoire du sport féminin, tomes 1 et 2*. Paris-Montréal : L'Harmattan.

Attali, M. (2004). L'éducation par le sport : entre utopie et réalité. Dans M, Attali (dir.) *Le sport et ses valeurs* (p.157-202). Paris : La dispute.

Bauer, T., & Vincent, J. (2019). Les romanciers du rugby dans la France des années 1920. *apropos [Perspektiven auf die Romania]*, (2), 34-52.

Callède, J-P. (2000). *Les politiques sportives en France éléments de sociologie historique*. Paris: Economica.

Callède, J-P. (2007). Maires et ministres entrepreneurs : l'invention d'une politique des sports. Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 155-184). Paris : Vuibert.

Caritey, B. & Montéréal, G. (2020). Une entreprise de presse dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Dans B, Caritey (dir.), *La fabrique de l'information sportive : L'Auto (1900-1944)* (p. 23-72). Reims : Épure.

Castan-Vincente, F. (2020). Un corps à soi ? Activités physiques et féminismes durant la « première vague » [Thèse de Doctorat ; Université Paris 1 Panthéon Sorbonne].

Charpier, F. (1998). Le contrôle médical. Dans *Une histoire de l'éducation physique* (p.221-229), *Spirales*, (13-14).

Combeau-Mari, E. (2006). Sport in the French colonies (1880-1962): a case study. *Journal of Sport History*, 33(1), 27-57.

Defrance, J. (2007). Le sport français dans « l'entre-deux-guerres ». Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 79-106). Paris : Vuibert.

Defrance, J. (2011). *Sociologie du sport* (6e édition. ed., Repères Sociologie 164). Paris: La Découverte.

Defrance, J. & El Boujjoufi, T. (2013). Qui a peur du pouvoir médical : À propos du mythe de la médicalisation de l'éducation physique, et de la mission d'Éducation pour la santé. *Movement & Sport Sciences*, 2(2), 5-13.

Delaplace, J. (2005). *Georges Hébert sculpteur de corps* (Sciences, corps & mouvements). Paris: Vuibert.

Dumont, J. (2006). Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930. *Staps*, 71(1), 85-97

El Boujjoufi, T., & Defrance, J. (2005). De l'éducation physique à l'université. *Movement Sport Sciences*, (1), 91-113.

Fortune, Y., Dutheil, F., & Lemonnier, J. M. (2016). La mesure de la performance athlétique: un outil pour mieux saisir les transformations et le déclin du Brevet Sportif Populaire français (1937-1978). *STADION*, 42(1), 72-95.

Fossard, B. (2020). L'armée coloniale et l'acculturation sportive des élites indochinoises (1897-1939). *Staps*, (1), 9-27.

Frenkiel, S. (2020). Pieds-noirs, tête hautes : Une histoire des sélectionnés olympiques d'Algérie. *French Colonial History*, 19, 163-210.

Grosset, Y. (2010) *Aux origines du mouvement sportif français. L'histoire d'une institutionnalisation du sport et de l'Olympisme (1887-1930)* [Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier-Grenoble 1]. <http://www.theses.fr/s123786>

Grosset, Y., & Attali, M. (2009). The French Initiative towards the Creation of an International Sports Movement 1908-1925: An Alternative to the International Olympic Committee. *Journal of Sport History*, 36(2), 245-262.

Hébert, G. (1993). *Le sport contre l'éducation physique* (Vol. 2). Paris : Editions EP&S.

Hubscher, R., Durry, J., Jeu, B., & Garrier, G. (1992). *L'histoire en mouvements le sport dans la société française XIXe-XXe siècle*. Paris: A. Colin.

Lassus, M. (2000). *L'affaire Ladoumègue: le débat amateurisme/professionnalisme dans les années trente*. Paris : L'Harmattan.

Jeu, B. (1973) La contre-société sportive et ses contradictions. *Esprit*, 428(10), 391-416.

Lê-Germain, E., & Tétart, T. (2007). Naissance et développement du spectacle sportif (1880-1939). Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 227-260). Paris : Vuibert.

Liotard, P. (2004). L'éthique sportive : une morale de la soumission ?. Dans M, Attali (dir.) *Le sport et ses valeurs* (p. 117-156). Paris : La dispute.

Llewellyn, M. P. (2012). Dominion Nationalism or Imperial Patriotism? Citizenship, Race, and the Proposed British Empire Olympic Team. *University of Illinois Press*, 39(1), 45-62.

Loudcher, F. (2007). La France au centre de la modernité sportive ? (XIXe siècle-1939). Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 107-128). Paris : Vuibert.

Louveau, C. (2004). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers Du Genre*, 36(1), 163-183.

Mierzejewski, S., & El Boujjoufi, T. (2007). Le recrutement socio-professionnel du personnel enseignant des Instituts Régionaux d'Éducation physique (1927-1939). *Staps*, (1), 9-24.

Molaro, C. (1993). Identité de l'éducation physique et influence culturelle anglaise. Dans J-P, Clement, M, Herr (dir.) *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXe siècle* (p. 69-79). Clermont-Ferrand : AFRAPS.

Morales, Y., Saint-Martin, J., Travaillet, Y. & Lebecq, P. (2018). Les Fédérations sportives face aux défis du vieillissement (FFEPGV : 1990-2017). *Gérontologie et société*, 2(2), 51-66. <https://doi-org.distant.bu.univ-rennes2.fr/10.3917/g1.156.0051>

Perrier, C. (2021). Reconfigurations du mouvement sportif français face aux injonctions normatives du « sport-santé ». Le cas du « basket santé ». *SociologieS*, 02 February 2021.

Roger, A. (2003). L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973): une histoire de théoriciens? (Doctoral dissertation, Lyon 1).

Saint-Martin., J. (2004). La naissance du sport ou le ramasse-mythe des temps modernes (1888-2000). Dans M, Attali (dir.), *Le sport et ses valeurs* (p. 19-66). Paris : La dispute.

Saint-Martin, J. (2005). *L'éducation physique à l'épreuve de la nation 1918-1939* (Sciences, corps & mouvements). Paris: Vuibert.

Saint-Martin, J. (2006). La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920. *Staps*, (1), 7-22.

Saint-Martin, J. (2007). Sport, nationalismes et propagande (1918-1939). Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 183-208). Paris : Vuibert.

Simonnot, P. (1988). Homo sportivus sport, capitalisme et religion (Au vif du sujet 14). Paris: Gallimard.

Terret, T. (1996). Histoire de la natation. Dans T, Terret (dir.), *Histoire des sports* (p. 51-85). Paris Montréal : L'Harmattan.

Terret, T. (1996). *Histoire des sports* (Espaces et temps du sport). Paris Montréal: L'Harmattan.

Terret, T. (2000). La France et les jeux interalliés de 1919. Dans J-P, Saint-Martin., & T, Terret, *Le sport Français dans l'Entre-deux-guerres. Regards croisés sur les influences étrangères* (p. 39-68). Paris : L'Harmattan.

Terret, T. (2007a). Sport et genre (1870-1945). Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 355-376). Paris : Vuibert.

Terret, T. (2007b). Histoire du sport (Que sais-je ?). Presses Universitaires de France.

Terret, T., & Roger, A. (2009). Managing Colonial Contradictions: French Attitudes toward El Ouafi's 1928 Olympic Victory. *Journal of Sport history*, 36(1), 3-18.

Tétart, P., & Villaret, S. (2007). Espaces et temps du sport (1870-1936) : de l'exception à la banalisation. ». Dans P, Tétart (dir.), *Histoire du sport en France* (Tome 1, p. 261-278). Paris : Vuibert.

Velez, A. (2010). *L'Auto* initiateur de la natation féminine. Dans M, Attali (dir.), *Sports et médias* (p. 425-434). Biarritz : Atlantica.

Vigarello, G. (1988). *Techniques d'hier... et d'aujourd'hui*. Paris : Robert Laffont et Revue E.P.S.

Vigarello, G. (2002). Du jeu ancien au show sportif la naissance d'un mythe (La Couleur des idées). Paris: Éd. du Seuil.

Voilley, P. (1998). Une mode et une mission: écrire le sport dans l'entre-deux-guerres. *Modern & Contemporary France*, 6(3), 327-337.

Cadre méthodologique - Culture et Générations

Attali, M. (2014). Une perspective de renouvellement: la lecture générationnelle. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité*, (86), 43-50.

Cuche, D. (2016). *La notion de culture dans les sciences sociales* (5e édition. ed., Grands repères Manuels). Paris: La Découverte.

Guionnet, C., & Neveu, &. (2009). *Féminins-masculins sociologie du genre* (2e édition entièrement refondue. ed., Collection U Sociologie). Paris: A. Colin.

Pociello, C. (1999). *Les cultures sportives pratiques, représentations et mythes sportifs* (3e édition corrigée. ed., Pratiques corporelles). Paris: Presses universitaires de France.

Prost, A. (2014). *Douze leçons sur l'histoire* (Édition augmentée. ed., Points Histoire H225). Paris: Éditions Points.

Sources

Archives de la BNF (Gallica)

Presse sportive

L'Auto, de 1924 à 1934 -

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb327071375/date&rk=21459;2>

Le Miroir des Sports, de 1924 à 1934 -

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb38728672j/date&rk=42918;4>

Revue fédérales

L'Education Physique, revue de la Fédération Française d'Education Physique, 1924 à 1932 - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34356955p/date&rk=21459;2>

L'Athlétisme, bulletin officiel de la Fédération Française d'Athlétisme, de 1924 à 1932 - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb344238259/date&rk=21459;2>

Athletic, revue de la Fédération Française d'Athlétisme, de 1932 à 1934 - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34423826n/date&rk=42918;4>

Archives du CNOSF

Documents d'époque

Comité National des Sports-Comité Olympique Français (1929). *La participation française aux Jeux de la IX^{ème} Olympiade. Saint-Moritz, Amsterdam 1928*. Comité National des Sports-Comité Olympique Français.

Buytendijk, Frederik Jacobus Johannes (1928). *Congrès International d'éducation physique et de sport : Amsterdam 1-4 août 1928 : Compte-rendu*. Amsterdam : Bureau d'Organisation d'OLIVEIRA.

s.n. (1936). *La Participation Française aux Jeux de la XI^e Olympiade. Garmisch-Partenkirchen Berlin 1936*. Paris : s.n.

Comité des Sports d'Algérie (1947). *Sports Nord- Africains 47*. Tome 1 : Algérie. Alger : Edition Agence Art Afrique.

Registres

CNS-COF AR07

CNS-COF AR08

CNS-COF AR09

CNS-COF AR09bis

CNS-COF AR10

CNS-COF AR11

CNS-COF AR12

CNS-COF AR13

CNS-COF AR14

CNS-COF AR15

CNS-COF AR16

CNS-COF AR17

Archives du Centre d'Etudes Olympiques - <https://library.olympics.com>

Comité Exécutif de la VII^e Olympiade (1920). *VII^e Olympiade. Jeux Olympiques. Sports Combinés* [Programme]. Bruxelles : Comité Exécutif de la VII^e Olympiade. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-37983>

Comité Olympique Français (1924). *Les Jeux de la VIII^e Olympiade : Paris 1924 : Rapport Officiel*. Paris : Libr. De France. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-32625>

Comité National Olympique et sportif français (1924). *Ville Olympiade. Paris 1924. Track and Fields* [Programme]. Paris : Comité Exécutif. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-70211>

Comité Olympique Hollandais (1931). *IX^e Olympiade. Rapport officiel des Jeux de la IX^e Olympiade Amsterdam 1928*. Amsterdam : J. H. de Bussy. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-35483>

The Xth Olympiade Comitee (1933). *The Games of the Xth Olympiade. Los Angeles 1932. Official Report*. Los Angeles : The Xth Olympiade Comitee of the Games of Los Angeles. <https://library.olympics.com/Default/digital-viewer/c-51192>

Table des matières

Remerciements.....	1
Sommaire	2
I. Introduction	4
1. L'héritage des Jeux olympiques	6
A. Le concept d'effet à long-terme.....	6
a. Différents termes, différentes variables.....	6
b. Différents champs d'application	10
B. L'olympisme : éléments de définition	12
a. Promouvoir un projet éducatif par les Jeux olympiques.....	13
b. Mythe, valeurs et discours	16
2. Analyser les effets sur le sport : une approche tridimensionnelle ...	22
A. Faire des Jeux « une affaire d'Etat » : l'accompagnement politique	23
B. Jeux olympiques et légitimité de la pratique sportive	25
C. Pratiques et pratiquant.e.s : les populations sportives.....	27
3. 1924-1932 : entre Jeux et enjeux.....	30
A. Les Jeux olympiques de Paris 1924	30
a. Les enjeux sociaux du début de l'entre-deux-guerres.....	30
b. Le sport en France au début des années 1920	32
c. Les Jeux de 1924 en accord avec les enjeux sociaux de l'époque ?	36
B. Les Jeux olympiques d'Amsterdam et de Los Angeles au prisme de la France	37
a. Les enjeux socio-culturels Français.....	37
b. Le développement du sport au tournant des années 1930	38
c. Les JO de 1928 et 1932 : une adéquation au contexte d'entre-deux-guerres Français ?.....	39
II. Problématisation et méthodologie.....	42

Table des matières

1.	Problématisation.....	42
2.	Méthodologie	45
III.	Chapitre 1 : Les Jeux olympiques : accélérateurs de la politique sportive ? 46	
	Introduction de chapitre	46
1.	Le financement de la participation française aux Jeux olympiques : un levier politique difficile le sport.....	47
A.	À la recherche du ministère olympique.....	48
a.	Enjeux internationaux et JO : la mainmise des Affaires Étrangères	48
b.	L'appropriation progressive du dossier olympique par le sous-secrétariat d'Etat	54
B.	Vers l'établissement d'un financement méthodique efficace pour les JO ? 61	
a.	Le processus tumultueux d'une prise de conscience	61
a.1	Déclarer forfait : le moyen de faire réagir les pouvoirs publics en faveur du sport	62
a.2	L'Etat et le mouvement sportif au prisme de la « préparation olympique » : vers un succès à tout prix ?.....	70
b.	Les Jeux olympiques comme instruments de contestation politique	79
2.	De l'encadrement distant de l'Etat à son engagement dans l'organisation de la préparation : une évolution significative pour le sport 83	
A.	Passer à l'action pour les JO : l'implication croissante de l'Etat	84
a.	Les gendarmes du financement : les Délégués Gouvernementaux aux JO 84	
b.	Une innovation politique pour le sport : le premier poste de Conseiller Technique à la préparation olympique.....	89
B.	L'Armée au service des JO : les tâtonnements de l'engagement de l'Etat	94
	Conclusion de chapitre	101

IV. Chapitre 2 : Les Jeux olympiques et le sport : une légitimité éducative en question	103
Introduction de chapitre	103
1. La légitimité éducative mise à mal par les Jeux olympiques	105
A. La formation de l'« homme équilibré » : les Jeux comme leviers utopiques	105
a. Les attentes vis-à-vis d'un modèle éducatif.....	105
a.1 Instrumentaliser les Jeux olympiques pour en faire un levier social	105
a.2 Un engouement minoritaire pour un sport olympique éducatif	111
b. « Il faut rénover. Il faut reconstruire. C'est urgent. » : les Jeux modernes comme dérives sociales	114
b.1 De la décadence des Jeux olympiques	114
b.2 Les effets sur la conception d'un sport éducatif	121
B. Le sport olympique face à la tradition de l'éducation physique	124
a. Les JO : une porte d'entrée pour la revendication de la pratique d'éducation physique.....	124
b. Une réappropriation de l'olympisme pour prôner la pratique physique éducative : l'hébertisme en contrepoids.....	130
2. Les Jeux olympiques à l'épreuve du « sport » à l'école	138
A. L'innovation du « laboratoire olympique » : une occasion manquée ?...	139
a. La formation sportive de l'élève face aux enjeux de l'enseignement de l'éducation physique	139
b. Un dispositif innovant : l'investissement du champion comme levier d'effets.....	145
c. Des retombées effectives sur l'éducation physique en discussion	154
B. La jeunesse et les sports : les systèmes scolaire et universitaire face aux Jeux olympiques	166

a.	Pour un écolier plus sportif ?	166
b.	Vers une Université olympique ?.....	173
	Conclusion de chapitre	180
V.	Chapitre 3 : Les Jeux olympiques face au spectre des pratiques et des pratiquants : les catalyseurs d'un développement ?	183
	Introduction de chapitre	183
1.	Les pratiques sportives face aux Jeux olympiques : des effets controversés	185
A.	L'entraînement des athlètes : des préparations olympiques génératrices de changements à long terme	185
a.	Vers l'unité du mouvement sportif olympique pour la préparation des athlètes ?.....	185
b.	« De la préparation olympique à la préparation athlétique » : vers l'établissement d'un programme de préparation d'envergure.....	196
A.	Le développement des épreuves combinées : un lien entre l'athlète complet et les JO ?.....	208
a.	La construction d'une nouvelle pratique pour former de futurs champions : le cas du décathlon.....	208
b.	L'effervescence des épreuves sportives de la presse: la diffusion de la pratique en lien explicite avec l'olympisme ?	217
b1.	De la « Course des Trois Sports » au « Championnat des Débrouillards » : la réappropriation de la logique sportive	217
b2.	La multiplication des « brevets » sportifs : un vecteur de pratique privilégié en contrepoids du modèle olympique	229
2.	De nouveaux pratiquants ?	236
A.	Les Jeux olympiques et l'avènement du champion émigré : l'amorce d'une passerelle avec les colonies à long terme.....	237
B.	Les Jeux olympiques de la jeunesse : l'expérimentation des épreuves de cross-country pour seniors	255

Table des matières

Conclusion de chapitre	272
VI. Conclusion générale	275
Table des abréviations	280
Table des illustrations	281
Table des concepts	283
Table des acteurs	285
Table des auteurs	288
Bibliographie & Sources	293
Bibliographie	293
Sources	309
Table des matières	312
Annexes	I
Annexes 1 : Références des Archives du CNOSF	II

Annexes

Annexes 1 : Références des Archives du CNOSF

CNS-COF AR07

Archives du CNS, procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif, 8 avril 1924.

CNS-COF AR08

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du comité exécutif, 13 mai 1924.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des commissaires et du bureau, 17 septembre 1924.

CNS-COF AR09

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 30 décembre 1924.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 20 janvier 1925.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau, 3 février 1925.

CNS-COF AR09bis :

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du Comité National des Sports, 3 mars 1925.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS, 14 mai 1925.

Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS, 30 juin 1925.

CNS-COF AR10 :

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 12 mars 1926.

Archives du CNOSF, rapport des comptes de L. Denués, 26 mars 1926.

CNS-COF AR11

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS et du COF, 8 mars 1928.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion ordinaire de l'assemblée générale du CNS, 29 mars 1928.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 5 avril 1928.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 octobre 1928.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 7 février 1929.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du CNS et du COF, 5 mars 1929.

Archives du CNOSF, rapport financier de l'assemblée générale du CNS et du COF, 16 mai 1929.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 4 juillet 1929.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 7 novembre 1929.

CNS-COF AR12

Archives du CNOSF, procès-verbal de l'Assemblée générale du CNS et du COF, 20 mars 1930.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 avril 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 7 mai 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 mai 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 16 juillet 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 21 juillet 1931.

CNS-COF AR13

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 1^{er} août 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNOS et du COF, 8 octobre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du CNS et du COF et de la réunion plénière du COF, 15 octobre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 novembre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Finances, 22 novembre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 3 décembre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 10 décembre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 26 novembre 1931.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 5 janvier 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 21 janvier 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués des Fédérations olympiques, 9 avril 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission Coloniale, 19 avril 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 1^{er} août 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du CNS et du COF, 19 août 1932.

CNS-COF AR14

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des Finances, 20 mai 1932.

Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 8 novembre 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission mixte d'organisation des Jeux universitaires internationaux, 26 mai 1933.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission scolaire et universitaire, 6 novembre 1933.

CNS-COF AR16

Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des délégués olympiques, 8 juin 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion de la Commission des Délégués Olympiques, 9 juin 1932.

Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 22 octobre 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion des bureaux du COF et du CNS, 8 novembre 1932.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 31 mars 1933.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du CNS, 27 avril 1933.

Archives CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 18 mai 1933.

CNS-COF AR17

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 décembre 1933.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 9 janvier 1934.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des finances, 21 février 1934.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 22 février 1934.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la Commission des finances, 8 février 1934.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du COF, 24 mai 1934.

Archives du CNOSF, procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 18 juillet 1934.

Archives du CNOSF, Procès-verbal de la réunion du bureau du COF, 21 septembre 1934.

Paris, Amsterdam et Los Angeles : quel héritage olympique pour le sport Français d'entre-deux-guerres

Mathys Viersac, sous la direction de Michaël Attali

Résumé :

Malgré un intérêt grandissant dans la littérature, le thème de l'héritage olympique manque d'approches historiques (Viersac & Attali, 2021). Ce travail vise alors à comprendre les effets de trois Jeux olympiques successifs (1924, 1928, 1932) sur trois volets du sport Français : politique, éducatif et pratique. L'étude montre que les Jeux ont accéléré la politique sportive en légitimant le besoin après de faibles résultats. Cependant, ils ont joué en la défaveur de la représentation éducative du sport dans la mesure où ils s'écartent des attentes sociales. Cela a influencé le développement de nouvelles pratiques, comme le décathlon ou des brevets sportifs dits « complets », en les éloignant du modèle sportif olympique. Pour autant, les Jeux ont participé à la considération de nouveaux pratiquants, tels que les champions Algériens et les sportifs âgés. Alors, l'héritage est à l'intersection des effets des Jeux olympiques, des enjeux sociaux et des traditions culturelles, ce qui mène autant à des conflits riches d'enseignements qu'à des effets inattendus et des formes innovantes de pratiques.

Mots clés : héritage, Jeux olympiques, pratiques sportives, politique sportive, Entre-deux-guerres.

Abstract :

Despite a growing interest in literature, the topic of olympic legacy lacks historical approaches (Viersac & Attali, 2021). This work aims to understand the effects of three consecutive Olympic Games (1924, 1928, 1932) over three aspects of the French sport : political, educational and practical. The study shows that the Games have sparked the sport policy by legitimizing its need as a consequence of low scores. However, they had an adverse effect on the educational conception of sport insofar as they deviated from social expectations. This has affected the emerging practices, such as decathlon or « complete » sport certificates, by keeping them away from the olympic sport model. Nevertheless, the Games have helped reaching new populations, as we focus on the Algerian champions and the elder sportmen. Thus, the legacy is at the crossroads of the Games effects, social issues and cultural traditions, which leads to valuable conflicts as much as unexpected effects and innovative forms of practices.

Key-words : legacy, Olympic Games, sports practices, sport policy, Inter-war period.